LE

MARIAGE DE JACQUES

Je ne sais où j'ai lu qu'il n'y a guère de femme qui ne soit capable d'écrire un roman, le roman de sa propre vie, pourvu qu'elle veuille être sincère. L'énorme quantité de romans que l'Angleterre exporte chaque année pour la consolation des jeunes Françaises, qui, sans cela, n'auraient rien à lire, semble justifier ce propos. Si j'essayais?.. En somme, je suis dans l'état d'esprit d'une vieille *miss* revenue de tout, d'une *spinster* à lunettes qui, n'ayant pu réaliser le rêve de sa jeunesse ni seulement en parler, se résigne à en faire un livre. Le temps même est anglais aujourd'hui, un temps de brouillard jaune. Il paraît, d'ailleurs, que Londres, qui a prêté déjà tant de choses laides ou saugrenues à notre pauvre Paris en fait d'habits et de coutumes, va, depuis quelques années, jusqu'à lui prêter son hiver; c'est prouvé météorologiquement. Combien nous avons tort de nous laisser faire!.. Mais voilà que j'entre trop résolument, ma foi, dans mon rôle de vieille personne désabusée. En suis-je déjà, bon Dieu, à critiquer le présent comme si j'appartenais au passé, à dire « de mon temps » ni plus ni moins que cet ami de grand-père, qui, parce qu'il a entendu Firmin et Nourrit, trouve qu'on ne sait plus chanter à l'Opéra ni jouer la comédie aux Français? Non; l'expérience qui, jusqu'à nouvel ordre, m'a rendue sage, ne m'a point

aigrie, j'espère; seulement, elle bouillonne en dedans de moi, cette expérience, elle voudrait se répandre; — pourquoi pas?.. J'ai là sur mon bureau un cahier tout neuf qui m'invite à le remplir, et je suis assurée de deux ou trois bonnes heures de solitude dans la tranquillité de ma chambre. Mais par où commencerai-je? C'est curieux, la timidité qui vous prend tout à coup quand il s'agit d'écrire autre chose qu'une lettre. Il me semble n'avoir plus rien à raconter, mes pensées se figent. Une, deux, trois,.. allons! Ce diable de papier me glace décidément; il a l'air de me dire : — Je suis si bien ainsi, blanc comme neige, soyeux, brillant, immaculé; prends garde aux sottises dont tu vas me couvrir; j'attends un chef-d'œuvre, ou bien... — Il est menaçant, ce papier, il m'impose. Jamais je n'oserai lui confier les souvenirs d'enfance que certains auteurs savent rendre adorables. Les miens seraient insignifians, hélas, bien que j'aie passé, grâce à des succès innombrables de cours et de catéchisme, pour un précoce génie : les présidences, les cachets d'honneur de Sabine, en a-t-on fait assez de bruit! Et les mots de Sabine! Une tendre mère les enregistra sur un calepin spécial, jusqu'à ce que le petit prodige eût atteint l'âge de sept ans. Alors, il fallut s'arrêter, la source de ses étourdissantes saillies s'étant tarie tout à coup pour faire place à un autre genre de mots, ceux que son frère lui rapportait du collège, et qui, loin d'être encouragés, la firent mettre, au contraire, plus d'une fois en pénitence. Mais à quoi bon remonter au déluge pour cette autobiographie? De fait, l'histoire de ma vie tient tout entière en trois années. Ces trois années-là, j'essaierai d'abord de me les remémorer avec ordre, en admettant que l'ordre et moi nous parvenions jamais à nous entendre. Après cela, il sera temps de prendre la plume.

Une bûche de plus dans la cheminée,.. les tisons pour confidens... Chers tisons, ils sont habitués à ce rôle, et eux ils m'aident plutôt qu'ils ne me déconcertent; ce n'est pas comme le papier blanc. Me voici allongée dans ma bergère, un pouf sous mes pieds, avec l'entre-chien et loup pour dissimuler ma confusion, quand je serai confuse. Il a commencé dès le matin aujourd'hui, l'entre-chien et loup; ce bon, cet honnête soleil a refusé de sourire à leur mariage. Tant mieux! Il y a de vilaines choses qu'il ne doit pas éclairer. De la colère, ma pauvre Sabine?.. Eh bien! oui, encore un peu, rien qu'un peu,.. de l'indignation plutôt, une petite larme,.. et c'est fini! Je suis bien ainsi, au coin du feu. Personne ne viendra me déranger. Maman va profiter de son costume vert-de-gris pour une série de *jours*. C'est une telle corvée que de s'habiller le matin! Avec quel plaisir j'ai ôté ma robe, qui pourtant était jolie! Qu'en aura-t-il pensé? Je me demande encore cela

par habitude, mais sans m'en soucier autrement, je le jure. Continuez à me bercer, petit tic-tac de la pendule, continuez à m'emporter bien loin ; ramenez-moi vers le temps où vous accompagniez d'une incessante et sympathique chanson en sourdine ce roman délicieux que je vivais alors.

I.

J'entends, comme si c'était hier, Mme de Rignac dire à maman de sa voix sèche : — C'est une singulière idée de laisser Sabine voir si souvent Mme Tracy.

Il était cinq heures et je servais le thé. Tout ce que j'ai recueilli qui n'était pas fait pour mes oreilles en servant ce thé de cinq heures! Il va sans dire que je ne me mêlais pas aux conversations; je me bornais à offrir à celui-ci un peu plus de sucre ou à celle-là un nuage de crème, en répondant aux choses aimables qu'on voulait bien m'adresser, des choses spécialement dédiées aux jeunes filles, ces idéales créatures qui sont censées ne comprendre rien à rien : — Vous êtes-vous amusée à l'Opéra-Comique? — Quelle toilette charmante vous avez là! — C'est votre ouvrage, ce coussin bleu?.. Une merveille! Des doigts de fée! — Et les leçons de chant, elles vont bien, les leçons de chant?

Comment se fait-il que, tenues à l'écart de tout ce qui n'est pas notre petit, très petit domaine, nous sachions à peu près tout ce qui se passe ailleurs, par exemple, pourquoi tel roman, le dernier, celui qui fait fureur, est immoral; pourquoi on ne nous mène pas voir telle pièce, et ce qu'on sous-entend de grave sur le compte de Mme *** ? Mon Dieu, cela s'attrape en servant le thé. Nous expédions avec plus ou moins de grâce notre petite besogne et nous ouvrons l'oreille.

J'entendis donc maman répondre à cette vilaine Rignac, qui se mêle toujours de ce qui la regarde le moins:

— Et pourquoi, chère amie, Édith et Sabine ne se verraient-elles pas?

— Oh! si vous le trouvez bon! Moi, je désapprouve en principe l'intimité entre une jeune fille et une jeune femme.

— Vous savez, nous sommes un peu parentes, dit maman, comme si elle eût cherché à s'excuser, et puis, Sabine est très sérieuse; elle a peu de penchant pour les petites personnes de son âge, tandis qu'il existe une telle sympathie de goûts entre elle et cette pauvre charmante Édith ! Elles font de la musique ensemble; pour le piano, un peu d'entraînement est nécessaire.

Je dus continuer à porter de groupe en groupe, dans le salon assez vaste et où les hasards de la causerie avaient formé des petits paquets très animés, une pyramide de sandwiches. Quand je me rapprochai du canapé où Mme de Rignac et maman étaient assises à côté l'une de l'autre, la voix venimeuse que je déteste jetait ces mots :

— Car, enfin, elle est séparée de son mari!

— Il avait tous les torts.

— Je ne dis pas le contraire. Je ne parle que de sa situation présente.

— Qu'y trouveriez-vous à reprendre? Elle vit dans la retraite auprès de sa grand'mère.

— Oh! une grand'mère sourde et aux trois quarts aveugle!

— Est-ce qu'il courrait, grand Dieu, de méchans bruits sur le compte d'Édith? s'écria ma mère, visiblement épouvantée.

— Point que je sache. Tout le monde chante comme vous les louanges de « cette pauvre charmante Mme Tracy. » Non, je n'ai voulu dire, ma chère, que ce que j'ai dit. Il me semble quelque peu inconvenant, et même dangereux, qu'une jeune fille ait pour amie intime une jeune femme,.. une très jeune femme,.. séparée de son mari, je le répète, tout ange qu'elle soit!

La méchante langue! Que serais-je devenue si elle avait réussi à m'éloigner d'Édith? Cette intimité qu'elle blâmait était le principal intérêt de ma vie. D'abord j'en étais fière, comme en pension une « petite » peut être fière de l'amitié d'une « grande; » et puis Édith me plaisait tant!.. Elle me faisait l'effet d'une héroïne. Oui, malgré les griefs que par la suite j'ai pu avoir contre elle, je me représenterai toujours les héroïnes aimables et persécutées sous les traits si doux d'Édith Tracy. Édith, ce nom semble fait pour elle : Édith aux blanches mains, Édith au cou de cygne! Sa petite tête, divinement attachée, ne semble porter qu'avec peine le poids d'une royale chevelure noire disposée en tresses lisses et en bandeaux réguliers; la pureté du profil permet cette coiffure. Sous sa pâleur se dessine un réseau de jolies veines bleues si touchantes, révélatrices d'une organisation frêle et impressionnable qui fut mise à rude épreuve. Elle a beaucoup souffert, et c'est ce qui augmentait mon enthousiasme, mon envie;.. oui, je lui enviais, il n'y a pas d'autre mot, ces souffrances mystérieuses qui peuvent compléter ainsi la beauté en la revêtant de poésie, en la rendant pathétique. J'étais, moi, je suis encore, quoique j'aie souffert à mon tour, si loin du pathétique! Les larmes m'enlaidissent, et quand je ne dors pas, j'ai le teint brouillé, voilà tout; enfin, triste ou gaie, je ne puis me défaire de mes mouvemens un peu brusques et de

mon nez *drôle*; c'est la seule épithète qu'on lui ait jamais décernée dans ma famille, toujours d'un ton approbateur et bienveillant, du reste.

Je rêvais donc d'imiter Édith et d'arriver à lui ressembler. Moins je réussissais, plus je l'admirais. J'admirais tout, ce pli un peu douloureux de ses superbes sourcils et ce demi-sourire, tantôt mélancolique, tantôt railleur qui relève d'un côté sa lèvre fine, et ces attitudes naturellement penchées, la mollesse de ce corps svelte qui ondoie comme une liane, que le moindre chiffon drape à ravir, qui se pelotonne dans un fauteuil avec des grâces de chatte, et cette démarche alanguie, nonchalante, légère pourtant. L'exquise créature! Elle n'a pas beaucoup d'esprit, mais elle se tait avec tant de grâce! et on met son silence sur le compte d'une réserve qui sied à sa situation un peu délicate. Elle a, d'ailleurs, ce qui est utile à une femme plus que de l'esprit, elle a beaucoup de goût et de savoir-faire. Ses toilettes, qu'elle invente et chiffonne elle-même, les moindres détails de son petit intérieur aux Champs-Élysées, tout ce qu'elle touche porte l'empreinte d'une baguette de fée. Quand j'entrais chez elle en ce temps-là, j'éprouvais toujours une sensation de bien-être, je humais avec délices l'atmosphère parfumée de violettes comme la personne même de mon amie. Elle riait de mes enthousiasmes, car, en réalité, je suis habituée à une bien autre élégance, même à un certain luxe qu'elle doit se défendre, le moindre des torts de son mari ayant été de la ruiner. Heureusement, sa grand'-mère, Mme d'Anville, est assez riche, et, demeurant ensemble, elles font bonne figure. J'adorais leurs petits dîners, leurs petites réunions intimes. Y renoncer m'eût mise au désespoir. Un instant, j'eus peur, car maman était devenue pensive en écoutant Mme de Rignac; mais la mauvaise impression ne dura pas. Édith était bien trop utile pour qu'on la sacrifiât si vite. Elle aime encore beaucoup le monde, ma chère petite mère; elle l'aime comme je ne l'ai, moi, jamais aimé, en ma qualité de jeune fille sérieuse. Il est vrai que le monde est plus attrayant pour les mères que pour les filles. Elles en voient le côté spirituel et varié. Nous n'avons guère, nous autres, que le bal, et la danse toute seule ne suffit pas à mon amusement; il faut que *quelqu'un* me la rende agréable. Or, sur ce chapitre du quelqu'un, j'ai été longtemps fort exclusive. Mon quelqu'un ne dansait pas, mon quelqu'un n'allait pas au bal. Tandis que maman avait bien d'autres cordes à son arc : la comédie chez Mme X... Chut! Les jeunes filles n'y sont pas admises; — la soirée chez Mme Y.., avec ce fameux chanteur de café-concert dont on nomme tout bas le répertoire; encore le fruit défendu;— les dîners de Mme Z.., où l'on a tant d'esprit, mais à la condition toujours d'éloi-

gner de trop chastes oreilles. — Il paraît qu'en Amérique, où les jeunes filles se mêlent à tout et sont partout les reines, il n'y a point de conversation, rien qu'une espèce de caquetage. On fait donc très bien de nous renvoyer à la petite table. Ma petite table, à moi, c'était la table d'Édith Tracy. Quand ma mère avait envie d'aller dans le monde amusant qui ne s'ouvre aux femmes qu'après leur mariage, quand mon père rapportait une loge pour le Palais-Royal, on me disait : — Si tu allais dîner chez ta sœur ou chez Édith?

Ma sœur, mariée depuis peu, toujours sortie, folle de plaisir, répondait presque invariablement en style de télégramme : — Pas libre.

C'était donc Édith qui me recueillait. Maman, me sachant contente chez elle, s'amusait sans scrupule, et, à dix heures, ma vieille bonne, Prudence, venait me chercher. Elle interrompait toujours mal à propos nos causeries à demi-voix sous la lampe près de laquelle nous étions supposées faire de la tapisserie, pendant que Mme d'Anville, un peu sourde en effet, si elle n'était nullement aveugle, s'assoupissait dans son fauteuil, le journal à la main, nous laissant libres de tout dire.

C'était probablement cette liberté qui inquiétait maman depuis la perfide insinuation de Mme de Rignac, à laquelle pourtant elle avait résolu, semblait-il, de ne pas trop s'arrêter. Un jour, à brûle-pourpoint, elle me dit :

— Quel plaisir si grand peux-tu trouver chez Édith? De quoi causez-vous donc ensemble?

La question ne me prit pas au dépourvu, je me tenais sur mes gardes.

— Mais de tout, répondis-je d'un air étonné. Par exemple, hier, nous sommes allées à l'exposition des aquarelles; eh bien! nous avons discuté ensuite nos préférences; nous nous sommes presque battues à propos de Besnard, qu'elle ne comprend pas du tout. Édith est la sagesse en personne. Je la trouve même timorée. C'est comme pour Wagner; nous en venons aux gros mots quand il s'agit de Wagner. Oh! je vous jure que les sujets ne nous manquent pas. Quand ce ne seraient que nos lectures...

— Qu'est-ce qu'elle lit en ce moment, Édith? demanda ma pauvre mère, toujours agitée.

— Elle relit Walter Scott, et, dame, là-dessus nous tombons d'accord. Ceux qui ne connaissent que les traductions de Defauconpret ne peuvent se faire aucune idée de ce chef-d'œuvre, *the Heart of Mid-Lothian*.

Ma mère poussa un soupir de soulagement. Ainsi Édith, non contente de m'*entraîner* pour la musique, m'*entraînait* encore pour

l'anglais. Le temps que nous passions ensemble, bien loin de m'être nuisible, m'était profitable.

— C'est vraiment, dit-elle d'un ton encore interrogateur à demi, une jeune femme de beaucoup de mérite.

— C'est un ange! m'écriai-je.

Et j'étais sincère. Les confidences mêmes d'Édith, ces longues confidences dont je me serais bien gardée de parler à maman, car elles lui eussent paru justifier les avertissemens de Mme de Rignac, ne faisaient que la grandir dans mon opinion. Quel roman permis et même recommandé renferma jamais de plus beaux caractères, des scènes plus touchantes, des sentimens plus désintéressés que celui où, elle figurait, elle et un héros absent, ce beau, ce généreux, ce chevaleresque Roger? — Édith ne m'avait dit que son nom de baptême, et je ne lui avais pas arraché sans peine la description de son visage, de sa tournure. Il était grand et blond; ceci me contrariait un peu, mes préférences personnelles étant pour les bruns, en ma qualité de blonde; mais il était naturel que la brune Edith pensât autrement. Je me demande encore comment elle fut amenée à m'ouvrir son cœur. Sans doute parce que ce cœur débordait et voulait s'épancher, coûte que coûte. Je l'avais surprise dans un de ces momens où l'on éprouverait le besoin de crier aux cailloux du chemin, à défaut d'autre confident : « Que je suis heureuse! » Et j'avais voulu savoir le secret de ce bonheur; une étrange question m'était venue aux lèvres :

— M. Tracy est mort?

— Non, répondit-elle, mais que m'importe; il est pour moi comme s'il n'avait jamais existé.

Alors elle me parla avec plus de détails qu'elle ne l'avait fait encore de ce triste mariage, des dégoûts qui l'avaient accompagné, de cet agioteur sans scrupule qui la négligeait pour des spéculations à la Bourse, où il laissa en disparaissant un déplorable renom. (Cela, je le savais déjà par mon beau-frère, qui fréquente aussi la Bourse, mais d'une autre manière.) Elle n'avait même pas la ressource de pouvoir l'estimer, ce mari trop vieux pour elle, à qui on l'avait imprudemment donnée.

— Pauvre, pauvre Édith! Mais comment trouves-tu le moyen d'être heureuse avec de tels souvenirs?

— C'est que je suis aimée si tendrement!

Oh! aimée de loin!.. Elle avait exigé qu'il attendît, sans la revoir, l'heure où elle pourrait lui appartenir. Il était à l'étranger, en Amérique, mais il lui écrivait, et ces lettres suffisaient à sa félicité. Elle m'en montra deux ou trois, anciennes déjà et respectueuses. Roger n'était pas en Amérique alors, il habitait Paris; il la voyait quelquefois. C'était coupable...

— Pourquoi? demandai-je.

— Mais tant que je ne serai pas libre...

— C'est vrai, tu n'es pas libre de te remarier... Mais, va, le ciel est trop juste pour te condamner à passer ta vie dans la solitude et l'abandon. Comptons sur la Providence. Je vais me ruiner en petits cierges pour qu'elle te délivre.

— Folle que tu es! On ne doit demander à Dieu la mort de personne.

— Soit! Je lui demanderai le rétablissement du divorce, quoique l'abbé Pouponet prétende que c'est un péché. Il y aura des accommodemens, j'en suis sûre. Les étrangères qui se trouvent dans ce cas-là ne nous font pas horreur, et il me semble impossible que le Dieu des catholiques ne soit pas meilleur, plus doux, plus clément mille fois que le Dieu des protestans. L'église arrangera donc les choses, et tu seras récompensée à la fin comme tu dois l'être après tant de sacrifices, une pareille abnégation.

Elle se défendait :

— Non, non, ne me flatte pas, j'ai été bien imprudente, va!..

— En l'aimant au fond de ton cœur? Mais l'impossible n'est pas exigé de nous. Comment commanderait-on à ses sentimens? Il suffit que nos actes soient ce qu'ils doivent être. L'éloigner était déjà sublime. Je ne sais pas si à ta place... Où est-il, que je lui écrive de revenir?

— Folle! folle! répétait-elle en m'embrassant. Je ne sais pourquoi je mets dans ta tête toutes ces choses que tu devrais ignorer. Ta mère me gronderait bien, si elle savait...

— Pauvre maman! Croit-elle donc que fraulein Wurst, qui vient me promener trois fois par semaine pour entretenir mon allemand, ne me parle pas du *verlobte* qui l'a plantée là? Mais j'avais dix ans tout au plus qu'elle me contait ses peines. Il faut que les mères en prennent leur parti. Celles qui nous gardent le mieux sous leur aile doivent, bon gré mal gré, se faire aider un peu, sous peine de n'être rien que des bonnes d'enfans ou des institutrices; et, en ce cas, que diraient nos papas, que dirait le monde? D'ailleurs on lit, on observe, on réfléchit, on écoute et le silence que l'on s'impose sur certains sujets n'est qu'une question de bon goût. On a été bien élevée, on sait ce qu'il faut taire. Ne te gêne donc pas.

Et elle ne se gênait pas, elle parlait, avec une éloquence dont elle eût été incapable en traitant d'autres questions, de l'amour de Roger pour elle, surtout de son amour pour Roger :

— J'ai tant de plaisir à me laisser aller, disait-elle, et ce n'est possible qu'avec toi, si bonne et si discrète. Toutes les femmes sont jalouses, promptes à soupçonner le mal par envie. Aucune ne croirait ce que tu crois, l'honnête vérité. Grand'mère, elle, mour-

rait de douleur si elle me savait capable d'un attachement défendu. Non, son repos m'est trop cher, elle doit ignorer toujours...

— Que tu as une consolation dans la vie? C'est étrange! N'importe, je garderai ton secret, sois tranquille, ma chérie, à la condition que tu me dises tout, et quand j'aurai un secret à mon tour, tu le connaîtras la première; mais que te raconterais-je aujourd'hui, sauf cette ridicule démarche de M. Raoul d'Esserent?

La démarche était purement et simplement une demande en mariage, et je ne l'aurais peut-être pas trouvée ridicule, si je n'avais eu l'esprit tourné à ce point vers les choses romanesques. La belle histoire d'amour qui rendait Édith heureuse, malgré ses infortunes, ces lettres qui éveillaient une flamme dans ses yeux noirs, cette torture même de l'absence que deux êtres passionnément épris l'un de l'autre s'étaient infligée par vertu, tout cela me rendait fort exigeante en matière de sentiment. Je me disais : « Voilà ce qui vaut la peine de vivre! » J'avais vu ma sœur se marier sans répugnance comme sans attrait. Je les avais accompagnées, ma mère et elle, chez les bijoutiers, chez les couturières, etc., et à mesure que se produisaient les miracles coquets de la corbeille et du trousseau, j'avais constaté la bienveillance croissante de Germaine pour mon pauvre beau-frère, qui est vraiment un fort gentil garçon, mais d'une insignifiance,.. quoique habile en affaires. Germaine avait été la première, autrefois, à se moquer de lui, de ses petites moustaches grêles, de ses souliers en pointe qui le précédaient d'une lieue, disait-elle (ce n'était pas encore une mode générale comme aujourd'hui). Parmi ses danseurs, il était le plus dédaigné, allant toujours à contre-mesure avec un aplomb imperturbable. Bref, aucun prestige à ses yeux, ce qui n'empêche pas qu'au retour de leur voyage de noces, ils n'aient paru s'entendre à merveille. Il n'y aurait pas de meilleur ménage si tous les deux n'étaient un peu trop *dans l'train*, pour me servir de l'expression de mon frère George, à qui je continue de faire quelques emprunts. Maman désapprouve seulement qu'ils ne manquent pas une première représentation : « La santé de ta sœur y restera, me dit-elle souvent, à moins qu'un enfant ne l'arrête. Mais je peux dire que je suis tombée sur la perle des gendres. Pourvu que nous te trouvions un mari pareil !

— Un mari pareil à Philippe?.. Merci bien! Je veux, moi, que mon fiancé me plaise.

— Mais, petite sotte, les jeunes filles n'ont aucun goût. Elles doivent se laisser guider.

— C'est cela! Comme pour les robes! On vous fait choisir, sous

prétexte qu'elle sera solide, une étoffe affreuse, que vous porterez avec ennui jusqu'au bout.

— Moi qui te parle, reprend ma mère, je ne pouvais me résigner à épouser ton père parce qu'il était chauve; j'en pleurais encore au pied de l'autel; et pourtant nous étions faits l'un pour l'autre, je l'ai découvert très vite.

C'est vrai que papa est charmant : la bonté, la distinction mêmes. A la place de maman, je n'aurais pas hésité... Pour quelques cheveux de moins!.. Est-il possible d'être aussi frivole! Mais voilà que je juge ma mère. Arrêtons-nous, il est temps. Mes raisons pour refuser M. d'Esserent ne valaient guère mieux, du reste.

— Que lui reproches-tu? me demandait-on.

— Il est ingénieur. Cette qualité m'horripile! Tous les jeunes premiers sont ingénieurs depuis une vingtaine d'années.

— Comment sais-tu cela, toi qui ne vas jamais que dans les théâtres de musique? N'as-tu pas honte de répéter comme un perroquet de pareilles niaiseries? Rien n'est plus honorable que de sortir parmi les premiers de l'École polytechnique...

— Où l'on a si bien usé ses yeux sur des chiffres, que l'on est réduit à ne jamais quitter un pince-nez. Je suis sûre que M. d'Esserent garde le sien pour dormir.

— Il est fort bien de sa personne.

— Peut-être, mais comment voulez-vous que j'épouse un homme que je ne connais pas?

— Tu le connais comme tu connais tous les hommes qui viennent chez moi.

— Oui, pour le voir de temps en temps à vos jeudis. Nous n'avons jamais échangé un mot sur d'autres sujets que la pluie ou le beau temps.

— De quoi prétendrais-tu donc causer avec un jeune homme? s'est écriée ma mère scandalisée.

— Avec un jeune homme qui sera mon mari?.. Mais de choses beaucoup plus intimes, beaucoup plus personnelles.

Elle a regardé mon père en s'écriant : « Ces petites filles d'aujourd'hui sont étonnantes. » Et mon père a souri en passant la main sur mes cheveux. « Quand il lui ferait un peu la cour avant qu'elle se décide à dire oui, je n'y verrais pas de mal. Celle-ci ne *flirtera* pas, celle-ci n'est pas coquette. » Voilà ce que disaient cette caresse et ce sourire. Je sais parfaitement lire ce que pense papa. Il songeait à Germaine, à qui tous font la cour et qui flirte avec tous, sans que Philippe, ni maman, ni personne, trouve cela mauvais... Parce qu'elle est mariée! Est-ce bien juste?

II.

Il ne faudrait pas croire que chez Édith tout notre temps se passât en confidences. Elle n'était pas toujours seule avec sa grand'-mère. Celle-ci avait été jadis une femme brillante et recherchée; malgré les infirmités de la vieillesse, elle conservait un groupe assez nombreux d'amis. Je crois qu'elle devait leur fidélité à la certitude où l'on était de la trouver chez elle; presque jamais Mme d'Anville ne sortait: elle ne bornait pas ses réceptions à un *jour*, et jugeait même cette habitude moderne fort inhospitalière. Immuablement elle était là, au coin de son feu, à tricoter de ses mains encore belles, un sourire accueillant sur son visage flétri qu'encadraient de longues dentelles noires. Il faisait bon auprès d'elle; elle était de ces rares sourdes qui ne deviennent pas bavardes et qui, à force d'habitude du monde et d'amabilité réelle, vous donnent l'illusion d'être écouté; et puis on avait l'espoir de rencontrer sa charmante petite-fille; on ne l'abandonnait donc pas dans ce qu'il lui plaisait d'appeler sa retraite. Il est vrai que la plupart des habitués du petit salon de l'avenue Montaigne étaient de vieilles gens, ses contemporains. Édith se montrait personnellement très difficile sur le choix de ses relations et avait peu de goût, en général, pour la société des femmes, qu'elle ne croyait ni sûres ni sincères; quelques tristes expériences au temps de ses malheurs lui avaient donné cette opinion, injuste peut-être, mais que je me gardais bien de discuter; il m'eût été si douloureux de partager son amitié avec personne! J'avais décidé en moi-même qu'Édith n'aimerait jamais, après Roger, que la confidente de ce pur et mystérieux amour.

Parmi les barbons à cheveux blancs et les douairières édentées qui entouraient Mme d'Anville se faisait remarquer cependant, et d'autant plus qu'elle était seule de son espèce, une figure relativement jeune. Je dis relativement, parce que, pour moi, à l'âge que j'avais alors (il n'y a pas de cela des siècles, quoique j'aie fait tant de chemin depuis), un homme de trente-cinq ans n'était plus un jeune homme. M. Jacques de Mareuil, — il est comte, d'une excellente famille du Blésois, — avait, paraît-il, rencontré autrefois en voyage M. et Mme Tracy; les mêmes excursions à travers la Suisse les avaient rapprochés. M. Tracy se liait volontiers à la légère. Dès cette époque, il opprimait sa femme, et M. de Mareuil avait pris en grande pitié la triste destinée de cette

pauvre créature; plus tard, lors de la séparation de ces deux époux mal assortis, il avait rompu avec le mari et était resté très dévoué à la femme, qui répondait bien froidement d'ailleurs à ses sentimens d'affection respectueuse. Jamais je ne vis Édith aussi réservée avec qui que ce fût. Quand je lui demandais pourquoi et ce qu'elle pouvait trouver de déplaisant en lui, elle répondait évasivement : « Rien, mais un seul homme m'intéresse au monde. »

— Et tu sens peut-être que celui-ci serait disposé à tomber amoureux de toi?

La première fois que je lui dis ce mot, qui fut souvent depuis répété par taquinerie pure, Edith devint très rouge et s'écria : « Qu'est-ce qui peut te donner une idée pareille? »

— La façon dont il te regarde et le peu de sympathie que ta grand'mère lui témoigne.

— Oh! mais, s'écria-t-elle, tu es une terrible observatrice. En effet, je crois que grand'mère s'inquiéterait de ses visites, si elles étaient plus fréquentes, et je ne demande pas mieux que de la laisser dans cette erreur, qui la détourne de la véritable piste. Quant à M. de Mareuil, c'est un homme très répandu, très mondain, qui n'aime que la chasse et la musique. Ce dernier goût, nous l'avons en commun. Voilà pourquoi il vient volontiers quand il est à Paris.

— N'y est-il pas toujours?

— Pas du tout. Il passe les trois quarts de l'année dans ses terres.

Je me demandai, en ouvrant de grands yeux d'abord, comment M. de Mareuil pouvait avoir le don d'ubiquité, être partout à la fois; puis, je finis par comprendre. Le château de Mareuil, construit dans le style princier des plus beaux châteaux de la Loire, n'est guère qu'à quatre heures, par l'*express*, du Jockey-Club et de l'Opéra. M. de Mareuil conciliait donc sans trop de peine les goûts de sport qui l'attachaient à la campagne et les exigences intellectuelles qui l'appelaient à Paris : on peut aimer les chevaux sans avoir la tête vide pour cela. Il en donne la preuve. Il a des talens, beaucoup de culture, et je n'ai jamais caché à Édith que je le trouvais agréable.

— Quoiqu'il ne soit pas beau!

— Tu dis cela parce que tu n'as dans la pensée qu'un grand blond, aux traits réguliers. M. de Mareuil a une physionomie si originale, si spirituelle; il ne ressemble qu'à lui-même, avec ce teint basané qui fait valoir ses dents blanches et ses yeux vifs; enfin, les gens minces et nerveux sont toujours jeunes. J'aime cet

air militaire à demi; il s'en dégage une impression de force et de volonté. Quel bon musicien avec cela!

Sur ce dernier point seulement, et sur l'absence complète de fatuité de M. de Mareuil, Édith était de mon avis. Et puis elle reconnaissait qu'il était tout le contraire de banal. Ses attentions en avaient plus de prix. S'il se montrait aimable pour moi, c'est qu'il avait du plaisir à me voir. Et de cela vraiment je ne doutais pas. La figure ouverte de M. de Mareuil exprimait toujours qu'il était aise de me trouver chez Edith.

Il venait s'asseoir à mes côtés et causait d'une façon charmante, non pas avec l'air de se mettre à la portée d'une enfant, mais comme il eût fait avec un jeune camarade. Il me louait tout haut d'avoir des idées bien personnelles; et je sais qu'il parla de moi en bons termes à Mme d'Anville, car elle me dit un jour: « Comme il n'y a aucun risque de vous rendre vaine, je voudrais, ma chère petite, que vous eussiez entendu M. de Mareuil vanter votre naturel, votre gaîté, votre esprit. Il ne croyait pas, avant de vous connaître, qu'il existât de pareilles jeunes filles. Voilà comment, sans y tâcher, rien qu'en se montrant telle qu'on est, on peut forcer un sceptique, un égoïste à revenir de ses préventions. »

— Pourquoi traitez-vous M. de Mareuil d'égoïste et de sceptique? demandai-je, le cœur gonflé d'orgueil.

— Mais parce qu'il n'a d'autre souci que d'arranger sa vie à son goût, de se la rendre aussi agréable que possible. Un homme de cet âge devrait accepter des devoirs...

— On dit qu'il s'est si bien conduit pendant la guerre.

— Oui, sans doute. Tout le monde s'est bien conduit... Qui donc a persévéré?

— En habitant Mareuil, hasarda Édith, il fait son devoir de grand propriétaire, un devoir assez rarement accompli.

— Et qu'il accomplirait mieux s'il n'y était pas seul. Ne me parlez pas de ces êtres indépendans qui ne veulent accepter ni liens ni responsabilités d'aucune sorte.

— Ah! voilà donc la marieuse qui se trahit! Vous voudriez trouver une femme pour M. de Mareuil!

— Quand cela serait? dit la grand'mère d'un air sérieux.

Je pensai à ce que Mme d'Anville avait répondu là, une autre fois, lorsqu'elle dit devant M. de Mareuil en m'embrassant: « Au fond, c'est un trésor que cette étourdie, un trésor de raison et de franchise. »

Eh bien! non, je n'étais pas très franche, car, malgré toutes les belles promesses que j'avais faites à Édith de ne jamais lui rien cacher, elle ignora toujours que je trouvais plus de plaisir encore

à mes rencontres avec M. de Mareuil qu'à nos chères causeries en tête-à-tête. Peut-être était-ce crainte de lui faire de la peine, la croyant un peu jalouse d'affection à mon égard, puisque je l'étais envers elle.

Mais je vais trop vite; je prends mes souvenirs au hasard, comme des cerises dans un panier. Pendant de longs mois, j'allais dire des années, il n'y eut d'autre trait d'union entre cet homme du monde et cette petite fille que la musique. Édith avait raison, la musique et l'habitude d'en faire ensemble forment un lien puissant entre les gens qui, d'ailleurs, se conviendraient le moins. Qu'est-ce donc entre gens qui se plaisent!

Ce fut M. de Mareuil, bien plus qu'Édith elle-même, qui décida de ces progrès dont me félicitait maman. Il avait une voix de ténor très belle et très exercée; rien ne me ravissait comme de l'entendre chanter des duos avec mon amie, qui, elle, n'était douée que d'un soprano insignifiant et de faible étendue; mais, à force de talent, elle y suppléait.

— Du reste, disait-elle avec grâce, je suis une *utilité*, rien de plus; je réclame l'indulgence du public.

Or, Mme d'Anville ne comptant guère, le public n'était souvent composé que de moi seule, un bon public, répétait M. de Mareuil, un public enthousiaste, passionné, bien fait pour exalter les artistes au-dessus d'eux-mêmes.

Quand ils avaient oublié les heures en feuilletant, en déchiffrant, à ma grande joie, une partition tout entière, ils me demandaient par politesse quelque petit morceau de mon répertoire de jeune fille. Intimidée jusqu'à la souffrance, mais résolue à n'en laisser rien voir, je m'exécutais tant bien que mal, pour n'avoir pas cette mine sotte des personnes qui se font prier; et, avec une bienveillance, où n'entrait évidemment pas l'ombre de flatterie, M. de Mareuil me faisait des complimens ou des observations au besoin. Un soir que j'avais dit un air de Gluck, très étudié préalablement, je l'avoue, avec Édith, il parut trouver que ma voix avait gagné.

— Pourquoi, dit-il, ne chanterions-nous pas un peu ensemble?

Cette offre eut l'approbation d'Édith, et, depuis lors, un monde nouveau s'ouvrit pour moi, le monde des rêves, qui devint, bien plus que celui des réalités, ma véritable vie. La petite Sabine fut tour à tour Mireille, Pamina, Rosine, Agathe, Marguerite, et n'aspira plus qu'à l'heure trop rare de ces transformations. Un sentiment nouveau m'envahissait, je lui mis une étiquette : passion de la musique. Ainsi justifié, il était non-seulement permis, il était louable.

D'abord j'avais eu très peur. C'est gênant, en effet, d'entendre un homme qui vous appelle cérémonieusement mademoiselle et à

qui l'on ose à peine tendre la main, vous dire : *Jamais je n'aimerai que toi*, ou seulement : *Fuyons tous deux sous la ramée*. D'autant plus que quand on chante avec feu, avec conviction, quand on est artiste, — et il est artiste quoique chasseur, — le regard, la physionomie, tout se met d'accord avec l'accent et les paroles. Si nous chantions en italien, j'étais moins troublée, mais les paroles étaient trop tendres en français. « Non, me disais-je, cela ne voudra jamais sortir. » Et cela sortait,.. cela sortait même très bien. Je redevenais maîtresse de moi, ou plutôt non, je continuais d'être éperdue, mais comme Marguerite pouvait l'être auprès de Faust. Et, à la fin, Édith répétait : — Délicieux, délicieux, — d'un ton un peu contraint, je crois maintenant m'en souvenir, quitte à relever ensuite, d'une façon plus pointilleuse que je ne l'eusse souhaité devant lui, les fautes que j'avais pu faire. Oui, certainement, elle y mettait un peu de malice. Et puis, au bout d'un temps, des scrupules la prirent : « Il n'est pas convenable que tu chantes ceci, que tu chantes cela. » Maman n'eût pas été plus rigoureuse. Au fait, je lui étais confiée ; il semblait naturel qu'elle veillât sur moi. Seulement elle s'en avisait un peu tard. Le pli était pris. Jacques arrivait en disant : « Que chantons-nous aujourd'hui ? »

Mareuil le retenait moins cet hiver-là. Il était sans cesse à Paris et très souvent chez Édith, sans que Mme d'Anville parût le trouver mauvais. Elle suivait nos duos des yeux plus que des oreilles, en souriant. L'idée m'est venue depuis... Non, Édith était incapable de se servir de moi pour la tromper ainsi. Je vais trop loin. Mme d'Anville s'imagina d'elle-même que je contribuais à attirer M. de Mareuil. Quelles vilaines idées me tourmentent ! C'est que j'ai été longtemps si crédule, et qu'aujourd'hui encore je ne réussis pas à comprendre tout !

III.

J'arrive à la scène principale de mon histoire, moins une que j'aurai beaucoup de peine à raconter et dont le seul souvenir me bouleverse encore ; j'arrive à la fameuse soirée du verglas. Mes parens devaient aller avec ma sœur et son mari voir une opérette où tout Paris courait dans ce moment-là et dont je connaissais à fond par ouï-dire le sujet et les acteurs ; je le répète, on n'a pas impunément un frère, et le devoir de servir le thé aux jeudis maternels. Je me rendis donc avenue Montaigne vers l'heure du dîner, — sans empressement extraordinaire, car M. de Mareuil

nous avait annoncé la dernière fois qu'il partait pour une quinzaine.

Jamais je ne vis Édith jolie comme ce soir-là; elle n'avait fait aucun frais de toilette, puisque nous devions être entre nous, et, cependant, elle semblait parée, parée de je ne sais quel rayonnement; ses yeux étaient comme grandis par une rêverie heureuse, son teint plus transparent, lumineux pour ainsi dire, et son sourire,.. combien il était radieux le sourire qui ne quittait pas sa bouche! Un éclair de bonheur jaillissait d'elle positivement. Je ne pus m'empêcher de lui dire : — Que tu es belle! — Et j'ajoutai tout bas en l'embrassant :

— Tu as une lettre de Roger, aujourd'hui?

— Mieux que cela, répondit-elle du même ton, je l'ai vu.

Je brûlais de savoir où, comment... Mais Mme d'Anville était là. Édith posa un doigt sur sa bouche.

Pendant tout le dîner, je ne me lassai pas de la regarder.

« Ce que c'est, pensais-je, que le reflet d'une grande joie! »

Et je songeais involontairement que, depuis quelque temps, tout le monde me trouvait embellie; c'était un cri unanime; ma mère avait peine à s'empêcher de m'en faire compliment; elle me disait presque chaque matin : « Tu as bonne mine, ma chérie! » Et elle s'en tenait à cela, je suppose, pour ne pas me donner d'amour-propre. Mais je savais ce qu'elle voulait dire, d'autant que George et papa étaient moins réservés, George surtout, qui parlait de moi comme d'un poulain brusquement sorti de l'âge ingrat :

— Sabine se débourre d'une façon extraordinaire; ce n'est pas qu'en la détaillant elle soit irréprochable, mais elle a l'essentiel, de l'encolure, de la *branche*...

Les comparaisons de George sentent toujours un peu l'écurie; il les accompagne de gestes qui semblent marquer les allures d'un cheval.

— Oui, il n'y a pas à dire, petite sœur, tu as de jolis airs de tête; tu t'encapuchonnes gentiment.

— Disons tout de suite, interrompit mon père, qu'elle a des *involtures*.

Et pour arrêter les propos chevalins de George, il répéta le mot d'une vieille demoiselle de province qui lui avait dit modestement : — Dans ma jeunesse, je n'étais peut-être pas belle, mais j'avais des *involtures*, et quand une jeune fille a de jolies *involtures* elle est toujours bien.

Enfin, que ce fût désinvolture ou autre chose, on me trouvait en beauté généralement, et d'où cela venait-il? De ce que, moi aussi, j'étais contente,.. sans trop savoir pourquoi. C'est là, je crois, le meilleur de tous les contentemens : la vie est pleine de soleil, les

chemins pleins de roses; quelque temps qu'il fasse, le ciel est toujours bleu, on se sent portée sur des ailes, on dit à Dieu, le cœur épanoui : — Comme vous êtes bon!

Mais me voici égarée dans un labyrinthe de digressions, et je ne saurai plus comment en revenir à mon dîner chez Édith. Où en suis-je restée? Nous étions à table, je crois; Mme d'Anville disait à sa petite-fille : — Je ne t'ai pas vue de la journée. Qu'as-tu bien pu faire depuis midi?

Et mon Édith de se lancer avec volubilité dans le récit détaillé d'une série de visites, de courses dans les magasins; elle avait lunché ici, là elle avait recueilli telle et telle nouvelle... Oh! elle savait mentir, car, une fois rentrée dans le salon, elle me dit :

— J'ai passé la journée au Louvre, où j'avais donné rendez-vous à Roger. Nous n'avons guère regardé les tableaux, je t'assure.

— Il est de retour! répliquai-je en battant des mains. Tu me le montreras? Tu lui as dit que j'étais son amie, que je plaidais sa cause, que je faisais des vœux pour le rétablissement du divorce, n'est-ce pas?

— Prends donc garde! Grand'mère a l'œil sur nous. Il ne pourra venir ici, naturellement; mais nous nous rencontrerons de temps à autre. Nous avons bien des relations communes, et en lui indiquant l'heure, les maisons où je vais... Enfin, je lui dois quelques petites compensations,.. pauvre Roger! Dans ces derniers temps, j'ai été injuste envers lui. Je l'ai fatigué de mes soupçons, de mes jalousies... Mes lettres devaient bien l'ennuyer, ajouta-t-elle après une pause.

— Et tu avais tort... Il n'aime que toi! m'écriai-je avec élan.

— Il me l'a dit,.. oh! si bien dit!.. répondit-elle avec un sourire plus enivré que jamais, en fixant sur les tisons un regard qui s'en allait à cent lieues de moi et du moment présent.

J'éprouvais pour mon héroïne une sorte de respect ému et craintif; je me sentais fière d'être la confidente d'un tel amour, quand, l'une des portières de tapisserie se soulevant, on introduisit M. de Mareuil. Il y eut un triple cri de surprise.

— Comment! s'écria Mme d'Anville, vous êtes ici?

— Comme vous voyez, répondit-il en s'inclinant devant elle et en échangeant des poignées de mains avec nous deux.

Si j'avais été moins complètement absorbée par le plaisir de le revoir à l'improviste, j'aurais peut-être remarqué que mon amie jouait assez mal l'étonnement.

— Mais vous aviez pris congé de nous...

— Il s'agissait d'échapper à un concert de Mme de Roquemont.

Elle me promettait quelques fragmens de son fameux oratorio. Je me suis dit : — Sauvons-nous!.. Et, à propos de cet oratorio, vous savez ce qu'a répondu Ryder à qui l'on reprochait de s'abaisser au rôle de teinturier pour fournir à cette fausse Muse de la musique le moyen de nous rompre les oreilles : — Vous voyez bien, puisque c'est mauvais, que je ne lui donne que mes épluchures, les bribes ratées, a-t-il dit cyniquement. Ça ou en faire des cornets,.. j'aime mieux ça! Si ses concerts sont mauvais, ses dîners sont excellens. Quant à reconnaître une noire d'une blanche ou un dièze d'un bémol, elle en est incapable. Une page lui plaît, quand elle est bien surchargée de notes... Vrai, j'exagère à peine...

— Au lieu de nous répéter les calomnies de Ryder, qui est deux fois coupable de travailler pour elle et de la démasquer, dites-nous donc pourquoi ayant résolu de fuir...

— Je suis resté? Parce qu'il fait à Mareuil un temps de loup qui, à Paris, est supportable, et que j'ai pensé au moment de monter en wagon : « Mon départ est annoncé, cela suffit à la condition de ne pas me laisser voir! » — Or, je ne crois pas que personne m'ait vu. Par conséquent, cette pauvre Roquemont ignorera toujours qu'à l'heure où elle entrait en lice avec Palestrina, Haendel, Haydn et compagnie...

— Nous lui préférions un peu de Mozart, interrompit Édith en courant se mettre au piano.

Mais Mme d'Anville ne semblait pas parfaitement satisfaite. Personne d'ailleurs n'en prit grand souci, et notre chère musique nous enveloppa de ses enchantemens bien au-delà de l'heure accoutumée; Prudence, pour la première fois de sa vie, se trouvait en retard.

— Onze heures! m'écriai-je, avertie tout à coup par la pendule. Il faut que quelque chose de grave soit arrivé.

— Mademoiselle, ce doit être le verglas, se hasarda à dire le domestique qui apportait le thé.

— Le verglas! Mais il n'y en avait pas apparence quand je suis venue.

— J'ai bien remarqué, dit Jacques, que les chevaux glissaient, et je me suis félicité de n'avoir pas pris les miens...

— Oh! monsieur, toutes les voitures sont remisées maintenant. A moins d'être ferré à glace, aucun cheval ne tiendrait debout.

— Sabine passera la nuit ici, dit Mme d'Anville.

Je me récriai; la pensée de l'inquiétude où seraient mes parens me mettait hors de moi. Il fallait que Prudence arrivât!.. Il le fallait... Elle arriverait, morte ou vive.

Et elle arriva, en effet, rouge, haletante, ensanglantée par deux chutes qu'elle avait faites dans le parcours du parc Monceau à

l'avenue Montaigne; autant, disait-elle, marcher sur un miroir. Il y aurait beaucoup d'accidens, pour sûr. Elle ne savait comment la voiture de ma sœur s'en tirerait... Des chevaux si fins, toujours en l'air! Elle, ma vieille bonne, était partie comme à l'ordinaire, avec l'intention de prendre un fiacre. Oh! bien oui, les fiacres, où en trouver par un temps pareil? Et c'était venu si vite, si vite, comme un sort qui se serait abattu sur Paris tout entier. Jamais on n'avait vu chose pareille. Mais elle aurait cheminé à quatre pattes plutôt que de me laisser dans le souci. Seulement, elle y avait mis le temps, et maintenant il fallait rentrer à pied, elle ne voyait pas d'autre moyen.

Édith et Mme d'Anville insistèrent pour me retenir, mais je persistai dans mon refus; j'avais besoin de savoir ce qu'avaient pu devenir les miens en ce péril. Après bien des prières, mes amies, voyant que je tenais bon, m'empaquetèrent dans tous les châles, toutes les fourrures qu'elles purent trouver, au point qu'à voir cette masse informe, on m'aurait attribué, je suppose, une obésité turque, et que je pratiquais avec peine du bout des doigts une petite ouverture devant ma bouche pour ne pas étouffer.

— Du moins, dit Édith, tu échapperas aux rhumes.

On me mit des chaussons de laine par-dessus mes bottines, comme s'il se fût agi de traverser la mer de Glace, et c'était bien, en effet, une expédition du même genre que nous allions entreprendre.

— Mon domestique va vous accompagner, dit Mme d'Anville.

Mais M. de Mareuil, qui avait endossé sans bruit un grand paletot fourré, se trouva dans l'antichambre, au moment du départ, pour nous dire :

— Pardon. A mon tour, je serais inquiet, très inquiet. C'est à moi de veiller, avec la permission de mademoiselle, sur cette retraite de Russie.

Je me mis à rire. Les dangers que courait ma famille, les hasards de ce retour incertain en pleine nuit, tout s'effaça, faisant place à la perspective d'une partie de plaisir exquise. Mon cœur sautait dans ma poitrine comme jamais il n'avait sauté pour un bal, pour un voyage, pour rien au monde. Cependant, je crus devoir répondre : « Non, monsieur, non, je ne peux pas accepter...» Mais faiblement, très faiblement.

Édith reprit avec plus d'énergie :

— Quelle idée! Vous aurez bien assez de peine à rentrer chez vous...

— Chez moi, c'est presque chez Mlle Sabine. Du boulevard Malesherbes à Saint-Augustin...

— Prosper serait d'un meilleur secours, fit observer Édith; il la porterait au besoin.

— Mais, dit M. de Mareuil, je serais bien capable de lui disputer ce privilège.

Combien j'avais chaud, comme je me sentais rouge sous les tricots qui m'emmitouflaient !

— Mon bras suffira, je crois, ajouta-t-il, en voyant le sourcil d'Édith se froncer légèrement. Il faudra vous y appuyer sans crainte, mademoiselle. Figurez-vous que je suis un guide, un montagnard de bonne volonté qui vous aide à franchir le *Pas difficile*. Voulez-vous, mesdames, que je vous rapporte ensuite des nouvelles de notre aventure ?

— Demain... Nous comptons demain sur un récit des plus circonstanciés, dit avec bonhomie Mme d'Anville. En attendant, que le ciel vous protège !

Édith déposa un baiser assez froid sur les épaisses dentelles qui me cachaient le visage en répétant :

— Tu aurais mieux fait, beaucoup mieux fait, de rester.

Je n'étais pas de son avis, en suivant avec précaution, au bras de Jacques, le chemin glissant où il avait fallu nous engager. D'abord toutes mes facultés se concentrèrent sur une préoccupation unique, me bien tenir et ne point trop m'appuyer, quoi qu'il en eût dit. C'était la première fois que je sortais avec un autre homme que mon père, car maman ne souffre pas que George me donne le bras : George est trop répandu dans la mauvaise compagnie, il y aurait des méprises. C'est une de ces raisons vraies que l'on masque pour moi sous des raisons fausses, mais que je finis immanquablement par découvrir, mes chers parens ne pouvant toujours se coudre les lèvres à mon intention, quelque bonne volonté qu'ils en aient. Je marchais à petits pas craintifs, les yeux baissés, en me mordant les lèvres.

— Si vous pensez aux accidens, il vous en arrivera, me dit Jacques avec l'expérience d'un vieil habitué du Club des patineurs ; c'est ce que je répète toujours aux novices qui vont se lancer sur la glace une première fois, car il y a des gens qui font pour leur plaisir ce que nous faisons ce soir par nécessité, votre serviteur entre autres, seulement ils sont chaussés comme il faut. Je leur répète : — De l'aisance, et figurez-vous en vous lançant que vous êtes une flèche ou un oiseau.

La moins heureuse des glissades involontaires, que le voisinage d'un arbre empêcha seul d'aboutir à une chute, l'interrompit au milieu de sa péroraison.

— J'ai cru, lui dis-je, qu'à force d'aisance vous alliez, tout à l'heure, avoir vos deux patins au niveau du visage.

Et nous partîmes ensemble d'un éclat de rire qui rompit la glace, au figuré, en me faisant oublier cette gêne que j'éprouvais à sentir mon bras si énergiquement serré sous le sien. Ma sûreté l'exigeait, sans doute : il n'y avait que ce moyen de me retenir à chaque faux pas. Et ils étaient nombreux, mes faux pas, si nombreux, si comiques, que nous continuâmes d'en rire au grand scandale de Prudence ; elle nous suivait, la malheureuse, courbée en deux, avec des zigzags qui la faisaient ressembler à un singe monté sur des coquilles de noix.

— Que doivent penser les passans ? me demandais-je. Croiraient-ils par hasard que je suis sa femme ? Peut-être bien...

Mais les rares passans ne pensaient ni à cela, ni à rien qu'à se tenir en équilibre. Avant de dépasser le rond-point des Champs-Élysées, nous en vîmes choir une demi-douzaine. Jacques cependant parlait beaucoup pour me mettre à mon aise. Il me racontait les élégances du *Skating-Club* au bois de Boulogne vers la fin de l'empire. Dans ce temps-là, il n'était encore qu'un enfant, mais un oncle fort à la mode l'y conduisait, et ce petit lac sinueux à deux pas du Jardin d'acclimatation, où se réunissait l'élément *select*, le *gratin*, lui semblait ce qu'il avait vu de plus délicieux au monde. D'abord c'est un plaisir pour tout collégien d'exhiber une carte ronde à sa boutonnière, et puis il absorbait au buffet une quantité honteuse de sandwiches et de vin chaud, enfin, comme il avait de l'imagination, il se croyait aux bords de la Néva. Ce devait être le même soleil d'un rouge terne, incendie sans chaleur que reflète la glace tantôt azurée, tantôt violette, tantôt noirâtre, selon que le ciel change, les mêmes arbres-squelettes, la même poussière de diamant sur l'eau cristallisée. Les traîneaux qui s'entre-croisaient en tous sens et dont chacun portait une jolie frileuse emmaillotée de fourrures, qui se renversait pour causer avec son conducteur, penché sur son épaule, lui rappelaient de ravissans panneaux peints au XVIIIe siècle pour la salle à manger de Mareuil, des panneaux qui avaient fasciné ses yeux de *baby*. Quant aux simples Parisiennes, qu'il croyait tout de bon, d'après leurs costumes de fantaisie, Russes, Hongroises, Norvégiennes ou Croates, elles lui représentaient les Willis dont il avait lu la légende ; il y avait bien, en effet, parmi elles, au premier rang, quelques étrangères plus expertes que les autres à enlacer d'heureux mortels dans leurs quadrilles, des Américaines surtout qui avaient fait leurs premières armes sur les lacs illimités du Canada, des Autrichiennes, — une ambassadrice célèbre, par exemple, — qui avaient pris, sur les bassins plus resserrés du Prater, l'habitude des tours d'adresse et d'agilité sur place (le patinage est un art différent selon les pays). Et comme la petite toque garnie de zibeline seyait a

l'impératrice ! C'était là qu'il avait, une fois pour toutes, compris l'infinie supériorité de la femme sur l'homme, les patineuses les plus maladroites étant toutes divines, tandis que les patineurs les plus habiles avaient, faute de costumes, l'air de notaires sous leurs vêtemens noirs, ou de vieillards, grâce à leurs pelisses fourrées. Oh ! la toilette féminine !.. Quel prestige, quelle poésie dans ces soutaches, ces brandebourgs, ces passementeries, ces boas voltigeans, ces manchons gros comme le poing, ces courtes voilettes brodées de givre !

En l'écoutant, j'aurais voulu porter un des jolis costumes dégagés qu'il me décrivait avec une précision dont je n'eusse jamais cru capable un être de son sexe, et je souffrais de me sentir ce que j'étais : un affreux paquet, une véritable tour de lainages superposés, une tour chancelante, une tour penchée qui se faisait traîner ridiculement. Mais, sans me regarder, tout à son rôle de guide consciencieux, il continuait à me raconter les scènes de patinage dont il avait été témoin, en esquissant la silhouette des principaux acteurs, celle de l'empereur entre autres, qui, le cigare à la bouche, les mains dans ses poches, l'air absorbé, allait droit devant lui, avec une aisance parfaite, jadis acquise à Londres sur la Serpentine; celle d'un Anglais gourmé, aux jarrets d'acier, qui avait l'habitude de figurer en l'air avec son *stick*, les traits qu'il exécutait en signant sur la glace l'un des grands noms des trois royaumes. Je n'ai rien oublié de ses anecdotes, de ses réflexions ; si je ne transcris pas tout, ce sera par crainte que de pareils détails ne soient un peu *hors-d'œuvre*.

En se réchauffant à l'un des braseros autour desquels on causait sous prétexte d'intermède, Jacques devint à quatorze ans, paraît-il, amoureux pour une heure, éperdument amoureux, d'une jeune femme timide et si mignonne ! Elle se hasardait, encore novice, les mains appuyées sur deux barres parallèles que tenaient par les deux bouts messieurs...

Je n'entendis pas les noms. A ce point palpitant de son récit, j'exécutai un pas qui n'avait rien de commun avec les savans dehors, les courbes, les spirales, les raccourcis compliqués dont il m'avait fait le tableau. Cette figure improvisée eût été une culbute s'il ne m'avait pas saisie presque rudement par la taille. Un de mes chaussons venait de se détacher et s'égarait à dix pas de moi. M. de Mareuil dut aider Prudence à le chercher, à le remettre, ou plutôt relever préalablement ma vieille bonne, qui, en se baissant, était tombée sur le nez; après quoi il me rechaussa... Quelle inconvenance ! Mon pied tremblait dans sa main, et je tremblais tout entière qu'il ne s'en aperçût.

— J'allais, dit-il en reprenant mon bras, qu'il assujettit solide-

ment contre lui, j'allais essayer de vous peindre le pied de cette jeune dame, qui avait fait une si vive impression sur mon cœur de collégien; mais vous n'avez pour vous en former une idée qu'à regarder le vôtre, il lui ressemble exactement. Mon oncle eut l'insigne honneur de lui attacher ses patins, et j'assistai à cette opération dans une espèce d'extase. Elle dut se dire : « Mon Dieu, que ce petit bonhomme a l'air bête ! » J'étais un enfant fort laid avec cela. Non pas que j'aie beaucoup changé, mais la barbe cache bien toujours quelques défauts.

Je suppose qu'il s'attendait à être rassuré sur sa figure en échange de son compliment sur mon pied. Je ne suis pas sans savoir que j'ai le pied petit, et jusque-là je n'en tirais pas grande vanité, mais, à partir de ce moment mon pied me devint précieux; je le remerciai de m'avoir valu ce qui me semblait dans ma naïveté une véritable déclaration, car puisque Jacques avouait avoir été amoureux de cette jeune dame... Il est vrai que cet amour avait duré une heure environ, mais enfin... Pour changer de conversation, j'évoquai à mon tour quelques souvenirs personnels, ceux que m'avait laissés, par exemple, une vieille féerie : *la Poudre de Perlimpinpin*, où il y avait un tableau tout à fait drôle, l'empire du verglas, prétexte à gambades et à culbutes merveilleuses exécutées par des clowns, tandis que le souverain de ce pays glissant chantait :

Devant moi chacun s'incline!

— C'est cela, dit gaîment M. de Mareuil, si nous faisions un peu de musique?

Il devenait aussi enfant que moi-même. Dans ma joie de cette découverte, et de plus en plus excitée par les péripéties de notre aventure, je commençai, là-dessus, l'air du *Domino Noir : Ah! quelle nuit!* — tandis que derrière moi Prudence, simplement gémissante jusque-là, toussait pour m'avertir que je passais toute mesure.

— Une nuit charmante, dit Jacques, et qui malheureusement va finir. Nous voici aux trois quarts du chemin.

— Déjà! fis-je étourdiment.

Il m'eût été impossible de dire quelles rues nous avions prises. Je serais allée au bout du monde sans le savoir davantage, soutenue ainsi par ce bras infatigable qui ne demandait pas mieux que de resserrer son étreinte à chaque occasion.

— J'ai promis, répétait-il, de vous faire rentrer au port sans avaries. Si vous m'échappez, je ne réponds plus de rien. Vous vous

casserez comme une figurine de Saxe. Il n'y aura plus que les morceaux de Mlle Sabine, et ce sera grand dommage !

— Pourquoi, reprit-il, en tordant sa moustache raidie par le grésil, pourquoi, je vous le demande, n'y a-t-il pas en ce monde un peu plus d'imprévu,.. oui, un peu plus de verglas et de promenades du genre de celle-ci, organisées au moment où l'on n'y pense pas? La vie serait moins ennuyeuse.

— La vie vous semble ennuyeuse? m'écriai-je stupéfaite. Je ne suis pas de votre opinion.

— Parce que pour vous elle est encore nouvelle. Mais pour moi, qui ai trouvé de bonne heure toutes choses faciles et s'offrant d'elles-mêmes, avant que je les aie désirées, il n'y a presque plus rien de nouveau. Oui, je commence à la trop connaître, la vie, avec sa monotonie, sa banalité, ses faux plaisirs, ses obligations stupides, et je ne me reporte avec satisfaction, le croiriez-vous, qu'à une année lugubre et terrible entre toutes, l'année où, presque enfant, j'ai agi comme un homme, la seule année qui m'ait vu faire mon devoir, l'année de la guerre.

— Tiens! m'écriai-je, Mme d'Anville avait donc raison?..

Je m'arrêtai court, sentant que j'allais me rendre coupable d'une indiscrétion.

— Qu'est-ce qu'elle dit, Mme d'Anville?

— Elle dit, répondis-je en hésitant, qu'un homme doit accepter des responsabilités; elle vous blâme, je l'ai entendue plus de vingt fois, elle vous blâme de ne pas vous marier.

— En vérité! répondit-il d'un ton un peu contraint. Me marier,.. comme elle y va! Le remède serait pire que le mal. Qu'en pensez-vous, mademoiselle?

Derrière nous, Prudence geignait et toussait de plus belle, en répétant : « Quelle nuit! mon Dieu! quelle nuit! » d'un ton qui n'avait rien de commun avec l'air du *Domino noir*.

Par pitié, Jacques, qui plus d'une fois déjà l'avait obligeamment encouragée, se retourna pour la remettre d'aplomb.

— Encore un petit effort, lui dit-il avec bonhomie; avant une demi-heure, si rien n'arrive, vous vous reposerez.

— Une demi-heure!

Je devinais les idées de Prudence. Tout ce que Mlle Sabine pouvait dire de folies en une demi-heure! Oh! si madame sa mère était là!

Répondant à cette crainte : — Ne te tourmente pas, lui dis-je.

Elle grommela : — Il y aurait pourtant de quoi, mademoiselle. Jamais on n'a vu... Non, Dieu me pardonne, jamais on n'a vu...

La difficulté de garder l'équilibre l'empêcha d'achever et même, je crois, de nous écouter avec beaucoup de suite.

— Qu'en dites-vous? poursuivit Jacques en revenant à ses questions. Pensez vous que le conseil de Mme d'Anville soit bon?

— Comment saurais-je?..

— Vous êtes, je l'ai souvent remarqué, une jeune personne fort raisonnable, et, d'ailleurs, un conseil n'engage à rien. Les conseils sont faits pour n'être pas suivis.

— En ce cas, monsieur, je vous déclarerai sans crainte que je suis pour le célibat, pour l'indépendance. Il doit être si agréable de vivre sans entraves, hormis celles de sa conscience, bien entendu, et de faire tout ce qu'on veut! Si j'étais homme, je ne me marierais pas, j'imagine, et même femme, j'aimerais beaucoup garder ma liberté, dis-je en pensant avec ennui à mon mariage possible avec M. d'Esserent. — Seulement de la liberté, il faudrait d'abord en avoir, et c'est ce qui est absolument refusé aux demoiselles, jeunes ou vieilles. Tenez, une petite fugue comme celle que nous faisons là... Je reconnais qu'elle est amusante. Eh bien! cela ne peut arriver que par exception, et bien des gens la trouveraient... (J'allais dire choquante, je me repris :) — ridicule.

— Ridicule? Je ne vois pas ce qu'il y a de ridicule à rentrer chez soi avec le moins de risques possibles. Pourvu seulement que vous ne preniez pas froid, que votre voix ne soit pas atteinte.

— Bah! le beau malheur!

— Ce serait un malheur très grand. J'adore votre voix.

Il me sembla que j'allais m'évanouir, et je perdis la tête en me figurant qu'il devait sentir, même à travers tant d'enveloppes, les battemens précipités de mon cœur.

— Je la trouve admirable, ajouta-t-il, en revenant aux épithètes permises.

— Ce n'est pas tout à fait l'avis d'Édith, qui juge que j'ai encore beaucoup à travailler pour l'assouplir un peu.

— Sans doute, vous avez des progrès à faire, mais je maintiens mon dire : l'instrument est superbe. Méfiez-vous de l'appréciation des personnes qui, dépourvues de dons naturels, ont surtout de l'acquis, et donnent par conséquent à cet acquis la première place.

— Oh! vous ne connaissez pas Édith; elle est si modeste, si disposée à l'enthousiasme, au contraire.

— Sans doute, elle est aimable et bonne.

— Et si malheureuse, chère Édith! ajoutai-je avec conviction.

— Malheureuse?.. Mme Tracy?..

— Grand Dieu! ne trouvez-vous pas?

— Mais non, elle est débarrassée de son mari.

— Un monstre,.. Vous l'avez connu?..

— Un homme désagréable, mais il y a si longtemps de ces histoires-là!

— Quand il y aurait plus longtemps encore?.. Elle est toujours liée, enchaînée, ripostai-je avec feu.

— Oh! dit M. de Mareuil, dont la légèreté me blessa, les chaînes ne sont pas bien lourdes. Coupons par cette petite rue, voulez-vous?

Ce qu'il voulait, c'était de couper la conversation.

— Indigne amie, me disais-je, exaspérée contre moi-même et contre une joie intérieure qui ne se laissait pas rembarrer quoique je fisse, tu es contente qu'il se soit montré froid pour elle, qu'il l'ait presque blâmée!

C'est que je croyais avoir ainsi la preuve du néant de mes vagues soupçons. Jamais l'idée ne m'était venue assurément qu'Édith put remarquer un autre que Roger, mais il me semblait impossible que tout le monde ne fût pas amoureux d'Édith. Eh bien! non, il n'était pas amoureux. Autrement m'eût-il parlé d'elle sur ce ton? Les amoureux ne s'aperçoivent même pas des défauts de l'objet de leur culte, bien loin de lui en prêter. Telles étaient du moins les convictions de mon inexpérience.

Quelques minutes après, nous étions devant ma porte, et Jacques échangeait avec moi un cordial *shake-hands*, en me donnant galment rendez-vous au prochain verglas. Je regardai, à la clarté d'un réverbère, ses yeux brillans sous le bord de son chapeau, son sourire fin entre sa brune moustache et la fourrure brune de sa houppelande; il me parut beau, quoiqu'on ne vît de lui très distinctement que le nez, qu'il avait trop grand, et que le froid rendait un peu rouge.

IV.

Ma famille me reçut avec autant d'émotion que si j'eusse franchi tout de bon, pour la rejoindre, la Bérésina. De son côté, elle était rentrée au gîte saine et sauve. En sortant sur le boulevard, pendant un entr'acte, George s'était aperçu de la transformation de Paris en une glissoire formidable, il avait donné l'alarme et, sans attendre la fin du spectacle, on était parti dans deux fiacres qui, une heure après peut-être, eussent été introuvables. Mon beau-

frère n'avait qu'une idée, empêcher que ses propres chevaux n'exposassent, pour venir le chercher, leurs précieuses jambes : maman pensait davantage à sa fille égarée au milieu des glaces, et son imagination ne voulait pas admettre tout simplement ce qu'on essayait de lui suggérer, — qu'Édith m'avait offert l'hospitalité pour une nuit. Mon pauvre père allait donc partir à ma recherche, quand je fis mon entrée dans un attirail qui, au dire de George, m'eût rendue méconnaissable au bal masqué.

— Je vous l'avais bien dit qu'elle voudrait revenir ! s'écria maman, toujours contente d'avoir raison. — Puis elle se jeta éperdûment à mon cou et me mangea de baisers.

— Comment as-tu fait, ma pauvre chérie?

— Je suis revenue très facilement avec Prudence, escortée par M. de Mareuil.

Les sourcils de ma mère se froncèrent imperceptiblement.

— M. de Mareuil?.. Ce jeune homme qui fait quelquefois de la musique chez Édith?

— Oh! ce n'est plus un jeune homme, m'écriai-je. D'ailleurs, je n'avais pas le choix. Il se trouvait là et offrait si obligeamment de me reconduire.

Mais tout en parlant je devais rougir jusqu'aux oreilles.

— Mareuil? dit mon père. J'ai rencontré autrefois un comte de Mareuil, très bon vivant. J'étais jeune aussi dans ce temps-là, et, s'il existe encore, nous devons avoir en commun plus d'un souvenir.

— Dont nous vous dispensons de parler ici, interrompit ma mère.

—Mareuil! répéta George. Jacques de Mareuil? Il est de mon cercle.

— Non, il est du Jockey.

— Il est aussi du Sporting. Garçon d'esprit,.. un peu original,.. belle fortune,.. château historique, et une écurie, des chasses...

Mon frère acheva sa pensée d'un geste d'extase.

— Hum! dit maman, tout cela est fort beau. Je trouve pourtant un peu singulier que...

— Le verglas explique tout, dit mon père. Il faudra écrire à ce monsieur pour le remercier.

— Je le ferai, mon ami, mais avec mesure.

Maman appuya sur ces derniers mots. Je devinais si bien ce qui se passait dans sa tête! Depuis que je ne suis plus un enfant, les hommes se divisent, pour elle, en deux catégories : les partis sortables et ceux auxquels il ne faut point songer. Or, évidemment, M. de Mareuil relève de cette deuxième catégorie :

trop riche, trop de naissance, trop haute position. Nous appartenons, nous, à la noblesse de robe ; les Garchamp sont une vieille famille du Maine. Mon père, conseiller à la cour des comptes, ressemble trait pour trait à une kyrielle d'ancêtres en perruque, dont les portraits représentent de dignes magistrats. Assurément nous sommes à notre aise ; pour n'être qu'une villa plutôt qu'un château, notre propriété des Ormes, située près de La Flèche, a encore assez grand air ; mais enfin tout cela est bon pour M. d'Esserent, ingénieur des ponts et chaussées, pourvu d'une dizaine de mille livres de rente, sans compter ses appointemens, un garçon sérieux, occupé et qui a de l'avenir, beaucoup d'avenir. Ma mère s'est toujours vantée de ne recevoir que des jeunes gens susceptibles, le cas échéant, d'être agréés pour gendres. Les mauvais sujets, les non-valeurs de toute sorte... et les « raisins trop verts » sont éliminés. Elle pense avoir ainsi préservé ses filles le plus possible des illusions et des égaremens qui font le malheur de la vie. Nous avons compris très jeunes, Germaine et moi, que le fruit défendu était mis hors de notre portée, qu'il n'y avait, grâce à la vigilance maternelle, aucune possibilité de faire un mauvais choix. Eh bien! c'est révoltant, sans doute, mais on n'imagine pas combien les jeunes filles apprécient peu l'avantage d'être gardées ainsi.

Je tremblais que ma mère ne mît tant de mesure, tant de mesure dans sa lettre de remercîment à M. de Mareuil, qu'il n'y pût trouver le prétexte d'une visite. Jusqu'au jeudi suivant, je fus sur des épines. Se croirait-il autorisé à prendre en personne de mes nouvelles? Viendrait-il? Ne viendrait-il pas?

Il vint ; et quand je le vis apparaître dans la grande baie encadrée de verdures qui sépare les deux salons, je me sentis défaillir d'abord,.. puis il me sembla que toute mon âme s'envolait vers lui. Ce que j'éprouvai fut si violent, si imprévu que j'en eus une sorte d'épouvante ; de là l'air guindé que je pris et qui dut étonner un peu M. de Mareuil après les familiarités de notre expédition nocturne. Quant à lui, il montra l'aisance d'un homme du monde, et causa librement de toute autre chose que de nos aventures, bien que le verglas fût l'événement par excellence de la semaine, un événement insolite, presque sans exemple à Paris. Chacun avait son histoire à raconter, et je voyais maman tourmenter un peu nerveusement le gant de Suède qu'elle tenait, comme si elle eût craint que la mienne à son tour ne s'ébruitât. A la place de maman, le silence de M. de Mareuil m'eût paru plus alarmant mille fois qu'une indiscrétion. Les choses qui nous tiennent fort au cœur sont de celles en effet dont nous ne parlons guère. Or, jamais Jacques, — je l'appelais, dès ce temps-là, Jacques dans ma pensée,

jamais Jacques ne revint devant elle sur la nuit du verglas autrement qu'à demi-voix, lorsque par hasard nous échangions deux mots : — A quand notre prochaine expédition polaire, mademoiselle Sabine? Quel mauvais temps ennuyeux,.. il ne gèle pas! — Et autres propos que seule je comprenais. Il y avait un secret entre nous. L'assiduité de Jacques chaque jeudi était d'ailleurs un dédommagement à la rareté nouvelle de nos petites séances musicales chez Edith. Celle-ci ne semblait plus avoir le temps de rien faire depuis que son ténébreux Roger se cachait dans quelque coin de Paris. En vain l'avais-je suppliée de me le laisser entrevoir. L'incognito qu'il était résolu à garder ne souffrait pas le moindre compromis; même il avait désapprouvé, m'assura-t-elle, qu'elle eût parlé de lui à qui que ce fût au monde. Leurs furtives rencontres ne pouvaient avoir lieu qu'à la condition que personne ne soupçonnât le retour du soi-disant voyageur. Il n'était revenu que pour elle.

Au fond de l'âme, j'enviais Édith. Être le seul intérêt, le seul plaisir, le seul mobile d'une existence toute dévouée à un attachement unique, cela me paraissait le lot le plus désirable qu'une femme pût rêver. Je la voyais préparer des rendez-vous dont l'attente était déjà une fête, s'échapper pour rejoindre son ami dans quelque musée, quelque jardin public, quelque quartier lointain où l'on pût s'être rencontrés par hasard, et là marcher ensemble, serrés l'un contre l'autre, en oubliant le temps et le lieu, comme j'avais fait durant cette nuit mémorable, mais avec la certitude, en se disant au revoir, de recommencer bientôt. Je me représentais l'enchantement de pareilles heures passées avec Jacques. Si le salon de ma mère eût été ce palais de la Vérité, qui figurait jadis dans les contes de Prudence et où chacun devait dire, bon gré mal gré, ce qu'il pensait, combien de fois aurais-je accompagné de phrases compromettantes l'offre sempiternelle d'une tasse de thé : — Demain, au musée de Cluny, ou bien au Luxembourg... — Je me figurais alors son étonnement et l'opinion qu'il prendrait de cette jeune éhontée, Mlle Sabine de Garchamp. Cela suffisait pour me couvrir de confusion, quoique je n'eusse rien dit.

Parfois je plaisantais Édith sur le manteau couleur de muraille dont Roger devait s'affubler pour échapper aux regards. Il me restait un grain de bon sens, malgré ma disposition à me payer de chimères. Comment ne tombait-il pas de temps à autre, malgré toutes ses précautions, sur quelques personnes de sa connaissance?

Je ne sais comment je fus amenée une fois à ajouter :

— Est-ce qu'il n'est pas des amis de M. de Mareuil ?

Peut-être ne cherchais-je qu'un prétexte pour prononcer ce nom, qui sonnait toujours plus qu'agréablement à mon oreille.

Édith tressaillit, et je me rappelle le regard méfiant qu'elle me jeta.

— Il ne manquerait plus, en vérité, répondit-elle avec précipitation, que de parler de Roger à M. de Mareuil.

— Sois tranquille, lui dis-je, surprenant son inquiétude, je sais me taire.

— Oh! là-dessus, je suis à peine rassurée. Maintenant que vous vous voyez tous les jours...

— Tous les jours est un peu exagéré. Si tu disais toutes les semaines, et encore!..

Je découvris par la suite qu'elle n'était qu'à demi satisfaite que Jacques eût ses entrées chez nous. Peut-être avait-elle prémuni adroitement ma mère contre lui en parlant pour la première fois de nos duos, des inconvéniens de la musique et de sa propre crainte des responsabilités, car maman ne manquait jamais l'occasion, à cette époque, de me dire avec beaucoup plus de conviction qu'auparavant :

— Quelle jeune femme prudente et sensée que cette Édith! Elle est d'un bon conseil et d'une prévoyance!

Elle sortait beaucoup moins le soir, mon excellente maman, supprimant ainsi les prétextes de mes petits dîners avenue Montaigne. M. d'Esserent était en revanche invité chez nous assez souvent, et je le trouvais plus myope, plus grave, moins séduisant que jamais; la comparaison avec le seul homme qui me plût, lui faisait du tort; et ma mère, comme si elle l'eût senti, se prononçait à chaque instant contre le genre de supériorité masculine qui consiste à être aimable dans le monde, un art que les hommes qui pensent, les hommes qui travaillent, les hommes de valeur, ne trouvent guère le temps de pratiquer, laissant cela aux oisifs, qui n'ont nul autre mérite.

V.

Maintenant, je le reconnais, il faut bien peu d'aliment à un rêve de jeune fille pour qu'il se soutienne et prenne même des développemens excessifs. Lorsque j'y réfléchis de sang-froid, Jacques ne m'avait encore jamais témoigné qu'il eût pour moi une préférence, et cependant j'avais trouvé le moyen d'accumuler toute une série de preuves qui me permettaient de croire ce que je désirais le plus. J'interprétais un mot, un regard. Restait-il quelque temps sans paraître, je supposais qu'il voulait dérouter les soupçons; re-

venait-il, je concluais sans hésitation qu'il n'avait pu résister au besoin de me revoir. Oh! j'étais stupide,.. mais si heureuse! Je voudrais être encore stupide de cette façon-là! Le beau succès que de voir clair, quand ce qu'on voit vous met au désespoir! En un temps où tout s'écrit d'après des documens (j'entends autour de moi discuter cette matière), il serait peut-être curieux de consacrer un chapitre du roman que je cherche à composer au travail qui se fit dans mon cerveau de petite fille. J'y songerai; mais j'ai peur que ce passage-là ne semble bien long, et aussi de ne pas pouvoir réussir à faire comprendre mes méprises, puisque je ne les comprends plus moi-même, le prisme s'étant évanoui. Et puis, il faudrait les examiner à la loupe, mes fameux documens; c'étaient de si petites choses et qui, hélas, au moment même, me paraissaient si grandes! La première fois que j'allai aux bains de mer, étant tout enfant, je crus faire, à marée basse, une récolte féerique de jaspe, de lapis, de porphyre, d'albâtre, ou plutôt je ne savais pas même les noms de mes pierres précieuses, et elles en étaient plus précieuses encore. Leur beauté innomée me ravissait. Et puis, quand le lendemain à mon réveil je courus les regarder, je ne vis plus que des pierres gris bleu, blanches ou rougeâtres, du galet vulgaire, et jamais on ne put me persuader que mon trésor n'avait pas été volé pendant la nuit, remplacé par des cailloux. Le même prodige s'est renouvelé depuis pour mes souvenirs d'amour. Il leur manque l'onde rapide des illusions, le rayon de soleil de la foi, et ils ne sont plus rien à mesure que je les évoque.

Ainsi, très probablement, l'origine de la liaison assez brusque de Jacques avec mon frère n'eut d'autre motif que le goût qu'ils éprouvaient en commun pour tous les genres de sport. Au cercle, ils n'avaient eu que peu d'occasions de causer ensemble, cette sympathie d'un ordre assez vulgaire ne s'était donc pas révélée; quand ils se connurent mieux, elle éclata. Voici l'explication vraisemblable de ce qui m'apparaissait autrefois sous un jour bien différent. Pour que Jacques recherchât mon frère, il fallait, disais-je, qu'il tînt à lui parler de moi, à savoir ce que je faisais, ce que je pensais. Cela me semblait tout simple. J'eusse agi de la même façon avec sa sœur, s'il avait eu une sœur même insignifiante. En somme, George n'a rien de ce qu'il faut pour justifier un engouement; bon garçon, voilà tout ce qu'il est... Oh! il l'est certainement, quoique mes parens se plaignent beaucoup de lui; mais enfin les bons garçons ne sont pas rares, il n'y a pas de quoi se jeter à leur tête parce qu'ils possèdent cette qualité qui court les rues. Donc M. de Mareuil, s'il lui faisait autant

d'avances, devait avoir une arrière-pensée. Brave George, comme il me devenait cher! Jusque-là, je n'avais eu pour lui que tout juste les sentimens naturels entre frère et sœur, — assez tièdes encore! Mais je me mis à l'adorer quand j'eus découvert qu'il voyait Jacques presque quotidiennement. Il ne s'expliquait pas mes petits cadeaux continuels, mes cajoleries; il n'en pouvait revenir. Mon but était de me faire un allié, un complice, d'obtenir que ce bavard ne dît de moi que des choses avantageuses. Je réussissais, d'ailleurs. Après avoir décidé que j'étais *en forme*, il trouvait un progrès extraordinaire du côté de l'amabilité. J'étais même caressante... Pauvre George! combien de baisers a-t-il reçus qui n'étaient pas pour lui! De toutes façons, je l'utilisais. Rien n'est plus facile que de faire causer George sans qu'il s'en aperçoive. Je lui arrachais une multitude de renseignemens, je me faisais donner force détails sur les habitudes de M. de Mareuil, sur son intérieur, sur son genre de vie. Je pus ainsi, sachant l'heure où d'ordinaire il se promenait à cheval, entraîner plus d'une fois fraulein Wurst dans certaines allées du Bois où il m'était loisible de passer par hasard, et le concours hippique des Champs-Élysées me vit cette année-là très assidue. Ma sœur y allait beaucoup par genre et pour montrer ses toilettes printanières; je demandais toujours à l'accompagner, affichant un goût de fraîche date pour les défilés d'attelages et les concours de chevaux de selle; moi aussi, je soignais mes toilettes, dont naguère encore je n'avais cure; elles étaient dédiées maintenant à quelqu'un.

— Cette petite aimera le monde tout autant que Germaine, disait ma mère étonnée. Combien les changemens sont rapides à cet âge! Nous qui la croyions si sérieuse!

— Elle le redeviendra suffisamment, répliquait mon père, toujours enchanté de moi, quoique je fisse. Laissez-la vivre sa jeunesse.

Et George d'affirmer que je me marierais mieux gaie, coquette, et répandue au dehors, que confite dans les livres et dans les cours de la Sorbonne.

— Ces nouveaux goûts d'étude, disait-il, que les demoiselles affichent, font des créatures odieusement supérieures et condamnées à rester vieilles filles. Est-il bien agréable qu'une femme s'aperçoive que vous avez perdu tout votre bagage du collège, et qu'elle en abuse pour vous parler grec? Je n'épouserais pas, quant à moi, un diplôme, fût-il encadré de millions.

Notez que George tient à l'argent ou plutôt à tout ce qu'il procure; il est fermement résolu à ne faire, s'il se marie, qu'un mariage riche. Ses professions de foi sous ce rapport me scandalisaient,

mais elles ne paraissent pas produire le même effet sur ma mère, qui cependant lui impose volontiers silence pour des choses mille fois moins choquantes à mon gré. Les discussions entre eux sont continuelles, et ce n'est pas toujours ma mère qui a raison. Ainsi, cet été-là, avant notre départ annuel, une petite scène assez vive eut lieu. J'entrai un matin dans la salle à manger au moment même où ma mère s'écriait :

— Encore une fois, non, mille fois non!.. Comment ne comprends-tu pas l'inconvenance, l'impossibilité?.. Est-ce que nous le connaissons en somme? Est-ce que nous savons ce qu'il vaut?.. Et le monde interprète si vite... A l'âge de ta sœur...

Naturellement, on s'interrompit en me voyant, et je ne demandai pas de quoi il était question; mais après le déjeuner, qui fut silencieux et assombri par la mine boudeuse de George, je pris mon frère à part et je lui dis d'un air de sympathie profonde :

— Tu es bien contrarié, mon pauvre ami.

— Contrarié? répondit-il avec humeur. Dis donc furieux! La vie n'est plus tenable ici. Je n'ai même pas le droit d'inviter un ami. Voilà toute une histoire, parce que j'avais prié Mareuil de venir cet automne tirer quelques perdreaux là-bas, aux Ormes. C'était une manière de répondre un peu à ses politesses. Mais on a une sœur qui grandit...

— Oh! pardon, m'écriai-je en éclatant de rire, espérons que je ne grandirai plus, je suis déjà trop grande.

— Allons donc! Je te trouve très bien comme tu es, et je ne t'en veux pas, quoique tu sois la cause involontaire... Mais quelle idée de croire que la visite d'un homme qui ne ferait pas plus attention à toi que tu ne fais attention à lui puisse te causer le moindre préjudice! C'est assommant les sœurs à marier!

— Je t'assure, lui répondis-je ingénument, qu'il n'y a pas de ma faute, et que, si cela ne dépendait que de moi, tu aurais la permission d'amener tous tes amis. Les Ormes en seraient plus gais.

Combien, malgré le refus de mes parens, j'étais joyeuse! Jacques avait évidemment sollicité cette invitation, cherché un moyen de se rapprocher de moi. Et le dernier mot n'était pas dit, la fatalité devait intervenir. Que ce fût pour mon bien ou autrement, je n'ai pas su encore m'en rendre compte.

VI.

Il faut avouer que les précautions maternelles sont bien souvent doublées d'inconséquence. Ma mère, qui n'eût consenti sous aucun

prétexte à recevoir aux Ormes M. de Mareuil, ne fit nulle difficulté de me confier à ma sœur, qui s'en allait passer un mois à Dieppe.

Les distractions mondaines de l'hiver ayant mis Germaine sur les dents, le repos et l'air salin lui étaient recommandés; elle choisit naturellement une plage où elle pût continuer à peu près le même train de vie qu'à Paris. Nous nous installâmes dans un de ces hôtels somptueux, échelonnés au milieu de jardins anglais, en face de la mer, un véritable palais du confort le plus raffiné, ce dont je me souciais peu pour ma part : l'aspect des vagues et leur chanson suffiraient à me ravir, quand bien même je ne ferais que camper sous le toit de chaume d'un pêcheur; mais Germaine a des goûts moins rustiques. La nécessité de changer de toilette trois fois par jour contribue en ce qui la concerne à la vertu du traitement. Excellentes nageuses l'une et l'autre, nous triomphions en costumes de bain aussi élégans qu'il soit permis à des femmes du monde d'en porter. Oh! comme Germaine enviait l'ajustement de Folie qui faisait valoir les charmes de Mlle Armandine, des Bouffes! Puis, aussitôt après le déjeuner, commençaient les excursions de rigueur au Pollet, au château d'Arques, à Caude-Côte, à Pourville, au phare d'Ailly. Ne fallait-il pas être de retour pour la musique et faire une apparition avant dîner au salon de lecture? Après, vite en route vers le Casino! L'absence de mon beau-frère dans les intervalles du train des maris eût été gênante, si nous n'avions eu dans notre hôtel Mme de Rignac avec sa famille. Germaine, qui me servait de chaperon, était chaperonnée à son tour par cette vieille amie de notre mère. On sait que j'avais peu de goût pour elle, mais sa malice habituelle était, aux bains de mer, moins importune qu'ailleurs. Que ferait-on sur une plage durant les heures chaudes de la journée, sinon dauber un peu le prochain? Mme de Rignac était au courant de tout; elle avait son utilité à titre de gazette vivante. Nous ne nous ennuyions donc pas, bien loin de là; nous nous amusions même un peu trop à mon gré! Une visite à Édith, qui passait l'été sur la plage plus tranquille du Tréport, compta parmi mes meilleurs plaisirs. A son tour, elle promit de venir passer quelques journées auprès de nous, et, en effet, nous la vîmes arriver à la veille des courses, qui attirèrent en même temps une nuée de Parisiens, toute la fleur du sport, mon frère George dans le nombre, et avec George,.. je m'y attendais bien un peu, — je l'avais tant souhaité! — M. de Mareuil. Il avait un cheval engagé, nous expliqua-t-il, et venait spécialement pour affaires de turf; mais j'eus la vanité de n'en pas croire un mot.

Figurez-vous un rêve charmant qui, après vous avoir emporté sur des ailes roses dans le pays de l'Amour et de la Fantaisie, se

termine en cauchemar, au milieu de ténèbres pleines d'angoisse, vous aurez ainsi l'idée de cette première journée des courses de Dieppe, qui fut pour moi une date décisive, à jamais effroyable.

Depuis son arrivée, M. de Mareuil avait partagé ses attentions équitablement entre Édith et ma sœur ; je crois qu'il s'occupait surtout de ma sœur, mais n'était-ce pas encore un moyen de s'occuper de moi en se la rendant favorable ? Au fond, son principal souci, notre souci à tous, était *Mon Étoile*, la pouliche engagée, un noble animal dont les ancêtres figuraient glorieusement au *stud-book*. Nous ne parlions que d'elle avec un intérêt fiévreux. La profondeur de sa poitrine, la hauteur de son garrot, la largeur de ses tendons, et toutes les perfections pleines de promesses que l'on cachait encore au public, étaient sans cesse sur le tapis entre ces messieurs, et nous écoutions, recueillies.

Le grand jour vint, tellement chaud qu'on n'y eût pu tenir, si la mer ne se fût chargée de nous envoyer par intervalles le coup d'éventail nécessaire. Elle était bleue, la mer, bleue comme le ciel et aussi calme, sans plus de moutons, sans plus de rides. Le soleil ruisselait sur les falaises blanches, qui renvoyaient cette lumière avec une aveuglante intensité ; il dévorait la pelouse, où les véhicules de toute sorte, depuis le *break*, le *drag*, la calèche, jusqu'aux rustiques charrettes normandes, formaient un labyrinthe inextricable ; il miroitait sur la robe des chevaux, sur la casaque rouge, verte, jonquille ou rose des jockeys. Les parasols chatoyans, de toute forme, brodés, fleuris, japonais, que sais-je ? qui s'entre-croisaient dans l'enceinte, qui se dressaient au-dessus des voitures, qui erraient sur la verdure un peu grillée, comme de grandes fleurs mouvantes, abritaient des costumes pur XVIIIe siècle ; les nôtres étaient parmi les plus coquets, blancs tous les trois : Germaine en *peau de soie* et tulle brodé, genre Trianon, relevé, chiffonné à miracle ; Édith délicieusement drapée dans du crépon aux plis souples et d'une savante simplicité ; moi, en virginale étamine : « Un Watteau, un Prudhon et l'Accordée de village, » avait dit Jacques en nous exprimant son approbation, et il ne m'avait pas semblé que « l'Accordée » lui plût moins que les autres. Tout au contraire, il avait ajouté : « Vraiment, il ne vous manque que le bouquet ! » Et il était allé me chercher un gros paquet de roses. Ces roses, je les ai encore au fond d'un tiroir, flétries comme mes illusions de ce jour-là.

Du reste, toutes les femmes étaient charmantes, en masse, sans excepter quelques caricatures anglaises, qui mettaient une note drôle, mais encore pittoresque, dans ce carnaval de couleurs. Et, spectacle à part, les courses furent en elles-mêmes admirables,

puisque *Mon Étoile* arriva première, accompagnée par nos vœux et par le battement éperdu de nos cœurs. Quel instant que celui où notre trio, grimpé sur des chaises, la lorgnette en éveil, suivit la fortune de Jacques portée par cet éclair en chair et en os que nous reconnaissions de loin à la casaque orange et à la toque noire du jockey, dont la cravache ne se leva pas une fois, pas plus qu'il ne donna de l'éperon! Les autres s'épuisaient en efforts, mais *Mon Étoile*, gardant la même allure qu'au départ, fendait l'air, tranquillement victorieuse. Quand elle eut dépassé le but avec cette aisance suprême, quand elle revint à pas comptés vers le pesage, au milieu des hurrahs, je sentis mes yeux se remplir de larmes, comme si le triomphe eût été pour moi; j'eusse volontiers embrassé, toute couverte qu'elle fût de sueur et d'écume, celle qui procurait à Jacques une ovation semblable; si je ne fis que caresser ses naseaux frémissans du bout de mes doigts, après Édith, après Germaine, qui paraissaient, chacune à sa manière, presque aussi émues que moi-même, ce fut uniquement crainte de me trahir.

Le dîner qui suivit cette prouesse fut follement gai; nous étions tous excités par le contentement, par le grand air, par les joyeuses influences de la journée; jamais je ne m'étais sentie autant à mon avantage; mon entrain eût scandalisé maman, mais Germaine était trop satisfaite d'elle-même et de son propre succès pour songer à m'adresser la moindre admonestation; quant à Édith, elle gardait son attitude rêveuse et nonchalante, même en buvant du champagne rosé à la gloire de *Mon Étoile*. Jacques lui parla peu ce soir-là; en revanche, il ne me quitta presque pas, rappelant pour la première fois notre équipée de l'hiver, — nous étions en petit comité si intime,.. — prétendant qu'elle lui donnait des droits éternels à ma reconnaissance, et abusant de cette reconnaissance pour me reprendre l'une des roses qu'il m'avait données le matin.

— Je veux, dit-il, la remettre de votre part à *Mon Étoile*, qui comptait certainement la recevoir de vous-même.

Une pareille explication ôtait-elle toute importance à ce badinage? Il faut le croire, puisque voici la fin.

Après une apparition au Casino, un retour à l'hôtel sous le ciel constellé, qui fit dire à Jacques : « Nous avons eu notre nuit de janvier à nous deux, mademoiselle Sabine; voici une nuit d'été qui la vaut presque; je voudrais être poète pour chanter ces nuits-là,.. » notre petite bande rentra bruyamment dans le salon de Germaine, et nous fîmes de la musique indéfiniment. Il fut chanté une dernière fois, notre duo de *Mireille!* J'étais si heureuse que j'aurais voulu voir tout le monde aussi heureux que moi. J'allai, je me rappelle, dire à l'oreille d'Édith :

— Quel dommage que ton cher Roger ne soit pas ici ! — Et elle me répondit : — Peut-être n'est-il pas bien loin, — d'un air mystérieux qui piqua fort ma curiosité. — Il était possible, en effet, qu'au milieu de la foule Roger fût passé auprès de nous sur le champ de courses, qu'elle et lui eussent eu, au Casino, des intelligences secrètes.

— Sournoise ! m'écriai-je.

Et elle me répondit avec un soupir étouffé : — Tu verras tôt ou tard que les femmes sont toutes obligées de le devenir.

Jacques l'avait bien dit ; elle ressemblait en ce moment à la Psyché de Prudhon, une Psyché très énigmatique, symbole de l'âme dormante comme une eau profonde qui défie le regard de la sonder,.. surtout, le regard peu perspicace d'une pauvre petite fille que j'étais alors. J'ai maintenant contre les Prudhon une vieille rancune. Quand j'en rencontre quelqu'un sur mon chemin, au Musée ou ailleurs, je lui dis : « J'ai été ta dupe, mais je ne la suis plus. J'ai le secret de ton sourire si tendre, qui n'a rien à envier au Corrège ou à Léonard ; j'ai le secret de tes yeux pleins d'ombre, au feu doux et pénétrant desquels le cœur se fond pour ainsi dire. Ta beauté langoureuse est celle du mensonge involontaire, inconscient, perfide tout de même, le mensonge du serpent qui dut avant toutes choses être enseigné à notre mère Ève. »

Il était plus de minuit quand nous nous séparâmes sur ce mot, prononcé mélancoliquement par George :

— Après le plaisir, la peine. Je vais regagner mon armoire.

Dans le fait, il n'avait trouvé de disponible qu'une espèce de niche inhabitable, tant les hôtels, sans exception, regorgeaient de monde.

Jacques prit congé de nous ; il partait dès l'aube pour un château des environs de Fécamp, où des amis l'attendaient, et il ne devait point repasser par Dieppe.

— Au revoir à Paris, lui dis-je.

Je crus sentir qu'il serrait ma main avec tendresse, mais je me suis trompée si souvent ! Peut-être cet expressif serrement de main faisait-il encore partie d'une menue monnaie courante. Comme à l'ordinaire, je reconduisis Édith jusque chez elle avant d'aller me coucher. Nous étions proches voisines ; ma petite chambre, grandie par une vue superbe sur la mer, communiquait à droite avec celle de ma sœur ; à gauche, elle aurait donné dans le cabinet de toilette d'Édith, si un meuble quelconque n'eût condamné la porte ; mais quand nous ne voulions pas aller l'une chez l'autre par le grand corridor qui desservait tous les appartemens de cet étage, nous usions du balcon extérieur, courant de sa

fenêtre à la mienne. Ces détails sont nécessaires pour expliquer ce qui m'arriva.

Jamais je n'avais eu moins envie de dormir. Jetant un châle léger sur ma tête et sur mes épaules, je restai longtemps accoudée au balcon. Le bruit monotone de la marée montante servait d'accompagnement à l'état de vague bien-être où j'étais plongée comme en un bain délicieux; je me donnais tout entière au bonheur pressenti. Il me semblait que les étoiles fixaient des regards amis sur cette créature privilégiée, que la voix des flots, si basse et si douce, me disait à l'oreille tout ce que Jacques n'avait pu me dire devant tant de témoins.

Un petit incident très réel me fit descendre de l'empyrée; en passant machinalement ma main droite sur mon poignet gauche, je sentis soudain qu'un bracelet que j'avais porté toute la journée n'y était plus. Je tenais beaucoup à ce cadeau récent de mon beau-frère, qui, d'une générosité magnifique à l'égard de sa femme, ne lui offrait jamais rien sans y joindre pour sa petite sœur, comme il m'appelait, quelque bagatelle. Ce cercle d'or très fin, autour duquel courait une souris, la fantaisie de la saison, avait donc accompagné un certain éventail de dimensions extravagantes, véritable paravent d'écaille et de dentelle qu'il avait apporté à Germaine pour les courses. Je rentrai dans ma chambre, je cherchai partout, point de bracelet. Il était un peu trop large, il avait pu glisser. « L'aurais-je donc perdu? » pensai-je avec inquiétude. Puis je me rappellai que, justement parce qu'il me gênait, je l'avais retiré de mon bras en me mettant au piano. Il m'avait été alors agréable de voir Jacques s'en emparer. C'était son habitude de toujours tourmenter quelque objet en causant; peut-être avait-il pris ce bijou par distraction; mais peut-être aussi avait-il fait semblant d'oublier de me le rendre, afin de garder pendant quelques jours ou quelques heures une chose à moi et d'avoir ensuite un prétexte pour revenir me le rapporter.

Après m'être abandonnée follement à l'espérance de le revoir dès le lendemain : « Du calme, dis-je à mon imagination, n'allons pas si vite; j'ai peut-être posé mon bracelet sur la cheminée d'Édith en allant lui dire bonsoir. » Je résolus d'en avoir tout de suite le cœur net, et je me promis de demander à cette belle cachottière par la même occasion la clé du demi-mot qu'elle avait laissé échapper, à propos d'un certain Roger invisible et quasi fantastique attaché comme une ombre à ses pas. Certes, elle ne devait pas dormir, elle non plus.

Non, elle ne dormait pas : je le vis bien en atteignant sa fenêtre. Debout devant une glace, elle démêlait et tressait pour

la nuit la lourde épaisseur de ses cheveux de jais. C'était le triomphe d'Édith que cette opération de chaque soir, qui révèle parfois tant de fraudes lamentables. Contrairement à la plupart des femmes, elle avait une plus belle chevelure qu'on ne pouvait le soupçonner en la voyant coiffée. Ces torsades lisses enroulées autour de sa petite tête, dont elles ne dérangeaient pas les mignonnes proportions, formaient, aussitôt dénouées, des ondes opulentes qui la couvraient tout entière. Édith se montrait donc à moi de profil, dans un peignoir blanc, le bras levé, une brosse d'ivoire à la main, et j'allais frapper deux coups discrets contre la vitre pour l'avertir de ma présence sans trop l'effrayer, quand quelque chose, un léger bruit peut-être, lui fit tourner la tête vers la porte qui, au fond de sa chambre, donnait sur le corridor. Elle laissa échapper la brosse, parut chanceler, puis s'élança, tandis que cette porte s'ouvrait lentement, avec précaution, laissant entrer un homme, Jacques.

Mon cœur cessa de battre, je cherchai un point d'appui ; la main crispée à la barre du balcon, il me semblait entendre les paroles étouffées d'Édith, suffisamment traduites par son geste : « Quelle folie! Quelle imprudence! » Mais il l'avait saisie entre ses bras. Elle se dégagea précipitamment et courut fermer les volets. Je ne vis plus rien que cette barrière épaisse entre eux et moi.

La mer avait pour mon oreille changé de langage ; elle n'exhalait que des plaintes, auxquelles se mêlait le tumulte du sang dans mes artères. Jacques à pareille heure dans la chambre d'Édith, et ce baiser, et le consentement qu'exprimait ce volet rabattu! Était-ce possible?.. Je rentrai dans ma chambre en me traînant comme si j'eusse reçu quelque blessure, comprenant, à travers ma souffrance, qu'il n'y avait plus d'amour, plus d'amitié, que tout était trahison, que rien ne valait plus la peine de vivre. Et, en même temps, une curiosité poignante se mêlait à mon désespoir. Je cherchais à surprendre les moindres bruits, l'instant précis où de nouveau Jacques sortirait dans le corridor, où ses pas s'éloigneraient. Cette fiévreuse attente, comptée par les pulsations de mon cœur, me parut durer un siècle;.. enfin, la honte me prit. Que m'importait, après tout?.. Cet homme n'était rien pour moi!.. Il fallait oublier, mépriser. Mais la colère, la jalousie, la haine, étaient plus fortes que le mépris. Tous ces affreux sentimens me furent révélés à la fois. Oui, j'eus la douleur de me sentir méchante en même temps que si malheureuse!

Je ne faisais plus le guet ; j'étais allée me jeter sur mon lit, la tête en feu : « C'est fini, me disais-je, tout est fini! » Au milieu du chaos où je retombe toujours quand je me reporte à cet instant, une sorte d'hallucination bizarre me poursuivit, une étrange association d'idées.

L'hiver précédent, ma mère avait reçu à l'improviste certaine loge où elle avait longtemps hésité, malgré mes prières, à m'accorder une place. Sans doute, on ne pouvait rien dire contre le théâtre ; beaucoup de jeunes filles très bien élevées y étaient conduites, car il s'agissait d'un opéra, et la musique permet d'entendre tout ou presque tout ; d'ailleurs, je connaissais déjà des fragmens de la partition, mais enfin le sujet de *Roméo et Juliette*,.. une scène en particulier... Le scrupule de maman ne se laissa vaincre qu'avec beaucoup de peine ; elle eût été désolée cependant de perdre sa loge. C'était une baignoire ; les gens collet monté ne sauraient pas. Bref, je fus initiée à l'adorable histoire des amans de Vérone, qui me fit verser beaucoup de larmes, sans me donner, je crois, de mauvaises pensées. Pourquoi donc, au milieu de mon chagrin, un air et des paroles, qui étaient comme l'expression troublante et mystérieuse de bien des choses inconnues, revenaient-ils me hanter, martelant, pour ainsi dire, mon pauvre cerveau endolori ?

« Non, ce n'est pas le jour, ce n'est pas l'alouette... » Je l'entendais distinctement, ce duo des deux amans qui ne peuvent se résoudre aux adieux, et qui, l'un après l'autre, tâchent d'en reculer l'heure. Il arrivait jusqu'à moi, malgré l'épaisseur des murailles, il vibrait dans la nuit, la mer me le chantait, je retrouvais son écho sur mes propres lèvres. Allais-je donc devenir folle ?

Le lendemain, je prétextai une migraine pour ne pas descendre, et on mit sur le compte de la chaleur, de la fatigue, cette indisposition à laquelle je n'étais point sujette. Édith, aussi impénétrable que jamais, vint demander de mes nouvelles. Quand elle m'embrassa, une envie sauvage me prit de passer mes doigts autour de ce joli cou flexible et de l'étrangler. Elle me rapportait mon bracelet, que la femme de chambre avait trouvé sur le piano.

— Je l'ai cherché partout hier, lui dis-je, — ne pouvant la tuer, réflexion faite, — et j'ai même failli aller te le réclamer. L'idée m'était venue que je l'avais laissé dans ta chambre.

Il me parut qu'elle changeait de couleur.

— Je t'aurais dérangée, tu dormais sans doute ? repris-je avec des intentions féroces.

— Sans doute, répéta-t-elle innocemment.

Et je fus forcée d'admirer son sang-froid.

VII.

En admettant que j'écrive jamais ce roman dont je rassemble un à un les matériaux en moi-même, c'est ici que je sentirai com-

bien l'art des transitions est un art difficile et combien peu je le possède. Quel moyen d'éviter les longueurs ou les lacunes en racontant l'année qui suivit, — une année sans événemens notables et qui pourtant déborda pour moi de sensations nouvelles, de pénibles curiosités, satisfaites à demi, d'incertitudes, d'étonnemens, d'angoisses de toute sorte? Mon joyeux petit secret d'amour, ce secret presque enfantin et qui me laissait naguère le cœur si léger, était devenu un lourd fardeau où le désappointement, la jalousie, de sourdes rancunes, tenaient leur place. Sans cesse je cherchais à m'expliquer l'inexplicable : pourquoi Jacques, puisqu'il aimait Édith, avait paru faire attention à moi, et pourquoi Édith, de son côté, m'avait leurrée par de fausses confidences ; car il devenait enfin trop clair que ce prétendu Roger n'avait jamais existé, que c'était un fantôme chimérique dont ma coupable amie se servait pour couvrir le personnage très réel de Jacques et pour dérober son entente avec lui. Mais à quoi bon cette duplicité envers moi? Elle voulait détourner mon attention, ou bien, ne pouvant s'empêcher de parler de son amour, elle le démarquait pour ainsi dire, par prudence. Quoi qu'il en fût, elle s'était jouée de moi, et ce sont justement les naïfs qui prennent le moins leur parti d'être dupes. Maintenant que je sais quel écheveau embrouillé est la vie, je n'aurais plus les mêmes colères contre les nœuds et les complications qu'on rencontre en le dévidant. J'ai fini par trouver des excuses à la perfide Édith ; j'ai fini par comprendre que Jacques, après tout, avait joué son jeu d'amoureux égoïste en feignant de s'occuper de moi sous l'œil vigilant de Mme d'Anville. Ses attentions, ses complimens, n'avaient guère dépassé, d'ailleurs, les bornes d'une amitié un peu vive. Ce n'est pas parce qu'un homme vous dit : « Je t'adore, » par l'intermédiaire de Mozart ou de Gounod, ce n'est pas parce que les circonstances le forcent à quelques familiarités un jour de verglas, qu'il s'engage d'une façon sérieuse. Il m'avait jugée moins novice, mieux au courant d'un certain *flirt*, voilà tout. Il va sans dire que ce sont là mes impressions d'aujourd'hui ; alors, je me croyais doublement trahie ; j'en voulais à Édith surtout, à ses fausses vertus, à sa fausse expansion. Je brûlais de lui arracher son masque d'hypocrisie, de lui dire ce que j'avais vu ! Mais impossible, la honte m'eût arrêtée. Tout ce que je pouvais faire, c'était d'éviter de la rechercher aussi souvent qu'autrefois et de ne plus souffrir qu'elle abordât certains chapitres. Du reste, elle-même y paraissait de moins en moins disposée ; une sorte de gêne s'était établie entre nous ; on eût dit qu'elle m'en voulait aussi, qu'elle avait contre moi sa part de griefs. Oh ! si ma pauvre mère s'était doutée du drame silencieux qui se jouait dans l'âme de son enfant ! Elle n'aurait pu

s'en consoler, elle se serait reproché toute sa vie de n'avoir pas fait bonne garde, de s'être relâchée de sa surveillance quotidienne; mais, Dieu merci, elle ne soupçonna jamais que j'avais vu Roméo entrer dans la chambre de Juliette, et que l'opéra où elle m'avait menée eût aidé mon imagination à commenter ce fait exorbitant. Elle s'aperçut seulement que, de même que j'avais embelli l'autre hiver, je maigrissais un peu à présent, et que je devenais volontiers mordante, sarcastique dans mes reparties :

— Prends garde, me disait-elle, tu vas passer pour moqueuse, et une jeune fille qui raille se fait un tort infini.

— Il est certain, reprenait mon père, s'associant aux admonestations maternelles pour la première fois, il est certain que ton esprit s'aiguise, s'affile à l'excès. Tu critiques tout. C'est trop tôt, ma mignonne, beaucoup trop tôt. La jeunesse doit jouir des choses simplement. J'ai peur que tu n'aies lu à tort et à travers. Où aurais-tu trouvé ces jugemens maussades, sinon dans les livres?

J'aurais pu lui répondre que j'avais déjà feuilleté le plus triste des livres, celui que l'expérience ouvre sous nos yeux tôt ou tard, mais je préférai me taire.

— Sabine est plus positive que moi, reprenait ma sœur. Et on avait peur, dans le temps!.. Elle devenait romanesque, elle cherchait midi à quatorze heures!.. Oh! bien, c'est tout le contraire aujourd'hui. Elle tranche, elle dénigre, elle vous a des mots à l'emporte-pièce. Les hommes n'aiment pas beaucoup ça! Pourvu que ce genre nouveau ne dégoûte pas d'elle Raoul d'Esserent.

Mais il n'y avait rien à craindre de ce côté, M. d'Esserent était aussi assidu que jamais; il l'est encore, et peut-être, entre nous, donnera-t-il raison finalement à la moralité de la fable :

Patience et longueur de temps...

J'eus lieu de croire qu'il soupçonnait une blessure quelconque sous les airs de méchanceté si peu convenables à mon âge. Il est très observateur, ce myope. Un jour que j'avais lancé sur son sexe en général une réflexion aussi amère que déplacée, qui avait fait dire à maman, toute rouge d'indignation : — Tais-toi donc, tu ne sais de quoi tu parles; c'est vraiment ridicule, — M. d'Esserent reprit à voix basse, de manière à n'être entendu que de moi seule : — Il est vrai, mademoiselle, que nous ne valons pas grand'chose en général, mais il y a pourtant des nuances dans le manque de mérite. Je connais d'honnêtes garçons, incapables de tromper ou de faire volontairement souffrir personne.

Était-ce une allusion au double jeu de M. de Mareuil, si charmant pour moi en toute circonstance, que j'en aurais plus que jamais perdu la tête, si, depuis l'été, je n'avais su à quoi m'en tenir sur la valeur de ce genre d'attentions? Il ne me troublait nullement désormais, quoi qu'il pût dire et faire; je n'avais à son égard que des pensées de vengeance; je ne songeais qu'à lui lancer, chaque fois que l'occasion s'en présentait, des flèches venimeuses et barbelées dont il paraissait s'amuser du reste, au lieu d'en être blessé bien fort. Probablement Édith l'avait saturé de miel, de regards langoureux, de tendre soumission, et mes vivacités, mes vertes répliques, avaient pour lui la saveur d'un régime nouveau qui plaît en passant. Las des roucoulemens de colombe, il n'eût pas dédaigné d'apprivoiser cette pie-grièche.

A plusieurs reprises, George me répéta que son ami, si difficile qu'il fût, me trouvait beaucoup d'esprit; que souvent, très souvent, il lui parlait de moi. En disant cela, mon pauvre gros benêt de frère se frottait les mains d'un air de jubilation et de mystère qui, quelques mois auparavant, lui eût valu d'être embrassé sur les deux joues. Je sus, par lui, que Jacques ne s'était fait inviter au bal de Mme de Rignac que pour me rencontrer, et il est certain qu'il y dansa, lui qui, depuis longtemps, ne dansait plus, qu'il resta même jusqu'à la fin du cotillon, et qu'il fit mine de garder comme une précieuse relique un lambeau de tulle arraché à ma robe dans nos évolutions vertigineuses. Mais je me rappelais les roses de Dieppe,.. le *flirt*, rien que le *flirt*. Eh bien! je commençais à *flirter*, moi aussi, rivalisant sur ce chapitre avec quelques jeunes Américaines qui méritaient l'épithète de *bright* et de *fast*. Ce fut après son bal que Mme de Rignac dit à maman, je l'appris encore par George :

— Hâtez-vous de marier votre fille, elle a trop de succès; elle va commencer à vous embarrasser.

— C'est vrai qu'en fait de conquêtes, tu n'y vas pas de main morte, ajouta mon frère d'un air radieux. Tu vous a battu les plus jolies de plusieurs longueurs, l'autre soir. Du moins, c'est l'avis de Mareuil. Pour moi, il y avait *dead heat* : miss Percy te vaut dans son genre de rousse. Mais Mareuil m'a joliment rabroué, quand j'ai osé dire ça! Tu sais que je suis avec toi, Sabine?.. Ce serait grand dommage de te laisser accaparer par l'ingénieur! D'Esserent contre Mareuil! Trop inégal! Parions...

— Parions, interrompis-je, que ce ne sera ni l'un ni l'autre; mais il faut bien passer le temps!

J'éprouvais cependant une joie perverse à penser que le monde, après moi, pouvait s'y tromper, qu'on le redirait à Édith, et qu'elle en aurait du dépit, quoique le *flirt* fût sans conséquence.

IX.

Édith sortait moins que jamais : le bal de Mme de Rignac coïncida presque avec la mort de son mari. En apprenant que l'absence déjà longue de M. Tracy allait être éternelle, personne n'eut d'abord l'idée d'offrir à sa veuve autre chose que des félicitations. Ce ne fut pas sans surprise qu'on la trouva aussi triste, aussi accablée, que si le défunt eût été le modèle des époux.

— Il est assez fréquent, disait ma mère, que, tout en ayant vécu comme chien et chat avec un mari détestable, on lui accorde après sa mort des qualités qui, jusque-là, ne s'étaient pas révélées ; mais quand la mésintelligence a été jusqu'à la séparation, comment expliquer tant de larmes?

— N'expliquons pas, répliquait mon père; les femmes sont indéchiffrables. Qu'elles rient ou qu'elles pleurent, on ne sait jamais au juste pourquoi.

J'étais de celles qu'une pareille énigme intriguait le plus, tout en croyant connaître la vérité mieux que bien d'autres sur le compte de Mme Tracy. La voyant libre, je m'étais dit : « Comment s'en tirera-t-elle avec moi? Bah ! elle jettera le masque, elle deviendra effrontément Mme de Mareuil, et le monde applaudira à ce mariage, et elle sera honorée autant qu'heureuse. » Oh! quelle chose laide et décevante que la vie! Comme je comprends le choix des filles qui, avant même d'y avoir goûté, s'enferment dans un couvent ! » J'enviais la vocation de mon amie Christine Raimbault, qui venait d'entrer chez les filles de Saint-Vincent-de-Paul, et, pendant vingt-quatre heures, je rêvai, assez confusément, il est vrai, de la suivre.

Mais je ne pouvais prendre le chemin du ciel qu'après avoir satisfait quelques petites velléités bien féminines et bien terrestres, la démangeaison irrésistible, par exemple, de faire sentir à Mme de Mareuil, comme je l'appelais déjà en moi-même, ce que je pensais de sa conduite. J'allai donc voir cette fine comédienne dans son nouveau rôle, sous les crêpes épais dont le noir mat faisait étrangement ressortir le luisant satiné de sa chevelure, l'éclat diamanté de ses yeux, la délicate et transparente pâleur de son teint; vraiment il lui seyait d'être veuve, bien qu'elle eût maigri décidément; je me demandai par quel artifice. Jamais, du reste, la douleur n'eut une attitude plus touchante que celle qu'elle prenait auprès de la cheminée, sur un de ces petits sièges qu'on appelle des coins bretons. Je m'assis à ses côtés, je lui serrai la main, et je sentis

qu'elle avait la fièvre : l'embarras de ce tête-à-tête sans doute ; elle eût préféré ne pas me voir seule, et comme elle avait raison! Je me faisais une telle fête de la mettre à la torture ! Quand je pense à mes sentimens de ce matin-là, j'en rougis.

Elle me regarda quelques instans, sa main brûlante entre les miennes, puis elle ensevelit son visage dans son mouchoir et un sanglot déchirant lui échappa.

— Est-il possible, lui dis-je, d'un ton ironique et dur, que tu pleures ce mauvais mari ?

— Ce n'est pas lui que je pleure, répondit-elle en levant de nouveau vers moi ses beaux yeux humides, avec une expression si pathétique que j'en fus déconcertée.

— Enfin, repris-je, tout est pour le mieux; tu vas pouvoir épouser Roger.

Le sarcasme préparé ne partit pas avec une verve suffisante; j'étais mal à l'aise dans mon rôle méchant.

Elle secoua la tête :

— Roger ne m'aime plus, répondit-elle simplement.

— Très bien; rien ne t'empêchera donc de te laisser consoler par un autre.

Sans colère, comme si elle eût deviné ce qui se passait en moi, elle me dit : — L'heure est mal choisie pour me punir, Sabine.

— Pour te punir? Et de quoi?..

— Allons, reprit-elle, toujours avec la même douceur, ne jouons plus ce jeu, il est indigne de toi. Moi, j'ai été entraînée à mentir comme toutes les femmes qui s'écartent de la voie droite. De cet amour dont nous causions si souvent, je ne t'ai pas tout dit, je ne le pouvais pas, tu étais trop jeune, et puis je tenais à ton estime autant qu'à ton amitié.

Elle s'arrêta ; mais comme je paraissais attendre, elle poursuivit au bout d'une seconde :

— Oui, j'aurais dû me taire tout à fait, j'aurais dû résister à un besoin égoïste et dangereux d'épanchement. Notre intimité t'aura été nuisible; je m'adresse de grands reproches, d'autant plus...

Nouvelle pause; je ne l'aidais pas, j'attendais, toujours impassible.

— Tu n'étais qu'une enfant alors, aujourd'hui tu as fait bien des progrès, il me semble, dans la connaissance des choses de ce monde. Je ne retrouve plus guère ma petite amie, ajouta-t-elle avec un soupir. Parlons donc librement. Je suis un triste exemple, ma pauvre Sabine, du sort réservé à celles qui n'écoutent que leur cœur. Mon devoir eût été, sans doute, d'agir comme je t'ai laissé croire que je l'avais fait, d'imposer une épreuve à la constance...

— De Roger, interrompis-je avec une froide ironie.

— Soit! gardons-lui ce nom. Au lieu de cela, je me suis laissé entraîner par le flot. Ce flot heureux qui m'a si joyeusement portée rejette maintenant une épave, une épave meurtrie. Défends-toi de trop aimer, Sabine! Voilà le dernier conseil que te donne cette créature revenue de tout, que bientôt tu ne verras plus.

— Que je ne verrai plus? balbutiai-je.

— Crois-tu donc que je resterai ici pour assister à son mariage?

Je tressaillis; elle s'en aperçut, et, avec autorité, posa une main sur la mienne.

— Heureusement pour le souvenir que je conserverai de lui, il n'est coupable que d'inconstance. Il n'a pas attendu le moment où je devenais libre pour s'éloigner, pour éluder... Nous avons eu, il y a un mois environ, quand M. Tracy vivait encore, une explication pénible. Il ne m'aime plus, je te le répète, il ne m'aime plus,.. voilà tout. Il s'est attaché à une jeune fille, et les jeunes filles,.. celles-là, on les épouse.

Une flamme me monta au visage.

— Comment! m'écriai-je, après t'avoir promis...

— Il ne m'avait rien promis du tout, répliqua-t-elle de la même voix douloureuse et résignée. Il m'a aimée. J'ai cru que ce serait pour toujours, mais il n'y a que les femmes qui prêtent au mot toujours le sens d'éternellement. Les hommes n'aiment rien à jamais. Je suppose que je dois me contenter du souvenir de quelques années trop courtes, pendant lesquelles j'ai cru être la plus heureuse des créatures.

— A ton âge! m'écriai-je, oubliant ses mensonges devant son chagrin et sa douceur, à ton âge, voir tout finir, tout s'écrouler!

— Tu me plains, dit-elle, et une rougeur fugitive effleura ses joues, et elle se redressa d'un mouvement fier. Eh bien! non, il ne faut pas me plaindre peut-être. Qui sait si celle qu'il épouse sera aimée comme je l'ai été, moi, bien que ce ne fût qu'en passant? J'ai eu le meilleur de sa vie. Quand il m'a rencontrée, il n'avait jamais encore sérieusement donné son cœur, tandis que cette femme qui vient après moi trouvera une place difficile à remplir et à conserver.

— Tu la connais? demandai-je brusquement.

— Oui, répondit-elle avec résolution. A quoi bon feindre?

— Et tu supposes qu'elle sait...

— Je le crois.

— En ce cas, elle ne voudra jamais d'un mariage que précède une pareille trahison.

Edith se mit à rire faiblement. Nos regards se croisaient comme

des épées pendant ce dialogue où tant de choses étaient sous-entendues, où chacune de nous comprenait l'autre sans vouloir le montrer.

— Tu as donc bien mauvaise opinion d'elle? lui dis-je en réponse à son rire.

— Pourquoi donc? Est-ce que les hommes arrivent jamais au mariage avant d'avoir par-ci par-là égrené quelques caprices? Elle se dira, comme on dit d'habitude : « Moi, je saurai mieux m'y prendre. » — Bah! malheur aux vaincus! ajouta Edith avec le même rire forcé.

— C'est donc une misérable, murmurai-je entre mes dents.

— Non, c'est une femme.

— C'est une jeune fille, repris-je très grave, et d'après tout ce que j'apprends, d'après tout ce que je sens, il y a bien quelque différence. Une jeune fille a nécessairement des idées bizarres, une certaine exaltation de sentimens que la vie lui fera perdre, je suppose, puisqu'une femme telle que toi admet ce qui me semble, à moi, impossible.

— Impossible! répéta Édith avec amertume. On verrait refuser un beau parti pour cette sotte raison que le bonheur de l'une doit faire le désespoir de l'autre? Ce serait la première fois!

— Comment *la nouvelle* n'a-t-elle pas cette pensée toute simple qu'on pourra aussi, tôt ou tard, se lasser d'elle?

— Oh! si les jeunes filles en pensaient trop long, il n'y aurait plus de mariages.

— Tu commences à me faire croire qu'il ne devrait pas y avoir de mariage d'amour, dis-je tristement.

Mais Édith secoua la tête : — A tout prix, à tout risque, il faut aimer.

Elle dit cela très bas, avec un emportement contenu qui me remua le cœur. Pauvre Édith! en dépit de la morale qu'elle m'avait faite, je vis bien qu'au fond elle ne regrettait pas le passé, qu'elle eût tout donné pour le revivre. Et à travers un mauvais orgueil d'avoir été préférée à cette tendre et séduisante créature, à travers une honnête indignation contre l'infidèle capable de l'abandonner, mon amitié pour elle renaissait, indulgente et protectrice. Maintenant nos rôles étaient intervertis; c'était moi la plus forte.

— Certainement, lui dis-je, celle qu'il te préfère ne te vaut pas.

J'étais sincère en parlant ainsi. Je sentais qu'à sa place je n'aurais pu pardonner de même.

Édith eut un demi-sourire navrant :

— Elle est plus jeune, elle a plus d'esprit, elle est jolie, et, *malgré tout*, je la crois bonne.

— Mais comment cet amour a-t-il pu lui venir à lui, tandis que tu le supposais tout à toi?

— Il la voyait souvent; d'abord il n'y a eu qu'un attrait assez vague, une sorte de camaraderie de laquelle je n'aurais pu prendre ombrage. Peut-être même s'en est-il servi pour donner le change, pour dérouter l'opinion, jusqu'à ce qu'il se fût aperçu peu à peu que cette image effaçait et remplaçait la mienne dans son cœur. C'est du moins ce que j'ai cru deviner, car il ne m'a rien dit, sauf que nous resterions amis. Amis! ce nom qu'on donne à tant d'indifférens! Voilà l'étrange consolation que les hommes vous laissent quand ils cessent d'être amoureux.

— Oh! mon Dieu, m'écriai-je, l'amour n'est rien s'il ne doit pas durer autant que nous-mêmes.

— Alors, il n'est rien, dit amèrement Édith; mais, sans ce rien-là, on ne peut vivre.

— Tu l'aimes encore?

— Autant que jamais.

— Et que comptes-tu faire?

— Le lui prouver en m'éloignant. Quitter Paris avec grand'mère, à qui je persuaderai que ma santé réclame le Midi, puis la campagne, que sais-je? Bref, m'ensevelir quelque part, ne pas troubler les heureux.

— Tu ferais cela sans haine, sans colère?

— Sans colère contre personne. A quoi bon se révolter contre la vie? Elle est ainsi, elle nous broie. Il n'y a qu'à se soumettre.

Toutes mes larmes accumulées, refoulées depuis cette nuit atroce qui m'avait rendue sceptique et vindicative encore plus que désolée, rompirent leur digue à ces mots, emportant avec elles mes mauvais sentimens, mes résolutions cruelles, me rendant à moi-même.

Édith, lorsqu'elle me vit pleurer, jeta un cri : « Est-il possible?.. Tu as pitié de moi?.. Vraiment pitié de moi?.. Pardon,.. pardon, Sabine!.. »

Elle s'était remise à sangloter. Attirant sa tête sur mon épaule, je pleurais avec elle, je lui disais :

— Compte sur moi, je t'en prie. Si tu as manqué de franchise, j'ai été coquette, dure, méchante, tu as aussi à me pardonner...

Et nous nous embrassâmes en répétant ce mot de pardon. Il n'y eut jamais d'autre explication entre nous. Celle-ci était bien suffisante.

Mme de Rignac, qui arriva sur ces entrefaites, ne put assurément, malgré sa souveraine habileté à deviner et à déduire, nous prendre pour deux rivales. Elle alla de salon en salon se moquer des hon-

neurs insolites rendus aux mânes d'un drôle tel que M. Tracy. Non-seulement aucun époux n'avait été regretté de la sorte, mais encore la veuve inconsolable trouvait moyen de s'adjoindre des pleureuses de bonne volonté qu'elle n'aurait pas cru, pour sa part, aussi sottes !

X.

Ainsi Jacques, au moment où je l'avais vu pénétrer une nuit dans la chambre d'Édith, commençait peut-être à se détacher d'elle, et cette jeune fille sur laquelle se fixaient ses nouvelles fantaisies, c'était moi-même. La cour assidue qu'il m'avait faite tout l'hiver, il la faisait « pour de bon ; » il pensait à m'épouser comme s'il n'avait eu dans le passé aucun engagement, aucun lien. De telles découvertes accomplies coup sur coup étaient bien de nature à troubler une jeune cervelle : aussi la tête me tournait, j'étais indignée, perplexe, et, pourquoi ne pas l'avouer, puisque j'ai vaincu la tentation, j'étais tentée. Peut-être l'eussé-je été davantage sans ma mère. Voilà ce qui m'empêchera toujours de l'écrire, mon roman. Il faudrait dire beaucoup de mal de ma famille : comment m'y résoudre ?.. Déjà je trouve si pénible de me rappeler cette soudaine métamorphose de ma pauvre mère en ambitieuse prête à tout pour assurer à sa fille un beau mariage !

De quel air triomphant et mystérieux elle vint, un certain jour, m'apprendre que M. de Mareuil me faisait l'insigne honneur de demander ma main ! Il était évident qu'elle regardait sa fille avec une considération toute nouvelle, que j'avais d'une heure à l'autre grandi à ses yeux, que sa tendresse pour moi se doublait dorénavant d'une sorte de respect. Et elle s'enorgueillissait en outre pour son propre compte. L'objet apprécié à un si haut prix, sur lequel on mettait une si magnifique enchère, était son ouvrage. Ah ! maman, ma pauvre maman, pourquoi m'avoir élevée avec tant de soin et m'avoir nourrie pour ainsi dire de sentimens délicats, généreux, si, lorsqu'il s'agit du choix dont dépend ma vie tout entière, vous devez faire appel à des vanités mesquines ! Je l'entends me dire d'une voix entrecoupée par l'émotion :

— Qui donc aurait pu espérer ?.. Aucune de tes amies, avec le double de dot, n'a fait un pareil mariage ! Va, tu peux être fière, dans un temps comme le nôtre, d'être choisie pour toi-même. D'ailleurs, tu l'aimes, je le sais. J'étais souvent inquiète, autre-

fois, du plaisir que tu semblais prendre à le voir, de l'intérêt avec lequel tu l'écoutais. Comtesse de Mareuil, cela t'ira bien! Et ce château sur la Loire! Viens que je t'embrasse.

J'eus beaucoup de peine à placer mon refus. Elle s'en montra choquée, scandalisée, abasourdie.

— Mais c'est de l'aberration, mais c'est de la démence! Il n'est personne au monde qui ne t'envierait. Que veux-tu de mieux?

— Je ne vois pas pourquoi j'épouserais M. de Mareuil avec un enthousiasme si prompt. D'abord il n'est plus bien jeune.

— Parce qu'il a un peu dépassé trente-cinq ans?.. Il est mieux que tous les jeunes gens que tu connais.

C'était vrai; je ne pus rien répondre.

— Et une grâce, un charme, une habitude du monde supérieur à tout ce que j'ai jamais rencontré.

— A merveille. Mais le caractère, les principes, qu'en savons-nous, maman? Que savons-nous de sa vie?

— Singulière préoccupation chez une jeune fille, dit ma mère en pinçant les lèvres. Ton père a mission de se renseigner là-dessus. Tu peux t'en rapporter à lui, il me semble! Eh bien! ton père a pris des informations minutieuses, et il est satisfait. La vie du comte est au grand jour; c'est un parfait galant homme, qui pense bien sur tous les sujets. Je ne suppose pas que tu lui fasses un crime d'être un peu rétrograde,.. comment dirai-je,.. d'avoir les convictions, la foi religieuse et politique qui conviennent à un homme de son rang?.. La seule différence entre ton père et lui, c'est que ton père fut acquis toujours aux princes d'Orléans, tandis que M. de Mareuil s'est donné à eux depuis la mort d'Henri V, une nuance, une faible nuance...

— Dont je me soucie peu, je vous assure; il s'est bien battu pour son pays, voilà tout ce qui m'importe en fait de politique; mais enfin, quand vous me proposiez M. d'Esserent, vous teniez à un gendre occupé, sérieux, ayant déjà fait ses preuves dans une carrière.

— M. de Mareuil ne s'était pas encore présenté, répondit ma mère avec plus de promptitude que de logique.

Ainsi, c'était faute de mieux que l'on m'engageait à me contenter de ces vertus de famille et de ces habitudes de travail sans lesquelles, affirmait-on la veille, il n'y a pas de félicité durable! Ce jour-là, maman perdit irrémédiablement la confiance de sa fille.

— Il faudra que j'en parle à Édith, repris-je, pour voir si elle apprécierait mes scrupules. Je me figure que ce mariage ne lui serait pas agréable.

— Encore une idée!.. Mais sais-tu que tu n'as que des idées

parfaitement inconvenantes aujourd'hui? Pourquoi ce mariage serait-il désagréable à Édith? Parce qu'elle y aurait pensé pour elle-même; je ne vois pas d'autre raison. Eh bien! M. de Mareuil te préfère! Tu n'irais pas, je suppose, jusqu'à sacrifier un pareil parti à une amitié qui m'a semblé se refroidir depuis un an. M. de Mareuil n'a pas voulu d'une veuve qui commence à se faner un peu, et qui porte le nom d'un homme taré. Ce n'est pas de sa faute, dis-tu? Mais il y a tant de choses dont nous souffrons et qui ne sont pas de notre faute! Réformer le monde est impossible; acceptons-le tel qu'il est, et il n'est pas trop mal, puisque tu y feras si bonne figure, ma chérie. Voyons... J'admets, comme tu as l'air de le soupçonner, que M. de Mareuil se soit un peu occupé d'Édith dans le temps. Alors il était libre... Oh! jusqu'à son mariage, un homme est libre... Toute jalousie rétrospective, chacun te le dira, serait le comble du ridicule. Eh bien! au besoin, tu ne verrais plus Édith... Après?..

Oh! maman, que vous m'avez fait de peine!

Le soir même, on reparla de la chose en famille.

— Songe, s'écriait ma sœur, venant à la rescousse, combien on s'amusera chez toi, dans ce beau château de Mareuil! Tu feras tes invitations par séries, et je me charge des programmes : fêtes champêtres, comédies, tableaux vivans. Enfin! je suivrai donc des chasses à courre!

Là-dessus ma sœur battit des mains avec l'apparente conviction que je me marierais, ne fût-ce que pour lui procurer des amusemens de son goût.

Il me sembla qu'elle et ma mère regardaient mon pauvre beau-frère imperceptiblement par-dessus l'épaule, comme si elles l'eussent trouvé, malgré ses recherches d'élégance, un tantinet bourgeois pour le milieu où j'allais les transporter.

— Et quels équipages! reprit George. Te rappelles-tu ses chevaux primés de l'hippique?

Comment résister au plaisir d'être si bien *attelée?*

— Non, non, dis-je à la fin, avec une colère sourde contre eux tous. Si vous insistez, je ferai comme Christine Raimbault, je deviendrai sœur de charité. Tout, plutôt que ce mariage!

La menace d'entrer en religion ramena immédiatement mon père de mon côté :

— Laissez cette enfant réfléchir, dit-il en s'interposant. Qui sait? Elle se ravisera peut-être.

— Je ne me charge pas de répondre non à M. de Mareuil, déclara ma mère d'un ton boudeur. Tu lui diras toi-même les bonnes raisons que peut avoir une petite fille fantasque et obstinée pour repousser un titre, une belle fortune et un mari charmant.

— Soit, répondis-je d'une voix étranglée, mais avec la constance des martyrs.

— Oh! s'écria ma sœur, si j'étais encore à prendre, et si c'était moi qu'il voulût!

— Germaine! hasarda son mari d'un ton de remontrance.

Au fond il était de son avis. Il fallait être folle pour discuter seulement une telle aubaine.

Jusqu'à l'heure qui devait être celle de la visite de Jacques, je fus morigénée, chapitrée, suppliée. On me représenta qu'il y allait non-seulement de mon intérêt, mais de mon devoir. On m'adjurait de ne pas laisser échapper une fortune merveilleuse, unique, envoyée à mon faible mérite par la Providence. Je ne savais plus où j'en étais, quand M. de Mareuil se présenta d'un air de joyeuse confiance qui me déplut fort et me rendit un peu d'aplomb. Évidemment il ne doutait pas que je ne fusse ravie. Pourquoi en aurait-il douté? C'était moi qui faisais « le beau mariage; » d'ailleurs, avec sa clairvoyance d'homme du monde et d'homme à succès, il avait reconnu plus d'une fois qu'il me troublait jusqu'au fond de l'âme, que j'attendais comme la manne du désert un regard, un mot, une attention de lui. Peut-être même avait-il pris ma coquetterie un peu agressive des derniers temps pour une sorte d'impatience contre ses lenteurs à se décider. Cette pensée m'affermit dans une certaine fierté qui fut ce jour-là ma sauvegarde.

Maman avait préparé avec adresse notre tête-à tête, en ménageant les convenances; elle se tenait dans le grand salon, tandis que je recevais M. de Mareuil dans le petit, dont l'une des portières était relevée; elle aurait pu nous voir, si elle n'eût tenu les yeux complaisamment baissés sur son ouvrage, mais à coup sûr elle ne pouvait nous entendre, et Jacques en profita.

— Je crois, dit-il, que nous nous sommes devinés depuis longtemps, et que les ouvertures que Mme votre mère a dû vous faire ne vous ont rien appris.

Oh! s'il m'avait parlé avec cette émotion qui paraissait sincère, quelques mois plus tôt, lorsque j'avais la foi, j'eusse été transportée en plein ciel! Mais il y avait deux images que je ne pouvais chasser de ma pensée : son apparition avec ce même sourire, ce même regard, dans la chambre d'Édith, et la pauvre Édith elle-même, si coupable qu'elle fût, tout en larmes, délaissée, à laquelle il ne songeait plus, après lui avoir dit : « Je vous aime, » aussi tendrement qu'il me le disait à moi, profitant pour cela de mon embarras, de mon silence.

— Vous m'aimez? Depuis quand? murmurai-je, la voix tremblante, les lèvres sèches.

— Ah! coquette! s'écria-t-il, vous voulez vous faire redire...

Et il prit par le commencement : il me rappela nos duos d'autrefois qui lui avaient suggéré la pensée de faire de notre vie tout entière un long duo délicieux; il essaya de me persuader qu'au temps de notre aventure du verglas, il était déjà séduit; il prétendit que l'histoire de ce chausson perdu sur la glace avait achevé de l'ensorceler, qu'il avait depuis rêvé sans cesse de ce petit pied vif et alerte, retenu un instant dans sa main volontairement maladroite. Je le savais bien,.. je savais qu'il avait, à partir de cette nuit-là, profité de toutes les occasions qui s'offraient de me rencontrer. Il les compta l'une après l'autre, avec une abondance, une fidélité de détails et de si jolis commentaires!.. Chose curieuse, il se souvenait de tout comme moi-même; mais je me dis que, sans doute, il avait tout aussi bonne mémoire en rappelant à Édith les douceurs de leurs rendez-vous. N'importe, j'étais émue, ramenée à de lointaines impressions qui avaient été en somme les meilleures de ma vie; malheureusement il eut l'imprudence de parler de Dieppe.

— Là aussi, sans doute, vous veniez me chercher? lui dis-je d'un ton amer.

Il convint que *Mon Étoile* partageait avec moi ses pensées en ce moment-là; il l'avoua si gaîment, avec tant de naturel, que vraiment il ne tint qu'à moi de croire que cette victorieuse pouliche m'avait seule donné des sujets de jalousie.

— Je vous pardonnerais *Mon Étoile*, quoique je sois très exclusive, dis-je en riant; mais j'avais remarqué alors que vous admiriez infiniment une personne tout à fait digne de cette admiration, supérieure à moi sous bien des rapports.

— J'ai trente-six ans, répondit-il avec un sourire; je ne vous cacherai pas que j'ai admiré bien des femmes, mais vous, chère enfant, je vous adore.

— J'en suis touchée, répondis-je d'une voix lente, et très honorée de votre démarche; par malheur, ces nombreuses admirations dans le passé me gêneraient, moi, pour vous aimer. C'est après y avoir beaucoup réfléchi que je vous prie de renoncer à ma main.

— Parlez-vous sérieusement? s'écria-t-il stupéfait.

— Jamais je n'ai été plus sérieuse.

Il me regardait, cherchant à s'expliquer ce scrupule, cette répugnance imprévue. Enfin ses sourcils se froncèrent et sa physionomie devint très dure.

— Il faut, dit-il, que l'on m'ait nui récemment dans votre esprit. Mme Tracy...

N'était-ce pas le comble de l'audace et du mauvais goût que de parler d'elle? Il me fit horreur.

— Votre nom, je l'affirme, n'a pas été prononcé entre Édith et moi, répondis-je par une équivoque dont je m'applaudis intérieurement comme d'une trouvaille.

— Alors que dois-je croire?.. Que...

Je devinai ce qu'il pensait à l'éclair triomphant qui passa sur son front rasséréné soudain : — Jalouse?.. Aurais-je ce bonheur de vous voir jalouse?..

Une idée méchante me traversa l'esprit ; je me dis que je vengerais à la fois mon amie et moi-même. Il n'avait pas de cœur, mais peut-être avait-il de l'orgueil. Je frapperais là.

— Vraiment, je ne sais comment vous avouer la simple vérité, lui dis-je, vous en êtes si loin, si loin!.. Et il me serait désagréable que ma famille fût avertie jusqu'à nouvel ordre ; mais je me fie à votre discrétion.

— Un autre vous plaît davantage? demanda-t-il en pâlissant.

— Ce n'est pas cela. Vous m'auriez plu beaucoup, si je vous avais cru libre... Mais, étant persuadée du contraire, j'ai respecté les droits que l'on avait sur vous.

— Les droits?.. Le mariage seul en donne.

— Et la confiance, et l'amour... et la faiblesse, monsieur de Mareuil?..

Il haussa les épaules d'un air impatient, mais en détournant les yeux.

— Je n'aurais jamais cru aussi follement romanesque une personne d'esprit telle que vous, mademoiselle.

— Romanesque? Je ne le suis pas le moins du monde. La preuve, c'est que je compte faire un mariage d'estime et d'amitié, ce qu'on appelle dans le monde un mariage de raison. Vous serez le premier à savoir que je suis engagée.

Debout devant moi, il tiraillait sa moustache avec rage. Et je laissai tomber un nom, le nom de M. d'Esserent, en songeant qu'il était averti tout de bon le premier,.. avant M. d'Esserent lui-même.

Je ne m'étais pas trompée ; le coup avait porté où il fallait. Sans un mot de plus, il s'inclina, très pâle, puis se dirigea vers la porte :

— Adieu, me dit-il, je regretterai longtemps mon rêve.

XI.

Longtemps! — ce fut dix-huit mois à peine, puisqu'il a épousé ce matin Mlle de Blumenbach, la richissime Israélite. On prétend

qu'il a été conduit à cette alliance par de gros revers au jeu. Si la rumeur est fondée, elle aidera mes parens à se consoler d'avoir perdu par ma faute ce gendre accompli, proclamé sans défauts. Il était joueur,.. mon frère le reconnaît, mais joueur si heureux, qu'au lieu de l'en blâmer on aurait pu lui en faire un mérite. Ce pauvre George a du reste la fureur d'admirer de vilaines choses dont il serait lui-même complètement incapable.

— Jacques gagnait toujours, m'a-t-il dit. Le guignon ne l'a pris qu'à partir de ton refus. C'est ordinairement le contraire. Tu connais le proverbe.

En somme, je ne le trouve pas si enguignonné que cela. N'eût-il rien perdu, Mlle Léa Blumenbach serait encore dix fois plus riche que lui. Elle n'est point laide, quoique ses traits menacent de devenir peut-être un peu crochus avec le temps. Et encore n'était-elle pas en mariée à son avantage, — trop petite pour la charge de point d'Alençon qui l'écrasait littéralement, qui embarrassait sa démarche, qui traînait derrière elle en longs flots jaunâtres. Ces royales dentelles ont toujours l'air sale.

Élith, malgré ce que, de prime abord, elle avait pu dire, assistait au mariage. C'était encore le meilleur moyen d'imposer silence à certains bruits fâcheux qui ont couru. Elle a fait bonne contenance, mais en la regardant, en regardant la jeune mariée, je pensais que de ces trois femmes, j'étais encore la mieux partagée. Du haut de ma liberté, derrière le rempart de ma bonne conscience, je peux me dire : « Si j'avais voulu ! »

Et, sur ce dernier mot de mon roman, la nuit, la nuit d'hiver, hâtive et soudaine, remplit ma chambre, les tisons s'écroulent avec un petit crépitement triste, ne laissant que des cendres. Je sens que j'ai tourné une page de la vie que je ne relirai plus.

TH. BENTZON.

ÉTUDES

D'HISTOIRE ISRAÉLITE

III.

LE RÈGNE DE SALOMON.

I.

La conséquence de la polygamie orientale, c'est, au sein de la famille, la prépondérance de la mère, et, quand il s'agit des souverains, l'importance majeure de la sultane Validé. En ce qui concerne Salomon, la chose dut être particulièrement sensible. La préférence que témoignait David à ce fils, qui, selon quelques récits, aurait dû lui rappeler un crime odieux, venait en grande partie de l'amour dominant qu'il eut toujours pour Bethsabée. Un tel amour tenait non-seulement à la beauté de celle qu'il conquit, dit-on, par un adultère, mais aussi à la supériorité de son esprit. Cette maîtresse femme prit, en effet, dans la royauté nouvelle, une place éminente. Son fils voulut être couronné de sa main. Quand elle entrait, le roi se levait au-devant d'elle, et, s'inclinant, faisait placer pour elle à sa droite un trône égal au sien. Mariée d'abord, selon certaines traditions, à un Hittite, et peut-être à peine Israélite de sang, Bethsabée n'inspira sans doute à son fils qu'un zèle modéré

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 octobre 1887 : *Saül et David.*

pour le culte de Iahvé. Les femmes, en général, se montrent, dans l'histoire israélite, iahvéistes assez tièdes. Le iahvéisme était, comme l'islamisme, une religion presque exclusivement virile.

Salomon commença son règne, à la manière des monarques asiatiques, en faisant disparaître ceux qui pouvaient lui causer le moindre ombrage. C'est là une pratique qui, dans les mœurs de l'Orient, n'entraîne pas le plus léger blâme. Adoniah était peu dangereux. Il s'était pris d'un amour éperdu pour Abisag, la jeune Sunamite qui avait réchauffé la vieillesse de son père. Selon les idées du temps, Abisag devait appartenir au successeur de David. Cette jeune fille, en effet, était passée, avec le harem de David, entre les mains de Salomon. Elle était le joyau du sérail ; Adoniah, qui l'avait vue soigner son vieux père, avait compté sur elle. Il se consolait de la perte de la royauté, mais il ne se consolait pas de la perte d'Abisag. Un jour, il vint trouver Bethsabée, qu'il supposait, comme femme, capable de le comprendre, et il lui dit : « Tu sais bien que le trône m'appartenait et que tout Israël avait les yeux sur moi pour la royauté future. La royauté m'est échappée et est allée à mon frère ; c'est la volonté de Iahvé. Et, maintenant, je te demande une seule chose ; ne me la refuse pas. Dis, je te prie, au roi Salomon, qui ne sait rien te refuser, qu'il me donne Abisag la Sunamite pour femme. » Bethsabée promit d'en parler au roi ; Salomon s'emporta : « Fais mieux, dit-il à sa mère ; demande aussi la royauté pour Adoniah, puisqu'il est mon frère aîné ; demande-moi aussi quelque grâce pour le prêtre Abiathar et pour Joab, le fils de Serouia. » Et, s'emportant toujours davantage, il jura par Iahvé que, ce jour-là même, Adoniah serait mis à mort. En effet, Salomon envoya sur-le-champ Benaïah, chef des *Kréti-Pléti*, pour le tuer. Peut-être aimait-il Abisag ; peut-être aussi ne cherchait-il qu'un prétexte pour se débarrasser d'un rival.

Abiathar, qui avait été dans le parti d'Adoniah, était odieux à Salomon. Le roi, pourtant, n'osa pas le faire exécuter, à cause de sa qualité de prêtre, « parce qu'il avait tenu l'éphod d'Adonaï-Iahvé devant son père, » et qu'il avait été le compagnon de toutes ses mauvaises fortunes. Il le chassa de Jérusalem, le priva du sacerdoce et l'exila à Anatoth, au nord de Jérusalem, dans ses terres. De la sorte, le sacerdoce officiel, si l'on peut s'exprimer ainsi, appartint exclusivement à Sadok.

Joab, apprenant la mort d'Adoniah et celle d'Abiathar, comprit que son sort était écrit. Salomon, pour le faire mettre à mort, n'aurait pas eu besoin des recommandations de son père mourant. La part qu'il avait eue à la tentative d'Adoniah aurait suffi pour le perdre. Joab alla se réfugier auprès de la tente sacrée et saisit les acrotères de l'autel. Salomon envoya Benaïah pour le tuer. Benaïah

hésita. Violer l'hospitalité de Iahvé paraissait un crime horrible. Salomon ordonna de passer outre, par ce raisonnement de casuiste, qu'en tuant Joab on ne commettait pas un assassinat, que c'était Iahvé qui faisait tomber sur Joab le sang d'Abner et de Amasa, « deux hommes meilleurs que lui, qu'il avait tués, » sans que David en sût rien. Sa mort devait ainsi dégager la maison de David d'un sang qui aurait pesé sur elle. Benaïah, tranquillisé par cette manière de voir, tua Joab. On enterra le vieux guerrier dans sa propriété, près de Bethléhem. Benaïah lui succéda dans les fonctions de sérasquier.

Quant à Séméï, Salomon l'interna dans Jérusalem, et lui promit la vie sauve. Puis il trouva moyen de se prouver à lui-même que ce serait une bonne action de le tuer, que Iahvé l'ordonnait, que la maison de David en tirerait toutes sortes de bénédictions, et que, par de si bonnes actions, son trône serait consolidé à jamais. Benaïah fut encore chargé de l'expédition de l'affaire, et ainsi disparut le dernier survivant de la race de Saül. Un effroyable mélange de raison d'état et de fanatisme autorisait ces atrocités.

Salomon, tout à fait affermi sur le trône, organisa son gouvernement. Les listes que nous avons de ses fonctionnaires montrent qu'il conserva dans un grand nombre de services les ministres de David, ou qu'il donna la survivance de leurs fonctions à leurs fils. Benaïah fut, comme nous l'avons vu, son *sar-saba*; Adoniram continua de gérer les revenus de l'impôt; Josaphat-ben-Ahiloud était toujours *mazkir*. Azariah, fils du prêtre Sadok, Elihoref et Ahiah, ces deux derniers fils de Saraïa, le *sofer* de David, avaient le titre de *soferim* à leur tour. Ahisar était intendant de la maison royale. Sadok était *cohen;* Zaboud, fils de Nathan, prêtre intime du roi; Éliah, fils de Safat, chef des gardes; Azariah, fils de Nathan, chef des *nissabim* ou préfets.

Ces *nissabim* étaient avant tout des agens fiscaux, chargés de faire contribuer tout Israël aux lourdes charges de la maison royale. Pour cela, on divisa le pays en douze départemens, ne répondant presque pas aux divisions des anciennes tribus. La liste de ces départemens et de leurs préfets, vers la fin du règne de Salomon, nous a été conservée.

Le pays de Juda n'est pas nommé dans cette liste, sans doute parce que c'était une terre privilégiée, exerçant l'hégémonie sur les autres tribus. Chacun de ces départemens fournissait les dépenses d'un mois. La table du roi, toujours ouverte, consommait par jour 30 kors de fine farine, 60 kors de farine ordinaire, 10 bœufs gras, 20 bœufs ordinaires, 100 moutons, sans compter le gibier et la volaille. Les *nissabim* faisaient, en outre, arriver l'orge et la paille aux différens postes de cavalerie.

Outre ces prestations en nature, il y avait des impôts directs, des douanes sur les trafiquans et le transit des caravanes, sans parler des tributs payés par les rois vassaux. On n'a sur tous ces points que des renseignemens obscurs, des hyperboles trahissant l'ignorance de chroniqueurs bornés, pour qui ces choses administratives sont insolites et qui les voient avec les yeux grossissans de l'étonnement. Il faut même ici faire une grave réserve. Nous n'avons pas pour l'histoire de Salomon, comme pour l'histoire de David, de pièces originales. Une partie du récit est empreinte d'un sentiment malveillant, où perce l'intention de présenter Salomon tantôt comme un tyran machiavélique, tantôt comme un roi avide et prodigue, pressurant son peuple pour l'entretien d'un harem monstrueux et d'une table de Gargantua. Si l'histoire, telle qu'elle est racontée au premier livre des *Rois*, était vraie, le gouvernement de Salomon aurait été un des plus rudes et des plus tyranniques qui aient existé. Les personnes étrangères aux affaires (et notre historien est sûrement un naïf au premier chef) ne comprennent rien aux impôts, aux finances, aux charges d'un état. Les dépenses les mieux justifiées leur paraissent des fantaisies de souverain. Le contribuable d'esprit simple (et combien y en a-t-il ?) croit que l'argent qu'il paie au souverain, le souverain le dépense, comme il ferait lui-même, en bombances et en plaisirs. L'historien de Salomon dont nous parlons décrit avec prolixité des prodigalités puériles; à côté de cela, il mentionne d'un mot et comme en passant des dépenses parfaitement sérieuses (villes rebâties, docks, magasins, arsenaux, ports, haras, organisation de certaines branches de commerce).

Nous qui savons comment les choses se sont passées à la suite du règne de Louis XIV, nous voyons bien que ces brillans développemens de puissance monarchique sont à double visage. Avantageux pour une partie de la nation, ils pèsent lourdement sur l'autre partie. Les uns en souffrent, les autres en profitent. De là toujours deux courans contraires de jugemens historiques sur ces grands faits. Salomon fut, évidemment, détesté des uns, admiré des autres. L'opinion des contribuables s'est traduite par le ressentiment des prophètes et des historiens sacrés, chez lesquels perce une opposition sensible contre le roi profane et dur au peuple. Il était cruel pour ces fiers Israélites des tribus du Nord, qui n'avaient jamais subi aucune domination, d'être ainsi traités en gens taillables et corvéables à volonté. Cela était d'autant plus pénible que la ville de Jérusalem et la tribu de Juda bénéficiaient seules de ces charges imposées à la nation. L'état, quand il fait son apparition dans une société, coûte toujours cher et se présente sous une forme très vexatoire. Les populations, décimées ou affamées pour les plaisirs et les grandeurs de Louis XIV, ne pouvaient voir qu'elles souf-

fraient pour autre chose qu'un égoïsme démesuré. Israël devait d'autant moins se payer de cette consolation fragile que l'œuvre de Salomon était antipathique à son génie et qu'elle fut éphémère. Ces grandes choses veulent être jugées par le revers; or, cette fois, le revers fut triste. Si, le lendemain de la mort de Louis XIV, la France se fût disloquée, le jugement de l'histoire sur le grand roi serait fort différent de ce qu'il est.

L'opinion contraire à Salomon était donc légitime à beaucoup d'égards. Toute la littérature du royaume du Nord en fut imprégnée; en Juda même, les iahvéistes de l'ancienne école lui furent hostiles. Et pourtant ces justes récriminations n'ont pu étouffer le concert des voix favorables qui placent sous ce règne un énorme accroissement de la population, de la richesse publique, du bien-être général. « Les habitans de Juda et d'Israël étaient nombreux comme les grains de sable des bords de la mer. On mangeait, on buvait, on se réjouissait... Juda et Israël demeuraient en sécurité, chacun sous sa vigne et son figuier, de Dan à Beerséba. » A Jérusalem, l'or et l'argent circulaient avec une abondance dont on ne s'était pas fait une idée jusque-là.

Ce furent surtout les populations chananéennes, encore distinctes des Israélites, qui souffrirent de ce régime de travaux forcés et de fiscalité. David, avec beaucoup de raison, avait travaillé à l'assimilation de ces vieux restes d'indigènes. Salomon fut amené, par les exigences du trésor, à une politique toute contraire. Pour rendre les charges moins lourdes aux Israélites, il fit des serfs avec ce qui restait des anciens Hittites et Chananéens. Ces malheureuses populations se virent assujetties à des levées périodiques pour les travaux. Les Gabaonites, en particulier, furent faits serfs du temple. L'armée, qui sous David compta des officiers hittites, fut désormais uniquement composée d'Israélites. Les populations chananéennes disparaissent de l'histoire. Quand vint l'orthodoxie, Israël ne souffrit plus d'esclaves incirconcis dans son sein; tout le monde reçut en sa chair l'estampille de fils d'Abraham. La race inférieure fut ainsi entraînée dans le courant de la race la plus forte. Elle joua dans l'histoire d'Israël le rôle de démocratie opposante et fut mêlée d'une manière latente à toutes ses convulsions.

La légende voulut qu'en songe, à Gabaon, Salomon, ayant le choix des dons les plus rares, eût demandé à Iahvé la *hokma*, mot qu'on a l'habitude de traduire par « sagesse. » Il ne faut pas s'y méprendre. La *hokma* dont il s'agit ici, c'est l'habileté politique, l'art de gouverner selon les idées de l'Orient. C'est parce que Salomon est un *hakam* qu'il sait trouver un prétexte pour tuer Joab et tourner le serment prêté à Séméï. Une sorte d'escobarderie politique était tenue alors pour le comble de l'intelligence. Salomon

n'avait pas besoin, pour l'acquisition de ce don, d'une faveur divine particulière. Les instructions que son père lui donna en mourant étaient bien l'idéal de ce que Iahvé fut censé lui avoir révélé. Ici encore, nous croyons qu'une distinction est nécessaire entre le caractère réel de Salomon et la façon dont l'historien l'interprète. Réduites en maximes générales, et commentées par la façon dont Salomon les exécute, ces instructions de David sont le code de l'absolutisme théocratique le plus épouvantable. La manière dont les meurtres d'Adoniah, de Joab, de Séméï sont expliqués, suppose que ce qui réussit est le bien. La cause que Iahvé aime est la cause juste; il la fait juste en l'aimant. Le droit abstrait n'existe pas; il n'y a pas de victimes dans le monde; celui qui est tué a tué. Séméï, qui s'est trompé de parti, et qui a eu des torts envers l'élu de Iahvé, est un coupable. Le *hattâ*, « le pécheur, » est le disgracié, celui à qui les événemens donnent tort, « celui qui sent mauvais aux narines de Iahvé. »

Tout cela était la conséquence de ce principe que le crime est nécessairement puni en ce monde. Quand on professe une telle croyance, on doit supposer que l'on sert Dieu en menant le criminel à sa perte. Toute sévérité royale est, de la sorte, l'exécution d'une volonté divine et mérite une récompense de Dieu. Le gouvernement qui frappe est un agent de Iahvé. S'il ne frappe pas, il manque à son devoir. En punissant, il se soustrait lui-même au châtiment. Joab a commis des crimes; David en a bénéficié, et, pour cette raison, n'a pas dû le tuer. Mais le fils de David doit tuer Joab, pour que la race de David soit sauve à tout jamais. Le roi est justicier de Dieu. La direction qu'il donne au glaive est l'expression même de la volonté de Iahvé. A une époque plus ancienne, Iahvé tuait directement par lui-même. Maintenant il tue par le roi... On voit que les plus sombres cauchemars de la politique ont troublé le cerveau humain longtemps avant Philippe II.

Nous avons peine à croire que Salomon, dont le défaut ne paraît pas avoir été le fanatisme, ait eu de pareilles pensées, empreintes d'un iahvéisme sombre. On les lui prêta, parce qu'elles étaient les idées dominantes du temps. La justice dans le monde était l'abîme où se perdait la conscience israélite. N'ayant pas la ressource, comme le christianisme, de « renvoyer le coupable à son juge naturel, » le penseur israélite était réduit à interpréter à sa guise l'arrêt souvent obscur de Iahvé. Disons-le à l'honneur du peuple hébreu, il n'a jamais été jusqu'à l'absurdité de l'ordalie; l'*urim* et *tummim*, qui a couvert tant d'impostures, ne paraît pas avoir fait mourir un innocent. La *hokma* de Salomon a pu souvent impliquer beaucoup d'arbitraire; il ne semble pas qu'elle ait jamais rien livré au pur hasard.

Quelque chose émergeait de ce chaos de sophistique. Telle idée qui nous paraît maintenant arriérée a pu être autrefois en progrès sur le passé. Les vieilles langues sémitiques impliquaient un sentiment de justice mal analysée, un principe de moralité grossière, mais forte. Le crime était considéré comme une énormité contre nature, qui entraînait fatalement la peine. Peu à peu, on arrivait à faire une part aux divinations intuitives. L'art de rendre la justice, de discerner promptement et sûrement le vrai coupable, passait pour un don divin, pour une part de la sagesse qui vient de Dieu. La légende supposa que Salomon avait excellé en ce genre; elle n'avait peut-être pas tort. Les gouvernemens très égoïstes aiment à se montrer justes, quand leur intérêt n'est pas en cause; l'intelligence qui sert à faire réussir un calcul politique peut aussi servir à trouver avec sagacité le nœud d'une cause compliquée.

II.

Ce qui caractérisa le règne de Salomon, ce fut la paix. Les Philistins, alliés de la dynastie nouvelle, et avantageusement employés par elle comme mercenaires, n'étaient plus tentés de passer la frontière. L'armée conserva l'organisation du temps de David, naturellement en s'affaiblissant, comme cela arrive pour toutes les organisations militaires. Ni Juda ni les autres tribus ne virent, durant quarante ans, un visage ennemi.

L'affaiblissement militaire ne se fit sentir que dans la zone des pays tributaires du royaume. Hadad ou Hadar, l'Édomite, le vaincu de Joab, qui s'était réfugié en Égypte, ayant appris la mort de David, et surtout celle de Joab, quitta le Pharaon, dont il avait épousé la belle-sœur. On ignore les détails de cette guerre, qui ont été supprimés à dessein par les historiographes hébreux, sans doute parce qu'ils n'étaient pas à l'honneur de leur nation. On sait seulement que Hadad brava Israël pendant tout le règne de Salomon, qu'il lui fit tout le mal possible, et qu'il fut souverain indépendant au moins d'une grande partie d'Édom.

Un adversaire encore plus redoutable fut Réson, fils d'Éliada, guerrier araméen, qui, après la défaite de son maître Hadadézer, roi de Soba, avait rassemblé autour de lui ceux qui s'étaient sauvés devant l'épée de David. Peut-être, avant la mort de David, avait-il réussi à tenir la campagne avec ces bandes aguerries. Un coup de main heureux mit entre leurs mains la ville de Damas, et ils réussirent à s'y maintenir. Pendant tout le règne de Salomon, Réson ne cessa de guerroyer contre Israël. Le royaume de Soba, néanmoins, ne paraît pas s'être rétabli. Damas devint désormais le centre unique de l'Aramée voisine de l'Hermon.

L'horizon de David ne s'étendit jamais hors de la Syrie. Avec Salomon, des perspectives nouvelles s'ouvrirent pour les Israélites, surtout pour Jérusalem. Israël n'est plus un groupe de tribus, continuant dans ses montagnes la vie patriarcale. C'est un royaume bien organisé, petit selon nos idées, mais assez grand d'après les habitudes du temps. La vie mondaine du peuple de Iahvé va commencer. Si Israël n'avait eu que cette vie-là, on ne parlerait pas de lui dans l'histoire. Au sens matérialiste, heureux le peuple qui n'a pas d'histoire! Au sens idéaliste, heureux le peuple qui a sa place dans les annales de l'esprit! Un peuple est glorieux par ses révolutionnaires, par ceux qui le perdent, par ceux qu'il a conspués, tués, vilipendés.

Une alliance avec l'Égypte fut le premier pas dans cette carrière de la politique profane que plus tard les prophètes semèrent de tant d'impossibilités. Les rois de Tanis relevaient en ce moment le prestige fort abaissé de l'Égypte en Syrie. Par suite d'une expédition dont nous ignorons les circonstances, le roi de Tanis, Psioukhanou II, d'accord sans doute avec les Philistins, avait conquis l'ancien territoire de Dan, et, en particulier, la ville chananéenne de Gézer. Il extermina la population chananéenne et brûla la ville. Ce fut Israël qui bénéficia de cette conquête. Le roi d'Égypte donna Gézer en dot à sa fille et la maria à Salomon. Gézer fut ainsi acquis au domaine israélite et dépendit directement du roi de Jérusalem.

La fille du roi de Tanis vint demeurer à Sion. Salomon n'avait pas encore commencé ses grandes constructions. La princesse égyptienne habita d'abord dans le palais de David, qui dut lui paraître mesquin auprès des merveilles qu'elle venait de quitter. Il n'est pas trop hardi de supposer que le goût de cette princesse pour un luxe raffiné eut une grande influence sur l'esprit de son mari; d'autant plus qu'elle eut toujours dans le palais une situation supérieure à celle des autres femmes du harem.

Les relations de Salomon avec Tyr exercèrent une influence encore plus civilisatrice. Tyr, récemment détachée de Sidon, était alors au moment de sa plus grande activité, et en quelque sorte dans le feu de sa fondation première. Une dynastie de rois du nom de Hiram ou plutôt Ahiram était à la tête de ce mouvement. L'île se couvrait de constructions imitées de l'Égypte. On admirait surtout ce grand temple central de Melkarth, qui devait être l'ombilic du monde tyrien, comme son frère jumeau de Jérusalem fut le centre attractif du monde juif. Déjà, sous David, nous avons vu des rapports établis entre les deux peuples. Sous Salomon, ces rapports furent bien plus suivis. Hiram est l'allié intime du roi d'Israël; c'est lui qui envoie à Salomon les artistes qui manquaient à Jérusalem,

les matériaux précieux pour les constructions de Sion, des marins pour la flotte d'Asiongaber.

La région du Jourdain supérieur, conquise par David, semble être restée tributaire de Salomon. Ce qu'on dit d'une plus vaste extension du royaume de Salomon est empreint de beaucoup d'exagération. Ni la Syrie du Nord, ni la région du bas Oronte et d'Alep, ni même Hamath, n'ont jamais été vassales de Salomon. Ces mots « jusqu'à l'Euphrate, jusqu'à l'Égypte,.. d'une mer à l'autre, » sont, sous la plume des écrivains hébreux, le fait d'une géographie complaisante, qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Les fables sur la prétendue fondation de Palmyre par Salomon viennent d'une lettre ajoutée à dessein au texte de l'ancien historiographe par le compilateur des Chroniques (1). La construction de Baalbek par Salomon repose sur une identification encore plus inadmissible. Ces hyperboles furent imposées à l'historiographie juive par les prophètes du temps de Jéroboam II, qui rêvèrent pour Israël un idéal de frontières naturelles, qu'on supposa avoir été réalisé sous David et Salomon. Ce furent là, en quelque sorte, des clichés qu'on exhuma à diverses reprises, sans se soucier de leur conformité avec le vrai.

En réalité, le domaine de Salomon ne comprenait que la Palestine. La liste des *nissabim*, que nous avons donnée, ne s'étend pas au-delà d'Israël. Édom et Aram s'étaient totalement émancipés du joug que leur avait imposé David. Moab et Ammon étaient à l'état de pays vaincus, mais non annexés. La liste précitée des *nissabim* porterait à douter si ces provinces payaient un tribut réel. Les tribus d'Israël sont seules présentées dans ladite liste comme subvenant aux frais de la royauté.

Ce qui valait mieux que des peuples retenus de force, les brigands arabes étaient réfrénés dans leurs pillages. Les Amalécites, les Madianites, les Beni-Quédem et autres nomades, trouvaient, autour d'Israël, une barrière infranchissable. Les Philistins conservaient leur indépendance. Les villes phéniciennes de Jaffa, Acre, Tyr, Sidon, Gébel, Hamath, traitaient Salomon comme un puissant voisin, mais ne lui étaient nullement asservies. Cela faisait un petit état de 50 lieues sur 25 environ, avec une zone de tributaires ou d'alliés. Quand on suppose que Salomon régna sur toute la Syrie, on grossit au moins les choses au quadruple. Le royaume de Salomon était à peine le quart de ce qu'on appelle maintenant la Syrie.

L'historiographie légendaire n'attribua à Salomon que des bâtisses frivoles et disproportionnées avec les ressources de la na-

(1) Comp. I Rois, IX, 18, et II Chron., VIII, 4. Il s'agit de Tamar, du côté de Pétra, non de Tadmor.

tion. D'autres constructions, mentionnées moins longuement, furent utiles ou nécessaires. La ville de Gézer était en ruines, par suite de l'expédition égyptienne ; Salomon la rebâtit. Les deux Béthoron, qui peut-être avaient souffert de ladite expédition, furent également rebâties. Il en fut de même du bourg danite de Baalath, de Hasor et de Megiddo, dans le Nord. Salomon construisit enfin des « villes de magasins, » sortes d'entrepôts dont le but commercial ou militaire ne saurait être exactement défini. Il y avait, en particulier, une localité de Tamar, du côté de Pétra, dont Salomon fit une ville et qui devint un lieu de station pour les caravanes. Ces postes commerciaux répondaient à une des principales préoccupations du temps, préoccupations analogues à celles qui ont fait, de nos jours, attacher tant d'importance au percement de l'isthme de Suez.

Avec une haute raison, en effet, Salomon eut toujours les yeux tournés vers la Mer-Rouge, large canal qui mettait les essais de civilisation méditerranéens en rapport avec l'Inde, et ouvrait ainsi un monde nouveau, celui d'Ophir. La baie de Suez appartenait à l'Égypte ; mais le golfe d'Akaba était en quelque sorte à prendre. Élath et Asiongaber, selon toutes les apparences, avaient été peu de chose dans les temps antérieurs. Sans occuper régulièrement le pays, Salomon s'assura la route par la vallée d'Araba. Il construisit une flotte à Asiongaber. Les Israélites avaient été jusque-là tout à fait étrangers à la navigation. Hiram donna des marins à Salomon, ou, ce qui est plus probable, les deux flottilles voyageaient de conserve. En sortant du détroit d'Aden, elles allaient à Ophir, c'est-à-dire à l'Inde occidentale, au Guzarate ou à la côte de Malabar.

La flottille appareillait une fois tous les trois ans, à l'époque de la mousson. On sait combien, à cette époque de l'année, la navigation est facile ; il n'y a qu'à fixer la voile une fois pour toutes et à s'abandonner au vent ; on est porté, pendant son sommeil, au point que l'on veut atteindre. Si, de Bombay ou de Goa, les expéditions étaient revenues directement à Asiongaber, c'eût été l'affaire de quelques mois. Le fait que la course durait trois ans prouve que la flottille faisait le tour de l'Inde, peut-être de l'Indo-Chine. Mais tout ce que la flottille rapportait de ces contrées lointaines était naturellement censé venir d'Ophir.

Quels étaient donc les objets que les navigateurs tyriens et israélites rapportaient d'Ophir? Rien de bien sérieux, beaucoup de frivolités. D'Ophir, les navigateurs tyriens et israélites rapportaient de grandes quantités d'or, d'argent, de pierres précieuses, du bois de santal, de l'ivoire, des singes, des paons. Ces objets frappèrent beaucoup les gens de Syrie. Le bois de santal surtout, par sa belle couleur rouge et son parfum, produisit une impression extraordinaire.

On en fit des balustrades pour le temple et le palais royal, des cinnors et des nébels pour les musiciens. Passé ce temps-là, on ne vit plus de bois de santal à Jérusalem.

Que donnaient les marchands sémites à Ophir, en échange de ces métaux précieux et de ces autres produits, dont la valeur vénale pouvait n'être pas fort élevée? C'est ce qu'on ne nous dit pas. Les portions de l'Inde que visitait la flottille pouvaient n'être pas, à cette époque, plus organisées que n'était l'Amérique à l'époque de l'arrivée des Espagnols. L'or et les autres produits pouvaient être pris violemment aux indigènes. Cela est d'autant plus supposable que ces expéditions ne furent peut-être pas bien des fois répétées.

En même temps que Salomon se créait une marine, il se créait une cavalerie et des équipes de chars de guerre. Il eut de plus un grand nombre de chevaux de selle et des chars de luxe pour son usage personnel. En ce qui concerne les chars de guerre, il n'avait qu'à imiter les Chananéens des plaines et les Philistins. Quant aux chevaux de selle et aux chars de luxe, c'est d'Égypte qu'on les tirait. Le cheval arabe, à ce qu'il semble, ou du moins l'équitation à la façon arabe, n'existaient pas encore. Alors, comme de nos jours, le centre de l'Arabie gardait jalousement ses chevaux. Les bêtes usuelles des tribus arabes voisines de la Palestine, Ismaélites, Amalécites, Beni-Quédem, étaient l'âne et le chameau.

Une grande partie de la cavalerie israélite résidait auprès du roi, à Jérusalem. Salomon établit, cependant, en divers endroits, des postes ou quartiers de cavalerie. Nous trouvons mentionnés, du côté du sud de la Palestine, un *Betmercabot*, ou remise de chars, et un *Haçar-sousim* (sorte de haras). Il y avait un service de courtiers qui allaient prendre les chevaux en Égypte et les menaient en Judée. Un cheval rendu ainsi en Judée revenait à 150 sicles (environ 490 francs). Un équipage attelé coûtait le quadruple. Ces courtiers, qui payaient sans doute un impôt au roi, fournissaient également de chevaux les rois khétas et araméens.

Ces modes nouvelles excitaient naturellement une vive antipathie chez les conservateurs de l'ancien esprit agricole ou nomade, opposés au luxe et au développement de la richesse. Ces sublimes arriérés blâmaient surtout la cavalerie et les chars, qui blessaient leurs habitudes patriarcales et leur paraissaient une injure à Iahvé. Certes, il faudrait se garder d'attribuer à ces temps reculés le piétisme exalté du VIIIe et du VIIe siècle. Personne n'osait affirmer encore que le vrai serviteur de Iahvé n'a aucun besoin de ces secours extérieurs, qui inspirent à l'homme une confiance exagérée en ses forces et le détournent de rapporter toute gloire à Dieu. Mais le germe de pareils sentimens existait déjà. Les prophètes se taisaient, mais ils murmuraient. Ces progrès dans l'ordre profane

leur paraissaient de profonds abaissemens dans l'ordre moral. Salomon n'avait aucun égard pour ces fanatiques et les tenait soigneusement éloignés de ses conseils ; mais les fanatiques savent attendre.

Ce qui, en effet, donnait raison aux adversaires de la royauté, c'est que les mœurs subissaient une grande altération. Le roi était très adonné aux femmes. Son harem était immense ; on parlait de sept cents femmes en titre, nommées *saroth*, « dames, » de trois cents concubines, esclaves achetées, servantes des *saroth*. Les calculs les plus modérés allaient à soixante reines, quatre-vingts concubines, et des *alamoth* non comptées. Salomon fut, en particulier, très porté vers les femmes étrangères. Outre la fille du roi de Tanis, il aima des femmes moabites, ammonites, édomites, sidoniennes, hittites. Or, quoique, à cette époque, les règles rigoureuses qui furent faites plus tard sur les mariages mixtes n'existassent pas encore, les vrais Israélites voyaient de tels mariages de mauvais œil. Les zélés de Iahvé prétendaient que les femmes étrangères, gardant leur culte dans le sein de la famille israélite, étaient pour leur mari des causes perpétuelles de prévarication. Or on remarquait avec scandale que c'était à ces femmes que Salomon donnait tout son cœur. Dans sa vieillesse, nous les verrons prendre sur lui un ascendant extrême et l'amener à une sorte d'oubli du culte de Iahvé.

III.

Les édifices de Jérusalem furent l'œuvre de Salomon la plus admirée, celle qui frappa le plus les contemporains et la postérité. Les constructions de David s'étaient bornées à peu de chose ; grâce aux richesses et à l'activité de son successeur, Jérusalem put rivaliser avec les villes égyptiennes et les villes phéniciennes les plus brillantes. Rien de très original ne caractérisa cette éclosion d'art. L'Égypte donna les modèles ; Tyr fournit les tailleurs de pierre, les architectes, les ornemanistes, les fondeurs de bronze. Mais l'époque était bonne. Un style, sévère dans les ensembles, très élégant dans les détails, s'était formé en Phénicie, sous l'influence de l'art égyptien. Des murs lisses, très soignés, en formaient l'âme. Des revêtemens de bois sculpté et doré, d'innombrables appliques d'airain, une vigoureuse polychromie, de riches tentures, donnaient à ces constructions infiniment de grâce et de vie.

Le sous-sol de Jérusalem fournissait des pierres excellentes, le *maléki*, calcaire dur, encore si estimé aujourd'hui. Mais le bois de construction que produisait la Judée était médiocre. Un traité de commerce fut conclu entre Hiram et Salomon. Les espèces métalliques étaient rares, et l'échange direct dominait

encore. Il fut convenu que Salomon fournirait à Hiram des denrées brutes (froment et huile) pour l'entretien de sa maison, et qu'en retour Hiram fournirait à Salomon tous les bois de cèdre et de sapin dont il pourrait avoir besoin. Le Liban était couvert alors de ces arbres résineux dont l'arrivée d'une population plus dense l'a dépouillé depuis quelques siècles. C'étaient de beaucoup les plus beaux matériaux de constructions qu'il y eût au monde. Les Sidoniens savaient admirablement les couper, amener les troncs à la mer et là en composer des radeaux, qu'on dirigeait ensuite où l'on voulait. Le travail se fit pour Jérusalem sur une grande échelle. Salomon payait le salaire des ouvriers phéniciens, et envoyait pour les seconder des escouades d'Israélites, qu'on formait à ce genre de travail. Les radeaux étaient conduits à un point de la côte voisine de Jérusalem, à Jaffa, par exemple. Là les Phéniciens déliaient le radeau, et les gens de Salomon faisaient emporter les troncs.

Tout cela constituait pour Israël de très lourdes corvées, dont le légendaire Adoniram a porté la responsabilité historique. A vrai dire, le poids du travail devait peser principalement sur les populations chananéennes. Les équipes étaient organisées de façon à ce que les hommes pussent passer à tour de rôle un mois dans le Liban et deux mois chez eux. Les transports se faisaient à force de bras. Des surveillans armés de bâtons activaient la force nerveuse des malheureux attelés à ce travail.

Pendant ce temps, les tailleurs de pierre perforaient le sous-sol de Jérusalem et des environs. La pierre de Judée, comme en général celle de Syrie, prête à l'extraction de blocs de plusieurs mètres. On se servait de ces parallélipipèdes énormes pour les soubassemens et les fondemens des édifices. Les blocs se tiraient principalement des carrières qui se voient aujourd'hui sous Jérusalem, mais qui alors étaient hors ville. Les Phéniciens sciaient la pierre avec un art surprenant. Les gens de Gébel en particulier avaient une réputation pour la taille de ces sortes de pierres bien équarries et biseautées sur les angles. Des Giblites, à ce qu'il semble, dirigeaient le travail dans les carrières de Jérusalem. Sous leurs ordres travaillaient des Israélites et des Tyriens. L'élément phénicien dominait; ces gens parlaient et écrivaient entre eux le phénicien. Ils paraissent avoir demeuré sur l'emplacement actuel du village de Siloam.

La première construction ordonnée par Salomon fut le palais de la fille de Pharaon. Il semble que le roi fût pressé d'offrir à cette princesse une demeure moins indigne d'elle. Puis il reprit les murs du Millo, que David avait laissés inachevés. Il donna aussi à la ville une enceinte continue, moyen de défense qui lui avait manqué jusque-là.

La ville qui, avant le choix de David, était bornée au sommet

de la colline orientale, s'étendit rapidement vers l'Ouest, remplit l'intervalle des deux collines, et couvrit l'autre mamelon qui était plus large. Le mur offrait au Nord une ligne à peu près droite allant du temple à la porte d'angle, qui répondait à peu près à la porte actuelle de Jaffa. L'angle était sûrement marqué par quelque gros ouvrage, qu'a remplacé plus tard l'imposante tour nommée aujourd'hui *el-Kalaa*. Le mur se dirigeait ensuite vers le Sud, longeant la naissance des pentes, jusqu'à l'extrémité de la colline occidentale, qu'il contournait. Le mur descendait alors et allait rejoindre les dernières pentes de la Ville de David, vers les tombeaux de la famille royale. Cela faisait comme étendue à peu près la moitié de la ville actuelle; mais l'aire de la ville ancienne et l'aire de la ville moderne ne coïncidaient pas; car le mur embrassait, au Sud, des parties que l'enceinte du moyen âge a laissées en dehors. Un tel périmètre devait pouvoir contenir une population d'environ 10,000 habitans.

En même temps que se poursuivaient ces grands travaux publics, le roi faisait rebâtir entièrement la maison forte, mais petite, qui avait suffi à la royauté naissante de David. Les constructions durèrent treize ans, dit-on. Certains palais de Karnak, de Louqsor, surtout de Médinet-Abou, peuvent encore donner quelque idée du palais de Salomon.

D'abord il y avait ce qu'on appelait *oulam ha-ammoudim*, la « salle des colonnes, » sorte de galerie à piliers avec un perron. Cette salle servait de propylées à l'*oulam hak-kissé*, salle du trône, où le roi rendait la justice et donnait ses audiences solennelles. Cette dernière salle était lambrissée de cèdre ouvragé, depuis le plancher jusqu'au plafond.

Le trône, posé sur une estrade de six marches, passait pour une merveille. Il était revêtu d'ivoire, incrusté d'or, et surmonté par derrière d'une sorte de niche ronde. Les bras posaient sur des lions. Douze autres lions étaient rangés sur les marches, six de chaque côté. Le buffet du roi n'excitait pas moins d'admiration. Toute la vaisselle était d'or pur. « Rien n'était d'argent; l'argent n'était compté pour rien du temps de Salomon. »

Voilà la partie, en quelque sorte publique, ouverte à tous. Puis venait, dans une autre cour, l'habitation du roi, décorée comme la salle du trône; puis le palais de la reine, fille de Pharaon, analogue aux salles précédentes; puis le harem, dont le narrateur, selon l'usage de l'Orient, ne fait aucune mention. Le palais de Salomon était entouré, comme le temple, d'une enceinte formée au moyen de trois rangées de pierres de taille, surmontées de poutrelles de cèdre, qui formaient probablement une espèce d'auvent.

Outre ce grand ensemble de bâtimens, rattachés les uns aux au-

tres, il y avait ce qu'on appelait « la forêt du Liban. » Le rez-de-chaussée de ce singulier édifice présentait, en effet, l'aspect d'une forêt. Qu'on se figure une cour rectangulaire, comme la grande construction d'Hébron, en pierres colossales, avec une seule porte, presque sans fenêtres. Quatre rangs de colonnes de cèdre, dressées parallèlement au mur, dessinaient de chaque côté quatre allées. Ce promenoir, recouvert d'un plancher, servait de support à trois étages de chambres qui montaient le long du mur. Il y avait quinze chambres à chaque étage, en tout quarante-cinq. Les fenêtres étaient encadrées de linteaux de cèdre. De telles constructions devaient rappeler beaucoup les maisons d'Asie-Mineure, construites en bois entrelacés, avec un gros mur pour appui.

« La forêt du Liban » était un arsenal. On y conservait deux cents grands boucliers et trois cents petits boucliers dorés, armes de parade destinées aux gardes, qu'on ne leur livrait que les jours où ils devaient en faire usage.

Rien, dans notre art moderne, ne saurait donner une idée du style de ces constructions bizarres, présentant le contraste des masses les plus lourdes et des accessoires les plus légers, sortes d'appentis, parfois à plusieurs étages, accolés à des murs colossaux. Les bois de premier ordre que Jérusalem tirait de Liban donnèrent à ses constructions un caractère que ne connurent ni l'Égypte ni la Grèce. Un seul bloc de pierre formait toute l'épaisseur du mur; aussi le bloc était-il layé sur toutes ses faces, avec un soin extrême. Il n'y avait pas de parties négligées. Les bases étaient en pierres de huit ou dix coudées; les assises supérieures en pierres plus petites, à refend, toutes égales, rangées selon le mode que les Grecs appelaient *isodome*. Un type parfait de ce genre de bâtisse est la grande enceinte d'Hébron, qui n'est peut-être que l'armature extérieure d'un palais, analogue à celui que, du temps de Salomon, on appelait « la forêt du Liban. »

Outre ses grandes constructions de Jérusalem, Salomon paraît s'être fait bâtir des maisons de plaisance dans le Liban, peut-être dans la vallée du Jourdain supérieur, du côté de Hasbeya. C'est ce qu'on appelait « les Délices de Salomon. » La vie humaine, la vie sémitique, du moins, avait été jusque-là si austère, que ce fait d'un homme ne se refusant aucun caprice, parut quelque chose d'étrange, de nouveau, presque d'impie. On se figura comme un âge d'or matérialiste, d'éclat trompeur, ce temps « où l'argent fut à Jérusalem aussi commun que les pierres, où les cèdres y furent aussi nombreux que les sycomores de la plaine. » On accumula comme en un rêve tout ce que le luxe enfantin comporte et aime : or, pierres précieuses, parfums, vases ciselés, chevaux, chars, riches vêtemens. Une légende naquit, pleine à la fois de

regrets et de colère, sur ces quarante ans de vie profane, où, laissant dormir sa vocation religieuse, Israël trouva qu'il est bon de jouir.

Le charmant épisode, probablement légendaire, de la reine de Saba, servit de cadre à cette première édition des *Mille et une Nuits*. L'homme, devenu vieux, aime à se reporter vers un état d'imagination où nulle philosophie n'est encore venue troubler ses goûts d'adolescent. Un roi, en même temps sage et voluptueux, un mondain favorisé des révélations célestes, une reine qui vient des extrémités du monde pour voir sa sagesse et lui dire tout ce qu'elle a sur le cœur, un sérail hyperbolique à côté du premier temple élevé à l'Éternel, tel a été, avec le *Cantique des cantiques*, le divertissement et la part du sourire, dans ce grand opéra sombre qu'a créé le génie hébreu. Il y a des heures, dans la vie la plus religieuse, où l'on fait une halte au bord de la route, et où l'on oublie un moment les devoirs austères, pour s'amuser, comme les femmes du sérail de Salomon, avec les perles et les perroquets d'Ophir.

IV.

Salomon ne compte pas dans l'histoire de la théologie et du sentiment religieux en Israël, et pourtant il marque dans l'histoire religieuse un moment décisif; il donna une maison à Iahvé. Comme son père, Salomon tenait Iahvé pour le dieu protecteur d'Israël; il l'honorait dans tous les endroits consacrés, surtout sur les points élevés, y faisait des offrandes, y brûlait de l'encens. Le haut lieu le plus renommé à cette époque était celui de Gabaon. Salomon s'y rendait souvent, y faisait de superbes sacrifices. C'est là que la légende plaça le songe où Iahvé lui aurait donné la sagesse. Le peuple sacrifiait de son côté sur tous les hauts lieux.

La légère tendance raisonnable que David porta dans le iahvéisme, Salomon paraît l'avoir continuée. Il ne consulte jamais Iahvé par l'*urim* et *tummim* ni par les prophètes. Le songe seul est tenu par lui pour significatif. Or le songe, moyen tout personnel de se mettre en rapport avec Dieu, supprimait le lévi et tous les ustensiles des vieux oracles. C'était la révélation par excellence de l'âge élohiste, tel qu'il nous est représenté par le *Livre de Job*, âge où l'homme voyait les visions de Dieu directement, sans intermédiaire d'homme ni mécanisme quelconque. Aussi les prêtres et les prophètes sont-ils fort abaissés sous Salomon. Les prêtres sont de simples fonctionnaires du roi; les prophètes sont réduits à cacher leur mécontentement contre tout ce qui se fait et à murmurer en secret; le roi, comme élu de Iahvé, occupe seul, en religion et en toute chose, le premier rang dans la nation.

L'arche était toujours à côté du palais royal, dans une situation provisoire. La tente qui l'abritait devenait chaque jour de plus en plus un sanctuaire palatin, où résidait la principale force de la royauté. Salomon y faisait de beaux sacrifices (*oloth* et *selamim*); ces sacrifices étaient suivis par les officiers de la maison, qui se livraient autour de l'autel à de somptueux festins. C'était comme une religion de cour; le peuple, à ce qu'il semble, y prenait peu de part. Il eût fallu pour cela forcer les consignes du palais, ce qui à aucune époque n'a été facile pour le peuple. La politique de la dynastie ne pouvait manquer d'exploiter, en vue de ses idées centralisatrices, ce *palladium* à l'ombre duquel, en quelque sorte, elle était née.

La construction du temple paraît avoir été décidée du temps de David. Elle fut l'œuvre capitale de Salomon. Le monde, vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, était en train de se couvrir de temples. Tyr avait l'avance dans les pays sémitiques, et possédait des *béthélim,* sans doute imités des temples égyptiens. L'idée de loger Iahvé autrement que sous la tente, surtout quand le roi demeurait dans une maison de grandes pierres, s'imposait en quelque sorte. L'airain était employé avec prodigalité dans les temples tyriens de cette époque. Or, David avait conquis dans ses guerres contre les Araméens et les autres populations de la Cœlésyrie de grandes richesses métalliques. Tout était mûr pour donner à Iahvé la récompense à laquelle les dieux protecteurs de ce temps-là tenaient le plus : une maison à part où leur majesté résidât et où ils fussent seuls adorés.

Pour l'emplacement de l'édifice, Salomon choisit l'aire de l'*Arevna* ou *Averna,* sur laquelle il y avait déjà un autel à Iahvé, érigé à propos d'exhalaisons pestilentielles qu'on prétendait sortir de ce lieu. Ledit emplacement était tout à fait voisin de la citadelle et du palais. Un terrassement offrit aux constructions une base solide et exactement nivelée. On ne visa nullement alors à ce que le temple se dégageât et fît perspective. L'édifice, en forme de rectangle, couvrait l'espace actuel de la mosquée d'Omar. De tous les côtés, il était serré par d'autres constructions. L'entrée était du côté de l'Orient. L'édifice se trouvait ainsi très peu en rapport avec la ville. Au contraire, dans tout l'agencement de l'œuvre, le lien avec le palais est visible. Le roi a son grand escalier à part, son estrade, pendant les sacrifices; tout est disposé pour que le roi trône et fasse de l'effet. Jamais édifice ne fut moins national; c'est un temple domestique, une chapelle de palais, non le temple d'un grand peuple ou d'une cité ayant en elle-même un énergique principe municipal. Il faudra des siècles pour que cet édicule devienne un centre de vie et un objet d'amour.

Les efforts des architectes modernes pour reconstruire le temple de Jérusalem d'après les données des livres historiques, prises comme exactes, ont échoué et échoueront toujours. Ces descriptions, faites de souvenir par des narrateurs étrangers à toute notion d'architecture, sont pleines d'impossibilités et de contradictions; pas un seul chiffre n'y est juste. La physionomie générale du temple, au contraire, apparaît avec certitude. C'était un temple égyptien, de moyennes dimensions, avec un vestibule formé par les antes, l'architrave et deux grosses colonnes d'airain.

Ces deux colonnes, œuvre supposée de Hiram le fondeur, en tout cas œuvre tyrienne, frappèrent les Hébreux, et, ainsi qu'il a coutume d'arriver chez les peuples peu artistes, firent naître beaucoup d'imaginations singulières. On leur donna des noms; on les appela *Iakin* et *Boaz*. Il n'est pas impossible que ces deux mots eussent été écrits, comme des *graffiti* talismaniques, par les fondeurs phéniciens, sur les colonnes (1), et qu'ensuite les deux mots magiques aient été pris pour les noms des deux colonnes par des personnes peu au courant des choses phéniciennes.

C'étaient deux colonnes égyptiennes du galbe qu'on trouve au Ramesseum de Thèbes, à chapiteau treillissé, formé de gerbes de lotus et de grenades. Elles étaient creuses; mais l'épaisseur du métal était de quatre doigts; par conséquent elles formaient un appui solide pour l'architrave qui posait dessus. Peut-être, d'ailleurs, recouvraient-elles une chaîne intérieure de maçonnerie.

La grande porte était encadrée de linteaux de bois d'olivier sauvage; les battans étaient en cyprès. Une petite baie à charnière, pratiquée dans les grands battans, permettait d'entrer sans qu'on fût obligé d'ouvrir ces valves gigantesques. Les boiseries étaient couvertes d'images de keroubs, de palmes, de corolles de lotus. Ces sculptures, ou, si l'on veut, ces dessins au trait, s'enlevaient en plaqué d'or sur des fonds probablement revêtus d'une teinte plate.

La cella (*hékal*) n'était éclairée que par de petites baies grillagées, placées au haut de l'édifice. Elle était coupée par un écran qui laissait au fond un petit sanctuaire, le *debir*, appelé plus tard Saint des saints. Le plafond était en poutres de cèdre, recouvertes de planches du même bois. Le parquet était en bois de cyprès ou de sapin, orné de lignes d'or. Les murs étaient lambrissés de boiseries de cèdre, qui allaient du sol aux poutres, si bien qu'on ne voyait nulle part le mur de pierre. Ces boiseries étaient couvertes de figures de petits keroubs, de palmes, d'oves et de fleurs de lotus gravées au trait ou sculptées en faible relief. Le tout était recouvert d'une dorure probablement à plusieurs tons.

(1) On développera ce point ailleurs.

On ne sait pas bien comment le *debir* était éclairé. A l'intérieur, la hauteur était, ce semble, moindre que celle du *hékal*. Peut-être le réduit n'était-il pas éclairé du tout, comme cela a lieu dans les temples égyptiens. Il est dit souvent que Iahvé aime l'ombre, l'obscurité, le mystère, par opposition au plein air des hauts lieux.

L'objet capital que le *debir* était destiné à renfermer, c'était l'arche. Ce vieux coffre avait probablement subi bien des restaurations, et il est probable qu'il en subit encore sous Salomon. Les keroubs qui l'ornaient pouvaient paraître mesquins. On y ajouta, dans le *debir*, un décor splendide. C'étaient deux autres keroubs en bois dorés, de taille gigantesque, qui remplissaient presque le réduit, leurs ailes intérieures se joignant sur l'arche, et leurs ailes extérieures allant toucher le mur.

La baie de communication entre le *débir* et le *hékal* était fermée par une porte en bois d'olivier sauvage, où l'art de la sculpture en bois avait été porté à ses derniers raffinemens. Les battans étaient couverts de figures de kéroubs, de palmes, de corolles de lotus. Ces légères figures, relevées en or, se détachaient sur le fond olivâtre et devaient être du plus bel effet. Il paraît que la porte était recouverte d'un rideau, glissant sur les ganses d'or.

Devant la baie de communication se trouvait un autel de cèdre, revêtu d'or, destiné aux fumigations d'encens. Sur une table dorée, près de là, étaient les pains de présentation, que l'on renouvelait chaque semaine. Enfin, le long des parois du *hékal*, s'élevaient dix candélabres à sept branches, en or pur, cinq de chaque côté. C'étaient de beaux objets d'orfèvrerie, portant aux extrémités des bras sept godets, sortant de calices de fleurs. Les bras étaient articulés, dans leurs courbures semi-circulaires, par des boutons de fleur. Des mouchettes d'or étaient suspendues par des chaînettes.

Le mur extérieur de la *cella* n'était pas dégagé : il était entouré, dans presque toute sa hauteur, de trois étages de chambres, destinées aux prêtres. Devant la porte, en plein air, s'élevait l'autel d'airain où se faisaient les sacrifices. Le roi avait une tribune à lui pour présider aux sacrifices qu'il offrait.

Tout cet ensemble était entouré, au moins de trois côtés, d'une cour peu large, dont le pourtour était marqué par trois rangs superposés de gros blocs équarris, sur lesquels posait un auvent en poutrelles de cèdre, procurant de l'ombre à l'intérieur. Cette cour fut avec le temps réservée aux prêtres, qui y avaient leurs demeures. Plus tard, il se forma une seconde cour pour les fidèles et un second portique extérieur.

Tel était ce petit édifice qui a joué dans l'histoire un rôle si capital. On mit, à ce qu'il paraît, sept ans à le bâtir. Nous pouvons nous le figurer de la grandeur de Notre-Dame-de-Lorette, à

Paris, et non sans analogie extérieure avec cette grande chapelle. L'exécution fut extrêmement soignée. Les matériaux étaient apportés à pied d'œuvre, préparés d'avance; on prétend que, durant toute la construction, on n'entendit pas une seule fois le bruit du marteau, ni le bruit de la hache, ni d'aucun outil de fer.

Le roi, évidemment, s'amusa beaucoup à son petit chef-d'œuvre; il était presque seul à s'y passionner; ce qui frappe, en effet, c'est l'absence du peuple en tout cela. Le temple de Jérusalem fut un joujou du souverain, non une création de la nation. Nous voyons bien le plaisir qu'eurent à le construire quelques amateurs d'art phénicien; nous ne voyons nullement l'enthousiasme des masses. Pas un acte spontané, pas un indice de vraie piété. Le roi travaille pour sa dynastie; la foule se tait et paraît indifférente. L'ancien culte libre des hauts lieux en plein air restait évidemment le culte cher à la plus grande partie du pays.

Un trait qui caractérise le peuple juif, c'est que, plusieurs fois dans son histoire, il lui est arrivé de s'attacher à des choses qui lui avaient été d'abord imposées. Le temple fut une idée personnelle de Salomon, une idée toute politique, dont la conséquence devait être de mettre l'arche et son oracle dans la dépendance du palais royal. Au point de vue israélite pur, le temple devait sembler une déchéance. Cette localisation de la gloire de Iahvé était si peu dans le vrai développement d'Israël que, le temple à peine achevé, nous verrons les parties les plus vivantes de la nation s'en séparer, et attester par leur schisme que cet édicule n'appartenait en rien à l'essence du iahvéisme. Le temple fut une sorte de Sainte-Chapelle, comme celle de saint Louis, non le rendez-vous de tout Israël. Tout y est fait pour le roi, rien que pour le roi et ses officiers. Les prophètes, les vrais fidèles de Iahvé, voient ces innovations de mauvais œil. Le développement religieux du prophétisme, en Israël et en Juda, se fait hors du temple, jusqu'au jour où le prophétisme s'empare du temple et en fait sa forteresse. La première *Thora* sera conçue en réaction contre le temple; le mosaïsme n'est en un sens qu'une réponse à Salomon. Plus tard, le grand résumé vivant d'Israël, Jésus, détestera le temple, voudra le démolir, se déclarera capable de le rebâtir spirituel. La destruction du temple par les Romains sera la condition du progrès religieux et en particulier de l'établissement du christianisme. Tous les abus du judaïsme viendront du temple et de son personnel. Pas un prophète, pas un grand homme ne sortira de la caste lévitique. Le dernier mot d'Israël sera une religion sans temple.

Sûrement, cette bâtisse d'un art mondain, quand elle sera consacrée par le temps, aura sa poésie, ses fanatiques, ses fervens. On oubliera qu'elle a été construite par des adorateurs de Baal. Mais

que de hontes elle subira avant que ses souillures soient allées se noyer dans une auréole de sainteté! Presque tous les dieux de Syrie y seront adorés, selon le caprice des rois. Iahvé, ce dieu jaloux, y aura des parèdres peu dignes de lui. La politique y entrera avec son cortège de crimes. Toute l'histoire de cet édifice portera l'empreinte de ses origines. OEuvre d'un souverain profane, éclectique en religion, toujours en lutte contre l'esprit général de la nation, le temple de Salomon rappelle un peu l'église de Ferney : *Deo erexit Voltaire*, lit-on sur le fronton d'un édifice devenu un grenier à foin. Le temple, si nous pouvions le voir, nous apparaîtrait probablement comme un magasin de décors poudreux; il faudra des siècles pour qu'un véritable sentiment de piété se produise autour de ces machines de théâtre. Ce qui consacre une église, ce sont les saints; or ce temple, tout d'abord, les saints s'en détournèrent; les prophètes ne le bénirent pas; les vrais héritiers des anciens patriarches, les continuateurs de leur esprit simple et fort, vont bientôt le maudire. Comme le Saint-Pierre de Rome de Jules II, il sera l'occasion d'un schisme. Le vrai iahvéiste, à la vue de ce petit *naos*, orné intérieurement à la manière d'un sérail, se dira en lui-même : « L'autel de pierres non taillées, en plein air, valait mieux que cela ! »

V.

L'influence égyptienne, qui est si évidente sous Salomon, se borna, dans l'ordre des choses religieuses, à l'idée même du temple et au style de cet édifice. Certainement, la croyance que Iahvé résidait dans le *debir*, entre les keroubs, devait entraîner des conséquences. Un temple est toujours le principe d'une grande matérialisation du culte. Le temple suppose au dieu qui y demeure des besoins plus ou moins humains. Dès que le dieu a une maison, il est naturel de lui rendre cette maison commode et agréable. Les pains de proposition, adoptés par les Hébreux pour leurs sanctuaires, dès une époque fort ancienne, représentaient, comme idée première, la nourriture du dieu, la table richement servie que les Égyptiens mettaient devant tous les êtres divins. Dans les sacrifices des hauts lieux, de telles offrandes n'étaient pas nécessaires; le dieu, c'est-à-dire l'air, le ciel, le feu cosmique, mangeait directement la viande de la bête immolée. Le dieu qui demeure dans un espace clos a d'autres besoins. Mettre devant lui les pièces de viande et les y laisser jour et nuit eût entraîné d'affreuses putréfactions. Des pains, symétriquement rangés, parurent remplir le même office. Les offrandes des prémices semblent, à cette époque ancienne, avoir été peu réglées. Il est possible qu'on les déposât dans la *cella*, d'où les prêtres les enlevaient nuitamment.

Les fumigations d'encens étaient aussi un rite qui ne pouvait guère se développer que dans un sanctuaire fermé. Il était naturel que la maison du dieu fût remplie d'une bonne odeur, comme la maison des rois, et que, par conséquent, il s'y trouvât un réchaud pour y brûler des parfums. Cela était d'autant plus nécessaire que la *cella*, humide et presque sans fenêtres, devait terriblement sentir le renfermé.

Il est hors de doute que le peuple n'entrait jamais dans le *debir*. On s'imagina vite que les prêtres eux-mêmes s'interdisaient d'en franchir le seuil hors certains cas solennels. Un culte plus froid ne saurait guère se concevoir. A quoi, par exemple, servaient les candélabres dans une salle qui ne pouvait guère être visitée de nuit que par les chauves-souris? Au fond, la construction du temple amena dans le culte très peu de modifications. Ces processions, ces liturgies variées, qui donnaient tant d'éclat aux sanctuaires de l'Égypte, restèrent inconnues en Israël. Le sacrifice continua d'être, comme au temps patriarcal, l'essence de la religion, et sans doute le rite n'en fut pas changé. Les sacrifices se passaient, comme toujours, en plein air. L'autel du temple était un *bama* entre tant d'autres, à portée du roi et de la cour. L'idée ne vint pas un moment que ce *bama* supprimât les autres *bomoth;* cette idée-là mettra encore près de quatre cents ans à mûrir.

Les sacrifices d'animaux nécessitaient une vaisselle d'airain considérable. C'était la principale richesse des temples phéniciens. Le temple de Salomon égala sûrement sous ce rapport les plus riches sanctuaires du temps. Tous les travaux de ce genre furent mis sur le compte d'un certain Hiram, homonyme du roi ou des deux rois de Tyr contemporains de Salomon. La légende le suppose issu du mariage d'un Tyrien avec une veuve nephtalite, et semble dire qu'il se forma à l'école de son père dans l'art de travailler les métaux. Salomon l'aurait fait venir et lui aurait confié ses travaux d'airain.

Tout l'outillage de bronze, œuvre censée de Hiram, fut l'objet d'une universelle admiration. L'imagination s'exerça principalement sur le grand bassin d'airain qu'on appelait *Iam mousaq*, « la mer fondue. » C'était une énorme vasque, aux rebords labiés comme ceux d'une coupe en forme de nénuphar, décorée d'oves et portée sur douze bœufs, répartis en quatre groupes de trois, se présentant de front. On peut se figurer la forme de la vasque par la cuve d'Amathonte, au musée du Louvre. L'appareil était placé devant l'entrée du temple, à gauche en entrant, non loin de l'autel des sacrifices. C'était le réservoir central de l'eau nécessaire au service du temple. Les esclaves du temple le remplissaient et y puisaient au moyen de seaux, en montant sur des marchepieds.

Le transport de l'eau se faisait ensuite au moyen de petits bassins, qui n'étaient que le cinquantième de la grande vasque. Ces bassins étaient posés sur des *mekonot* mobiles, ou trains à quatre roues, qu'on conduisait à la main où l'on voulait. Les trains passaient pour des petits chefs-d'œuvre de sculpture. Les roues tournantes étaient ajustées à leurs essieux par le système de leviers coudés le plus élégant et le plus perfectionné. Des écussons sculptés offraient les motifs ordinaires de la décoration salomonienne : lions, bœufs, keroubs, palmes, guirlandes festonnées. Le récipient des bassins semblait une sorte de chapiteau évasé. Ces dix élégans appareils étaient rangés, cinq par cinq, des deux côtés de l'entrée.

Les autres ustensiles des sacrifices, les pots, les pelles, les patères, furent faits du même travail. Nous n'avons qu'une notice insuffisante sur quarante-huit autres colonnes que Hiram aurait fait fondre pour le temple et pour le palais de Salomon. Ces immenses travaux de fonte d'airain ne furent pas faits à Jérusalem, où le sol ne s'y prêtait pas. Ils furent coulés dans le terrain argileux de la vallée du Jourdain, entre Succoth et Sarthan.

L'orfèvrerie d'or n'était pas moins prodiguée. Outre les chandeliers d'or, il y avait des lécythes, des couteaux, des jattes, des plateaux, des éteignoirs en or fin. Les gonds des portes, dit-on, étaient d'or. De plus, le trésor du temple contenait les objets précieux que David avait rapportés de ses expéditions dans l'Aram et le Nord, et qu'il avait consacrés à Iahvé.

Déjà, on le voit, l'art d'Israël excluait les représentations de la figure vivante, les scènes de la vie humaine, les images d'objets réels, bornant volontairement ses ressources aux fleurs conventionnelles, aux animaux conventionnels aussi, aux êtres fantastiques. C'est là un fait capital; car il est bien difficile d'admettre que, sur ce point, les idées du temps des rois piétistes aient eu un effet rétroactif, et que toutes les descriptions des œuvres salomoniennes aient été faussées. C'est ici la meilleure preuve que le iahvéisme puritain prêché par les prophètes avait ses racines dès l'époque de David et de Salomon. C'est l'anthropomorphisme surtout qui était redouté. La plastique était admise, pourvu qu'elle ne s'appliquât à rien d'existant dans la nature. Les keroubs étaient un emblème tout païen ; à l'époque de Salomon, c'étaient des sphinx; plus tard, ce furent des monstres assyriens. Les palmes, les grenades, les coloquintes, qui formaient les motifs principaux des décorations murales, avaient des liens avec le culte du soleil. En admettant que les piétistes aient pu marteler d'anciens reliefs plus vivans, il est douteux qu'ils y eussent substitué une décoration qui elle-même était de nature à soulever dans leur esprit des scrupules fondés.

Quand le temple fut achevé, l'installation de l'arche s'y fit avec

pompe, au mois d'*étanim*, à la date du *hag*, qui se faisait en ce mois. Salomon y présida; des bêtes innombrables furent tuées en sacrifice. L'arche fut posée sous les grands keroubs; on conserva dans leurs anneaux les longues barres qui avaient servi autrefois à la porter.

Quels objets contenait l'arche à cette époque? Voilà ce qu'il est fort difficile de dire. Le *nehustan* ou serpent d'airain qu'on rapportait à Moïse s'y trouvait probablement. Il en était de même de l'éphod et de quelques *téraphim*. Si jamais l'arche renferma des écritures, il faut supposer qu'on les en retira, au moment où le coffre sacré fut mis dans le *debir*.

A partir du moment de l'installation de l'arche, Iahvé fut censé demeurer dans le *debir*, assis entre les ailes des anciens keroubs de l'arche et à l'ombre des nouveaux keroubs. Là était, dans une ombre mystérieuse, la gloire de Iahvé; une nuée permanente était censée remplir le sanctuaire. Le dieu résidait au sein de la terreur. Aucun œil humain ne le voyait. Plus tard, il ne fut permis qu'au chef des prêtres d'entrer dans le *debir* une fois l'an.

Le service religieux que Salomon établit paraît avoir été des plus simples. Trois fois par an, aux trois fêtes de Pâques, de la Pentecôte et des Tentes, il montait avec ses officiers, et offrait des *oloth* et des *selamim* sur l'autel d'airain qui était devant le temple. Il entrait dans le *hékal*, s'y prosternait, et brûlait de l'encens sur l'autel doré qui était devant la porte du *debir*. Outre ces trois occasions solennelles, il est probable que le roi offrait souvent des *oloth*, peut-être même en offrait-il tous les jours, ou du moins aux néoménins et le jour du sabbat. Roboam, le fils de Salomon, se rendait au temple avec ses gardes armés de leurs boucliers de parade. Le tour de la phrase semble supposer que cela arrivait assez fréquemment. Le sacrifice régulier du matin et du soir, et même le sacrifice journalier ne furent établis que bien postérieurement.

Salomon et ses successeurs immédiats paraissent avoir présidé directement aux actes de culte qui se pratiquaient dans le temple. Le temple, on ne peut trop le rappeler, n'est guère, à cette époque, que le sanctuaire domestique de la royauté. Pour les sacrifices, cependant, on avait besoin d'hommes spéciaux, et, d'ailleurs, quand le roi était absent, il fallait le remplacer. La classe des *cohanim* gagnait ainsi chaque jour en importance. Logés autour du temple, ils vivaient dans l'oisiveté d'une bombance perpétuelle, entretenue par les offrandes. Le gros travail ne leur incombait pas. Ils avaient pour cela des esclaves, les Gabaonites, attachés au service de la maison de Dieu comme bûcherons et porteurs d'eau.

Le rôle liturgique d'un « grand-prêtre, » ayant une prééminence fonctionnelle sur ses confrères, n'existait pas à cette date reculée.

Le roi avait un *cohen* parmi ses hauts fonctionnaires, comme, plus anciennement encore, les gens riches avaient un lévi à leur service; mais c'était là une charge de cour, non un titre hiérarchique, ni un pontificat supposant sous lui un clergé organisé. Sadok fut le premier *cohen* du temple. Sa postérité est censée l'avoir desservi jusqu'à l'an 167 avant Jésus-Christ. Même après cette date, l'aristocratie sacerdotale continua de s'appeler sadokite, et de là vint ce nom de « sadducéen, » qui joua un si grand rôle dans les luttes du christianisme naissant.

Un temple crée toujours un culte compliqué et des services nombreux. Il était écrit que le sanctuaire fondé par Salomon serait un grand centre liturgique. Salomon fut la cause éloignée du cérémonial pompeux qui ne se montre que cinq cents ans plus tard, lors de la reconstruction du temple après la captivité. Tout ce qui se rapporte au costume des prêtres, lequel se bornait d'abord au simple éfod de lin, ces surcharges de lourds ornemens, pour la plupart imités du vestiaire sacré de l'Égypte, sont des innovations des grands liturgistes du vi^e siècle. La musique sacrée était, dans l'ancien temple, peu développée. Les détails sur les brigades de chanteurs que Salomon aurait organisées dans le temple, ces célébrités musicales d'Asaph, d'Éthan, de Héman, sont des rêves du chroniqueur ecclésiastique de Jérusalem, transportant au temple de Salomon ce qui ne fut vrai que du second temple. La musique était, au temps de Salomon, l'accompagnement obligé de la vie des palais. Il était naturel qu'on lui donnât une place, comme aux parfums, dans le palais de Iahvé. Mais il en est peu question dans les textes anciens. C'est seulement dans les processions qu'on trouve des joueurs d'instrumens et des jeunes filles tambourinaires (*toféfoth*); or, justement, dans la musique du temple, il n'y eut jamais de *toféfoth*.

Que devint l'*urim* et *tummim* dans toutes ces transformations? On peut le supposer gisant au fond de l'arche. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, depuis la construction du temple, on ne le consulta plus. Après la captivité, on le vit reparaître dans le pectoral du grand-prêtre; mais, du temps des rois, l'éclat du prophétisme réduisit tout à fait l'odieux tourniquet au silence. Le temple fut le premier acte de la destruction successive des scories superstitieuses du vieil Israël.

L'étonnante précocité de l'esprit hébreu a souvent fait apparaître chez les Israélites certains phénomènes intellectuels et moraux avant qu'ils ne fussent mûrs chez les autres peuples. Il n'est pas déplacé, à propos de Salomon, de parler de raison et de tolérance. Le fanatisme, du moins, fut tout à fait absent du caractère de ce roi. On ne trouve sous son règne aucun de ces massacres nationaux, vrais

sacrifices humains en bloc, qui déshonorèrent le temps de Saül et de David. Parfois Salomon alla même jusqu'à une sorte d'éclectisme religieux. Les orthodoxes crurent ensuite tout expliquer en attribuant cette tolérance à l'influence des femmes étrangères, qui, selon eux, devint plus impérieuse sur Salomon à mesure qu'il vieillissait. Ces femmes lui auraient inspiré de la froideur pour le culte de Iahvé, et l'auraient entraîné vers les cultes exotiques. Ainsi les Sidoniennes le rendirent pieux envers Astarté; les femmes ammonites lui firent révérer Milik ou Milkom. C'est là sans doute une imagination enfantine. La tolérance de Salomon fut la conséquence de toute la direction de son règne. Dans l'intérieur de Jérusalem, Iahvé, à ce qu'il semble, n'eut pas de concurrent. Mais la colline des Oliviers, vis-à-vis de Sion, compta beaucoup de sanctuaires païens, que l'on retrouve aujourd'hui. Camos, le dieu moabite, eut aussi son haut lieu. De tous les côtés, les femmes brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux. Les nombreux étrangers de Jérusalem, notamment les ouvriers phéniciens, faisaient de même. Aucun dieu n'était encore assez exclusivement le vrai Dieu pour chasser absolument les autres. A Tyr, le temple de Melqarth, dieu aussi jaloux que Iahvé, n'empêchait pas qu'il n'y eût dans les faubourgs des chapelles à d'autres dieux, tels qu'Esmoun, Astoreth. Loin de mettre Iahvé hors de pair, le temple de Salomon proclamait au fond que Iahvé n'était qu'un dieu comme un autre, non inférieur, mais de peu supérieur à tous les autres, au moins hors de l'espace de terrain qui lui était spécialement consacré.

VI.

Les grands règnes coûtent toujours très cher. Israël n'avait ni commerce ni industrie pour couvrir ses dépenses. Les bois de construction, les artistes et les ouvriers, Salomon était obligé de les demander aux Tyriens, qui profitaient du besoin qu'on avait d'eux. Nous avons déjà vu Salomon s'acquitter envers Hiram par des livraisons de céréales et de bestiaux. Vers la fin du règne, il fallut procéder à des aliénations de territoire. Salomon dut céder à Hiram vingt villes de la Galilée, à l'ouest du lac Houlé, dans la région de Iaron et de Maron. C'était ce qu'on appelait le pays de Caboul. Il paraît que Hiram fut mécontent du paiement. C'est pourtant un très beau pays, bien supérieur comme richesse au reste de la Palestine. La créance devait évidemment être énorme.

Le mécontentement éclatait de toutes parts. L'opposition ne s'attaquait pas seulement au gouvernement de Salomon; elle atteignait

la monarchie elle-même. On faisait d'amères réflexions. On prétendait savoir les paroles que Samuel prononça quand le peuple vint lui dire : « Donne-nous un roi pour nous gouverner. » Le discours qu'on prêtait au vieux prophète était la satire anticipée du règne de Salomon : « Voici, aurait dit Samuel, quelle sera la conduite du roi qui régnera sur vous. Vos fils, il les prendra pour cochers, pour palefreniers, pour courir devant son char, ou bien pour en faire des centeniers, des dizeniers, ou bien encore pour labourer ses champs, pour moissonner ses moissons, pour construire ses engins de guerre et ses chars. Vos filles, il les prendra pour en faire des parfumeuses, des cuisinières, des boulangères. Ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, vos vignes, vos plantations d'oliviers, il le donnera à ses serviteurs. De vos semailles et de vos vignes, il prélèvera la dîme, pour faire des gratifications à ses eunuques et à ses valets. Il prendra vos esclaves et vos servantes, l'élite de votre jeunesse et vos ânes, pour les appliquer à ses besognes. Il dîmera vos troupeaux, et vous serez vous-mêmes ses esclaves. Je dois vous prévenir, ajoutait Samuel, que, le jour où, mécontens du roi que vous vous seriez choisi, vous élèveriez vos cris vers Iahvé, Iahvé ne vous écouterait pas. »

On commençait à trouver que Samuel avait eu raison. A Jérusalem, tout se bornait à des murmures. Les turbulens chefs de bandes du temps de David, les Abner, les Joab, avaient disparu. La monarchie absolue avait affaibli les caractères ; personne n'osait lever l'étendard de la rébellion. Mais le travail matériel n'avait pas encore eu ses effets abrutissans ; l'esprit de fierté et d'indépendance vivait dans les tribus du Nord. Parmi les ouvriers qui travaillaient à la construction du Millo et du mur de Jérusalem, Salomon remarqua un vigoureux Éphraïmite, fils d'une veuve de Séréda, qui s'appelait Jéroboam, fils de Nebat. Il fut frappé de l'air de résolution avec lequel ce jeune homme faisait sa tâche, et il le mit à la tête des travailleurs de Joseph (c'est-à-dire d'Éphraïm et de Manassé). Il ne se doutait pas que, ce jour-là, il donnait un chef à la révolte (1). Les joséphites ne se voyaient qu'avec rage assujettis à de durs travaux, qui ne servaient qu'à la plus grande gloire de Juda et d'un roi qui leur était étranger. Jéroboam attisa le feu qui couvait et partit pour le Nord. A Silo, il se mit en rapport avec le prophète Ahiah, qui faisait la guerre la plus déclarée à Salomon. On raconta plus tard que, le prophète l'ayant rencontré sur la route, ils se trouvèrent tous deux seuls dans la campagne; qu'alors Ahiah prit le manteau neuf qu'il portait, le partagea en douze pièces et

(1) L'arrangement anecdotique est trop sensible dans ce récit pour qu'on l'adopte à la lettre.

dit à Jéroboam : « Prends-en dix pour toi, » voulant signifier par là que Juda seul et Benjamin resteraient attachés au roi de Jérusalem.

La révolte n'était pas mûre encore. Jéroboam ne réussit pas à opérer un soulèvement effectif. Salomon essaya de le faire tuer ; Jéroboam réussit à se sauver en Égypte et trouva un asile auprès du roi Sesong. Mais les prophètes commençaient à parler haut. Le prophète Ahiah, de Silo, n'était sans doute pas le seul à battre des mains sur la prochaine ruine de toutes ces splendeurs, et à prédire que les tribus rurales auraient bientôt leur revanche.

La force d'Israël, en effet, la base même de sa conviction morale, étaient profondément atteintes. Cet éclat extérieur n'était obtenu que par des entassemens d'iniquités. La noblesse antique, la fierté de l'homme libre étaient perdues. Tous étaient serfs. Il y avait des riches, mais il y avait aussi des pauvres. La lutte éternelle allait s'ouvrir ; c'en était fait de l'ancienne fraternité patriarcale. Et quel était le profit net de la révolution accomplie ? Que Jérusalem voyait d'assez brillantes parades ; que des milliers d'hommes gémissaient dans les carrières de Juda, dans les forêts du Liban, au fond des galères de la mer d'Oman, pour procurer à quelques satisfaits des habitations commodes et approvisionner les bazars de Jérusalem de joujoux de harem. C'était trop peu vraiment. Ce n'est pas Salomon qui a écrit : *Vanitas vanitatum* ; mais *vanitas vanitatum* est bien le résumé de son règne. Nul plus que lui n'a contribué à la démonstration de cette grande vérité, que tout ce qui ne contribue pas au progrès du bien et du vrai n'est que bulle de savon et bois pourri.

C'est au milieu de ces graves symptômes de dissolution que Salomon mourut, après avoir régné, comme son père, environ quarante ans. Il fut enterré à côté de David, dans les grottes royales situées au pied des rochers de la ville de David.

Si la destinée d'Israël eût été la richesse, le commerce, l'industrie, la vie profane en un mot, Salomon eût été un fondateur ; il donna, en effet, une assez brillante vie matérielle à une petite nation qui n'avait pas eu d'existence mondaine avant lui. Mais c'est toujours un rôle ingrat pour un souverain d'avoir travaillé au rebours de l'histoire. L'œuvre de Salomon fut viagère. Il n'en resta presque rien après lui. De tribus encore patriarcales, il avait voulu tirer sans transition une culture à la manière de Sidon et de Tyr. Dans l'état de civilisation d'alors, et surtout avec les dispositions morales du peuple israélite, cet étalage de luxe et de caprice excita une terrible réaction. La mémoire de Salomon resta odieuse dans les tribus. Son harem fut l'objet d'amères railleries, et, dans les dialogues d'amour qu'on récitait ou chantait en certaines occasions, le sujet était toujours le même. Une jeune fille des tribus

du Nord, renfermée de force dans le harem de Salomon, restait fière, obstinée, et, malgré toutes les séductions du sérail, gardait sa fidélité à son amant, à son village, à ses souvenirs de vie champêtre. Dans ces scènes improvisées, on n'avait pas assez d'enthousiasme pour la bergère; on n'épargnait pas la honte au vieux débauché. D'ordinaire l'héroïne s'appelait Sullamith, et, on a pu voir en ce nom une allusion à Abisag la Sunamite, qui joua un rôle si touchant dans les derniers jours de David et à l'avènement de Salomon. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le petit poème, écrit bien plus tard, qu'on désigne par le nom de *Cantique des cantiques*, renferme l'expression des sentimens malveillans du vrai Israël, resté simple de mœurs, envers un règne dont il avait payé les dépenses et dont il avait peu profité.

Le règne de Salomon doit être considéré comme une erreur dans l'ensemble de l'histoire d'Israël. La fin de cette opération mal concertée fut une terrible banqueroute. Mais, en politique, il n'y a pas d'action perdue. Tout ce qui est grand rapporte tôt ou tard son bénéfice. Même les grandes fautes deviennent avec le temps de grandes fortunes; on en peut tirer gloire et profit. Louis XIV, la Révolution et Napoléon Ier, qui ont perdu la France, comptent entre les capitaux les plus assurés de la France. L'homme, pour se consoler de sa destinée le plus souvent terne, a besoin d'imaginer dans le passé, des âges brillans, sorte de feux d'artifice qui n'ont pas duré, mais ont eu de charmans reflets. Malgré les anathèmes des prophètes et les dénigremens des tribus du Nord, Salomon laissa, dans une partie du peuple, une admiration qui s'exprima, au bout de deux ou trois cents ans, par l'histoire, à demi légendaire, qui figure dans les *Livres des Rois*. Les malheurs de la nation ne firent qu'exciter ces rêves d'un idéal perdu. Salomon devint le pivot de l'*agada* juive. Pour l'auteur de l'*Ecclésiaste*, il est déjà le plus riche et le plus puissant des hommes. Dans les Évangiles, il résume en lui toute splendeur humaine. Une ample floraison de mythes se produisit autour de lui. Mahomet s'en nourrit; puis sur les ailes de l'islam, cette volée de fables aux mille couleurs répandit dans le monde entier le nom magique de Soleyman.

La réalité historique qui se cache derrière ces récits merveilleux fut à peu près ceci : un millier d'années avant Jésus-Christ, régna, dans une petite acropole de Syrie, un petit souverain, intelligent, dégagé de préjugés nationaux, n'entendant rien à la vraie vocation de sa race, sage selon l'opinion du temps, sans qu'on puisse dire qu'il fût supérieur en moralité à la moyenne des monarques orientaux de tous les temps. L'intelligence, qui évidemment le caractérisa, lui valut de bonne heure un renom de science et de philosophie. Chaque âge comprit cette science et cette philosophie selon la mode

qui dominait. Salomon fut ainsi tour à tour paraboliste, naturaliste, sceptique, magicien, astrologue, alchimiste, cabbaliste. Un seul passage ancien présente à cet égard une demi-valeur historique.

« Dieu donna à Salomon une science et une sagesse extraordinaires, et un esprit aussi étendu que le sable des rivages de la mer. Et la science de Salomon surpassa celle de tous les Arabes et toute la science de l'Égypte. Il s'éleva en sagesse au-dessus de tous les hommes, au-dessus d'Éthan l'Ezrahite, de Héman, de Calcol, de Darda, fils de Mahol, et son nom se répandit chez les nations environnantes. Et Salomon prononça trois mille *masal* (proverbes ou paraboles) et composa cinq mille *sir* (chants lyriques). Et il traita de tous les arbres, depuis le cèdre qui croît sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort des murailles, et il traita des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles et des poissons. Et on venait de tous les pays entendre la science de Salomon, de la part des rois qui avaient ouï parler de sa sagesse. »

Ce passage a été écrit à une époque où Salomon était déjà devenu un personnage légendaire, et où l'on ne se refusait à son sujet aucune exagération. La seule partie de la littérature hébraïque actuellement conservée qu'on pourrait attribuer à Salomon, c'est la partie du *Livre des Proverbes* qui s'étend du verset 1er du chapitre x au verset 16 du chapitre xxii. Mais, si ce petit recueil de proverbes remonte effectivement au temps de Salomon, ce n'est pas là une œuvre personnelle; tout au plus, pourrait-on admettre que Salomon fit faire la collection. Jamais personne n'a composé des proverbes comme un ouvrage suivi et de propos délibéré. Non-seulement nous n'avons aucun écrit de Salomon; mais il est probable qu'il n'écrivait pas. Nous nous le figurons bien plutôt comme un khalife de Bagdad, amusé par les lettrés qui compilaient pour lui, comme un Haroun-al-Raschid, entouré de chanteurs, de conteurs, de gens d'esprit, avec lesquels il prenait volontiers le ton de confrère et de collaborateur.

Un premier recueil de proverbes put être ainsi composé dans l'entourage de Salomon. Peut-être s'y joignit-il une histoire naturelle enfantine, description des créatures, en commençant par les plus grandes et finissant par les plus petites, ou bien des moralités tirées des animaux et des plantes. Les *sir*, de même, n'ont pu être des compositions réfléchies, faites artificiellement dans le loisir de l'homme de lettres. L'essence du *sir* était d'être inspiré directement par une circonstance déterminée. Ici encore, on pourrait supposer qu'il est question d'une compilation, et on aimerait à croire qu'il s'agit du *Iasir* ou *Iasar*, si de fortes raisons n'invitaient à

placer la composition de ce recueil après le schisme, dans les tribus du Nord.

Salomon ne fut donc pas un écrivain. Déterminer avec précision l'état de la littérature hébraïque à cette époque, ou, pour mieux dire, énumérer ce que l'on possédait d'écritures à Jérusalem et en Israël, au moment du schisme, serait chose tout à fait impossible. Quand Juda et Israël séparèrent décidément leurs destinées, vers l'an 975 avant Jésus-Christ, il y avait plus de cent ans que l'écriture était d'un usage habituel chez les tribus israélites. Le règne de David laissa des notes d'histoire militaire d'un étonnant caractère de réalité, dont quelques-unes sont venues jusqu'à nous. Il est plus difficile de reconnaître ce qui vient du règne de Salomon dans la prose effacée des histoires postérieures. En quel état existaient, mille ans avant Jésus-Christ, ces *Toledoth* ou généalogies qui devaient servir de base à la future histoire primitive de la nation? On l'ignore tout à fait. Les souvenirs nationaux étaient encore à l'état traditionnel et non écrit. L'imagination se nourrissait des histoires héroïques du temps des Juges; on récitait les beaux cantiques de cet âge; on y voyait un genre déjà près de mourir, que David fut peut-être le dernier à cultiver.

Le moment capital pour ces grandes poésies nationales n'est pas celui où on les écrit; c'est celui où on les chante. Quand Isfahani écrivit le *Kitâb el-Aghâni*, la vieille poésie arabe était déjà morte. Certes, il n'est pas impossible que, dès l'époque de Salomon, il existât un *divan* lyrique; mais ce n'est pas là le recueil dont des parties considérables nous ont été conservées, tandis que les recueils paraboliques de Salomon paraissent bien avoir été le noyau des compilations qu'on mit plus tard sous son nom.

N'existait-il pas aussi, dès le temps de David ou de Salomon, un commencement d'histoire sainte? Le canevas de l'*Hexateuque* n'était-il pas déjà tracé par écrit? Le vieux fonds d'idées babyloniennes, que le peuple portait comme le fonds le plus ancien de son bagage traditionnel, n'était-il pas en partie fixé par l'écriture? Cela nous semble peu probable, quoiqu'on ne le puisse dire impossible. L'espèce de carte de géographie du chapitre x de la Genèse paraît se rapporter au temps de Salomon. Le chapitre XIVe de la Genèse tranche si fortement sur la prose environnante qu'il faut le supposer antérieur aux plus anciennes rédactions de l'Histoire sainte. L'*Hexateuque* le plus ancien, celui qu'on appelle « jéhoviste, » est déjà d'un ton piétiste qui dépasse fort les sentimens religieux du temps de David et surtout de Salomon. Le livre des Guerres de Iahvé ou le *Iasar* y est cité. L'Histoire sainte nous apparaît donc tout entière comme une œuvre pieuse, parallèle aux écrits des pro-

phètes, appartenant à l'époque exclusivement religieuse d'Israël, tandis que la littérature du temps de Salomon semble avoir eu un caractère profane. La Bible n'était pas commencée : il n'y avait pas encore de livres saints; mais les livres saints de l'avenir engloberont de nombreuses paillettes dues aux *sofer* et aux *mazkir* de ce temps. Si la réputation littéraire de Salomon a été fort usurpée, l'importance de son temps dans l'histoire des lettres hébraïques ne saurait être niée.

Moins fécondes, en un sens, furent les tentatives de Salomon du côté du commerce et de la navigation. De telles ambitions constituaient pour Israël un vrai porte-à-faux. Le pays produisait peu et consommait à peu près ses produits. Il n'avait ni industrie ni métaux. Ses blés et ses huiles n'avaient de valeur qu'à Tyr. La race, d'ailleurs, n'avait alors aucune aptitude aux besognes lucratives. L'immense majorité voulait, par principe religieux, rester dans l'ancienne vie, peu favorable au développement de la richesse, mais faite pour assurer le bonheur de l'homme libre. Nous verrons les tentatives de la navigation de la Mer-Rouge renouvelées plus tard, en Juda, par Josaphat. Les habitudes de faste et de vie tyrienne seront reprises, en Israël, par la maison d'Achab. Mais tout ira se briser contre les instincts profonds du peuple de Iahvé. Ce peuple a une mission ; jusqu'à ce qu'elle soit remplie, rien ne saurait le distraire. Après cela, il pourra lui arriver de se livrer à des exercices tout opposés.

Ce qu'il y a de singulier, en effet, c'est que Salomon, si peu en accord avec l'âme d'Israël dans les temps antiques, s'est trouvé, au contraire, la complète personnification de l'esprit juif, tel que les siècles modernes l'ont connu. Quand Israël aura terminé ou à peu près le cycle de sa période religieuse, quand le parti épicurien et jouisseur, qui a toujours existé en ce peuple, à côté du parti exalté pour la justice et le bonheur de l'humanité, retrouvera la parole, Salomon sera vengé des injures vomies contre lui par les prophètes et les piétistes. L'auteur de *l'Ecclésiaste* prêtera au vieux roi des tirades éloquentes, que celui-ci n'eût pas désavouées, pour exprimer le vide absolu de la vie, quand on la prend uniquement par le côté personnel. Le sadducéen est Juif aussi bien que le disciple exalté des prophètes. Or, au point de vue des sadducéens, qui est devenu celui de la plupart des Juifs éclairés des temps modernes, c'est Salomon qui eut raison ; ce sont les prophètes qui perdirent la nation. Le sort des grands hommes est de passer tour à tour pour des fous et pour des sages. La gloire est d'être un de ceux que choisit successivement l'humanité pour les aimer et les haïr.

VII.

Si la royauté des Isaïdes était encore mal établie dans les tribus du Nord, dans le pays qui s'appelait par excellence Israël, elle était au-dessus de toute contestation en Juda. L'hérédité, qui avait été violée de Saül à David, et qui, de David à Salomon, n'avait été ni correcte ni sans orage, est maintenant une loi absolue dans la dynastie de Jérusalem. L'aîné du roi isaïde montera désormais sans rival sur le trône de Sion, pendant quatre cents ans. Ce rare privilège fut considéré comme un don spécial de Iahvé, récompensant ainsi la dynastie qui lui avait érigé une maison stable, au lieu de la tente précaire où il avait résidé jusque-là.

Roboam, fils de Salomon et de Naama, fille de Hanoun, roi des Ammonites, paraît avoir été un esprit borné et un caractère obstiné. Il eût fallu tout le contraire pour maintenir l'œuvre de David. Il eût fallu surtout exonérer les tribus d'Israël de la corvée et des charges de toute sorte qui résultaient des dépenses de la cour et des grandes constructions de Jérusalem. Le Nord, bien moins détaché de la vie nomade que Juda et Benjamin, avait en aversion ces villes et ces palais, dont le Sud était déjà fier.

A la nouvelle de la mort de Salomon, Jéroboam accourut d'Égypte et recommença ses agitations dans les tribus joséphites. Roboam se rendit à Sichem, pour recevoir l'investiture des tribus. Là, le mécontentement éclata. On reconnaissait les avantages de la royauté, et on en désirait la continuation, mais on n'en voulait pas les charges. Roboam se trouva entre des conseils opposés. Il avait quarante et un ans; mais il s'était entouré de jeunes étourdis, qui ne songeaient qu'à jouir du règne nouveau. Les vieux serviteurs de Salomon conseillaient de céder, du moins en paroles. Au contraire, la génération de courtisans qui arrivait au pouvoir avec le nouveau roi voulait le gouvernement à outrance. Ils persuadèrent au roi de résister. On résume ainsi les paroles, à la fois présomptueuses et provocatrices, que l'extravagant souverain aurait adressées aux tribus : « Mon petit doigt est plus gros que la taille de mon père. Mon père a rendu votre joug pesant; moi, je le rendrai plus pesant encore. Mon père vous a châtiés avec des fouets; moi, je vous châtierai avec des scorpions (1). »

La révolte alors fut ouverte. L'ancien cri des tribus d'Israël :

> Qu'y a-t-il de commun entre nous et David?
> Qu'avons-nous à faire avec le fils d'Isaï?
> A tes tentes, Israël!
> Maintenant soigne ta maison, David!

(1) Fouets armés de dards.

Ce cri, qui avait déjà servi de mot de ralliement à plus d'une sédition, se fit entendre de toutes parts. Le fédéralisme et le goût de la vie patriarcale reprirent le dessus. Les Israélites quittèrent Sichem avec la résolution de ne plus se prêter à la corvée. Le roi eut de la peine à remonter dans son char et à regagner Jérusalem. La première fois qu'Adoniram (1) reparut dans les provinces, il fut assommé à coups de pierre. Jéroboam, que sa force corporelle et son courage désignaient pour la royauté, fut proclamé roi d'Israël par une assemblée des tribus.

Que faisait pendant ce temps l'armée royale, dont les chroniqueurs nous racontent tant de merveilles? La preuve que cette armée n'exista jamais sérieusement, c'est qu'elle ne fit rien, quand elle aurait eu la meilleure raison d'agir. Roboam s'éternisa en préparatifs pour reconquérir son ascendant sur les tribus du Nord. Mais la forte génération du temps de David était bien morte. L'opinion se montrait indifférente. Les hommes de Dieu, réduits au silence durant tout le règne de Salomon, recommençaient à parler, même du côté de Jérusalem. Un certain Semaïah, prophète, se leva, en Juda, disant que Iahvé lui avait révélé ces mots : « Vous ne vous mettrez point en route pour combattre Israël votre frère. » Il fut convenu que tout ce qui était arrivé avait été l'effet de la volonté de Dieu. L'œuvre politique de David et de Salomon était condamnée à jamais. Elle avait duré environ soixante-dix ans.

L'opposition de ces deux dénominations, *Juda* et *Israël*, existait dès le temps de Saül. Elle tenait à des raisons anciennes et profondes. La scission, cette fois, fut irrémédiable. Juda et Benjamin demeurèrent fidèles à la famille de David. Tout le reste acclama Jéroboam. Une ligne passant à la hauteur de Béthel marqua la limite des deux royaumes. Les efforts qui seront tentés pour ressouder les deux moitiés séparées échoueront misérablement. Les alliances des deux royaumes seront elles-mêmes de courte durée. Juda traitera Israël d'infidèle; Israël déprécierа David, raillera Salomon. Tout espoir d'un état sérieux ayant son centre à Jérusalem est perdu sans retour.

On achète toujours cher l'idéal qu'on aime, cet idéal fût-il excellent. L'amour de l'indépendance, de l'autonomie locale, de la vie agricole et pastorale, l'antipathie contre les grandes villes, contre les grandes organisations centralisées, le dégoût pour les recherches de l'art et pour tous ces joujoux de cuivre et d'or par lesquels Salomon avait cru honorer Iahvé, c'étaient là des sentimens hautement louables. Ils firent la grandeur religieuse d'Israël; mais ils firent aussi sa faiblesse temporelle. Israël, divisé et incapable d'une

(1) Ce nom était devenu mythique pour désigner le préposé aux corvées.

forte résistance, sera le jouet des empires qui se partageront le monde. En revanche, son rôle spirituel, qu'une puissante royauté profane eût compromis, est désormais assuré.

L'avenir religieux d'Israël, en effet, dépendait de la liberté prophétique. Or cette liberté, absolument inconciliable avec l'existence d'un gouvernement régulier, cette liberté qui eût péri sans aucun doute dans un état fort, le royaume joséphite, malgré des luttes terribles, la garda toujours. Jérusalem, d'un autre côté, capitale d'un territoire extrêmement restreint, se trouva réduite au rôle de tête sans corps. Impuissante dans l'ordre politique et militaire, elle devint une ville toute religieuse. David, qui pensait ne bâtir qu'une ville forte, se trouva en réalité avoir bâti une ville sainte. Salomon, en croyant élever un temple à la tolérance, bâtit la citadelle du fanatisme. Le champ clos fut préparé pour une des luttes les plus surprenantes de l'histoire. Tous les vents conspirent à enfler les voiles de celui qui accomplit un mandat divin. Ce qu'on fait contre lui tourne pour lui; car ce qu'on fait contre lui, supprimant son rôle égoïste, le force à se replier sur son rôle sacré. Si l'œuvre de Salomon eût réussi, la force d'Israël se fût dissipée dans les orgies des jeunes fous qui entouraient Roboam; il ne serait pas plus question d'Israël et de Juda que des petites royautés éphémères qui ont vécu et sont mortes dans les régions voisines. La hardie sécession des Joséphites détruisit la destinée vulgaire et assura la destinée transcendante d'Israël.

Jusqu'ici, en effet, l'histoire d'Israël n'a pas différé essentiellement de l'histoire des peuples de la même race et de la même région; désormais cette histoire va entrer dans une voie particulière et qui n'a d'analogue chez aucun peuple. Les Moabites, les Édomites, les Ammonites, les Araméens de Damas, ont eu des David et des Salomon; aucun de ces peuples n'a eu de prophètes, du moins comme ceux d'Israël. Le peuple hébreu va se développer d'une façon qui n'appartient qu'à lui. Iahvé cessera bientôt d'être un dieu local ou national; les prophètes le proclameront Dieu universel, juste, unique. Le génie d'Israël fondera ainsi le culte pur, en esprit et en vérité. Et le monde éprouvera pour ces oracles étranges un attrait invincible. Fatiguée de ses vieilles chimères religieuses, l'humanité, dans mille ans, trouvera qu'elle n'a rien de mieux à faire que de s'attacher au principe obstinément proclamé par les sages d'Israël, d'Élie à Jésus.

ERNEST RENAN.

LE

POUVOIR JUDICIAIRE

AUX ÉTATS-UNIS

Dans la plupart des gouvernemens d'Europe, républiques ou monarchies, les tribunaux appliquent purement et simplement les lois votées par les chambres et promulguées suivant les formes requises. La magistrature se trouve subordonnée de tous points à la puissance législative ; elle constitue moins un pouvoir judiciaire, égal aux autres pouvoirs, qu'une corporation éminente, uniquement chargée de donner pleine sanction aux décrets du législateur.

Tout autre est la situation de la magistrature aux États-Unis. Loin d'être toujours lié par la volonté parlementaire, le juge américain n'en reste le fidèle interprète qu'autant que celle-ci a respecté les limites du pacte fondamental. Avant d'appliquer les lois, il examine si elles sont conformes à la constitution ; dans le cas contraire, il a le droit et le devoir de les tenir pour non avenues. Cette intervention du juge aux sources mêmes de la loi crée un pouvoir judiciaire dans la plus large acception du terme, et le classe à juste titre comme le troisième pouvoir du gouvernement.

I.

Le contrôle des actes législatifs n'est pas l'apanage exclusif des cours de justice fédérales. Il appartient aux cours des états particuliers, qui l'exerçaient déjà, pour le bien de tous, avant l'établissement de la magistrature suprême. Les plus chauds partisans de

la démocratie trouvaient naturel et salutaire que les empiètemens des chambres représentatives vinssent échouer à la barre d'un tribunal. Ceux-là mêmes qui combattaient l'institution des juges fédéraux motivaient leur opinion par la crainte de voir péricliter en des mains trop faibles la défense des libertés individuelles contre l'omnipotence des assemblées.

« Les orateurs auxquels je réponds, disait Patrick Henry, l'un des héros de l'Indépendance, font grand honneur à notre magistrature en affirmant qu'elle est assez ferme pour contre-balancer au besoin la puissance législative. Oui, nos juges ont eu l'énergie de s'opposer aux décisions des législatures; de déclarer qu'ils étaient le pouvoir judiciaire, et qu'ils sauraient mettre obstacle à tout acte inconstitutionnel. Êtes-vous assurés, messieurs, que votre pouvoir judiciaire fédéral montrera autant de vigueur? Sera-t-il aussi bien organisé, aussi indépendant que notre pouvoir judiciaire d'états?.. Car la plus pure gloire de ce pays, c'est que les lois transgressant la constitution peuvent être annulées dans leurs effets par les sentences des tribunaux. »

De même que les meilleures combinaisons américaines, ce rôle spécial de la magistrature résulte moins d'une conception savante que d'une tradition spontanément passée dans les mœurs et admise au nom du bon sens. Ni les constitutions locales ni celle des États-Unis ne renferment d'article prescrivant à l'autorité judiciaire de ne pas appliquer les lois inconstitutionnelles. Cette prérogative si importante n'est conférée par aucun texte explicite et formel; le juge la possède implicitement, comme partie intégrante de ses attributions. « Le pouvoir d'interpréter les lois, dit Story, comprend *nécessairement* le droit de s'assurer si elles sont conformes ou non à la constitution, et, dans ce dernier cas, de les déclarer nulles et de nul effet. »

Un semblable raisonnement ne ferait pas fortune auprès des républicains d'Europe, fort chatouilleux sur le chapitre de la puissance législative. C'est que la notion de l'état diffère d'une façon essentielle sur les deux rives de l'Atlantique.

Chez les nations centralisées du vieux monde, apparaît dans le rayonnement de sa souveraineté l'état-providence, intervenant partout, à tout moment, sous toutes les formes. La démocratie exagère et aggrave encore cette ingérence abusive. L'état-majorité impose son omnipotence comme un dogme, et rétrécit chaque jour davantage le domaine de l'indépendance individuelle. Sa prétention va jusqu'à régenter les esprits et façonner les intelligences dans le moule officiel. Ses doctrines, son enseignement, sa morale sont obligatoires. Il a raison contre la raison même. Tous les droits lui appartiennent; les citoyens isolés ne conservent que par grâce

l'usufruit des libertés que daigne leur octroyer la collectivité sociale, par un retour en arrière aux républiques de l'antiquité païenne. Despotisme d'autant plus dangereux qu'il reste anonyme et irresponsable ; c'est l'oppression de chacun par tous.

La race anglo-saxonne, peu portée au mysticisme, s'accommode mal d'une idole abstraite, dont le culte aboutit à l'absorption complète de l'individu. Son génie positif s'attache à fonder la société politique sur la réalité des droits personnels. A l'état, elle demande peu, accorde moins encore, et lui assigne plus de devoirs qu'elle ne lui attribue de pouvoirs définis (1). La puissance collective ne se compose que du faisceau des sacrifices partiels, consentis par les citoyens pour la défense nationale et pour le maintien de la sécurité publique et privée. La majorité même n'est pas souveraine absolue. « Il y a des actes qu'elle ne saurait faire sans devenir factieuse (2). » A l'omnipotence de l'état, les Américains opposent le *self government*, qui implique le respect de tous pour les libertés de chacun (3).

Cette doctrine, d'un libéralisme irréprochable, est simple et nette ; son application l'est moins. Comment échapper à l'empire irrésistible du nombre, et l'empêcher de tenir à sa merci les intérêts légitimes des minorités ou de l'individu? En vain la constitution aura marqué des bornes aux détenteurs de l'autorité gouvernementale et aux représentans mêmes de la volonté populaire. Si les majorités viennent à sortir des limites prescrites, quel recours restera aux citoyens lésés? Leur faudra-t-il subir tous les abus, ou en appeler à la force? Les Américains voulaient une garantie pacifique, efficace et légale ; ils l'ont cherchée et en grande partie rencontrée dans leurs tribunaux locaux ou fédéraux, sans trop se préoccuper de méconnaître ainsi le principe de la séparation des pouvoirs.

Est-ce à dire qu'en Amérique le département judiciaire ait la suprématie sur les autres? Nullement. La constitution domine tous les pouvoirs au même titre, et tous doivent également s'y conformer. Aucun tribunal n'a qualité pour adresser des injonctions ou des remontrances aux assemblées ni au président.

Les pouvoirs politiques font les lois qu'il leur plaît, la magistrature n'a pas à s'immiscer dans leurs actes. « Elle ne peut rompre

(1) Le terme état est entendu ici dans l'acception française ordinaire, et non, comme en Amérique, dans le sens spécial d'état particulier opposé au gouvernement central de l'Union.

(2) John Adams, *A defence of the Constitutions of the United States.*

(3) C'est le contraire des idées républicaines en France au siècle dernier : « Quand une société ou sa majorité veut une chose, elle est juste. La minorité est toujours coupable, eût-elle raison moralement. Il ne faut que du sens commun pour sentir cette vérité-là... La nation a le pouvoir indiscutable de perdre même un innocent. » *Nuits de Paris*, xv, p. 377, cité par M. Taine dans la *Revue* du 1er février 1888, p. 488.

une lance avec le législateur sur des opinions abstraites, ni discuter avec lui des points de droit ou des motifs d'opportunité (1). » Quelque inconstitutionnelles même que soient les lois promulguées, si nul citoyen ne réclame et qu'aucun procès ne surgisse, le juge n'a pas lieu d'intervenir. « Pour provoquer son intervention, il faut de plus un conflit et un plaignant, dont les droits personnels se trouvent réellement atteints. Alors seulement l'exercice de la puissance législative peut être mis en cause et taxé d'illégitime. »

Mais, dans ces conditions, « tout citoyen est nécessairement autorisé à faire rendre un arrêt sur le litige constitutionnel, sans quoi l'application des lois serait indigne du nom sacré de justice (2). » Quant au magistrat, il est rigoureusement obligé de se prononcer. Si douteuse que soit la question débattue, il doit la résoudre. Quelque pénible que puisse être sa mission, il ne saurait s'y dérober, « sous peine de forfaiture. » C'est sur ce terrain solide du fait matériel que les tribunaux méritent d'être regardés comme « les boulevards d'une constitution limitée contre les empiètemens législatifs. »

Le juge se montre ici dans son véritable rôle de protecteur suprême des droits individuels. Une fois régulièrement saisi, il devient tout-puissant; sa conscience et la constitution sont ses seuls guides. La loi au sujet de laquelle on invoque l'objection d'inconstitutionnalité est une sorte d'accusée traduite devant lui. Reconnaît-il l'objection fondée, il condamne la loi en refusant de l'appliquer, et donne raison au plaignant, quand même celui-ci aurait pour adversaires tous les pouvoirs publics réunis et l'opinion du pays entier.

En 1858, dans l'état de Californie, une loi votée par les chambres et sanctionnée par le gouverneur interdit l'immigration chinoise. Le pauvre émigrant chinois Lin-Sing se présente seul et sans appui à la barre de la cour locale, et prétend prouver l'inconstitutionnalité de la loi, revêtue néanmoins des caractères de la légalité la plus régulière. La sentence judiciaire est favorable au proscrit (3).

Pendant l'année 1816, la législature du New-Hampshire modifie profondément les statuts de la corporation privée, connue sous le nom de *collège de Darmouth*, et tenant ses privilèges d'une charte royale qui remontait à 1769. Les anciens curateurs dépossédés refusent d'obéir, et intentent une action au trésorier nouveau. Ils perdent leur procès devant la cour supérieure de l'état. Mais la cour suprême fédérale, jugeant en dernier ressort, déclare la loi inconsti-

(1) Cooley, *Constitutional limitations*, p. 168.

(2) Curtis, *History*, t. II, p. 436.

(3) Depuis lors, le congrès lui-même a pris des mesures contre l'immigration chinoise; les anciens traités avec la Chine ont été modifiés. Ces changemens apportés aux lois du pays ne permettent plus à l'immigrant de race jaune de compter autant qu'autrefois sur l'appui du pouvoir judiciaire.

tutionnelle par un arrêt dont les considérans essentiels font ressortir la mission tutélaire des tribunaux.

« La charte de 1769 est un contrat, dans lequel l'état de New-Hampshire se trouve partie contractante au lieu et place de la couronne d'Angleterre, depuis la séparation des colonies. Le parlement britannique, en vertu de son omnipotence, aurait pu modifier la charte primitive ou la révoquer. Mais la constitution américaine impose à la puissance législative des restrictions qui l'obligent notamment au respect des contrats privés. Ce pouvoir de révocation n'appartient donc pas à la législature du New-Hampshire. La loi de 1816 porte atteinte au contrat de 1769 ; en conséquence, elle est nulle. »

Ainsi l'autorité judiciaire du rang le plus élevé décide que la république des États-Unis, succédant à la monarchie anglaise, en assume toutes les charges, sans en recueillir toutes les prérogatives. L'antique contrat est maintenu intégralement, quoique transmis par un gouvernement déchu, qui aurait eu la faculté légale de l'abroger. Si ces doctrines, éminemment protectrices du droit personnel, passent des régions abstraites dans le domaine des réalités, la magistrature américaine peut en revendiquer l'honneur.

Est-elle invariablement restée à la hauteur de son rôle ? Il faut reconnaître que les citoyens venus pour lui demander appui contre les empiètemens parlementaires n'ont pas toujours obtenu d'elle la protection sur laquelle ils devaient compter. Une loi du Connecticut, adoptée en 1833, ferme les écoles ouvertes aux noirs. Cette loi transgressait la constitution. Miss Prudence Crandall, qui avait fondé à Canterbury une école où elle admettait les jeunes filles de couleur, continua de les recevoir en dépit de l'interdiction législative. Elle fut emprisonnée, traduite en justice, condamnée, et réduite enfin à s'expatrier après deux ans de lutte stérile. La cour supérieure de l'état, cédant à la pression populaire, évita par une échappatoire de se prononcer sur la question constitutionnelle.

On aurait à signaler bien des exemples semblables dans les annales judiciaires de l'Amérique, surtout parmi les juges locaux, depuis que l'élection les a transformés en politiciens. L'action de la magistrature fédérale fut paralysée souvent par le mauvais vouloir et les jalousies des états particuliers. La cour suprême, elle aussi, est accusée d'avoir eu ses heures de défaillance. Elle n'a pas réussi du moins, malgré ses prérogatives exceptionnelles, à préserver le pays de la guerre civile. Un jour est arrivé, avant la fin de la période centenaire, où rien n'a pu contenir la violence des partis, ni les empêcher de vider leur querelle par les armes. Il fallut, cette fois, renoncer à l'espoir de trouver dans les combinaisons légales une solution pacifique.

Mais, quelles que soient les lacunes de l'institution, ne doit-on pas applaudir au noble effort d'une démocratie cherchant des garanties contre elle-même, par défiance de ses propres entraînemens? Le mérite est grand d'établir qu'entre la domination brutale du nombre et les droits de la collectivité la plus faible ou du simple citoyen, les tribunaux élèveront des remparts et des abris. Se sachant toute-puissante, et prévoyant qu'elle abusera tôt ou tard de sa force, la majorité consent que le juge soit la personnification vivante de la conscience nationale, à laquelle l'opprimé puisse faire entendre un dernier appel.

Ce système judiciaire, dont les Américains ont toute raison de se glorifier, « ce pur joyau des libertés anglo-saxonnes, » la jeune république eut l'avantage d'en hériter pour ainsi dire à son berceau; c'était un legs de la monarchie britannique.

On sait que la *Common Law*, base universelle de la législation anglaise, fut importée dans les colonies par les premiers immigrans. Loin de tomber en désuétude, elle poussa de si vigoureuses racines sur le sol nouveau, que l'Amérique émancipée la considéra comme son patrimoine national. « Nous vivons dans la *Common Law*, écrivait Kent en 1826, nous la respirons avec l'air ambiant, elle nous pénètre par tous les pores. Au réveil et pendant le sommeil, dans nos voyages ou dans nos demeures, nous la rencontrons partout. Elle est indissolublement liée à notre idiome natal; et il nous serait impossible d'apprendre un autre ensemble de lois, sans apprendre en même temps un autre langage. »

Naguère, à propos de la condamnation des anarchistes de Chicago, M. Oglesby, gouverneur de l'Illinois, disait également : « Les lois américaines nous viennent de la mère patrie. Elles sont le fruit d'une expérience dix fois séculaire; elles sont justes et sages. Nul ne doit les fouler aux pieds, surtout s'il tient à la vie. »

En quoi donc consiste cette loi commune si vénérée, qui est actuellement encore le fond du droit public aux États-Unis? Née de la coutume et de la tradition, la *Common Law* fut l'œuvre patiente des tribunaux anglais, dont les arrêts successifs formèrent peu à peu jurisprudence, en dehors de tout acte législatif. On l'a classée même sous le titre de *loi non écrite*, pour la distinguer mieux des lois régulièrement votées par les chambres représentatives.

Le magistrat qui l'applique est moins assujetti que d'autres à l'observation de règles péremptoires. Comme il s'appuie sur des précédens souvent confus, parfois contradictoires et inconciliables, son initiative et son libre arbitre trouvent largement à s'exercer. Il conserve beaucoup d'indépendance, non pas seulement dans l'appréciation du fait, mais dans l'interprétation de la loi. Et d'ailleurs ces précédens, d'après lesquels le pouvoir judiciaire se guide au-

jourd'hui, qui donc les a créés au début, sinon le pouvoir judiciaire lui-même?

Personne ne saurait se flatter de définir rigoureusement les limites et les origines de la *Common Law*. « C'est un secret caché dans le cœur du juge, » a dit un légiste américain. Si antique pourtant que l'on se plaise à la supposer, elle a eu ses commencemens. Lorsqu'une cause absolument nouvelle surgissait, sans qu'aucun texte légal y fût applicable, le magistrat, livré aux lumières de sa propre conscience, pouvait-il s'inspirer d'autre chose que des principes généraux de la justice, à défaut de jurisprudence établie? Son arrêt n'en avait pas moins force de loi dans l'espèce; il dictait un devoir ou fixait un droit : le juge faisait acte de législateur. Les Américains admettent que la *Common Law* procède de « la législation judiciaire. » Quant au terme de *loi non écrite* qui sert à la qualifier, ne l'a-t-on pas employé de tout temps pour désigner la loi naturelle?

Presque illimité d'abord, le champ de ce pouvoir discrétionnaire du juge s'est graduellement rétréci, par suite de l'accumulation des précédens. Il reste néanmoins assez vaste pour qu'une grande latitude soit toujours laissée aux cours de justice. Jusqu'à quel point même celles-ci sont-elles liées par les précédens? La question est controversée.

Grâce aux traditions britanniques, fidèlement maintenues à travers les âges, la magistrature américaine était bien préparée à exercer un certain contrôle sur les actes législatifs. Son influence prit ainsi une extension inusitée chez la plupart des peuples d'Europe (1).

Les constituans de 1787 ne firent qu'élargir le cercle des institutions provinciales, importées jadis d'Angleterre sous l'ancien régime, et agencées selon le même plan aussitôt après la séparation. « Dans les états particuliers qui avaient adopté la *Common Law*, dit Curtis, le pouvoir judiciaire local était non-seulement l'arbitre des litiges privés, mais encore l'intermédiaire au moyen duquel le gouvernement interprétait les prescriptions des chambres représentatives. » Les cours fédérales furent naturellement appelées à jouer un rôle analogue, mais avec une juridiction supérieure, correspondant aux attributions du congrès. La hiérarchie judiciaire devint en quelque sorte la contre-partie symétrique de la hiérarchie législative.

Toutes les républiques composant l'Union américaine, bien

(1) Sauf peut-être, quoique moins nettement, en Angleterre, où la *Common Law* a pris naissance, où elle s'applique encore quotidiennement dans les tribunaux, et se confond par beaucoup de points avec le droit constitutionnel.

qu'ayant chacune leur autonomie, ne forment qu'un seul corps de nation, dont le gouvernement fédéral est la tête. La suprématie politique appartient au pacte originel, expression de la volonté souveraine du peuple, d'où cette Union même tire l'existence. Entre les états particuliers et le gouvernement central, comme entre les divers départemens de ce dernier, la constitution s'est efforcée d'établir l'équilibre par une répartition équitable des obligations et des pouvoirs.

Au congrès, organe législatif de la nation entière, elle a marqué certaines bornes pour sauvegarder les droits des états et ceux des personnes. Elle lui a conféré aussi des prérogatives peu nombreuses, qui répondent au besoin de protéger les intérêts généraux contre l'égoïsme des ambitions et des cupidités provinciales. Aux états particuliers, elle a de même imposé des prohibitions définies, afin de faire respecter les privilèges du gouvernement national et les droits individuels qu'elle a mission de défendre.

Si les limites tracées sont franchies et que des conflits éclatent, quelle est la règle à suivre? La constitution étant l'œuvre du souverain, tout acte du congrès ou des législatures doit s'y conformer pour rester valide. Les lois des états particuliers doivent en outre être conformes à la législation fédérale (1). Lorsque deux lois, émanant de deux autorités distinctes, seront contradictoires, la plus élevée par l'origine annulera l'autre. Les lois du congrès primeront celles des états. En cas d'antagonisme entre une clause constitutionnelle et un décret parlementaire, celui-ci sera tenu pour nul; le pacte fondamental ne peut jamais être invalidé. L'application, souvent très difficile, de ces doctrines compliquées, incombe au pouvoir judiciaire de l'Union. Sa compétence s'étendant à toutes les causes où la constitution est en jeu, il connaît de tout devoir exigé comme de tout droit conféré par elle. C'est lui qui permet au gouvernement central d'agir directement sur les citoyens, et qui veille en même temps à ce que les libertés constitutionnelles ne soient pas mises en péril par la faiblesse ou la tyrannie des assemblées. Grâce à son intervention libérale et ferme, les restrictions imposées aux différens pouvoirs ne demeurent pas lettre morte. Les états particuliers ne sont plus maîtres d'étendre arbitrairement leur propre puissance (2); l'exécutif national et le

(1) Toute loi des états particuliers doit de plus être conforme à la constitution locale. Le règlement des difficultés qui peuvent naître à ce sujet appartient naturellement aux tribunaux des états particuliers. Enfin, les constitutions locales elles-mêmes doivent être conformes à la constitution des États-Unis et aux lois du congrès.

(2) Dans la première confédération (1783-1789), il n'y avait pas de pouvoir judiciaire fédéral; l'autorité du congrès national sur les différens états était devenue à peu près illusoire.

congrès se trouvent moins libres d'outrepasser les limites de leur domaine respectif. Dans ce vaste édifice, laborieusement construit de pièces si disparates, le pouvoir judiciaire fédéral est « la clé de voûte. »

Sans énumérer en détail les diverses mesures réglant cette juridiction supérieure, il suffit d'observer qu'elle embrasse les intérêts généraux liés à l'existence de l'Union et placés sous sa sauvegarde. A ce titre, les affaires pour la décision desquelles les cours de justice locales n'offriraient pas des garanties suffisantes d'indépendance et d'impartialité sont naturellement du ressort des tribunaux fédéraux, soit en première instance, soit en appel.

Les dispositions principales ont à la fois pour objet de maintenir la concorde entre les diverses fractions de la république, en assurant à tout Américain la jouissance des mêmes droits sur l'étendue entière du territoire, et d'affermir la paix du dehors en faisant respecter par chacun les traités internationaux, qui sont assimilés aux lois du pays.

D'ailleurs, le pouvoir judiciaire fédéral, comme celui des états, n'intervient qu'aux conditions déjà signalées. Les questions politiques ne peuvent être débattues et réglées par lui qu'à l'occasion des procès soumis à sa juridiction.

Ce rôle d'arbitre, confié en Amérique à la magistrature, et surtout à la cour suprême, les théoriciens de la monarchie constitutionnelle l'attribuaient naturellement à la couronne. « Lorsque les citoyens, divisés entre eux d'intérêts, se nuisent réciproquement, une autorité neutre les sépare, prononce sur leurs prétentions, et les préserve les uns des autres. Cette autorité, c'est le pouvoir judiciaire. De même, lorsque les pouvoirs publics se divisent et sont prêts à se nuire, il faut une autorité neutre qui fasse à leur égard ce que le pouvoir judiciaire fait à l'égard des individus. Cette autorité, dans la monarchie constitutionnelle, c'est le pouvoir royal. Le pouvoir royal est en quelque sorte le pouvoir judiciaire des autres pouvoirs (1). »

L'exécutif républicain reste trop inféodé aux partis, trop mêlé à leurs querelles, pour exercer une « autorité neutre, » dont la condition première est précisément l'impartialité. Aussi les Américains se sont-ils fort bien trouvés d'avoir eu recours à l'arbitrage de leurs tribunaux, de ceux du moins que l'inamovibilité élève d'habitude au-dessus des divisions politiques et des passions populaires ou parlementaires. L'accroissement des privilèges du juge est devenu en même temps la meilleure sauvegarde des droits individuels contre les empiètemens des assemblées représentatives.

(1) Benjamin Constant, *Réflexions sur les Constitutions*, p. 8.

C'est l'heureuse application du principe fondamental, formulé par Story : « Tout gouvernement où n'existe pas un pouvoir judiciaire investi d'attributions égales en étendue à celles du pouvoir législatif est peu sûr et peu digne d'un peuple libre. » Tocqueville écrivait avec plus d'énergie encore : « Qu'on y prenne bien garde; un pouvoir électif qui n'est pas soumis à un pouvoir judiciaire échappe tôt ou tard à tout contrôle ou est détruit... L'extension du pouvoir judiciaire dans le monde politique doit être corrélative à l'extension du pouvoir électif. Si ces deux choses ne vont point ensemble, l'état finit par tomber en anarchie ou en servitude. »

La démocratie américaine est peut-être la seule qui ait assez grandi son pouvoir judiciaire pour réussir à se faire préserver par lui de ce double péril.

II.

Aux États-Unis, l'intervention des tribunaux dans les questions politiques est un fait normal et constant, dont les exemples abondent, surtout à l'origine de la république. Aujourd'hui, la magistrature américaine a fort avancé son œuvre importante et laborieuse. Les principales lignes de sa jurisprudence sont fixées ; elle n'a plus désormais à revenir que par exception sur les graves problèmes depuis longtemps résolus, et n'est appelée que rarement à régler des difficultés constitutionnelles absolument neuves, ou de nature à passionner l'opinion publique.

Sans avoir perdu sa haute influence, elle joue naturellement un rôle moins retentissant qu'au début, lorsqu'il s'agissait de déterminer le sens et la portée des institutions récemment établies. Alors surgissaient de nombreuses causes, mettant en jeu maint acte du gouvernement fédéral, des législatures particulières, et du congrès. Les cours de justice, presque autant que les chambres législatives, engageaient de solennels débats concernant les intérêts fondamentaux et l'existence même de l'Union. A chaque affaire nouvelle, quelque point nouveau de droit constitutionnel était élucidé par la sentence des juges.

Ce qui étonne tout esprit non pénétré des traditions anglo-saxonnes, c'est de voir les plus grandes questions introduites par le plus petit côté, et décidées indirectement à propos de litiges privés, souvent sans importance.

Pour s'expliquer ce procédé original, on ne doit pas oublier que la magistrature ne peut aborder le terrain politique qu'à l'occasion d'un procès proprement dit, et sur la réclamation motivée d'un citoyen. Il faut se souvenir aussi de la distinction admise en Amérique entre les pouvoirs explicites et les pouvoirs implicites ou inci-

dens. Or, dans le règlement des plus grosses difficultés politiques par les juges, c'est l'incident qui devient le principal. Les considérans d'un arrêt rendu dans une cause de mur mitoyen se trouvent contenir la sanction ou l'interprétation définitives des lois constitutionnelles. On appelle devant la cour l'affaire du citoyen Hylton qui refuse d'acquitter la taxe des voitures. Le débat va bientôt s'élargir et porter sur les pouvoirs du congrès en matière d'impôts. La plainte d'un milicien réfractaire condamné à l'amende permettra au tribunal de traiter les plus hauts problèmes relatifs au droit de paix et de guerre.

Nous ne saurions donner ici qu'une idée très sommaire des sentences nombreuses et variées, dont l'ensemble, classé méthodiquement, formerait un code complet de législation constitutionnelle.

Tous les pouvoirs ont vu leurs attributions discutées et définies par les tribunaux. Voici d'abord l'exécutif. Tantôt ses devoirs et ses droits sont déterminés dans leur essence et leurs rapports généraux avec les autres organes du gouvernement. Tantôt le juge s'efforce d'établir la responsabilité respective de divers agens exécutifs ; il s'attache à distinguer les cas où le chef de l'état couvre personnellement ses subordonnés par sa responsabilité, et à préciser ceux dans lesquels les ministres et les fonctionnaires ne sont que les *agens de la loi*, et par suite individuellement responsables de leurs propres actes. Puis, c'est entre les prétentions rivales du président et du sénat, relativement à la révocation des secrétaires d'état (ministres), que la magistrature suprême doit statuer. Elle déclare que le concours de la haute chambre n'est pas nécessaire.

Dans un autre procès, ayant trait à la convocation des milices, les pouvoirs militaires du président font l'objet de la discussion. A quelle autorité appartient-il d'apprécier l'urgence de cette mesure défensive en cas de guerre ou d'insurrection ? Est-ce à l'état particulier ou au gouvernement national, au congrès ou au président ? La cour suprême du Massachusetts s'était prononcée pour l'état particulier. Mais la cour suprême fédérale, à plusieurs reprises, décide souverainement en faveur de la prérogative présidentielle. Plus tard, au sujet des troubles du Rhode-Island (1841-1842), la question reparaît encore, et la décision première est confirmée par une sentence nouvelle.

Survient la guerre de sécession, qui réveille la controverse dans des circonstances exceptionnellement douloureuses. Après un débat solennel, dont l'ampleur répond à la gravité de la crise, un arrêt, conforme aux précédens, maintient l'ancienne jurisprudence. La cour suprême, amenée à définir incidemment le droit de paix et de guerre, cherche à déterminer la part du président et celle du

congrès dans l'exercice d'un pouvoir dont les limites sont si difficiles à tracer.

Mais que les libertés individuelles viennent à être menacées par ce même exécutif, qu'elle sait au besoin défendre d'une main si ferme, la magistrature américaine se souviendra que sa mission auguste est de protéger les citoyens et de sauvegarder leurs intérêts légitimes. En pleine guerre civile, elle saura protester contre la suspension de l'*habeas corpus* et le régime des cours martiales infligé par le président Lincoln aux états restés fidèles à l'Union. Si les luttes armées, ne lui permettant plus de remplir efficacement son rôle pacifique, la réduisent à confesser l'impuissance du droit contre la force, elle pourra du moins se rendre le témoignage de n'avoir pas failli à son devoir. « J'ai usé de toute l'autorité que me confient la constitution et les lois, dira-t-elle par la bouche du *chief justice* Taney, mais une force que je n'ai pu faire céder a paralysé mon pouvoir. »

De son côté, la puissance législative, dans la personne collective des législatures locales et du congrès, a vu ses actes confirmés ou annulés par de nombreux arrêts judiciaires. Même les lois d'impôts et de finances sont débattues à l'occasion devant les tribunaux. Rien de ce qui constitue partout le domaine plus spécial du législateur n'échappe, en Amérique, à l'examen et au contrôle éventuels du juge.

Le congrès possède-t-il le droit de créer une banque nationale? Cette question passionne les esprits et divise le pays en deux camps hostiles. Les partisans des immunités provinciales, arguant que tout pouvoir non expressément conféré au gouvernement de l'Union lui est par là même refusé, déclarent l'institution illégale. Au contraire, les fédéralistes la proclament indispensable pour assurer l'unité de l'administration financière; ils invoquent la clause élastique de la *nécessité*. La cour suprême reconnaît en effet que l'établissement de la banque est constitutionnel, comme *nécessaire* à la bonne gestion du trésor fédéral, et compris en conséquence parmi les pouvoirs implicites du congrès (1).

En 1758, sous le régime colonial, la législature du New-Jersey abandonne certaines terres aux Indiens, avec le bénéfice de l'exemption des taxes. Ces propriétés sont légalement vendues en 1803 à des acquéreurs de race blanche. Peuvent-elles, dès lors, être imposées, ou le privilège sera-t-il maintenu? Les chambres représentatives locales ordonnent de faire inscrire les terres sur le rôle des

(1) On désigne sous le nom de pouvoirs implicites ou incidens ceux qui sont nécessaires à l'exercice des pouvoirs formels, explicites ou énumérés, et que ceux-ci supposent en quelque sorte implicitement.

contributions, et les tribunaux de l'état admettent la validité du décret parlementaire. Mais la cour suprême décide que la taxe est inconstitutionnelle, de sorte que le principe fondamental du droit public, l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, cède ici le pas au principe essentiel du droit privé, l'inviolabilité des contrats (1).

Indépendamment d'un contrat formel qui l'oblige, la puissance législative n'a-t-elle pas des limites en matière fiscale? Oui, répond la cour supérieure de l'état d'Iowa, les limites mêmes de la justice et de l'équité. Toute taxe qui ne porte pas le caractère d'utilité publique manifeste, ou qui pèse injustement sur quelques districts, est un abus de pouvoir, et par suite doit être réputée nulle. « La loi qui l'établit tombe sous le coup des prohibitions constitutionnelles destinées à protéger les droits privés contre toute oppression, quelle qu'en soit la forme, quelle que soit l'autorité, reconnue ou non, qui s'en fasse l'instrument. »

Il n'est pas jusqu'aux actes émanant des conventions constituantes d'un état particulier, c'est-à-dire de la souveraineté populaire dans cet état, qui ne puissent être infirmés par le pouvoir judiciaire, même local. Le peuple de l'Illinois se donne, en 1870, une constitution toute neuve, dont un article, assimilant les chemins de fer aux voies publiques, place les compagnies sous la haute main du gouvernement. Mais les juges locaux tiennent pour non avenue la constitution de l'état, comme contraire à la constitution fédérale (2). Pour les mêmes motifs, la magistrature de Californie refuse d'appliquer les lois organiques nouvelles, votées par la majorité provinciale sous la pression des agitateurs socialistes.

Les complications du système fédératif, les règles délicates déterminant la hiérarchie gouvernementale deviennent aussi la source de discussions et de conflits sans fin. D'ailleurs, une loi quelconque met presque toujours aux prises le gouvernement central

(1) De nos jours, la cour suprême a été accusée de ne plus protéger suffisamment les citoyens contre la violation des engagemens contractés envers eux par l'état, et de rompre avec son ancienne jurisprudence, consacrée par plus de soixante précédens. Les deux arrêts, rendus en mars 1883 dans les affaires relatives aux bons d'état de la Virginie et de la Louisiane, reconnaissaient la validité de l'acte des législatures qui avait réduit la dette locale, et autorisaient ainsi, disait-on, la banqueroute partielle ou totale des états particuliers, sans laisser aucun recours à leurs créanciers, en dépit des contrats formels liant les états. Suivant certains légistes, au contraire, les jugemens cités et d'autres plus récens encore (15 décembre 1887) ne sont que la constatation judiciaire du droit des états de ne pas être appelés en justice par un citoyen, d'après le XIe amendement constitutionnel. On ne saurait se prononcer aisément sur la valeur exacte et la portée d'une sentence au sujet de laquelle la cour même n'était pas unanime.

(2) Peut-être serait-il prudent de faire ici des réserves. La magistrature locale, élue, est soumise à bien des influences diverses, qui font parfois suspecter les motifs de ses décisions.

et les gouvernemens particuliers, qui se disputent le droit de l'interpréter et de l'appliquer chacun selon sa convenance et ses intérêts. La plupart des affaires citées plus haut ne sont autre chose que des épisodes de la lutte renaissant, sous mille formes diverses, entre deux puissances rivales, celle des états et celle de l'Union.

La constitution est-elle un simple traité conclu entre états souverains et pouvant être dénoncé ou rompu par eux à leur gré? Ne doit-on pas la considérer plutôt comme la loi suprême, émanant de la volonté directe du peuple, librement consentie par lui, et obligeant les états? Où commencent et où finissent les pouvoirs du gouvernement national et ceux des gouvernemens locaux? Quelle est la situation du citoyen par rapport à la double juridiction dont il relève? A qui appartient la souveraineté? Au peuple assurément, mais auquel? Est-ce à celui de l'état particulier, dont l'existence ne fait pas doute? Est-ce au peuple fédéral, qui semble être une personnalité fictive?

Chacune de ces questions se trouvait posée à la magistrature, qui épuisait pour y répondre les ressources de sa dialectique. « Notre gouvernement national, disait le *chief justice* Marshall, vient directement du peuple et tire de lui sa force et sa substance même. C'est du peuple, et non des états, qu'il tient la délégation de ses pouvoirs. L'assentiment des états, agissant en leur qualité souveraine, résulte de la convocation d'une Convention constituante. Au moyen de cet intermédiaire, la constitution était soumise au peuple, qui avait pleine liberté de l'accepter ou de la rejeter. Son adoption définitive créait une obligation parfaite, liant désormais les états... D'autre part, le gouvernement central, investi d'attributions déterminées, ne peut exercer que celles-là. Il est à la fois limité dans ses pouvoirs et souverain dans sa sphère d'action. Quant aux états, chacun d'eux possède les organes essentiels d'une existence indépendante. »

Ces discussions peuvent paraître vaines à qui les envisage au point de vue abstrait. Mais, dans la vie sociale de chaque jour, les théories prenaient la forme concrète et palpable de droits ou de devoirs, d'immunités ou de sacrifices, au sujet desquels les diverses fractions du pays étaient toujours prêtes à batailler. Les constituans avaient posé un problème trop complexe, dont la solution subtile ne tombait pas sous le sens des masses. Contre les intérêts en lutte, que pouvaient des argumens de métaphysique constitutionnelle, fussent-ils développés avec l'autorité d'un Marshall ou la fine logique d'un Story?

L'agitation alla grandissant, et il fallut faire parler la poudre. Les combinaisons démocratiques les mieux agencées n'ont pas le privilège de résoudre les difficultés insolubles dès que les volontés

collectives et irresponsables refusent de se soumettre pacifiquement au droit. Néanmoins, les bonnes doctrines ne disparaissent pas à jamais dans le naufrage. Les passions l'emportent pour un temps. Mais l'esprit public revient, après l'orage, aux idées saines, sauvées par la protestation du juge.

A chaque occasion qui leur est offerte d'intervenir, les tribunaux s'efforcent d'apaiser les discordes. Le pouvoir judiciaire fédéral, plus indépendant par sa situation même, se trouve surtout appelé à jouer le rôle de médiateur. Il s'attache à concilier l'autonomie provinciale avec la prédominance nécessaire du gouvernement de l'Union. Dans cet équilibre sans cesse troublé, « c'est lui qui figure le centre de gravité de la république. »

Sous une forme ou sous une autre, la liberté commerciale entre les états est constamment attaquée. La cour suprême veille à la garantir, et s'appuie pour cela sur l'article de la constitution qui interdit aux états particuliers de grever d'aucune taxe le commerce intérieur. Aussi déclare-t-elle non avenue la loi du Maryland établissant une patente de 50 dollars sur tout marchand en gros d'objets importés dans l'état. Toujours au même titre, afin de supprimer les entraves qui pourraient gêner les transactions de province à province, elle réforme en appel un arrêt rendu par la justice locale et annule une loi de New-York, aux termes de laquelle MM. Livingstone et Fulton avaient obtenu le monopole de la navigation à vapeur sur les eaux de l'état.

Dans un procès plus important, la cour suprême est arbitre entre deux états souverains. Par un pacte conclu en 1789, le Kentucky et la Virginie s'étaient engagés réciproquement à confirmer la validité de tous les droits des particuliers sur les terres possédées par eux en vertu des lois antérieures à l'Indépendance. Plus tard, cependant, la législature du Kentucky croit pouvoir passer des actes contraires. Mais la cour suprême, appliquant au droit public les principes du droit privé, frappe de nullité les lois nouvelles, et décide que les conditions d'un pacte entre états sont aussi obligatoires que celles des contrats entre individus.

Après la guerre de sécession et le vote des amendemens qui en furent la suite, l'autorité du gouvernement central, grandie par la victoire, menaçait l'autonomie des états vaincus. La cour suprême prit leur défense, comme elle avait défendu jadis la suprématie fédérale en péril, et déclara dans une affaire célèbre (*Slaughter House case*, avril 1873) qu'ils ne pouvaient être déchus des droits essentiels exercés jusque-là par eux. Les juges, envers et contre tous, restaient fidèles à l'ancien programme : « l'indestructible union entre les états indestructibles. »

Puis ce sont les mesures relatives à l'esclavage qui amènent l'in-

tervention fréquente du pouvoir judiciaire. Sa mission conciliatrice est spécialement délicate, car le pays se trouve coupé en deux sections très nettes par des intérêts radicalement opposés, et les passions violentes du dehors grondent jusqu'aux portes du tribunal. Les constituans, qui, par pudeur, n'ont pas osé nommer l'esclavage, s'étaient retranchés dans un silence prudent pour éluder la difficulté. Aux premiers mots prononcés sur la question, l'antagonisme éclata.

Dans le Massachusetts, l'esclavage fut aboli en 1781 par une simple décision de la cour supérieure locale, affirmant que les termes mêmes du bill des droits, « tous les hommes sont nés libres et égaux, » n'admettaient pas l'existence de la servitude. Cette sentence, il est vrai, lésait faiblement les citoyens d'un état qui comptait peu ou point d'esclaves. Une décision analogue de la magistrature fédérale aurait précipité peut-être l'explosion de la guerre civile.

Chaque parti attendait avidement l'opinion de la cour suprême dans l'affaire Dred-Scott. Le compromis du Missouri, qui interdisait l'esclavage au-delà de certaines limites géographiques, fut déclaré nul, et les considérans de l'arrêt rendu alors furent souvent invoqués par les défenseurs attitrés des doctrines esclavagistes. Ceux-ci purent prétendre que « l'institution particulière (1) » était reconnue désormais comme institution nationale. Des légistes américains se sont rencontrés pour soutenir que le jugement était strictement conforme à la constitution. C'est pourtant sur ce chapitre que l'on aurait souhaité de voir l'autorité judiciaire souveraine se permettre une large interprétation des textes. La cour suprême a perdu là, malgré elle sans doute, une belle occasion de parler haut et net.

Dans un ordre d'idées plus générales, les tribunaux furent appelés à régler des questions où de très graves principes politiques et religieux étaient engagés. Différentes lois, édictées de 1661 à 1788 par les chambres de la Virginie, autorisaient l'église épiscopale à posséder. L'église d'Alexandrie avait acquis, suivant les formes requises, un domaine dont elle resta paisible propriétaire jusqu'en 1793. Mais alors une loi locale nouvelle, confirmée en 1801, ordonna le retour à l'état des biens ecclésiastiques, qui furent affectés au soulagement des pauvres. La cour suprême fédérale déclara inconstitutionnelles ces lois spoliatrices, sans se laisser arrêter par le prétexte allégué pour les justifier, ni par la destination charitable spécifiée dans l'acte parlementaire.

« L'église épiscopale, dit en substance le juge Story, a obtenu

(1) C'était l'euphémisme usité pour désigner l'esclavage.

l'autorisation légale d'acquérir des terres. La révolution de l'Indépendance a supprimé son monopole, mais ne saurait lui ravir des propriétés devenues sa possession légitime en vertu de lois antérieures. Une législature ne peut pas annuler des statuts qui ont créé des corporations privées; elle n'a pas le droit, en conséquence, d'attribuer à l'état les biens de celles-ci, ou d'en disposer sans leur consentement. Contre les abus d'une fausse interprétation de la loi, les corporations privées, autant que les simples particuliers, sont protégées par l'esprit et la lettre de la constitution (1). » Ainsi la magistrature américaine, tout en consacrant la liberté religieuse, préservait l'église des empiètemens de l'état.

Le pouvoir judiciaire étend sa juridiction sur les relations internationales même; c'est lui qui interprète les traités diplomatiques, assimilés par la constitution aux lois fondamentales. Dès l'origine, il eut à poursuivre l'exécution du traité de 1783, qui reconnaissait la dette coloniale anglaise. Naguère encore, la cour suprême tenait pour non avenue la loi fédérale sur les marques de fabrique étrangères, loi passée en conformité des conventions signées avec différentes puissances européennes, la France et l'Angleterre notamment. Ces traités se trouvaient donc eux-mêmes atteints, et la situation du commerce extérieur était modifiée par l'intervention des tribunaux.

A maintes reprises, la cour suprême s'appuie sur les clauses du traité conclu par Burlingham avec la Chine pour invalider les actes des législatures. En 1879, elle frappe de nullité la loi de l'Orégon interdisant aux entrepreneurs d'employer des Chinois aux travaux publics. Dans une autre circonstance, elle affirme qu'aucun état particulier n'a le droit d'interdire aux Chinois, en tant que Chinois, l'accès des États-Unis (2). C'est au congrès qu'il appartient d'imposer des règles à l'immigration.

(1) Ce terme de *corporation* n'a pas le même sens qu'en français. Il signifie une personne civile, ayant le droit d'acquérir, de posséder, etc. Être incorporé veut dire être reconnu en qualité de personne civile. Les Américains distinguent les corporations publiques, depuis la commune jusqu'aux États-Unis eux-mêmes, qui peuvent être modifiées selon le bon plaisir du public, et les corporations privées, compagnies de chemins de fer, banques, collèges, hospices, etc., qui existent en vertu de contrats, et sont garanties de par ce titre contre toute ingérence législative, à moins de clauses contraires, expressément spécifiées dans l'acte de fondation. Les corporations se divisent encore en *collectives* et *solitaires* (*aggregate and sole*). La corporation solitaire se compose d'une seule personne, investie des capacités légales appartenant à la personnalité civile. Un évêque, par exemple, ou un curé, est considéré dans le droit anglais comme une corporation solitaire; il possède, ainsi que ses successeurs, les propriétés et les privilèges corporatifs.

(2) Comme les Américains, très respectueux de la loi, savent aussi la tourner quand elle les gêne trop, le général Butler, jouant sur les mots *en tant que Chinois*, proposa, dans un meeting tenu en Californie, de déclarer les Chinois fléau public. On a tou-

Sans se départir de leur modération habituelle, les juges ont même esquissé à grands traits la politique extérieure qui convenait, suivant eux, à une démocratie républicaine. « Le génie et le caractère de nos institutions sont pacifiques, dit le *chief justice* Taney. Aussi le congrès a-t-il été investi du pouvoir de déclarer a guerre, non pas pour préparer des agressions et des accroissemens de territoire, mais pour mettre le gouvernement fédéral en mesure de revendiquer au besoin par les armes ses droits et ceux de ses nationaux. On doit donc présumer qu'une guerre déclarée par le congrès n'est pas entreprise en vue de conquêtes ou d'acquisitions territoriales. »

Les faits ont donné un démenti aux principes affichés; les États-Unis se sont agrandis sans scrupules aux dépens de leurs voisins faibles, principalement par les guerres contre le Mexique. Mais il n'a pas tenu à la cour suprême que les saines doctrines ne fussent respectées; son interprétation traduisait fidèlement la pensée des fondateurs de la république.

En somme, la magistrature américaine a toujours pu discuter et souvent résoudre les plus hautes questions constitutionnelles et politiques, et cela sans excéder sa compétence. Depuis, les lois essentielles fixant la nature, la forme et les limites du gouvernement, réglant les attributions législatives, exécutives et judiciaires, les relations des états particuliers entre eux et avec l'Union, ou visant les conventions internationales, jusqu'aux lois de détail sur la punition du blasphème, le repos du dimanche, ou la propriété littéraire, toutes ont été contrôlées par les tribunaux, et confirmées ou annulées par eux, après avoir été confrontées en quelque sorte avec la constitution des États-Unis.

Il n'existe pas un pouvoir du congrès, du président ou des états, pas une liberté des citoyens, liberté de conscience, liberté de la presse, liberté de la parole, droit de révolution même, qui n'aient été débattus par les juges, et ne soient devenus l'objet d'une décision presque invariablement rendue dans le sens libéral et conservateur.

III.

On admet aux États-Unis que les tribunaux interprètent les lois, non-seulement, comme partout ailleurs, pour en préciser le sens, mais pour en supprimer l'effet, si, après examen, elles ne sont pas reconnues conformes au pacte fondamental.

jours le droit de se préserver d'un fléau, peste, famine, etc. Les Chinois seront donc accueillis en tant que Chinois, mais expulsés comme fléau public.

Une question très importante surgit aussitôt, enveloppée de subtilités techniques, dont il est difficile de la dégager. Quelle est la portée, quelles sont les conséquences, restreintes ou générales, de cette intervention des cours de justice? Les jugemens d'inconstitutionnalité ne sont-ils obligatoires que pour les parties en cause? Doit-on, au contraire, les tenir pour des interprétations définitives, liant les autres pouvoirs? En un mot, le juge est-il l'arbitre souverain de la loi constitutionnelle?

Ouvert sur ce point dès l'origine, le débat n'a jamais été clos, et l'accord complet n'a pu s'établir. Les fédéralistes affirment que la suprématie de l'arbitrage judiciaire est indispensable pour assurer la suprématie de la constitution. Suivant eux, les limites prescrites ne servent de rien, dès qu'il est loisible au congrès de les franchir, sans qu'aucune autorité intervienne utilement. La cour suprême fédérale a toujours professé la même doctrine, qu'un de ses *chief justice* les plus illustres, John Marshall, a exposée avec « une précision toute mathématique, » selon Kent, autre jurisconsulte éminent.

Les démocrates invoquent le principe de la séparation et de l'indépendance des trois pouvoirs. Si les interprétations de la magistrature deviennent définitives, disent-ils, la responsabilité des représentans et de l'exécutif envers le peuple n'existe que de nom. La souveraineté passe à une oligarchie judiciaire, ne devant compte à personne de ses décisions sans appel. Par suite, les dispositions capitales de la constitution demeurent illusoires, et le caractère essentiel du système républicain disparaît : la volonté populaire n'a plus d'influence sur la marche des affaires publiques.

L'antagonisme des deux doctrines se dessina nettement, sous la présidence du général Jackson, lorsque le congrès renouvela le privilège de la banque nationale des États-Unis. Précédemment, la cour suprême avait eu l'occasion de déclarer constitutionnel l'acte créant la banque. Le parti whig, reprenant la thèse des fédéralistes, soutenait que cette sentence était décisive. Mais le président, appuyé par les démocrates, prétendit que l'arrêt judiciaire ne le liait nullement, et frappa de son *veto* la loi sur la banque, non sans protester contre les théories de ses adversaires. « Le congrès, l'exécutif et la cour, écrivait-il dans son message, doivent agir chacun d'après leur manière respective de comprendre la loi fondamentale... L'opinion des juges ne s'impose pas plus au congrès que l'opinion du congrès ne s'impose aux juges, et celle du président ne dépend d'aucune des deux. »

Au sénat, les paroles de Jackson rencontrèrent une opposition très vive, dont Webster fut l'éloquent orateur. De son côté, le sénateur White répondit au *leader* des whigs et résuma les argumens

du parti démocrate. « On allègue, dit-il, que la cour suprême est un tribunal institué pour résoudre les grands problèmes constitutionnels, et que devant ses décisions tous les pouvoirs n'ont qu'à s'incliner. Je le conteste absolument. L'autorité de la cour suprême est irrécusable pour juger les causes qui, des tribunaux sur lesquels s'étend sa juridiction, lui reviennent en appel. Mais elle n'oblige ni le congrès ni le président. Si des interprétations différentes sont adoptées de part ou d'autre, c'est le peuple qui forme le vrai tribunal et prononce en dernier ressort. Chaque pouvoir est l'agent direct du peuple, et remplit sa mission distincte dans la limite des attributions qui lui sont conférées. Lorsque des conflits éclatent au sujet de ces attributions mêmes ou de leur étendue, le peuple seul doit en décider au scrutin. »

Trente ans s'écoulent, et les deux doctrines contradictoires subsistent toujours. Mais, par un phénomène assez fréquent dans l'histoire des partis en Amérique, elles ont changé de camp, et les rôles se trouvent intervertis. Ce sont alors les démocrates qui défendent la suprématie de l'arbitrage judiciaire avec autant de vigueur qu'ils en déployaient naguère pour la combattre. A entendre leur chef, le président Buchanan, proclamer, dans son adresse d'inauguration, « qu'il se rangera, comme tous les bons citoyens, à l'opinion de la cour suprême sur une difficulté constitutionnelle qu'elle a le droit de régler, » ne croirait-on pas reconnaître quelque vieux survivant de l'école fédéraliste? Ce revirement s'explique. Le haut tribunal va juger une grave affaire, où est impliquée la question de l'esclavage, et les démocrates esclavagistes ont lieu de compter sur une sentence favorable à leurs intérêts.

Mais les républicains, héritiers des whigs et des anciens fédéralistes, exécutent un changement de front inverse. Ils se rallient au système de l'indépendance des pouvoirs, qu'ils ont si fort attaqué lors du débat sur la banque, et empruntent le langage même de Jackson pour réfuter leurs propres principes d'autrefois. « L'arrêt de la cour suprême, dira plus tard le président Lincoln dans son message inaugural, le 4 mars 1861, est obligatoire pour les parties au procès et résout le point en litige; il mérite aussi d'appeler l'attention des autres détenteurs de la puissance publique dans les cas semblables. Mais les citoyens impartiaux avoueront que, si la politique du gouvernement sur les questions vitales intéressant la nation entière est irrévocablement fixée par la cour suprême, le peuple abdique sa souveraineté au profit de l'auguste tribunal. »

En 1868, le procès du président Johnson devant le sénat vient raviver la controverse. Cette fois, les mêmes positions sont conservées par les deux partis en présence. Johnson, d'accord avec les démocrates, s'appuie sur la jurisprudence des tribunaux, et pré-

tend soumettre à leur contrôle la constitutionnalité de l'acte qui a provoqué sa mise en accusation. Les républicains, rejetant bien loin cette solution du différend, se refusent à admettre que la magistrature puisse s'interposer entre les chambres et l'exécutif.

M. Stanberry, l'un des avocats de l'accusé, soutient les droits de la cour suprême. « C'est en prévision de pareils antagonismes, dit l'orateur, c'est pour nous préserver de divisions funestes, que nos pères ont eu la sagesse d'instituer le pouvoir judiciaire comme l'arbitre souverain dans toutes les questions douteuses. » — « Non, réplique le sénateur Charles Sumner, l'un des chefs les plus respectés du parti républicain, notre cour suprême n'est pas l'arbitre des volontés législatives. Sa mission consiste à statuer sur des procès définis, mais nullement à siéger en cour de cassation des décrets parlementaires, ni à formuler des *vetos* tribunitiens. Un conflit entre une loi et la constitution doit être jugé comme tout conflit ordinaire entre deux lois. Aucune des attributions régulières de la cour ne lui permet de toucher aux actes du congrès, si ce n'est incidemment, et la sentence n'est obligatoire que pour les parties en cause. »

Ces divergences et ces chassés-croisés d'opinions déconcertent fort l'étranger. Les commentateurs Kent et Story, dont les ouvrages sont encore aujourd'hui classiques, estiment bien, à l'exemple des anciens fédéralistes, que le pouvoir judiciaire est l'arbitre en dernier ressort. Une haute valeur s'attache au témoignage d'aussi savans écrivains, tout pénétrés de l'esprit des institutions. Mais leur théorie, très correcte assurément, n'a pas reçu la consécration d'une pratique uniforme. La jurisprudence de la cour suprême est tantôt suivie, tantôt rejetée par les autres pouvoirs publics. Chacun d'eux, dans son domaine spécial, réclame et exerce au besoin le privilège d'interpréter la constitution. Les décisions judiciaires n'en conservent pas moins une grande influence sur tous. Rien ne le prouve mieux que l'empressement des partis à les invoquer tour à tour, afin de justifier leurs prétentions respectives.

D'ailleurs, si les chambres et l'exécutif ne se croient pas tenus de souscrire aux interprétations constitutionnelles adoptées par les juges dans les considérans de leurs arrêts, un point capital reste en dehors de toute discussion : l'arrêt même est souverain en l'espèce et obligatoire pour les parties, quelles qu'elles soient. C'est le nœud de la question ; car tout citoyen lésé par une loi dans les droits que la constitution lui garantit peut engager un procès en justice, et si les tribunaux lui donnent raison, la loi, déclarée inconstitutionnelle, ne lui est pas appliquée. L'autorité du jugement, même restreinte à la cause pendante, suffit donc pour que la ma-

gistrature américaine possède en temps normal les moyens efficaces de protéger les libertés individuelles.

Mais voici le point compliqué, où les juristes subtils exhibent leur meilleur latin, au risque de l'y perdre. L'acte législatif n'est pas supprimé *ipso facto*; il subsiste, et l'arrêt judiciaire aussi, quoique contradictoires. La jurisprudence de la cour continue à se former sur l'infirmité de la loi qui reste en vigueur, bien qu'invalidée dans l'une ou dans chacune de ses applications, jusqu'à désuétude ou abrogation officielle. Il ne faut rien moins que le flegme et le savoir-faire anglo-saxons pour supporter que les choses demeurent ainsi en suspens et pour tirer bon parti de cette combinaison boiteuse.

Finalement, la législation tout entière se ressent de l'intervention des tribunaux. Les assemblées et l'exécutif sont avertis par chaque sentence prononcée des obstacles que les juges apporteront désormais à l'application des lois considérées par eux comme inconstitutionnelles. Tous les pouvoirs publics se trouvent ramenés indirectement au respect des bornes prescrites, et moins portés à des usurpations dont ils prévoient que les effets seront annulés.

De son côté, le pouvoir judiciaire est sagement maintenu dans les limites de son propre terrain; on ne saurait trop insister sur ce point. Jamais il ne contrôle les actes législatifs avant qu'un litige particulier ne surgisse, fournissant l'occasion de les appliquer. Il ne peut les soumettre à son examen qu'à propos d'une plainte régulière, formulée devant lui par des citoyens personnellement intéressés. Jusque-là, toute loi est réputée valide, et les tribunaux n'ont nulle qualité pour s'interposer. Devant eux ne s'ouvrent pas de débats politiques, au sujet de la valeur ou des conséquences possibles d'une loi étudiée *in abstracto;* la discussion, strictement judiciaire, porte sur l'effet immédiat de la loi, envisagée dans son application à un cas actuel et défini.

C'est ainsi qu'en Amérique l'action protectrice de la magistrature contre l'arbitraire législatif paraît avoir approché de très près la juste mesure et trouvé la forme pratique. Les essais de même sorte que l'on observe en Europe au moyen âge, et en France jusqu'à la révolution de 1789, ont échoué presque tous, parce que l'intervention des juges était théorique, préventive, et par conséquent indiscrète et exagérée. Seule peut-être, l'Angleterre fait exception ; mais son pouvoir judiciaire suprême intervient d'une façon moins nette, confondu qu'il est avec le pouvoir parlementaire dans la chambre des lords.

On sait que les *justicia* d'Aragon exerçaient le droit de déclarer inconstitutionnelles certaines lois, et de les rejeter comme telles.

Mais ces cours de justice se prononçaient sur la question abstraite, en dehors de faits précis, avant qu'aucune affaire litigieuse ait été régulièrement soumise à leur juridiction. De là, des luttes violentes avec le roi et les états qui ne supportaient pas de se laisser régenter par les tribunaux. Tout gouvernement devenait impossible. Ce côté défectueux d'une institution utile en soi la fit supprimer.

Les parlemens de France, s'étant laissé entraîner au-delà des sages limites qu'ils n'auraient pas dû franchir, se mettaient en opposition directe avec le pouvoir royal, par le refus d'enregistrer les lois, même fiscales. C'étaient des combats de doctrine, des conflits dans une impasse entre le pouvoir judiciaire et l'autorité monarchique. Il fallait que le parlement cédât au bon plaisir de la couronne et de ses ministres, souvent avec tout l'appareil des lits de justice, ou que le roi subît une humiliation personnelle. Les deux cas entraînaient des antagonismes et des revanches, dont les intérêts du pays avaient fort à souffrir. Si le triomphe de la monarchie faisait parfois le silence dans le parlement, la victoire des parlementaires coïncidait trop souvent avec le désordre intérieur, les difficultés ou les infortunes nationales.

Certes, nos parlemens étaient de taille à jouer un noble rôle. Ils ont mérité à bien des titres l'éloge de Machiavel, qui les tenait pour « l'une des institutions les plus sages, dont l'objet est de veiller à la sûreté du gouvernement et à la liberté des citoyens. » La révolution ne sut pas tirer parti de cette tentative judicieuse de l'ancien régime, ni lui donner sa forme pratique et usuelle comme en Amérique. Elle effaça jusqu'aux derniers vestiges de l'intervention libérale de la magistrature, à laquelle il n'a manqué, pour réussir, que de se limiter et de s'exercer sur son véritable terrain (1).

Aux États-Unis, lors même que les lois sont infirmées comme inconstitutionnelles par les tribunaux, la lutte n'éclate pas ouvertement entre deux pouvoirs mis en présence. Il n'y a ni vainqueur ni vaincu. Les cours de justice ne s'érigent nullement en cours de revision et de cassation des lois du congrès. Leurs sentences, intervenant dans des affaires pendantes, n'ont pas la forme brutale de *vetos* judiciaires directs, opposés aux volontés des chambres représentatives. Jamais l'autorité du législateur ne se trouve théoriquement mise en cause ; ses actes ne sont pas critiqués en eux-mêmes. Le juge décide simplement dans l'espèce qu'il y a

(1) Par un excès inverse, on a créé en France la justice administrative, dont l'expression la plus haute est le Conseil d'état, qui a rendu d'ailleurs et pourra rendre encore de grands services, notamment pour la préparation des lois. Mais, dans la crainte de voir les tribunaux empiéter sur le domaine administratif, on a permis à l'administration d'empiéter sur le domaine judiciaire.

conflit entre la constitution et la loi, et que la première doit primer l'autre, puisque les deux ne peuvent être à la fois obéies. Enfin, le plaignant est affranchi de l'obligation de se soumettre à la loi jugée inconstitutionnelle, sans que celle-ci, comme on l'a vu, soit abrogée ni effacée du livre des statuts de l'état où le procès a surgi. « De tels ménagemens concilient le respect que l'on doit aux assemblées avec la défense des droits privés contre l'usage illégitime de la puissance parlementaire (1). »

Sous ces conditions compliquées, le contrôle de la loi par les tribunaux a pu subsister en Amérique, au grand avantage des citoyens dont il est la sauvegarde, et sans danger réel pour les autres pouvoirs. Craindra-t-on que la magistrature, profitant de ses prérogatives, ne se transforme en oligarchie dominatrice? Le pouvoir judiciaire ne dispose d'aucune force matérielle, et la main de justice ne peut rien imposer *manu militari* sans l'assistance de l'exécutif. D'ailleurs, en cas d'abus, la chambre des représentans a la faculté d'intenter au juge une accusation d'*impeachment*, et de le traduire devant le sénat. Ce frein suffit, suivant Hamilton, à calmer toutes les défiances; en même temps, la nécessité de réunir une majorité des deux tiers pour entraîner la condamnation assure également des garanties au magistrat incriminé.

Et pourtant la ligne frontière des deux domaines, judiciaire et législatif, est si difficile à tracer, que les heureux effets du système ne sauraient s'expliquer uniquement par des articles de constitution et des combinaisons gouvernementales. Il y faut joindre surtout de saines habitudes politiques, le sang-froid nécessaire pour ne pas s'effrayer des conflits inévitables dès que l'autorité est partagée, la tolérance réciproque des divers pouvoirs, et le sentiment très net que l'exercice d'un droit poussé à l'extrême est destructeur du droit même.

La haute magistrature américaine tint à honneur de ne pas dépasser les limites prescrites. A peine établie, elle respecta jusqu'au scrupule l'esprit des institutions, et donna ainsi un grand exemple. En 1793, de violentes discussions, attisées par les querelles de partis, éclatent en Amérique au sujet du traité de 1778 avec la France. Le président Washington adresse une requête à la cour suprême, et la prie de faire connaître son opinion, afin d'éclairer et de pacifier le pays. C'était pour elle l'occasion ou jamais de jouer un rôle purement politique, sans laisser de prétexte aux reproches d'usurpation. On la pressait de parler au nom de la paix publique menacée. Son arbitrage pouvait rendre le calme aux esprits, et lui valoir à elle-même un éclatant prestige. La cour suprême répondit

(1) Cooley, *Constitutional limitations*, p. 163.

par un refus péremptoire, et se cantonna obstinément dans son domaine, d'où l'initiative présidentielle l'invitait à sortir. Elle ne se crut pas le droit, fût-ce au prix d'avantages immédiats pour la nation, de compromettre dans l'avenir l'autorité du pouvoir judiciaire, en formulant une déclaration sur le traité, sans qu'aucun procès actuel l'obligeât à se prononcer.

Sont-ils régulièrement saisis d'une affaire dans laquelle la validité d'un acte législatif est contestée, même en ce cas les tribunaux font preuve de la circonspection la plus sage. Loin d'accueillir avec empressement toute occasion d'intervenir, ils se refusent à entendre les objections d'inconstitutionnalité soulevées contre la loi par un plaignant qui n'est pas personnellement lésé et n'a aucun intérêt direct à poursuivre.

Ils évitent soigneusement de s'immiscer dans ce qui touche aux attributs essentiels de l'exécutif, et sont les premiers à se récuser, s'ils le peuvent sans faillir à leurs devoirs. C'est ainsi qu'en 1867, par l'organe du *chief justice* Chase, la cour suprême décida « qu'elle n'avait pas à connaître des pouvoirs politiques du président. »

Cette attitude correcte est observée surtout à l'égard de la puissance législative. Il y a quelques années, des difficultés s'élèvent dans l'état de New-Hampshire, à propos de la violation des règlemens parlementaires ; les cours locales se déclarent incompétentes.

Quand les tribunaux sont tenus de se prononcer sur les objections présentées contre la loi, ils se bornent d'habitude à examiner si elle est d'accord avec la constitution. En ce cas, la loi est maintenue, fût-elle injuste, et les parties intéressées sont renvoyées à se pourvoir devant les législateurs mêmes ; car eux seuls ont qualité pour réparer les torts qu'ils peuvent avoir commis, dès que les limites strictes du texte constitutionnel ne sont pas dépassées.

S'agit-il enfin d'infirmer la loi, le juge ne s'y résout qu'avec regret, comme à l'accomplissement du plus pénible devoir. Sa sentence ne lui est arrachée que par l'évidence même, et par l'obligation impérieuse de faire droit aux légitimes réclamations du plaignant. Encore tous les ménagemens possibles sont-ils gardés, afin de ne pas heurter de front les susceptibilités des chambres. Non-seulement les considérans de l'arrêt renferment toujours des témoignages de respectueuse déférence envers le pouvoir législatif, mais encore les juges s'abstiennent de le prendre directement à partie et d'apprécier les motifs qui ont pu inspirer ses actes.

Pendant l'année 1868, un conflit éclate en Floride entre l'exécutif et les assemblées, qui décrètent d'accusation le gouverneur de l'état, George Read. L'affaire se trouve déférée à la cour supérieure locale. Le gouverneur allègue que l'*impeachment* n'est

pas légal. Que fait la cour dans son jugement? Elle évite avec une prudente réserve de se prononcer sur le fond du différend, et sans justifier ni condamner aucun des deux pouvoirs en cause, elle se contente d'examiner le fait même, les circonstances matérielles et positives qui l'accompagnent. C'est uniquement sur des considérations de fait que la sentence s'appuie pour décider que, les formes requises n'ayant pas été observées, l'acte de la législature ne présente pas dans l'espèce les caractères distinctifs de l'*impeachment*, d'où il suit que George Read reste le gouverneur légal de l'état.

Pour faire invalider une loi portant atteinte à son droit de propriété, un plaignant met en suspicion l'intégrité des législateurs, et prétend prouver que le vote parlementaire est vicié par des manœuvres corruptrices. Loin de s'engager sur ce terrain, la cour écarte aussitôt l'objection. « Elle ne peut pas s'ingérer dans la question de savoir si l'on a usé de corruption, » dit le *chief justice* Marshall. Ce serait, en effet, un jugement politique; là commencerait l'usurpation véritable, la censure du pouvoir législatif par le pouvoir judiciaire. La loi fut déclarée inconstitutionnelle, mais pour des raisons juridiques seulement, parce qu'il y avait eu révocation de contrat, et partant violation des principes formulés par le pacte fondamental.

De même, dans l'affaire des biens ecclésiastiques résumée plus haut, la cour suprême ne recherche pas s'il appartient ou non aux assemblées de réglementer l'église. « Quels que puissent être ou n'être pas, en matière religieuse, les pouvoirs de la législature, celle-ci a autorisé l'église à posséder. » C'est ce dernier fait seulement que le jugement retiendra pour donner à l'acte incriminé le caractère d'une spoliation contraire au droit constitutionnel.

Si, par l'observation scrupuleuse de ces nuances délicates, les juges américains évitent d'ordinaire de se mettre en opposition directe avec les divers détenteurs de la puissance publique, ceux-ci, de leur côté, s'inclinent en temps normal devant les arrêts judiciaires, au moins pour ce qui concerne les faits de la cause, toute question d'interprétation ultérieure étant réservée. Souvent même, la jurisprudence établie par les tribunaux est adoptée sans résistance par les autres pouvoirs. N'a-t-on pas vu Washington aller jusqu'à demander, inutilement d'ailleurs, une consultation extrajudiciaire à la cour suprême? Plus tard, le président Taylor, au moment d'entrer en fonctions, prenait par avance l'engagement solennel « de s'en rapporter, pour interpréter la constitution, aux sentences prononcées par la magistrature nationale. » Buchanan tenait un langage à peu près semblable. Quant au président Johnson, lors de sa querelle avec le congrès, il ne cessa de manifester l'intention de faire régler le différend par la cour suprême.

Intéressé plus directement encore dans la question, le pouvoir législatif lui-même ne semble pas prendre trop d'ombrage de ce contrôle judiciaire. La chambre fédérale n'a usé qu'à titre exceptionnel du droit régulier qu'elle possède de mettre les juges en accusation d'*impeachment*. A peine peut-on citer quatre ou cinq cas de ce genre, dont deux au moins s'expliquent par des raisons d'indignité personnelle, sans rapport avec la politique. Sauf à l'époque troublée de la guerre civile, on ne voit pas non plus que le congrès ait sérieusement tenté de porter atteinte à l'indépendance de la cour suprême, ou de restreindre sa juridiction. Et pourtant, d'après les termes exprès du texte constitutionnel, comme le remarque Van Buren, la juridiction d'appel de la cour reste « soumise à telles règles et exceptions qu'il plaira au congrès d'établir. »

Si vives que soient les défiances d'une assemblée démocratique envers tout ce qui peut limiter son omnipotence, on a entendu néanmoins des élus du suffrage populaire rendre hommage à la magistrature inamovible chargée de contrôler leurs actes, et se féliciter hautement de son intervention bienfaisante.

« Vous m'objectez, disait un représentant du congrès, qu'en adoptant le bill actuel, nous l'exposons à être infirmé par le pouvoir judiciaire des États-Unis, qui peut le déclarer contraire au pacte fondamental, par conséquent nul, et se refuser à en poursuivre l'exécution. Cette objection ne me trouble pas. Le contrôle des tribunaux ne m'inspire qu'orgueil et confiance; il me rend plus libre pour traiter toutes les questions débattues ici. Je réfléchis en effet que si, par inadvertance, par manque de précision ou par quelque autre défaut, je votais de mauvaises lois, nous avons un pouvoir institué pour empêcher l'application des lois préjudiciables à nos commettans... Notre gouvernement se fait gloire de fournir le remède aux erreurs des assemblées législatives elles-mêmes (1). »

Loin de prétendre que les décisions du grand nombre et de ses délégués, qu'elles soient justes ou non, demeurent toujours sacrées, la démocratie souveraine des États-Unis admet en théorie et en pratique les plus fortes restrictions à sa puissance. La simple majorité de cinq juges inamovibles, sur neuf dont se compose la cour suprême (2), arrête et annule, au nom de la justice, la volonté d'un

(1) Le recours prévu à l'autorité du pouvoir judiciaire a même fourni parfois au congrès une solution originale pour se tirer des difficultés du moment. Lorsque, à propos du *Kansas Nebraska Bill*, on s'aperçut que les Nordistes et les Sudistes interprétaient le *bill* d'une façon toute contraire, un représentant coupa court aux débats par ces mots : « C'est à nous de faire des lois; c'est l'affaire des tribunaux de les interpréter. »

(2) Même au besoin une majorité de trois juges sur cinq seulement, cinq juges pouvant constituer le tribunal.

peuple de 50 millions d'âmes, représenté par ses chambres et son exécutif élus.

Mais plus est élevé le rôle du pouvoir judiciaire, plus son indépendance doit être garantie. Faute de cette condition essentielle, il deviendrait bientôt l'instrument d'un insupportable despotisme. Le succès ou l'échec des combinaisons américaines dépend donc principalement des règles adoptées pour le recrutement de la magistrature et le choix des juges.

IV.

« Tout notre système politique et chacun de ses organes, l'armée, la flotte et les deux chambres, tout cela, dit l'illustre philosophe écossais David Hume, n'est qu'un moyen pour atteindre une seule et unique fin, la conservation de la liberté des douze grands juges de l'Angleterre. »

Ces paroles typiques, comme l'a fait observer M. de Laveleye, peuvent s'appliquer également aux neuf grands juges des États-Unis. Sous une forme paradoxale, elles mettent bien en relief l'importance que les Anglo-Saxons des deux mondes attachent à la situation éminente de la magistrature et à l'administration impartiale de la justice.

Mais en Amérique, par un de ces contrastes qui s'y rencontrent presque à chaque pas, la magistrature touche aux deux extrêmes. Le pouvoir judiciaire fédéral, et surtout la cour suprême qui en est le couronnement, s'élève au plus haut degré de dignité et d'honneur; le pouvoir judiciaire local paraît tombé dans une infériorité regrettable. Tandis que l'inamovibilité assure l'indépendance des tribunaux de l'Union, ceux des états particuliers, soumis au bon plaisir de l'élection populaire, deviennent trop souvent les instrumens des partis et les serviteurs très humbles des majorités du moment.

Ce n'est pas à la démocratie que les Américains sont redevables de leur cour suprême; c'est à la sagesse des constituans, et un peu aussi aux circonstances. Les programmes franchement démocratiques n'admettent qu'une magistrature élective et révocable. Or, à défaut de combinaisons plus ou moins délicates, qui n'ont point été recherchées, croyons-nous, il ne se trouve pas de peuple fédéral proprement dit pour élire la cour suprême. Elle est nommée par l'exécutif et inamovible. Ce privilège aristocratique, inscrit dans la constitution même, ne pourrait être supprimé que par voie d'amendement, et l'on sait quels obstacles presque insurmontables en pratique s'opposent à toute modification constitutionnelle. Loin d'emprunter sa grandeur et sa force à l'application des théories radicales,

la cour suprême n'est restée grande et forte qu'autant qu'elle a pu s'en préserver.

Dans les états particuliers, au contraire, aucune circonstance spéciale ne protégeait la judicature contre les tendances des institutions. Le peuple de l'état, qui formait une collectivité réelle et souveraine sur son domaine propre, élisait au scrutin ses gouvernans de toute catégorie. Rien ne l'empêchait de donner au pouvoir judiciaire les mêmes sources électorales qu'aux autres pouvoirs publics.

La magistrature locale, généralement élue, est donc le fruit naturel du système américain ; la magistrature fédérale, nommée, n'y représente qu'une exception d'élite, une précieuse anomalie. C'est dans les états particuliers qu'il faut chercher jusqu'où peut être compromis le juge par le principe électif de son investiture, au milieu de la démocratie même la moins fanatique.

En effet, la leçon paraîtra d'autant plus instructive que les conditions essentielles d'une bonne organisation judiciaire ont été excellemment comprises et définies par les républicains d'Amérique. Leurs doctrines, que nous résumons ici, sont bien dignes de ce peuple instinctivement ami de la loi (*law abiding people*) chez lequel, au dire de Burke, les connaissances juridiques étaient plus répandues que partout ailleurs.

Défenseur naturel des libertés publiques et privées, le juge doit planer si haut que ni la faveur ni la crainte ne puissent atteindre sa conscience et troubler l'impartialité sereine de ses jugemens. Son indépendance est le fondement même des sociétés libres. En république, la majorité souveraine peut tout ce qu'elle veut, le nombre tend sans cesse à primer le droit; quel recours resterait aux minorités sans l'intégrité de la magistrature? Dans un gouvernement de partis, où chaque faction détient tour à tour la toute-puissance, quelle autre barrière s'élèverait contre la tyrannie du parti vainqueur, trop enclin à profiter âprement d'une victoire qu'il sait éphémère? Asservissez le juge aux maîtres du jour, l'empire des lois devient une monstrueuse hypocrisie; le despotisme est fondé.

« Ne nous payons pas de mots, dit Story, et donnons du moins aux choses les noms qu'elles méritent. Une république dépourvue d'un pouvoir judiciaire assez indépendant pour résister à l'usurpation, pour protéger les libertés publiques et les droits privés, s'appelle une démocratie absolue, exerçant par ses chefs la souveraineté despotique et universelle. Ce gouvernement de tyrans, électifs sans doute, mais tyrans néanmoins, sera d'autant plus violent, vindicatif et sanguinaire, qu'il engendrera forcément de nouvelles factions, ne pouvant régner que par l'écrasement des factions

rivales. Régime dangereux et corrompu, qui se caractérisera tour à tour par la violence ou l'imbécillité. »

En Amérique, la constitution écrite est la loi suprême ; chaque pouvoir a ses limites, le législatif aussi bien que les autres. Au juge incombe la mission de faire respecter les bornes prescrites et de régler les litiges constitutionnels. Pour rester arbitre impartial, comme pour offrir aux citoyens lésés une protection efficace, la magistrature ne doit pas être assujettie à ceux dont elle contrôle les actes. On ne saurait trop multiplier les garanties de cette nature. Tout ce qui grandit le juge fortifie le droit.

Or le pouvoir judiciaire est en fait le moins puissant des pouvoirs publics. Son infériorité matérielle, en face des assemblées législatives et de l'exécutif, l'expose à des capitulations fâcheuses. Sa situation même le désigne aux tentatives corruptrices et aux attaques des ennemis de la loi, qui gêne et contrarie presque autant de gens qu'elle en protège.

L'inamovibilité des fonctions vient fortement en aide à l'énergie morale et à la conscience du juge. « C'est le meilleur et peut-être l'unique procédé, dit Hamilton, pour obtenir une justice régulière, droite et impartiale. » D'ailleurs, dans les gouvernemens électifs, tout se modifie et se transforme soudain, les institutions et les interprétations autant que les hommes. Au milieu de cette mobilité perpétuelle, si dangereuse dès que rien n'y fait contrepoids, le magistrat inamovible représentera les traditions conservatrices et la stabilité constitutionnelle.

Les Américains se préoccupaient moins des abus possibles du privilège attribué au pouvoir judiciaire que de l'insuffisance des moyens destinés à garantir son indépendance. Suivant eux, loin de rendre le juge assez redoutable pour menacer les libertés individuelles, l'inamovibilité le laissait encore trop faible pour les protéger efficacement. « Peu d'hommes, dit Story, ont le courage de résister au courant des passions populaires, et de sacrifier leur bien-être présent ainsi que la faveur publique à l'accomplissement consciencieux de leurs devoirs, et à la gratitude lointaine du pays et de la postérité. »

Quant à l'élection des juges, bien qu'à peine pratiquée alors en Amérique, les effets en étaient prévus et dépeints avec la plénitude et la franchise du bon sens. Tout système électif épuise bientôt le personnel éligible, et d'autant plus vite que les qualités requises sont plus éminentes. Pour subvenir aux changemens des scrutins périodiques, où trouver assez de sujets d'élite, réunissant la haute moralité, les connaissances spéciales, l'expérience professionnelle qu'exige la mission d'appliquer les lois? L'instabilité des fonctions judiciaires en éloignera quiconque mériterait le plus de les occu-

per. Tout homme ayant le sentiment élevé du devoir reculera devant la nécessité de mener à grand fracas une campagne électorale, où les promesses du candidat engageraient la liberté du futur juge. Ceux que la sévérité des principes, la réserve et la dignité du caractère recommanderaient le mieux aux suffrages populaires, seront détournés de les briguer par leurs titres mêmes à les obtenir. La judicature tombera en des mains incapables ou indignes, et son asservissement aux partis entraînera les pires conséquences.

« Élus par l'oligarchie régnante, écrivait John Adams, les magistrats se montreront obséquieux envers la majorité à laquelle ils devront leurs sièges. L'autorité judiciaire se prostituera aux manœuvres électorales. La justice ne sera plus rendue. L'innocence et la vertu ne seront des sauvegardes que pour les amis de la faction dominante, qui, par des poursuites abritées derrière une légalité menteuse, réduira ses adversaires au désespoir et à la ruine. »

Quant au pacte fondamental, soi-disant protecteur de tous les droits, il ne sera plus que l'instrument flexible de tous les caprices du nombre. La majorité n'aura-t-elle pas ses juges, prêts à rendre n'importe quels oracles? Les volontés changeantes des maîtres du jour deviendront la loi suprême et la suprême interprétation de la loi.

Ces doctrines appartiennent surtout aux fédéralistes, et aux commentateurs Kent et Story, qui les résumèrent fidèlement. Elles n'en reflètent pas moins l'opinion générale de l'Amérique dans les premiers temps de son existence nationale. Car les états particuliers, absolument libres de constituer à leur gré le pouvoir judiciaire local, avaient presque tous adopté les règles qui présidèrent plus tard à l'établissement des tribunaux de l'Union. Sauf une ou deux exceptions remontant à l'époque coloniale, les juges étaient inamovibles et nommés par l'exécutif. Hamilton arguait même de leur exemple devant ses collègues de Philadelphie pour faire accorder le même privilège à la magistrature fédérale.

Cinquante ans après la guerre de l'Indépendance, ces idées prévalaient encore. Sur vingt-quatre états, dix-neuf conservaient l'inamovibilité des juges. Story pouvait donc démontrer à l'aide des faits la supériorité pratique de cette organisation judiciaire.

Le politicien d'aujourd'hui raisonne autrement. Très ferré sur les principes, il définira les qualités essentielles du bon magistrat en amplifiant les belles définitions de Hamilton ou de Story qu'il sait par cœur. Volontiers il redira avec John Marshall, non sans rire à part lui : « Le ciel dans sa colère ne saurait infliger de fléau plus terrible aux nations ingrates et pécheresses qu'une magistrature

ignorante, corrompue et dépendante. » Seulement, c'est à l'élection des juges que le politicien moderne demande les garanties d'indépendance, de savoir et d'intégrité.

Rien ne se prête mieux à la faconde obligatoire des réunions publiques et des *meetings* que de présenter cette élection de la magistrature comme la meilleure sauvegarde et l'un des plus nobles privilèges à la fois du peuple et du juge : le premier se grandit au point de vue moral et politique en déléguant aux hommes honorés de sa confiance le droit de le juger et de le punir ; l'autre atteint des hauteurs transcendantes, grâce à la consécration populaire qui fait de lui la loi vivante par la volonté de ceux qu'il jugera.

Naturellement, dans la réalité, le contraire se produit. Les politiciens d'Amérique sont trop avisés pour en douter ; leurs déclamations emphatiques n'ont même pas l'excuse de l'illusion. Un auteur éminent, M. Lieber, écrivait en 18 9 : « On admet universellement et sans réserves que l'élection des juges par le peuple est absolument désastreuse. Chacun la sait funeste à la vraie liberté civile, parce qu'elle est incompatible avec l'impartialité de la loi, qui reste le point capital. L'examen le plus attentif et le plus consciencieux de la question, la lecture d'une quantité considérable de feuilles publiques, maintes consultations avec des légistes et des hommes d'état, ne m'ont pas, que je sache, mis en présence d'une seule opinion favorable à l'élection de la magistrature. Il semble généralement reconnu que ce déplorable système fut adopté non pour cause de mécontentement suscité par les juges et leurs actes, mais uniquement en vue d'augmenter la puissance du souverain, c'est-à-dire du peuple. » Ainsi l'exigeait la logique des institutions.

Dès 1816, Jefferson déclare en effet que l'élection de la magistrature est le complément nécessaire du principe républicain ; le peuple, source unique de tout pouvoir, doit être le dispensateur suprême de la justice, comme il est le premier auteur de la loi, au moyen de mandataires choisis par lui et révocables à sa volonté. L'Amérique était encore trop imbue des traditions conservatrices et trop rapprochée de ses origines monarchiques pour appliquer de pareilles théories. Près de vingt ans s'écoulent, et les projets de réforme judiciaire sont lancés dans le public, non sans soulever des critiques très vives.

Il n'était pas malaisé de répondre aux sophismes des novateurs que les juges ne sont pas les représentans du peuple au même titre que les législateurs ; qu'étant les gardiens du pacte constitutionnel et les défenseurs des grands intérêts sociaux, ils ne peuvent remplir leur rôle avec impartialité qu'à la condition d'être à l'abri de l'instabilité et des fantaisies du suffrage universel. Mais la raison, le bon sens et l'expérience protestaient en vain. Sous un

régime où tout relève de l'élection, le pouvoir judiciaire seul ne saurait échapper longtemps à la loi commune. Plus les progrès de la démocratie envahissante rendent indispensable à la protection du droit l'existence d'une magistrature forte et indépendante, plus il devient difficile, sinon impossible, de garantir cette indépendance menacée par le système électif.

Au fond, la théorie préoccupait peu les politiciens. L'accroissement de la puissance du peuple n'était que le but apparent, qui n'a même pas été atteint, comme le remarque M. Lieber. « Car les magistrats soi-disant élus par le libre suffrage du pays sont désignés d'avance au vote aveugle des masses, qui ne peuvent ni contrôler ni discuter les choix. » Les préoccupations de parti surtout guidaient les réformateurs. Stuart Mill dit que les juges doivent être nommés pour et non par le peuple. Les politiciens disent : par le peuple et pour le parti.

Ne fallait-il pas d'ailleurs trouver de nouvelles dépouilles à distribuer entre les vainqueurs, afin de réchauffer leur zèle ou de récompenser leurs services électoraux? Les siéges des juges étaient une proie tentante et facile. L'inamovibilité des fonctions judiciaires devenait dès lors un privilège antidémocratique, qui ne pouvait plus être toléré.

Inauguré d'abord dans l'état du Mississipi, vers l'année 1832, le système électif se propagea, par une contagion rapide, dans les différens états particuliers de l'Union américaine, où il a toujours subsisté depuis. Le peuple élit les juges locaux, souvent aussi les constables, autrement dit les gendarmes. C'est bien là le complément naturel du principe républicain, tel que l'avait entrevu Jefferson.

Les cours fédérales et la cour suprême des États-Unis sont l'unique exception à la règle universelle. Mais leur sort serait facile à prévoir, si la constitution même ne les préservait pas des novateurs. Ceux-ci se plaisent à reconnaître l'influence du haut tribunal et l'importance de son rôle. Qu'une « légère réforme » y soit seulement introduite, l'élection de ses membres, par exemple, et leur révocation *ad nutum*, ils sont prêts à proclamer l'institution parfaite. Le parti radical apprécie fort la justice, à la condition de tenir en bride ceux qui la rendent.

En 1873, les fermiers du nord-ouest (*grangers*) réclament impérieusement l'abrogation de certaines clauses législatives insérées dans une concession de voie ferrée. La commission du sénat, chargée d'étudier l'affaire, objecte aux délégués que le congrès n'a pas le droit de révoquer des contrats; voulût-il passer outre afin de donner satisfaction aux griefs articulés, sa décision serait infailliblement annulée par la cour suprême. « Eh bien! répondent les

réclamans, il faut renvoyer la cour suprême et en prendre une autre qui se prononce pour nous. »

Le mandat impératif ou le renvoi immédiat, telle fut en effet l'alternative habituellement offerte à la magistrature locale, devenue élective et révocable. Car la brièveté parfois extrême à laquelle plusieurs états réduisirent le terme des fonctions judiciaires (trois années, deux, ou même une seule) équivalait à une perpétuelle menace de révocation.

A peine le système électif venait-il d'être adopté par les états du Mississipi et de l'Illinois que déjà les candidats juges prenaient des engagemens sur la teneur de leurs arrêts futurs. Vingt ans plus tard, M. Lieber déplorait les fréquentes défaillances des tribunaux. Aujourd'hui, elles ne se comptent plus. On cite au contraire les magistrats irréprochables, comme le *chief justice* Lawrence, de l'Illinois, un Américain de Plutarque, qui refusent d'être les exécuteurs des hautes et basses œuvres du parti. Ceux-là ne sont pas mis longtemps à pareille épreuve ; la majorité les remplacera vite par des serviteurs plus dociles.

Les prôneurs de réformes aimaient à dire que le peuple exercerait sur les juges élus par lui un contrôle moralisateur. Si quelques-uns de ceux-ci s'avisaient d'abuser de leurs fonctions, le peuple vigilant serait là pour épurer la justice, en frappant ses interprètes indignes au moyen d'un ou deux bons coups de suffrage, *with a sudden perk at one or two elections*. La majorité veille en effet; mais les bons coups de suffrage et d'épuration ont trop souvent servi, dit-on, à écarter les juges rigides.

Combien de fois a-t-on vu cette magistrature, fille du scrutin et du hasard, compromettre son caractère et l'autorité de la loi dans les plus scandaleux trafics, faire de la justice un bouclier pour couvrir les pires spéculateurs, supprimer des contrats, annuler des créances, absoudre des coupables notoires? Il serait peu équitable de généraliser ces exemples; les omettre est impossible, car la presse américaine ajoute sans cesse des charges au dossier déjà volumineux de la magistrature élective. La fréquence de pareils abus, chez un peuple ayant le culte naturel de la loi, montre assez le vice profond de l'organisation judiciaire et la pente fâcheuse des institutions.

L'entente scandaleuse du juge élu avec le justiciable ou l'accusé électeur atteint parfois des proportions invraisemblables. Vers 1856, dans les districts houilliers de Pensylvanie, apparaissent les *Molly Maguires*, sorte de syndicat ou de confrérie d'assistance mutuelle pour l'exploitation de l'assassinat et du brigandage. Afin de mener à bien leur guerre contre la société, ils s'emparent régulièrement de toutes les forces sociales, à la faveur du suffrage universel,

dont ils sont devenus les maîtres par le nombre ou par la corruption et la terreur. Disposant des emplois électifs, ils en trafiquent et les distribuent à des créatures. Un ex-gouverneur de l'état, en quête de votes, recherche leur alliance; les partis se la disputent.

Cependant l'administration des villes et la perception des deniers publics tombent légalement entre les mains de ces sociétaires d'espèce nouvelle. Les voilà possesseurs d'une caisse. Il leur faut encore l'assurance de l'impunité; l'élection des juges la garantira. Les *Molly Maguires* élisent les juges, les shérifs, les constables, et réussissent presque à faire nommer un de leurs chefs, notoirement convaincu de crimes. Quelques voix de plus, le meurtrier siégeait au tribunal. On eut ainsi pendant vingt ans le spectacle d'une association de voleurs et d'assassins exerçant paisiblement leur métier avec la connivence des magistrats et sous la protection des lois.

Les *Molly Maguires* finirent par être poursuivis; on leur intenta un procès en 1876. Mais cette satisfaction tardive ne fut obtenue qu'au prix des plus grands efforts et par des moyens détournés. Les bons citoyens se virent réduits à recourir aux services d'une agence de police privée, qui dut consacrer quatre années entières à réunir les preuves et les témoignages. Peut-être encore l'affaire n'aurait-elle pas abouti sans la pression énergique des comités de vigilance, s'improvisant défenseurs du droit trahi par les autorités légales. De même la loi de Lynch, dont l'intervention répétée dénote un triste état social, vient suppléer la justice officielle, trop souvent complaisante ou complice.

L'humour anglo-saxon jette aussi sa note d'un comique spécial au milieu des scènes de corruption, de violence ou de péculat. En 1869, la puissante compagnie de l'Érié veut mettre la main sur la ligne ferrée d'Albany à Susquehanna. Il s'agit d'avoir la majorité dans la prochaine assemblée des actionnaires. Les titres, fort rares sur le marché, appartiennent pour la plupart aux villes desservies par le chemin de fer, qui n'ont pas le droit de les vendre, sinon au pair et argent comptant. Malgré cela, les administrateurs de l'Érié en achètent 7,000 à l'aide de simples bons signés par eux. Le directeur d'Albany riposte aussitôt, et souscrit 9,500 actions sur les 12,000 qui restent à émettre. Seulement le capital exigible n'est pas versé. L'illégalité de part et d'autre ne saurait être plus flagrante. Mais qu'importe la loi? On aura les juges. Chaque parti eut le sien : Peckham contre Barnard.

Alors commence une lutte épique avec toutes les armes que l'arsenal de la chicane la plus inventive peut fournir. Les magistrats ennemis se bombardent réciproquement à coups de sentences contradictoires, dont chacune annule tour à tour celle de l'adversaire.

Assignations, procès, oppositions, enquêtes, arrestations illégales, élections frauduleuses, s'entre-croisent dans un imbroglio inextricable.

Tantôt Peckham l'emporte, tantôt Barnard ressaisit l'avantage. Cependant l'Érié se voit menacé de succomber, au moment même où il croyait sa victoire certaine. La bataille décisive semble devoir se livrer à New-York, et le brave Barnard n'est pas là. Le télégraphe va lui porter la nouvelle à 75 milles de distance. Quelques minutes après, un arrêt en bonne forme, expédié par le même fil télégraphique, vient conjurer le péril. La justice, ce jour-là, n'était pas boiteuse aux États-Unis.

Aussitôt, les deux partis recommencent à guerroyer de plus belle, non sans observer, comme il convient, le repos dominical, par une trêve mutuellement consentie. Entre temps, les agens de l'Érié se sont emparés d'une des extrémités de la ligne, tandis que l'autre reste occupée par la compagnie rivale. Deux shérifs, munis de jugemens contraires, s'avancent l'un vers l'autre sur deux trains lancés en sens inverse. La collision est violente et fait des victimes, puis la mêlée s'engage; un régiment de milice dut mettre le holà.

Justement effrayé de pareils désordres, le gouverneur intervient, et le conflit reprend son caractère procédurier. Alors apparaît en scène un troisième juge, qui embrouille encore les difficultés. Le mélodrame continue avec des péripéties et des coups de théâtre sans nombre, jusqu'à ce que la compagnie de l'Érié perde son vingt-troisième et dernier procès. La compagnie d'Albany a enfin cause gagnée. Pour arriver à ce dénoûment, qui ne fut peut-être pas en tous points le triomphe de l'innocence, il avait fallu que le pouvoir exécutif de l'état rétablît de vive force la paix troublée, tînt sous séquestre l'objet en litige, au mépris de la constitution, et fît gérer militairement le chemin de fer. Cette fois encore, l'organisation déplorable de la justice produisit ses conséquences habituelles; les lois ne prévalurent que par la violation de la légalité (1).

Dès qu'il s'agit des fonctions judiciaires, les pernicieux effets de l'élection universelle, combinée avec le gouvernement de parti, passent toute mesure. Le juge ne saurait refuser des gages à ceux qui le font élire. Il se doit à ses partisans, d'après le code des politiciens : c'est en rendant service au parti qu'on se montre vraiment l'ami du peuple.

« Quiconque occupe un siège de magistrat possède un haut patronage dont il dispose à sa discrétion, en faveur de qui lui plaît. Pour moi, j'ai toujours réussi dans l'existence en aidant mes amis

(1) Charles F. Adams et Henry Adams, *Chapters of Erie*.

et non mes adversaires. » Le juge Barnard, qui formulait en plein tribunal cette déclaration de principes, fut décrété d'accusation et condamné, non sans justes motifs. Mais son crime impardonnable était de proclamer trop franchement les doctrines de la magistrature élective : il trahissait le secret professionnel.

Bien que les idées de réforme soient à la mode, on n'est pas près de voir les meneurs des partis renoncer aux avantages décisifs que leur assure dans les luttes du scrutin le formidable appoint de l'administration judiciaire, livrée à leur merci par l'élection, et transformée à son tour en officine électorale. Toute judicature, révocable au gré des pouvoirs du moment, subit partout les mêmes influences néfastes. Un de nos magistrats du rang le plus élevé disait naguère dans un discours officiel : « Les juges de paix s'inquiètent plus des opinions politiques de leurs justiciables que de la légitimité de leurs causes, et ils se demandent si une bonne élection ne vaut pas mieux qu'un bon jugement (1). »

Voilà le véritable danger. Quelque coupables qu'elles soient, la vénalité ou la prévarication dans un intérêt privé n'entraînent que le déshonneur personnel du juge. La mainmise des partis sur les tribunaux est l'avilissement et la perversion de la justice même.

Les inconvéniens du système américain atteignent, par contrecoup, jusqu'à la cour suprême. En effet, quoique inamovible, elle est nommée sans règles hiérarchiques par un élu, le président des États-Unis, qui, étant chef de parti, ne saurait manquer d'appeler aux sièges vacans ses partisans les plus dévoués. D'ailleurs, le congrès peut accroître ou diminuer à sa volonté le nombre des membres de la cour suprême, dont la majorité est ainsi déplacée. Lorsqu'un parti se perpétue au pouvoir, comme le firent les démocrates presque sans interruption de 1801 à 1861, et les républicains de 1861 à 1885, la magistrature fédérale se trouve presque exclusivement composée d'inamovibles du même parti, ce qui expose à quelques risques leur bon renom d'impartialité.

Il serait téméraire de scruter trop avant d'aussi hautes consciences. Même l'impartiale boussole ne se montre-t-elle pas affolée en de rares jours de cyclones, de tremblemens de terre ou de cataclysme? Elle seule pourtant peut donner la vraie direction et demeure le guide indispensable.

La supériorité de la magistrature inamovible reste incontestable aux États Unis, tandis que chacun y déplore les abus de l'organisation judiciaire élective et cherche à les pallier (2). Ne voulant ou

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1882, p. 846.

(2) Même l'administration de la justice par jury en matière civile est fortement

ne pouvant peut-être pas supprimer l'élection des juges, les Américains se flattent d'en atténuer les funestes effets par une prolongation notable du terme des fonctions. Les magistrats, élus pour quinze années dans quelques états, ont ainsi le bénéfice d'une quasi-inamovibilité.

Certes, l'effort est louable, mais l'expédient paraît rester trop souvent inefficace, malgré certaines affirmations autorisées en faveur des bons résultats obtenus. Le remède pourrait même devenir pire que le mal. On perd en effet l'espoir de se débarrasser, par un scrutin à courte échéance, des mauvais juges élus sous la pression des partis. Tant il est difficile de corriger les vices d'un système faux en principe, dont les conséquences fâcheuses se répercutent partout.

La réforme de la magistrature élective est déclarée urgente. Qu'adviendrait-il le jour où elle serait reconnue impossible? « Pour gouverner les hommes, il n'y a que deux puissances maîtresses, celle des armes et celle des lois, dit Story. Si la puissance des lois n'est pas appliquée et mise en œuvre par des juges sans peur et sans reproche, la puissance militaire l'emporte nécessairement et triomphe des institutions civiles. »

Quoi qu'il en soit du fort et du faible de leur judicature, les républicains des États-Unis sont les seuls qui aient donné au pouvoir judiciaire un rang et une influence politiques de premier ordre dans le gouvernement de la démocratie. Cette disposition, saine et conservatrice entre toutes, est un trait caractéristique des traditions anglo-saxonnes et de l'esprit britannique librement développés. Sans prétendre mesurer la part qui revient à la magistrature inamovible, et principalement à la cour suprême, dans le succès plus ou moins complet des combinaisons américaines, on peut affirmer hardiment que cette part est noble et grande. « Il ne m'arrive pas souvent de porter envie aux États-Unis, je l'avoue, disait naguère lord Salisbury ; mais, parmi leurs créations, il en existe une que je ne puis me défendre d'envier fort : c'est leur admirable cour suprême. »

DUC DE NOAILLES.

attaquée. On lui reproche d'être lente, dispendieuse et partiale. Les jurés sont accusés d'ignorance et de légèreté. On cite des jurés divisés par moitié et jouant le verdict à pile ou face. Le procès sans jury au civil obtient la préférence dans plusieurs états.

LE

HUITIÈME CENTENAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ DE BOLOGNE

N'est-il pas un peu tard déjà pour entretenir le public des fêtes de Bologne? Elles ont fort occupé la presse, il y a un mois, et il semble qu'il ne reste grand'chose de nouveau à en dire. Le récit, d'ailleurs, risquerait d'être long, s'il avait la prétention d'être complet. La ville avait accumulé les spectacles les plus divers; elle offrait à la fois à ses hôtes une exposition provinciale, une inauguration de statue et la célébration d'un centenaire : c'était beaucoup pour des gens qui ne disposaient que de quelques journées. Comme il fallait se borner, j'ai choisi le centenaire. Il m'a paru que cette fête éveillait des souvenirs intéressans, et qu'elle pouvait suggérer quelques réflexions utiles.

I.

Cherchons d'abord quelle raison on pouvait avoir de la célébrer cette année, et pourquoi on l'a fixée au mois de juin : c'est ce qui demande quelques explications préliminaires.

L'université de Bologne passe pour être la plus ancienne de toutes; mais il n'est pas aisé d'assigner à sa fondation une date certaine (1). Si l'on voulait prendre l'époque où elle a été constituée par un acte authentique, où elle a reçu solennellement la confirmation de ses privilèges, on s'exposerait à descendre trop bas. Longtemps avant d'être reconnue, elle existait. Sans doute, ce n'était pas tout à fait une université, au sens que nous donnons à ce mot, c'est-à-dire une réunion de facultés différentes qui embrassent la science entière; c'était une école célèbre, où l'on enseignait surtout le droit romain, et qui, sous le nom de *Studium Bononiense*, jouissait d'un grand crédit parmi les gens des pays voisins. Mais à quel moment précis cette école a-t-elle commencé d'être? On ne peut pas le dire avec assurance, et il y a même des savans qui prétendent qu'elle a toujours existé.

Savigny a montré, dans son ouvrage immortel, comment les villes italiennes, même après la destruction de l'empire, ont gardé le droit romain. Pour le pratiquer, il fallait le connaître, et il n'était pas possible de le connaître sans l'avoir de quelque manière étudié; d'où l'on pourrait conclure, même si l'on n'avait pas d'autre témoignage, qu'il devait y avoir des maîtres qui l'enseignaient. Cette conclusion, M. Fitting, dans son dernier ouvrage, l'a confirmée par des preuves nombreuses. Il a montré que l'enseignement du droit n'a jamais cessé d'être donné en même temps que celui de la grammaire et de la rhétorique; que, pendant ces siècles qui nous paraissent si misérables, la situation de l'Italie était un peu moins triste que celle des autres contrées, qu'elle semblait aux peuples plus barbares une terre privilégiée où florissait encore quelque reste des civilisations antiques et vers laquelle ils tournaient les yeux avec admiration. Dans un poème adressé à l'empereur Henri III, l'auteur, quelque moine allemand sans doute, le prie d'ordonner que, désormais, « sur la terre des Teutons, » le père force son fils à s'instruire, afin que les riches sachent lire et connaissent la loi, et qu'ainsi la sagesse règne dans tout l'empire. C'était, dit-il, l'usage chez les Romains, et voilà pourquoi ils ont été les maîtres du monde. Il ajoute que l'Italie est restée fidèle à cet exemple et que c'est sur elle qu'il faut se régler. Là, on a conservé l'habitude

(1) On pense bien que je n'ai pas l'intention de faire l'histoire de l'université de Bologne. Je renvoie ceux qui voudraient la connaître au troisième volume du grand ouvrage de Savigny, *l'Histoire du droit romain au moyen âge*. J'ai consulté aussi quelques-uns des travaux qui ont paru à l'occasion des fêtes mêmes qu'on vient de célébrer, notamment celui de M. Tammasia, intitulé : *Bologna e le scuole imperiali di diritto*, et l'ouvrage de M. Hermann Fitting : *Die Anfänge der Rechtsschule zu Bologna*. C'est de là que j'ai tiré tout ce qu'on va lire.

qu'après les jeux de la première enfance tout le monde étudie, et toute la jeunesse est contrainte de fréquenter les écoles :

« Hoc servant Itali post prima crepundia cuncti,
Et sudare scolis mandatur tota juventus. »

Admettons qu'il y ait là quelque exagération, et que l'imagination du poète ait embelli la réalité, il n'en reste pas moins certain qu'en 1045 il y avait des écoles dans les villes italiennes et qu'à distance elles paraissaient très florissantes.

Parmi ces écoles, Bologne prit de bonne heure la première place. Un vieux professeur bolonais, Odofredus, s'est plu à faire, pour son université, une généalogie glorieuse. Rome, nous dit-il, a été d'abord le centre des études juridiques : il était naturel qu'auprès de l'empereur, qui faisait la loi, il y eût une élite de jurisconsultes pour le conseiller. Plus tard, le siège de l'empire ayant été transporté à Ravenne, les jurisconsultes y suivirent le prince : ce fut, pour ainsi dire, la seconde résidence du droit romain. Quand Ravenne à son tour déclina, il trouva un asile dans une ville voisine, à Bologne. C'est ainsi que l'école bolonaise se rattachait à Rome, et que ses professeurs se donnaient pour les héritiers directs des Papinien et des Ulpien.

Un de ces professeurs, au commencement du XIIe siècle, jeta plus d'éclat que les autres; il s'appelait Irnerius, et ses contemporains, émerveillés de sa science, le surnommèrent « la lumière du droit, » *lucerna juris*. Comment avait-il pu mériter tant d'admiration, et d'où lui est venue cette situation particulière qu'il occupe dans l'école? Il ne l'a pas fondée, comme semble le dire Odofredus (*qui primus docuit in civitate*), puisqu'un peu plus loin, le même Odofredus parle d'un de ses prédécesseurs, un certain Pepo, dont M. Fitting a retrouvé le nom dans un acte de 1076; il n'est pas le premier non plus qui ait écrit des *gloses*, c'est-à-dire l'explication raisonnée des termes dont se servaient les jurisconsultes de Rome, puisqu'on en trouve dans des manuscrits plus anciens. Il est donc probable qu'Irnerius n'a guère fait que ce qu'on faisait avant lui, mais il a dû le mieux faire que les autres : il a si bien perfectionné l'enseignement du droit qu'au bout de quelque temps on a cru qu'il l'avait créé.

M. Comparetti, dans son livre intitulé : *Virgile au moyen âge*, a fait, à propos de la renaissance des lettres, une remarque juste et profonde. On a longtemps expliqué le réveil de l'antiquité grecque et latine par un hasard heureux qui aurait fait retrouver, dans les bibliothèques, les livres anciens qu'on avait perdus. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées; les anciens livres n'ont jamais été

tout à fait perdus, et l'on n'a pas eu besoin de les retrouver. Nous avons la preuve qu'on les lisait, qu'on les commentait au moyen âge; seulement on les lisait sans les comprendre. Le jour où les nuages qui s'interposaient entre eux et l'esprit des lecteurs se sont dissipés, où l'on en a repris la pleine intelligence, la renaissance a commencé. On peut soupçonner qu'il s'est passé quelque chose de semblable à propos d'Irnerius. La vieille fable qui raconte que l'unique manuscrit qui restait des *Pandectes* fut trouvé par les Pisans à la prise d'Amalfi, en 1135, et que cette découverte ranima l'étude du droit romain, est aujourd'hui abandonnée de tout le monde. Personne ne doute que les *Pandectes* n'aient été de tout temps connues et enseignées dans les écoles italiennes; mais il est probable qu'Irnerius en saisit mieux qu'on ne le faisait avant lui et en fit mieux comprendre le véritable caractère. On raconte qu'il ne s'était pas occupé du droit dans sa jeunesse, et qu'il l'étudia tout seul, *per se*. Il eut donc l'heureuse fortune, en se passant de maître, d'échapper à toute cette routine de scholies et de commentaires, qui en obscurcissaient le sens; il alla droit vers le texte, et n'employa que sa raison pour l'expliquer. C'est ainsi qu'il se remit en communication directe avec Rome, et qu'il la vit comme elle était. Elle lui apparut par ce qu'elle a de plus original, par ce qui est son domaine propre, la jurisprudence. De cette façon, il eut d'elle et il donna aux autres une idée vraie. C'est le premier pas qu'on ait fait vers la connaissance exacte et vivante de l'antiquité.

Le succès de cet enseignement fut immense. Les jeunes gens d'aujourd'hui, auxquels on inflige l'étude du droit romain et qui s'y résignent de si mauvaise humeur, auront quelque peine à comprendre l'enthousiasme qui saisit leurs prédécesseurs, la première fois qu'on leur expliqua, à la manière d'Irnerius, le *Code* de Théodose ou les *Institutes* de Justinien. Il faut dire que les circonstances étaient singulièrement favorables à cette étude. L'époque était sombre; le monde ressemblait assez à un champ de bataille; les villes se disputaient entre elles, et, dans chaque ville, les partis étaient toujours prêts à se déchirer; il n'y avait de droit que la force, et personne ne se croyait sûr de sa fortune et de sa vie. Comme il arrive d'ordinaire, les misères du présent faisaient naître le regret du passé. Au milieu de ces guerres qui ne laissaient aucun repos, on se souvenait avec envie de la « paix romaine; » parmi tous ces petits souverains impuissans à contenir leurs voisins et à se faire respecter de leurs sujets, on songeait à cette autorité vigoureuse qui, de Rome, maintenait l'ordre dans tout l'univers. « Quand les Romains étaient maîtres du monde, disait-on, ils le gouvernaient par la loi écrite, et personne ne se permettait de faire ce que la loi avait défendu. » L'effort de tous les gens sages tendait à re-

venir à ces temps heureux, et, comme l'étude du droit semblait le moyen le plus simple de ramener sur la terre le règne de la loi écrite, on s'y portait avec une ardeur incroyable. Pierre de Blois, qui venait de quitter l'université de Bologne pour celle de Paris, écrivait aux amis qu'il y avait laissés qu'il ne s'était éloigné qu'en pleurant. Il ajoutait que la théologie ne s'était pas tellement emparée de lui qu'il ne revînt au droit de temps en temps. « Je me permets, disait-il, à mes heures de loisir, de relire encore le *Digeste* et le *Code*, non pas pour le besoin que j'en ai, mais pour le plaisir que j'y trouve. » Cependant, il annonce qu'il se privera désormais de cette consolation, parce que le droit a tant de charme qu'il prend l'homme tout entier et ne lui laisse plus de temps pour le reste. Les gens qui pensaient comme Pierre de Blois étaient nombreux; aussi les étudians accouraient-ils en foule à Bologne. On nous dit qu'au commencement du XIIIe siècle, il y en avait plus de dix mille, et que les professeurs, ne trouvant pas de salle assez vaste pour les contenir, étaient forcés de faire leurs cours dans la rue.

L'enseignement d'Irnerius paraît bien avoir été l'origine de ce grand succès; aussi l'université de Bologne s'est-elle décidée à faire remonter jusque-là sa naissance. Ce calcul, en réalité, n'est pas tout à fait juste : comme université, elle est plus jeune; comme école, elle est plus ancienne; seulement entre des dates différentes, il a fallu faire un compromis. Mais Irnerius lui-même, à quelle époque a-t-il enseigné? On a retrouvé son nom dans un acte de l'an 1115; et, comme il semble qu'à ce moment il n'était plus jeune et qu'il avait atteint l'apogée de sa réputation, on suppose qu'il devait être professeur depuis une vingtaine d'années au moins. C'est ainsi qu'on s'est cru autorisé à prétendre qu'il avait commencé d'enseigner dans les dernières années du XIe siècle; et, comme il fallait bien s'arrêter à une date fixe, on a pris, à tout hasard, celle de 1088. Quant à choisir le mois de juin plutôt qu'un autre, on n'avait qu'une raison pour le faire, et l'on ne s'en est pas caché; on voulait fêter un anniversaire cher aux Bolonais : le 12 juin 1859, les Autrichiens, à la nouvelle de la bataille de Magenta, quittèrent Bologne, et les couleurs italiennes flottèrent pour jamais sur le palais du podestat.

Voilà comment il s'est fait qu'on a célébré, le 12 juin 1888, le huitième centenaire de l'université de Bologne.

II.

La date de la fête une fois fixée, Bologne invita toutes les écoles et tous les corps savans du monde à y prendre part. Une belle lettre

latine leur fut adressée pour leur exprimer le plaisir qu'on trouverait à les recevoir et à se réjouir avec eux. Il n'est pas surprenant que cette invitation ait été bien accueillie. L'université de Bologne a joui d'une si grande célébrité, elle a rendu tant de services à l'enseignement du droit, que les autres ont regardé comme un devoir de venir lui témoigner leur reconnaissance. Ce devoir était d'ailleurs un plaisir; la fête promettait d'être brillante, elle avait pour cadre un des plus beaux pays du monde, que l'art et la nature ont comblé de leurs dons. On sait aussi que, de nos jours, les savans, comme les autres, ont l'humeur voyageuse, et qu'ils ne résistent guère aux occasions qu'on leur offre de sortir de chez eux.

Ces raisons expliquent comment près de 400 professeurs se sont trouvés réunis à Bologne au commencement du mois de juin. Ils venaient de toutes les parties du monde; il y en avait non-seulement des divers pays de l'Europe, mais de l'Asie et de l'Amérique. Ces jeunes universités américaines, dont la naissance est d'hier, et qui d'ordinaire doivent la vie aux libéralités énormes de quelque riche industriel, avaient tenu à rendre hommage à leur sœur aînée. Dans l'Inde anglaise, l'université de Bombay; celles d'Adélaïde et de Sydney, dans l'Australie, s'étaient fait représenter. La Nouvelle-Zélande avait envoyé deux évêques, un anglican et un catholique : c'était vraiment une réunion du monde entier.

Naturellement, pour les nations qui sont plus voisines de l'Italie, et qui entretiennent avec elle des rapports plus fréquens, les délégués étaient très nombreux. L'Angleterre en avait 24, l'Autriche 23, l'Allemagne 27. On avait craint un moment qu'à cause des circonstances politiques la France ne s'abstînt. Elle a vite compris qu'à ce rendez-vous de la science elle ne pouvait pas manquer. L'Université de Paris a été, pendant tout le moyen âge, la rivale de gloire de celle de Bologne. Elles sont presque contemporaines : à l'époque même où Irnerius enseignait le droit avec tant d'éclat sur les rives du Reno, Abélard attirait les écoliers autour de lui, sur la montagne Sainte-Geneviève. Dans l'Europe entière, pendant tout le moyen âge, quand un père destinait son fils à occuper les grandes charges de l'église ou de l'état, et qu'il voulait lui donner une éducation qui pût l'y préparer, il lui disait, en le munissant d'une bourse bien garnie : « Va-t'en à Paris ou à Bologne, *vade Parisius vel Bononiam.* » Bologne et Paris ont été les modèles sur lesquels se sont formées toutes les universités du monde. Il n'était pas possible d'oublier, après huit siècles, cette vieille confraternité. Nos facultés, héritières de l'Université de Paris, devaient à ces anciens souvenirs de prendre part aux fêtes de Bologne, et elles n'y ont pas manqué. Dix-huit professeurs composaient la délégation française.

Mais il faut que les professeurs en prennent leur parti : quelques honneurs qu'ils aient reçus à Bologne, le plus grand succès n'a pas été pour eux. On a encore plus fêté les écoliers que les maîtres, et personne, je crois, n'en a été ni surpris ni fâché. Les étudians bolonais avaient eu l'heureuse idée d'adresser une invitation à leurs camarades du monde entier : c'était une innovation, qui a été fort bien accueillie. Les étudians italiens d'abord sont arrivés en très grand nombre, et ils ne sont pas venus les mains vides : ils ont voulu apporter avec eux quelque produit de leur pays. A leur entrée à Bologne, on remarquait, sur un char, un fromage gigantesque, don des étudians de Pavie, suivi par un bœuf orné de bandelettes et prêt au sacrifice, qu'avaient amené ceux de Padoue. Mais ce qui attirait tous les yeux, c'était un magnifique tonneau de barbera, le meilleur vin du Piémont, envoyé par les étudians de Turin. Il s'avançait majestueusement, conduit par un Bacchus qu'accompagnaient des Bacchans et des Satyres. Le tonneau lui-même était une œuvre d'art qu'on avait décorée avec le plus grand soin. Un peintre du pays l'avait orné d'emblèmes bachiques, et il portait en grosses lettres ces vers, qui ont fait la joie des écoliers du moyen âge :

Ave, color vini clari,
Ave, sapor sine pari,
Tu nos inebriari
    Digneris potentia!
Bibitores, exultemus
Vinum bonum quod habemus;
Adaquantes condemnemus
    Ad æternam tristitiam.

Les étudians italiens n'ont d'autre insigne qu'un berret dont la couleur change suivant la faculté à laquelle ils appartiennent. Les Allemands, comme on sait, portent un costume, et ils n'avaient eu garde de l'oublier. Ce costume, qui n'est pas le même dans les différentes universités, excitait la curiosité publique ; il était fort regardé et souvent applaudi. Ce n'est pas que par lui-même il soit toujours agréable à voir, et fait pour plaire dans un pays habitué aux belles figures de l'Albane et des Carrache. Je ne connais rien de plus étrange que de surmonter un habit noir et une cravate blanche d'une toque bizarrement empanachée, ou de couvrir une grosse face ronde d'une calotte plate. Mais ces costumes sont protégés par la tradition, et l'on a bien raison de n'y rien changer. La vie universitaire tient une si grande place dans la société allemande que tout ce qui la rappelle devient sacré. Le cœur bat au vieillard quand il revoit cette rapière qu'il se plaisait à brandir et cette toque

de velours qu'il a portée dans les plus belles années de sa vie. Il ne faut pas dépayser les souvenirs de la jeunesse.

Il y a quelques années, on aurait été fort embarrassé pour adresser une invitation aux étudians français. Ce n'est pas qu'il manque en France de jeunes gens qui étudient. Rien qu'à Paris, on en compte 10,000, c'est-à-dire plus qu'en aucun lieu du monde. Mais depuis le 15 septembre 1793, que la Convention nationale supprima les anciennes universités (1), avec leurs facultés, leurs *nations*, leurs privilèges, les étudians n'ont plus entre eux de lien qui les unisse. La révolution française a appliqué là, comme partout, ses principes inflexibles : plus de corporations, plus de forces unies et groupées ensemble; l'individu reste seul en face de l'État, livré à ses ressources personnelles, ne comptant que sur lui-même : *dura lex!* Sans doute, les associations scolaires s'étaient rendues coupables de beaucoup de méfaits; trop souvent, elles n'ont fait que consacrer des abus, obtenir l'impunité pour des coupables, troubler le sommeil des gens paisibles et gêner l'administration de la bonne ville de Paris; mais aussi que de services ne pouvaient-elles pas rendre! Quelle sécurité pour un jeune homme de ne pas se sentir seul et sans appuis, quand il débarque dans une de ces grandes villes où la foule dont on est entouré rend l'isolement plus amer! Quelle excitation, quel secours pour le travail que d'avoir auprès de soi des amis qui travaillent et qui peuvent au besoin nous aider! Voilà pourquoi, dans les pays du Nord, on a tenu à conserver les *nations* de notre vieille Université de Paris, c'est-à-dire ces sortes de cercles où chaque élève est reçu d'après son origine. En Allemagne, il y a des sociétés aussi, qui rendent la vie universitaire plus agréable, et auxquelles on attribue souvent la prospérité des études. Beaucoup de bons esprits regrettaient qu'il n'y eût pas chez nous quelque institution semblable, et récemment, on a essayé d'en créer une. En 1884, il s'est fondé, autour de la Sorbonne renaissante, une association générale des étudians de Paris. Le moment était bien choisi pour une création de ce genre : l'enseignement supérieur était l'objet de toutes les préoccupations; on cherchait à le rajeunir en le dotant avec plus de libéralité, en augmentant le nombre des chaires, en créant des maîtres de conférences, en donnant aux facultés de lettres et de sciences des élèves véritables, au lieu de ces auditeurs

(1) On peut voir comment se fit cette suppression dans l'ouvrage dont M. Liard vient de publier le premier volume, et qui est intitulé : *l'Enseignement supérieur en France*, 1789-1889. Ce volume contient le récit des efforts qui furent tentés par les assemblées révolutionnaires pour créer un enseignement national. Jamais ces tentatives n'avaient été exposées d'une manière aussi intéressante, aussi impartiale, aussi profonde.

qu'on ne retenait qu'en les amusant et que la science mettait en fuite. L'association des étudians de Paris devait réussir : elle compte aujourd'hui plus de 2,000 membres. C'est à elle naturellement que l'invitation des Bolonais fut adressée, et elle décida d'y envoyer cinq délégués, avec son président.

De quelle manière allait-on les recevoir à Bologne? Comment ces jeunes gens parviendraient-ils à sortir des embarras d'une situation délicate? Entre des amis tièdes et des ennemis déclarés, n'étaient-ils pas exposés à se compromettre? J'avoue que nous n'étions pas sans quelque crainte; mais l'événement a prouvé que nous avions tort d'être inquiets. Il y a dans la jeunesse une générosité et une droiture naturelles qui la servent mieux quelquefois que toutes les finesses de la diplomatie. Tout s'est passé à souhait. Le hasard nous a fait arriver à Bologne en même temps que nos étudians, qui avaient rejoint notre train à Plaisance. La gare regorgeait de monde, et il y en avait encore plus sur la place. Ce n'est pas pour nous que cette foule était venue : on nous a laissés débarquer sans bruit, et nous avons eu grand'peine à trouver une voiture pour nous conduire à notre hôtel : on attendait les étudians. Dès qu'on les aperçut, ceux de Bologne se précipitèrent sur la voiture qui les amenait; les Allemands, qui étaient venus aussi, — et il faut leur en savoir gré, — tirèrent leurs épées ; il se fit un tumulte épouvantable. Aux cris de : *Evviva la Francia!* répondaient ceux de : « Vive l'Italie! » Le drapeau tricolore, à peine déployé, fut salué d'acclamations frénétiques, saisi, serré, embrassé par les plus proches. Il faut dire que c'était l'anniversaire de Magenta. Je suppose que quelques-uns de ces jeunes gens s'en souvinrent. Ces souvenirs sont de ceux dont on se tait quand ils gênent, mais qu'il est bien difficile d'oublier.

Les étudians ont rendu le service d'animer de leur gaîté des cérémonies qui, sans eux, auraient paru peut-être un peu graves. On les a laissés aussi s'amuser pour leur compte : ils l'avaient bien mérité. A Casalecchio, dans une de ces villas charmantes qui entourent Bologne, on leur a servi un repas de mille couverts, où l'on a mangé le fromage de Pavie et bu le barbera de Turin. Le dernier jour, ils se sont donnés à eux-mêmes, aux portes de la ville, à Montagnola, une fête humoristique qui devait être fort amusante, si j'en juge par les applaudissemens et les éclats de rire dont l'écho arrivait jusqu'à nous.

Pendant que je prêtais l'oreille au bruit de cette gaîté lointaine, le passé me revenait à l'esprit. Il n'y a rien de plus facile que d'en évoquer les souvenirs quand on parcourt Bologne. La ville n'a pas dû changer beaucoup depuis le moyen âge ou la renaissance ; on l'a rajeunie, sans la modifier. Au milieu de la place Saint-Dominique,

on voit encore, juchée sur quelques colonnes, la tombe d'un des anciens professeurs de l'université, Rolandino de' Passageri, celui qui répondait fièrement à l'empereur Frédéric II, quand il menaçait la ville de ses soldats : « Si tu cherches, tu trouveras. Nous ne sommes pas des canards de marais que le premier vent met en fuite. Nous nous battrons. » Un autre de ces maîtres repose dans un des couloirs de l'église ; on le voit étendu sur sa tombe, avec sa robe et son bonnet carré ; sa figure est grave et bienveillante, et il semble encore réfléchir à quelque problème de jurisprudence. Une attention pieuse avait suspendu des fleurs à ces deux tombes, pour faire participer ceux qu'elles recouvrent à la fête qui se célébrait en leur honneur. Il m'était facile de croire, avec un peu de bonne volonté, que j'étais contemporain de ces vieux maîtres, et les cris joyeux que j'entendais me remettaient à l'esprit tout ce que j'avais lu de la vie des étudians de Bologne pendant les belles années de l'université.

A Bologne comme à Paris, les étudians formaient une troupe agitée, bruyante, qui fut souvent aux prises avec les magistrats et dut troubler le repos des bons bourgeois de la ville. Mais, quoi qu'ils fissent, on ne leur gardait pas longtemps rancune. Comme la prospérité de l'université dépendait du nombre de ceux qui en suivaient les cours, pour attirer les étudians et les garder, on était prêt à faire toute sorte de sacrifices. Ils y étaient même mieux traités et plus considérés qu'à Paris, où ils jouissaient pourtant de si grands privilèges. Tandis qu'à Paris l'université se compose de la réunion des maîtres, à Bologne, les écoliers en font partie, ou plutôt ils forment vraiment l'université. Le recteur les réunit dans toutes les circonstances importantes, leur soumet toutes les questions, et ils votent, comme on le faisait à Athènes, avec des fèves blanches et noires. En toute occasion, la ville les prend sous sa tutelle ; elle les protège contre l'avidité des propriétaires qui sont tentés de leur faire payer trop cher la petite chambre qu'ils habitent. Le prix des logemens est fixé par le magistrat, et il n'est pas permis de demander plus que la taxe. Elle les protège encore, ce qui est plus extraordinaire, contre leurs professeurs. Élèves et maîtres ne s'entendent pas toujours ; c'est la question d'argent qui les divise. L'élève se plaint que les leçons du maître soient trop chères, qu'il exige plus qu'on ne lui doit pour la collation des grades, et même il laisse entendre que sa bienveillance, dans les examens, n'est pas toujours gratuite ; le maître répond que c'est aux élèves qu'il faut s'en prendre, et qu'ils inventent mille chicanes pour ne pas payer les sommes convenues. Nous avons, dans les gloses du bon Odofredus, un passage où il annonce, avec son latin naïf, qu'il ne fera

plus de leçons extraordinaires, *quia scolares non sunt boni pagatores, quia volunt scire et nolunt solvere*. Dans ces conflits, la ville était toujours tentée de prendre parti pour l'écolier, et faisait à chaque fois des règlemens plus rigoureux pour fixer les honoraires des professeurs. Elle ne se contentait pas de veiller sur les intérêts des étudians, elle songeait aussi à leurs plaisirs. Une loi, dont ils ont dû souvent abuser, leur permit de lever une taxe sur les Juifs pour fournir aux dépenses des festins du carnaval.

Parmi les étrangers, ou ultramontains, comme on les appelait, qu'attirait la réputation de Bologne, et sans doute aussi l'accueil bienveillant qu'on y recevait, les Allemands étaient fort nombreux. Ces affamés de science se plaisaient à venir étudier le droit romain dans une ville où le vieil empire germanique avait trouvé, en tout temps, de zélés défenseurs. Mais il y avait aussi beaucoup de Français; ils formaient huit *nations* sur les dix-huit dont se composaient les ultramontains, et il est resté quelques souvenirs assez curieux de leur séjour. Dernièrement encore, M. Léopold Delisle a découvert, dans un manuscrit qui remonte aux premières années du XIVe siècle, la lettre d'un étudiant, qui de Bologne, où il est tombé gravement malade, écrit à son père, en France, pour lui demander de le faire revenir sans retard. Il lui dit qu'il ne compte plus, pour sa guérison, que sur le retour au pays natal, et le prie d'envoyer, pour le ramener au plus vite, un de ses serviteurs, avec un cheval et une bourse bien pleine (1).

Après tant de siècles, les étudians du monde entier sont encore revenus à Bologne; elle a revu comme autrefois les *nations* de France et d'Allemagne, et tout ce passé a paru ressuscité pour quelques jours. Qui sait si, parmi ces jeunes gens dont j'ai entendu retentir les chants joyeux, ne se trouvaient pas quelques petits-fils de ceux qui vinrent écouter ici les leçons d'Azo, d'Odofredus ou d'Alciat?

III.

La présence des étudians et la large part qui leur était faite constituaient la véritable originalité des fêtes de Bologne. Dans le reste, il n'y avait rien qui ne fût connu. Quoique l'usage de célébrer ces sortes d'anniversaires soit assez récent (il a commencé, je crois, à Upsal, en 1877), il s'est établi bien vite un rituel dont on ne s'écarte guère. A Leyde, à Édimbourg, à Heidelberg, les choses

(1) Cette lettre fait partie d'un recueil composé, vers 1315, par un maître d'école du diocèse de Tréguier, qui est entré récemment à la Bibliothèque nationale.

se sont passées à peu près comme à Upsal; il était naturel qu'il en fût de même à Bologne.

Le point culminant de la fête, — pour parler comme le programme, — avait été fixé au mardi 12 juin : on a vu pourquoi. Ce jour-là, il fallait s'armer de courage, car les cérémonies officielles devaient durer fort longtemps, et il faisait un implacable soleil. Comme partout, c'est par une procession qu'on a commencé. Le cortège s'est formé au palais de l'Université, situé à l'une des extrémités de la ville, et il devait se rendre à l'*Archiginnasio*, qui est au centre. La route était longue, et, comme on marchait lentement, on a mis près de deux heures à la parcourir. Si j'avais eu l'agrément d'être spectateur, au lieu de faire partie du spectacle, je pourrais dépeindre l'effet que nous produisions à ceux qui nous voyaient passer. Tout ce que je puis dire, c'est qu'ils semblaient s'amuser beaucoup. On regardait avec la plus vive curiosité défiler l'interminable cortège, et à chaque nation nouvelle, les applaudissemens redoublaient. Nous eûmes même l'agréable surprise, dans la *via Farini*, d'être couverts de lauriers et de fleurs que nous jetaient des mains charmantes des balcons et des fenêtres d'un palais.

C'était surtout la diversité des costumes de professeurs qui paraissait ravir le public. Il est certain qu'il y en avait de toute couleur et de toute forme. Non-seulement ils changent d'un pays à l'autre, mais il y a des nations, comme l'Allemagne, où chaque université a le sien. Cependant le fond en est d'ordinaire assez semblable : tous les professeurs du monde portent la robe et la toque. A cette règle générale, je n'ai guère vu qu'une exception. Il y avait parmi nous, à Bologne, un Hongrois qu'on regardait beaucoup, et qui causait une assez vive curiosité. Il portait une sabretache, des bottes molles, un kolbach, et traînait un grand sabre de cavalerie. Tout le monde le prenait pour un officier de uhlans : c'était simplement un professeur de géologie. Nous entendions sur notre passage la foule faire ses réflexions et comparer entre eux les divers costumes universitaires. Si j'avais eu à me prononcer et à dire lequel me semblait le plus élégant et le mieux porté, je crois que je me serais décidé pour l'Angleterre. Les professeurs anglais ont conservé plus fidèlement les costumes du XVIe siècle; quelques-uns d'entre eux ressemblaient à des portraits d'Holbein. Il m'a paru pourtant que mon opinion n'était pas celle du plus grand nombre; autour de moi, on penchait pour la France. Les robes rouge, orange, lie de vin de nos diverses facultés, étaient fort regardées, mais c'étaient les robes jaunes de la faculté des lettres qui attiraient surtout les yeux. Chez nous, on en plaisante volontiers; on trouve qu'elles sont d'un ton voyant et criard; mais,

comme c'est le propre du soleil d'atténuer l'effet des couleurs, sous cette éclatante lumière, l'œil n'en était plus blessé, et je suis bien forcé de reconnaître que c'est à ces belles robes jaunes que la députation française a dû ses applaudissemens les plus vifs.

Quoiqu'il fît très chaud (34 degrés à l'ombre), et qu'on fût assez souvent forcé de stationner au soleil, comme il arrive dans toutes les processions, même les mieux ordonnées, le temps passait vite, et je ne me lassais pas de regarder ce que j'avais sous les yeux. Les spectateurs formaient eux-mêmes un spectacle, et l'aspect changeait d'une rue à l'autre. Bologne semble faite à souhait pour les cérémonies de ce genre. Nous circulions lentement entre ces portiques dont toutes les maisons sont ornées et qui donnent à la ville sa physionomie particulière. Le long de la rue Zamboni et près de l'église San-Giacomo-Maggiore, ils se composent d'arcades élégantes qui rappellent les constructions les plus distinguées de la renaissance. Les fenêtres des maisons étaient garnies de tapis ou d'étoffes à couleurs voyantes que faisait encore ressortir la blancheur des murs. Si les personnes qui regardaient d'en haut avaient porté les costumes du xve ou du xvie siècle, l'illusion aurait été complète, et il n'y aurait rien eu à désirer. Un peu plus loin, le cortège passa au pied des deux tours penchées qu'on appelle Asinelli et Garisenda. Elles ne ressemblent pas à celle de Pise, et sont bien plus bizarres que belles; mais elles remontent loin. On les a bâties précisément à l'époque où Irnerius commençait d'enseigner. Comme elles ont assisté à toute l'histoire de Bologne, qu'elles ont été témoins des luttes qu'elle a soutenues pour défendre sa liberté, les habitans les traitent avec une sorte de respect. De là, on parvint à la piazza Maggiore, une des plus belles assurément des vieilles villes d'Italie, que bordent, avec le Neptune colossal de Jean de Bologne, le palais du podestat, le municipe et l'église Saint-Pétrone. Sur la porte du palais du gouvernement, on a conservé un souvenir de la domination pontificale; c'est une statue de Clément VII, qui sacra Charles-Quint. Nous avons défilé devant elle, et pendant que le pape de bronze nous donnait sa bénédiction d'un air maussade, à l'étage au-dessus, du haut d'un balcon décoré des couleurs nationales, le roi et la reine d'Italie nous envoyaient leurs plus aimables saluts. C'était un contraste qui ne laissait pas d'être piquant.

Nous voici enfin à l'*Archiginnasio*, où doit se passer la cérémonie. C'est un monument du xvie siècle, qui avait été bâti pour servir d'université. L'élégant *cortile* à deux rangs de portiques, qu'ornent les blasons des professeurs célèbres, a été recouvert d'une tente; on y a prodigué les drapeaux de toutes les nations; il offre aux regards l'aspect le plus agréable. Il est vaste, l'air y

circule librement : c'est un lieu parfaitement approprié à la fête qui se prépare, et qui convient surtout à la saison où nous sommes. Les étudians et les professeurs se rangent des deux côtés. Au fond, sur une estrade plus ornée, on a placé trois fauteuils qu'occupent le roi, la reine et le prince héritier. Derrière eux prennent place les ministres en habit doré, les officiers d'ordonnance, les dames d'honneur. A ce moment, le coup d'œil est magnifique. Quand le silence s'est fait, les discours commencent : discours du recteur, discours du ministre de l'instruction publique, M. Boselli, discours de M. Carducci, représentant de l'université de Bologne, et qui nous en fait l'histoire abrégée. Puis, on appelle tour à tour toutes les nations étrangères. On avait la veille agité la question de savoir si, pour abréger la cérémonie, il ne convenait pas qu'une seule nation prît la parole et parlât pour toutes. C'est ce qui s'était fait, il y a deux ans, à Heidelberg, où la France avait été choisie par un vote unanime pour représenter le reste du monde. Mais les choses n'étaient pas aussi faciles à Bologne, et l'Allemagne, qui se sentait en force, avait déclaré dès le premier jour que, quelle que fût la résolution prise, elle entendait parler pour son compte. Ce que voyant, pour ne pas faire de jaloux, on décida de laisser tout le monde parler. C'était un spectacle qui ne manquait pas de grandeur que de voir chaque nation, quand elle était appelée, venir se placer devant le roi, son orateur en tête; puis, le discours achevé, remettre au recteur les adresses qu'elle apportait à l'université dont on fêtait le huitième centenaire. Par malheur, le défilé était un peu long. Il y eut des nations sur lesquelles on ne comptait pas, et qui, au dernier moment, réclamèrent contre l'arrêt qui voulait les supprimer. On avait espéré ne faire qu'un seul groupe des trois peuples scandinaves, mais ils ne consentirent pas à s'unir, et la Norvège même, que la politique a liée à la Suède, demanda son tour de parole. La Hongrie n'entendait pas être confondue avec l'Autriche, ni l'Irlande avec l'Angleterre. Ce qui fut encore plus grave, c'est qu'on ne respecta guère la loi qu'on avait imposée à tout le monde de ne parler que trois minutes. Un seul peuple, à ce que je crois, se tint dans les limites prescrites, et c'est celui qui passe pour être le plus bavard de tous. Cette intempérance de parole allongea singulièrement la cérémonie; cependant tout le monde tint bon jusqu'à la fin, ce qui n'était pas un petit mérite. Rien surtout n'égala l'admirable patience du roi et de la reine d'Italie. Ils ont écouté vingt-six discours, sans qu'une ombre de fatigue ou d'ennui ait passé sur leur visage. Il n'y a pas de souverain au monde qui fasse son métier avec plus de conscience et de bonne humeur que le roi Humbert; quant à la reine, après quatre heures d'éloquence continue, elle avait encore le courage de trou-

ver pour chacun des orateurs un sourire intelligent et gracieux : c'est tout simplement de l'héroïsme. La cérémonie ne fut terminée que vers trois heures de l'après-midi : depuis sept heures du matin, nous étions sous les armes.

Tout n'était pas fini ; mais, les discours entendus, le reste devenait plus facile. Nous étions invités pour le soir à un grand dîner et à un spectacle de gala. Du dîner, je n'ai rien à dire : d'un bout du monde à l'autre, tous les repas officiels se ressemblent. On dirait vraiment que, dans cette pauvre humanité, si misérablement divisée, l'accord ne se soit fait que sur la cuisine.

Le spectacle m'intéressait davantage. Les théâtres sont assez nombreux à Bologne, comme dans toutes les villes italiennes. L'exposition et le centenaire y avaient attiré plusieurs troupes de comédiens, qui, grâce à l'affluence des étrangers, faisaient d'assez bonnes affaires. En fait de comédies et de drames, on ne jouait guère que des pièces françaises : c'était surtout l'*Odette* de M. Sardou, et l'*Abbatissa di Jouarre* de M. Renan, traduite, ou plutôt réduite par M. Panzacchi, qui excitait, à ce qu'on m'a dit, une assez grande curiosité. Ce goût pour notre théâtre n'est pas borné aux pièces d'aujourd'hui ; j'ai été fort étonné de voir qu'à l'étranger nos gros mélodrames d'autrefois, dont il n'est plus guère question chez nous, n'ont pas tout à fait perdu leur vogue. On jouait à Bologne *Lazare le pâtre*, et même, Dieu me pardonne ! ce *Fualdès* qui a épouvanté mon enfance. Sur une petite scène de genre, on donnait *Orfeo nell' inferno*, du maestro Offenbach, et, pour rendre le plaisir plus piquant, l'affiche annonçait qu'on y verrait *il cancan, all' uso Parigino*. On pense bien que ce n'est pas à un pareil spectacle que la ville invitait ses hôtes ; elle leur offrait un opéra. La troupe lyrique, une des meilleures de l'Italie, qui en ce moment donnait des représentations au théâtre communal de Bologne, ne jouait guère que deux pièces, qui n'étaient ni l'une ni l'autre d'origine italienne, *les Pêcheurs de perles* de Bizet, et *Tristano e Isotta* de Wagner : c'est cette dernière qu'on avait choisie.

Je me garderai bien de rien dire de la musique de Wagner ; je n'ai aucune compétence pour la juger, et j'avoue d'ailleurs qu'après tant de fatigues, nous ne nous sentions pas dans les dispositions qu'elle réclame pour être bien goûtée. Ce n'est pas tout à fait un délassement que de l'entendre. Elle exige une force d'attention dont nous n'étions plus capables. Je me permettrai pourtant une réflexion qui n'atteint pas le musicien, mais concerne l'auteur dramatique. Wagner, on le sait, se pique de renouveler le drame lyrique tout entier, les paroles comme le chant, et il est aussi fier de ses poèmes que de sa musique. Oserais-je dire que, si j'en juge par la pièce que j'ai entendue à Bologne, le novateur est souvent

un rétrograde, qui nous ramène à l'enfance de l'art? Ses procédés sont d'une naïveté étrange. Il se trouve, par exemple, au second acte, une scène tout à fait extraordinaire, et qui prêterait aisément à la parodie. Tristan et Yseult ont bu le philtre qui fait aimer; ils sont seuls dans la forêt, s'abandonnant à toute l'ivresse de leur amour, quand le roi de Cornouailles, qu'un traître a prévenu, vient les surprendre. Ce roi est un mari d'humeur douce, qui se contente de leur adresser une admonestation interminable. La réprimande finie, il ne pousse pas tout à fait la complaisance jusqu'à s'en aller et à les laisser libres, ce qui serait le comble de la bonté; mais au moins il se retourne et se met à causer tranquillement avec ses serviteurs. Pendant ce temps, le philtre agissant toujours, les deux amoureux se rapprochent, se prennent la main, se serrent l'un contre l'autre, comme s'il n'y avait personne, et entament un duo plein de passion, dont les partisans de Wagner font le plus grand éloge. J'avoue que je n'ai pas pu en goûter les charmes. Toutes les fois que j'étais tenté d'être ému, le dos de ce mari commode, qui persistait à ne rien entendre, et causait toujours avec ses amis sans se retourner, me donnait envie de rire.

Je souhaitais beaucoup savoir de quelle manière l'Italie accueillait une musique qui semble si peu conforme à son génie; mais, sur ce point, il ne me fut pas aisé de me satisfaire, les Italiens étant moins nombreux dans la salle que les étrangers. Je remarquai pourtant que, tant que l'acte durait, l'auditoire était très calme, et même un peu somnolent, mais qu'aussitôt qu'on baissait la toile, tout ce monde à moitié assoupi sortait brusquement de son repos. On applaudissait avec violence, on rappelait les acteurs, qui s'empressaient de revenir par les portes qu'il est d'usage en Italie de ménager dans les rideaux, pour leur laisser passage. Cet enthousiasme avait l'air de n'être pas tout à fait spontané et sincère. Beaucoup me semblaient applaudir pour faire les entendus et se mettre à la mode du jour. Il y avait près de moi deux personnes d'âge différent, dont les sentimens n'étaient pas tout à fait semblables. Le plus jeune devait être un fanatique de la musique de l'avenir; il en chantonnait dans ses lèvres les récitatifs, qu'il avait eu le courage d'apprendre et le mérite de retenir; aux beaux endroits, il se frappait la tête et jetait les bras en l'air, avec une mimique tout italienne. L'autre était plus tranquille, et se contentait d'applaudir convenablement par intervalles. Au second acte, je l'entendis faire une réflexion qui me prouva que son admiration n'allait pas sans quelque réserve. C'était au moment où Tristan et Yseult, après avoir chanté debout un grand duo d'amour, s'assoient sur le banc et recommencent. — « Bon, dit-il entre ses dents; en voilà pour trois quarts d'heure avant qu'ils ne se lèvent! » — Ce qui prouve

que ces scènes lui semblaient bien un peu longues, et qu'il était au fond moins satisfait qu'il ne voulait le paraître. On m'a dit que Bologne se glorifiait beaucoup d'être la première ville de l'Italie qui eût rendu justice à Wagner. Depuis cette époque, elle se regarde comme engagée à l'admirer, et c'est un point d'honneur pour elle de faire un brillant accueil à toutes les œuvres du maître sans exception. Je ne puis m'empêcher de le regretter. Il importe à nos plaisirs que tous les pays ne se copient pas les uns les autres. Ne nous manquerait-il pas quelque chose si la musique allemande supprimait entièrement la musique italienne, et si l'admiration que causent *Lohengrin* ou *Parsifal* chassait de nos théâtres *le Mariage secret* ou *le Barbier de Séville?* Pour que la fête du monde soit complète, il faut que chaque peuple fasse sa partie et que tous ne chantent pas le même air.

IV.

Il me reste un point délicat à toucher : ces cérémonies, destinées à célébrer les souvenirs du passé, n'ont pas tout à fait échappé aux préoccupations du présent. La politique est envahissante ; elle trouve moyen de se glisser partout, quelque effort qu'on fasse pour l'éviter. Au temps où nous sommes, quand la vie se passe au milieu des inquiétudes, qu'il n'y a rien d'assuré et que le lendemain est si obscur, il ne suffit pas de quitter sa maison pour fuir ses soucis. Même dans ces voyages qu'on entreprend pour se divertir, ils vous accompagnent. On se demande toujours si la réponse aux questions qu'on se pose ne se trouve pas dans les lieux qu'on traverse. Partout où l'on passe, on regarde, on écoute, on raisonne sur ce qu'on voit et ce qu'on entend. C'est le résultat de quelques observations faites en courant, que je voudrais exposer ici en aussi peu de mots que possible. Je me contenterai, sans autre prétention, de noter ce que j'ai vu et de répéter ce que j'ai entendu dire.

Je dois reconnaître avant tout que tous ceux qui assistaient aux fêtes de Bologne ont été frappés de l'accueil chaleureux que la population a fait au roi, à son arrivée et pendant tout son séjour. Au premier abord, il n'y a rien là de surprenant : on sait que le roi est populaire en Italie ; mais nous sommes ici dans les Romagnes, et cet ancien pays pontifical passe pour avoir gardé au cœur le levain des vieilles résistances. On nous dit qu'il y a beaucoup de mécontens et de boudeurs à Bologne, qu'en général les ouvriers de la ville sont républicains, les paysans des environs socialistes. Je me rappelle que me trouvant à Ravenne, au mois d'avril 1882, après avoir fait une excursion à *S. Apollinare in classe*, j'errais un peu au

hasard dans la campagne, quand je fus abordé par un voyageur qui était bien aise évidemment de ne pas faire le chemin tout seul. Il me raconta que le pays que nous traversions n'était pas sûr, que quelques jours auparavant les habitans d'un village voisin s'étaient imaginés de fêter l'anniversaire du 18 Mars, et que, pour reproduire le plus fidèlement possible cette grande journée, ils avaient tranquillement assassiné deux carabiniers sur la route. Au même moment, quelques paysans à mine sinistre passèrent près de nous, et, reconnaissant de quel pays je devais être, ils se mirent à crier, d'un air sauvage : *Evviva Parigi !* Ce succès, on le comprend, me flatta fort peu et me rassura encore moins; je hâtai le pas, pour rentrer au plus vite. Je ne sais si les mêmes sentimens de haine farouche persistent dans les campagnes ; mais, à ce que j'ai vu, les villes se sont fort adoucies. On prétend qu'autrefois le roi était froidement reçu à Bologne; cette année, on lui a fait un véritable triomphe.

Comme un indice curieux de ce changement d'opinion, on a beaucoup remarqué que deux des professeurs les plus populaires de l'université, MM. Carducci et Ceneri, qui passaient pour républicains et se tenaient à l'écart des cérémonies officielles, ont consenti à paraître dans celle-ci et à y jouer un rôle important. M. Carducci, comme on l'a vu plus haut, a parlé le premier jour, pour glorifier l'université de Bologne; le lendemain, après qu'on a eu proclamé les nouveaux docteurs, M. Ceneri a clos la cérémonie en remerciant pour la dernière fois les savans étrangers qui avaient assisté à la fête. M. Carducci est aujourd'hui le premier poète de l'Italie : ses *Odes barbares*, pleines d'opinions avancées et d'idées hardies, passionnent la jeunesse. C'est un homme vigoureux, d'une figure épanouie, ouverte, animée, dont les larges épaules portent une tête puissante, et sur les traits duquel se lisent également la force et la bonté. M. Ceneri, qui est professeur de droit romain et l'un des avocats les plus importans de la contrée, forme avec son collègue un parfait contraste. Il est maigre, hâve, avec une longue barbe grisonnante et des yeux d'un feu sombre, qui le font ressembler à un conspirateur de mélodrame. Il parle lentement, scande chaque phrase, souligne chaque mot, et donne même aux lieux-communs un relief singulier. M. Carducci, au contraire, a médiocrement lu son discours, qui contenait des parties très brillantes. Il m'a semblé que la fin de ce discours surprenait quelques personnes par sa hardiesse. M. Carducci y fait un éloge enthousiaste de Mazzini, « en qui, dit-il, l'idée des Gracques s'est faite moderne, » et qu'il appelle, sans aucune réserve, un grand homme ; il insiste avec orgueil sur le spectacle extraordinaire qu'offre l'histoire contemporaine de l'Italie, qui nous montre à la fois « un républicain

monarchique, un monarque révolutionnaire, un dictateur obéissant : Victor-Emmanuel conspirant pour la liberté avec Joseph Mazzini et Joseph Garibaldi. » Il ne manquait pas de gens autour de moi qui trouvaient que ces souvenirs n'étaient pas de nature à plaire au souverain qui écoutait, et qu'il eût été plus convenable de les lui épargner ; ils ajoutaient que, du reste, il n'y avait pas de raison d'en triompher, car ils sont la faiblesse de cette jeune royauté et lui créent des embarras dont elle aura peine à sortir. Ce n'est pas l'opinion des Italiens ; autour du roi, personne ne semblait choqué de l'audace de l'orateur, et, à la fin du discours, le roi lui-même lui a tendu la main de la meilleure humeur du monde. Après tout, M. Carducci n'a rien dit qui ne soit parfaitement exact. L'aristocratique maison de Savoie n'a délivré l'Italie que parce qu'elle a sans répugnance tendu la main à tous les alliés qui se présentaient. C'est ainsi que toutes les forces contraires qui fermentaient dans ce malheureux pays se sont unies pour la lutte ; le combat fini, elles ne se sont pas séparées, et il semble bien qu'en ce moment elles soient en train de se fondre. Quand on demandait au comte de Chambord de faire quelques concessions à l'esprit du siècle, il répondait : « Je ne veux pas être le roi légitime de la révolution. » Le mot est spirituel, mais la chose n'est guère politique. On peut dire, au contraire, que le problème des royautés modernes consiste à trouver un moyen d'unir des élémens opposés. Ne pouvant pas les supprimer, il faut bien les faire vivre ensemble. Je suis donc tenté de croire que la seule monarchie qui ait quelque chance de durer est celle où le souverain se fera de bonne grâce « le roi légitime de la révolution. »

Dans les discours prononcés à Bologne, il est naturel qu'on ait fait des allusions fréquentes à la domination pontificale : elle a pesé lourdement sur les Romagnes, et l'on comprend qu'elles n'en aient pas oublié le souvenir. Mais les orateurs ne se sont pas contentés de récriminer sur le passé, ils ont paru craindre pour l'avenir. Le ton dont ils parlent, quand ils se félicitent d'avoir échappé à la souveraineté des papes, laisse soupçonner qu'ils ne sont pas sûrs qu'elle ne sera pas un jour rétablie. C'est, je l'avoue, ce qui nous a un peu surpris. Il me semble qu'en Europe les hommes sensés de tous les partis se sont habitués à croire que ce qui est tombé en 1870 ne se relèvera plus. Le pouvoir temporel des papes était le dernier reste d'un régime qui a successivement disparu de partout. Le temps a emporté l'une après l'autre toutes ces dominations ecclésiastiques qui venaient du moyen âge, et n'avaient plus de raison d'exister dans les états modernes. Depuis longtemps celle des papes ne se soutenait que par des efforts de diplomatie et par le secours des armées étrangères. Quand ces

vieilles machines, qui ne vivent que d'artifice, s'arrêtent un moment, tout croule, et la ruine est si complète qu'il n'est plus possible de les réparer. C'est au moins ce qui me paraît être presque partout l'opinion commune. On est tenté de croire, quand en entend parler les Italiens, qu'ils n'en sont pas aussi convaincus que les autres. Ils répètent si souvent, et avec tant de violence, que Rome fait désormais partie intégrante de l'Italie, qu'on se demande s'ils ne redoutent pas qu'elle n'en soit un jour détachée. Nous avons entendu le syndic de la ville, et plusieurs orateurs après lui, rappeler au roi la phrase qu'il a dite récemment et qui a fait le tour de l'Italie : *Siamo a Roma, et vi remarremo, perche Roma e intangibile.* « Vous l'avez dit, Sire, ajoutait M. Carducci, Rome est une conquête à laquelle on ne peut plus toucher, une conquête du peuple italien, pour lui-même et pour la liberté du monde. » Cette insistance montre une préoccupation dont l'excès, je le répète, nous a surpris. Mais ce qui nous a bien plus étonnés encore, c'est que, dans cette restauration qu'on redoute, on s'obstine à faire jouer un rôle à la France. On pense que nous la souhaitons, que nous la préparons, que nous sommes prêts à collaborer avec ceux qui voudront l'entreprendre. Il y a quelques mois, quand cette accusation s'est produite dans une lettre d'un sénateur italien, qui porte un nom illustre, nous avons eu quelque peine à garder notre sérieux. Il nous a semblé d'abord que c'était un de ces prétextes dont on se sert pour chercher querelle à quelqu'un, quand on n'a pas de grief véritable :

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage;

mais il nous a bien fallu reconnaître que nous nous trompions, et qu'il y a beaucoup de gens en Italie qui croient sérieusement que nous travaillons de toutes nos forces à rétablir le pouvoir temporel. Pour être sincère, cette accusation n'en est pas moins chimérique, et je ne crois pas qu'il vaille la peine de la réfuter. Même en supposant que la droite la plus cléricale arrivât au pouvoir, ce qui est bien invraisemblable, j'affirme qu'il ne se trouverait pas un ministre assez oublieux de notre situation, assez dénué de sens politique, qui, après tant de désastres, en face d'ennemis qui nous épient, prêts à profiter de nos moindres fautes, osât nous proposer de partir en guerre pour le pape. Mais redouter une pareille entreprise sous un ministère radical, avec une chambre ennemie des prêtres, et qui passe son temps à rogner le budget des cultes, en attendant qu'elle puisse le supprimer, imaginer que M. Floquet ou M. Lockroy vont se mettre à la tête d'une croisade, c'est une véritable folie.

Il n'en est pas moins vrai que ces soupçons, ces craintes, quelque peu fondés qu'ils soient, entretiennent chez les deux peuples un état fâcheux d'irritation. Des deux côtés on s'inquiète, on se méfie. J'ai entendu des Italiens avouer qu'ils auraient quelque répugnance à venir à Paris en ce moment, de peur d'y être mal accueillis. Et nous aussi, quand nous sommes partis pour Bologne, que de fois n'avons-nous pas entendu dire que nous avions tort de ne pas rester chez nous, et que nous risquions de n'être pas bien reçus! Nous étions bien sûrs du contraire; nous savions que nous ne trouverions partout qu'empressement et courtoisie. Sans doute, aucun de nous n'ignorait que les Allemands sont en Italie l'objet de grandes prévenances; il faut dire aussi qu'ils font beaucoup d'efforts pour plaire à leurs nouveaux alliés. On vient de voir qu'à Bologne leur délégation était plus nombreuse que celle des autres peuples. Le jour de la fête, on nous a lu un long télégramme que l'empereur Frédéric III avait écrit de sa main mourante, et qui contenait, pour l'université et les professeurs bolonais, les complimens les plus délicats. Il est difficile d'être insensible à ces avances d'un allié qui a pour lui le prestige de la victoire. Cependant, entre les Allemands et nous, on n'a laissé paraître aucune préférence. Il était même assez amusant de voir les précautions qu'on prenait pour tenir la balance égale. C'est tout ce que nous pouvions exiger; peut-être avons-nous obtenu davantage. Il nous a semblé, quand nous regardions de près, que l'accueil qu'on nous faisait avait quelque chose de plus cordial et de plus sincère. Les Italiens ont beau faire, ils ne peuvent être amis des Allemands que par politique. Le passé les sépare, et le génie des deux peuples est trop différent pour qu'ils puissent tout à fait s'entendre. Avec des gens de même race, comme nous, qui parlent presque la même langue, qui ont le même tour d'esprit, qui leur ressemblent par les qualités et par les défauts, il leur est plus aisé de s'accorder, et quand ils reviennent à leur nature, qu'ils oublient les préoccupations du moment, c'est vers nous que leur instinct et leurs souvenirs les ramènent. Ces dispositions bienveillantes, nous les avons retrouvées à Florence et à Rome, comme à Bologne, et il m'est impossible de ne pas adresser un remercîment à tous ces anciens amis, qui ont tenu à nous témoigner, dans les circonstances présentes, que les sentimens d'autrefois n'étaient pas changés.

Je crois donc que nous avons bien fait d'aller à Bologne. Il est bon, quand on a quelque chose sur le cœur, qu'on puisse se voir et se parler (1). Un entretien de quelques heures, un serrement

(1) A ce propos, qu'on me permette d'adresser un petit reproche à ceux qui ont organisé les fêtes de Bologne. Peut-être la multiplicité des cérémonies a-t-elle empê-

de main loyal dissipent beaucoup de préventions que le silence et l'éloignement enveniment. On nous a beaucoup parlé, dans les discours que nous avons entendus, de fraternité, d'humanité, d'union des peuples. Ces mots ne sont plus guère à la mode aujourd'hui, et je suppose qu'ils ont dû faire sourire tous ceux qui, comme la nouvelle école allemande, ont horreur des rêves du cosmopolitisme et se glorifient de ne suivre que la politique des intérêts. Faut-il croire cependant qu'ils ont perdu désormais toute signification; et, dans une réunion d'amis de la science, ne sont-ils pas encore à leur place? Pour moi, j'avoue que, malgré les amères déceptions qu'ils nous ont causées, j'aime toujours à les entendre. Je suis aise surtout qu'on les ait prononcés en présence de ces jeunes gens de toutes les nations, qui sont à l'âge où il sied d'être généreux, même un peu rêveurs, et qu'il ne faut pas flétrir et désenchanter d'avance. Il y a quelques mois, M. Bréal adressait à nos étudians ces belles paroles qui me semblent la vérité même, et que je veux reproduire en finissant: « On a pu reprocher justement à la politique de notre pays d'avoir oublié, à une certaine époque, l'intérêt français pour une illusion cosmopolite que nous étions seuls à caresser, et qui, en s'évanouissant, nous a laissés sans aide et sans appui, en présence de nos mécomptes et de nos erreurs. La leçon ne doit pas être perdue. Il appartient aux hommes d'état, à ceux qui conduisent notre politique, d'éviter le renouvellement de pareilles fautes. Mais cette tâche n'est pas la vôtre. Vous avez un rôle plus agréable et plus facile: il consiste à vous faire des amis, qui se retrouveront à l'heure des alliances, ou qui ne seront pas un obstacle, si l'heure des luttes doit sonner. Même en supposant qu'il faille se retrouver dans des camps contraires, c'est à vous de jeter, au sein même de cette Europe en armes, les germes d'une réconciliation future, car, après qu'on se sera suffisamment exterminé, il faudra bien un jour retourner à une vie humaine et tolérable: et d'où viendra le commencement de ces temps meilleurs, s'il ne se prépare point dans la jeunesse? »

GASTON BOISSIER.

ché que les rapports entre les professeurs fussent assez nombreux. On n'a pas assez fourni aux délégués des divers peuples l'occasion de se voir et de se connaître. Songez que nous n'avons jamais été présentés officiellement aux professeurs de l'université de Bologne; nous aurions pourtant beaucoup souhaité nous entretenir avec eux et avec ceux des autres universités italiennes. La situation de l'enseignement supérieur est, en Italie, à peu près la même que chez nous. Nous aurions bien voulu savoir si les mêmes institutions y produisent les mêmes résultats, ce qu'on fait pour les améliorer, si l'on ne songe pas à reprendre les projets de réforme de M. Bacelli. Sur ces projets, qui n'ont pas réussi, on peut lire un article intéressant de M. George Lafaye, qui a paru dans *la Revue internationale de l'enseignement*, le 15 novembre 1885.

SOUVENIRS DIPLOMATIQUES

UNE COUR ALLEMANDE AU XIXe SIÈCLE.

I.

L'ÉLECTEUR DE HESSE.

I.

Le marquis de La Valette, qui joua un rôle considérable sous le second empire, fut nommé ministre à Hesse-Cassel, au mois de juin 1846; l'Allemagne lui était inconnue, il cherchait un collaborateur sachant l'allemand. Un professeur de l'université de mes amis, qui s'occupait de l'instruction de son fils, appela son attention sur moi, et, peu de semaines après, je fus autorisé, par une lettre officielle de M. Guizot, à participer aux travaux de la légation de France en Hesse, en qualité d'attaché libre. Le hasard décidait de ma carrière. Au lieu d'entrer dans la magistrature, — il ne me restait plus qu'à soutenir la dernière épreuve du doctorat pour être attaché au parquet de la Seine, — je débutais dans la diplomatie.

Le marquis de La Valette appartenait à la jeunesse élégante, raffinée de 1830, dont M. de Morny, son ami, était le type accom-

pli. Gracieux, spirituel, sagace, il était plutôt un agent militant qu'un diplomate lettré. Il n'écrivait pas volontiers, il lui en coûtait de plier son esprit primesautier à la forme un peu solennelle de la dépêche; il s'en remettait à ses secrétaires pour la correspondance officielle. Il eut à son service des plumes faciles, distinguées: M. Benedetti et M. Tissot, qu'il fit sortir des consulats, ont partagé ses travaux dans une étroite communauté de vues à Constantinople et à Rome.

Cassel n'eut pas le don de lui plaire; dès qu'il eut remis ses lettres de créance, il repartit pour Paris, me laissant la gestion de la légation. Il était député, très influent au *Journal des Débats*, et très en faveur auprès de M. Guizot. Il se trouvait dépaysé dans une résidence allemande de troisième ordre, morne, ennuyeuse. Il rêvait un sort plus brillant, une scène plus vaste, plus digne de ses capacités.

L'ancienne capitale du royaume de Westphalie, si renommée jadis par l'éclat de ses fêtes et la frivolité de ses mœurs, était, en 1846, dominée par l'esprit ombrageux, taquin, d'un prince élevé dans la haine de la France et de tout ce qui, de près ou de loin, lui rappelait la dépossession de sa maison. Son grand-père, Guillaume Ier, en retrouvant sa couronne après Waterloo, prétendait avoir dormi d'un profond sommeil pendant ses sept années d'exil. Il n'était rentré dans ses états que sous la condition expresse de rétablir les choses telles qu'elles étaient en 1806. — « N'ayant jamais transigé sur mon droit, disait-il, je ne transigerai pas sur les faits qui se sont passés pendant mon absence. » — Partant de ce principe, il avait fait reprendre aux officiers hessois les grades qu'ils occupaient dans l'armée à la veille d'Iéna, et il avait annulé toutes les transactions passées sous le règne de l'usurpateur, sans souci des réclamations internationales. S'il convoqua les états, ce fut uniquement pour leur demander, à titre d'indemnité, le paiement de sa liste civile, suspendu pendant ses années d'exil; il s'agissait d'un arriéré de 15 millions de francs. Mais les députés de la noblesse, des villes et des campagnes, dont se composait la chambre, firent la sourde oreille; ils voulaient, avant toute discussion, connaître le bilan du trésor public et du trésor privé; ils réclamaient surtout des explications précises sur les subsides que son père avait reçus de l'Angleterre pendant la guerre d'Amérique, et qu'on estimait, *grosso modo*, à 60 millions de thalers. Le landgrave, pour s'enrichir, vendait ses soldats au plus offrant; il stipulait de fortes primes pour ceux qui mouraient au loin, dans les hôpitaux ou sur les champs de bataille. — « Vos hommes ont la vie dure, écrivait-il d'un ton amer à l'un de ses généraux,

n'oubliez pas que mon trésor est à sec. » — Son fils, qui, au congrès de Vienne, avait échangé le titre de landgrave contre celui d'électeur, sans se préoccuper de l'anachronisme, — car il n'y avait plus de saint-empire, — avait peine à s'expliquer les résistances qu'il rencontrait dans ses états. Il ne s'était pas aperçu, pendant son long et obstiné sommeil, qu'un esprit nouveau avait soufflé sur son pays. La domination française avait froissé la fibre nationale ; mais, imprégnée des principes de 1789, elle avait laissé des traces fécondes, elle avait appris à son peuple qu'il avait des droits, elle lui avait révélé sa force. L'affection, la *loyalty* renommée des Hessois pour leur dynastie, qu'aucun mauvais traitement, qu'aucune exigence ruineuse, fantasque, n'avait pu ébranler, commençait à s'affaiblir.

La chambre, qui jadis opinait du bonnet et se prêtait aux demandes les plus extravagantes, aujourd'hui discutait et réclamait des comptes ; elle voulait savoir ce qu'était devenu l'argent que le souverain avait encaissé comme prix du sang de ses sujets. Le prince essaya de tous les moyens, de la persuasion et des menaces ; pour se soustraire aux demandes indiscrètes de ses députés, il alla même jusqu'à leur offrir une charte libérale s'ils consentaient à laisser le passé sans contrôle. Ce fut en vain. Louis XIV exilait son parlement lorsqu'il se montrait récalcitrant ; l'électeur prorogea ses états pour ne plus les rappeler. A sa mort, son fils Guillaume II se montra tout aussi irrespectueux pour les institutions de son pays. Il feignit d'ignorer l'existence de la chambre ; il fallut la révolution de 1830 pour la lui rappeler. Mais il était trop tard ; sa maîtresse, la comtesse de Reichembach, qui avait fait le désespoir de l'électrice, une princesse de Prusse, fut publiquement insultée, et lui-même jugea prudent de se soustraire à l'indignation populaire. Il se réfugia à Francfort, et, sans vergogne, il chercha à Bade et à Hombourg, devant le tapis vert, dans d'humiliantes promiscuités, l'oubli de sa couronne. Après la mort de sa maîtresse, il épousa, dans sa soixante-douzième année, une charmante jeune fille, d'excellente famille, Mlle de Berleps ; il lui donna le titre et le nom de comtesse de Berghen. Il chassait de race. Son aïeul, Philippe le Magnanime, invoquait sa conformation physique et l'exemple de Salomon pour arracher à Luther et à Mélanchton, ses protégés, l'autorisation d'épouser deux femmes à la fois. Mais Guillaume II avait trop auguré de sa vaillance ; usé par les excès, il succomba à la tâche. Il mourut subitement, au mois de novembre 1847, laissant à sa jeune veuve une habitation somptueuse et ce qui restait d'une immense fortune privée, ébréchée par le jeu. Mme de Berghen secoua dans les fêtes le souvenir d'un vieillard quinteux et tyran-

nique. Ses réceptions étaient princières. Elle était, en 1849, lorsque je lui fus présenté, dans l'épanouissement de la beauté. Je la retrouvai en 1853, à Berlin, toujours gracieuse, accueillante; elle avait, dans l'intervalle, épousé le comte de Hohenthal, l'envoyé de Saxe à la cour de Prusse. Son bonheur lui coûtait un douaire de 100,000 livres de rente et le prestige que donnaient aux femmes, en Allemagne, les unions morganatiques; elle n'avait plus de dames d'honneur, ni d'équipages princiers, ni de laquais à la livrée électorale; mais, ce qui valait mieux, elle avait des enfans et un mari plein de cœur et d'esprit. Elle fut mêlée, à la veille de la guerre de Bohême, à un piquant incident diplomatique que j'ai raconté jadis. M. de Bismarck lui fit des confidences calculées sur ses desseins, dans un dîner qu'elle donnait en son honneur. Il lui raconta audacieusement ses plans, certain que ses paroles, aussitôt répétées au comte de Hohenthal, auraient un contre-coup immédiat à Dresde et à Vienne. L'Autriche et la Saxe procédèrent en effet à des armemens: c'était le prétexte qu'il attendait pour se dire menacé, et pour les attaquer.

En 1850, lorsque j'étais troisième secrétaire à Francfort, j'eus occasion de rendre à la comtesse de Berghen, dans d'émouvantes circonstances, un vrai service. Son frère, le baron de Berleps, avait donné sa démission de lieutenant au moment où l'électeur voulait imposer à son armée un serment de fidélité en opposition avec le pacte constitutionnel. Il était allé à Nancy, sous prétexte d'apprendre le français, mais en réalité pour se soustraire aux récriminations des officiers prussiens et autrichiens, qui n'admettaient pas qu'un soldat pût subordonner sa fidélité au souverain, à l'interprétation d'une charte. Il était parti violemment impressionné; ses correspondances étaient devenues incohérentes: elles dénotaient un esprit et une conscience profondément troublés. Sa sœur me supplia de m'enquérir de son état et de le ramener au besoin à Francfort. Elle faisait appel à mon dévoûment dans un moment fort inopportun; on était en plein carnaval, et j'aimais la danse. Je n'en partis pas moins sur l'heure, mais j'arrivai trop tard, lorsque déjà la catastrophe que je devais conjurer s'était accomplie. M. de Berleps, dans une heure d'égarement, se croyant poursuivi par l'électeur, méprisé par ses camarades, avait quitté Nancy précipitamment, en proie au délire de la persécution. Il avait pris la diligence pour l'Allemagne; arrivé à la côte de Wasselonne, il s'était enfui à travers champs, et, après une course folle pendant la nuit, il s'était précipité dans l'Ill, à la Wantzenau, près de son embouchure dans le Rhin. Lorsque je revins à Strasbourg, déjà il était enterré. J'eus le triste devoir de le faire sortir de sa tombe pour constater son

identité, et celui non moins pénible de ramener son corps à sa famille. La comtesse de Hohenthal n'oublia jamais le sacrifice que je lui avais fait, et son mari, pendant les cinq années que je passai à Berlin, fut pour moi un ami et un conseiller. Son hôtel était dans la Wilhemstrasse, en face de la légation de France. Je le voyais sans cesse, et en été j'allais souvent passer quelques jours dans sa terre de Knautheim, près de Leipzig. Ses causeries m'étaient précieuses; mieux que personne il connaissait le dessous des cartes de la politique allemande. Je le revis pour la dernière fois en 1867, à Hombourg, où il était venu refaire sa santé ébranlée par les émotions d'une douloureuse campagne diplomatique. Il me raconta tout au long les tribulations de sa cour pendant la guerre de Bohême et la mission qu'il eut à remplir à Berlin, auprès d'un vainqueur sans générosité, pour sauver les dernières épaves de la monarchie saxonne. Il me semblait, en l'écoutant, que j'assistais à un drame. Aussi, en résumant son récit dans une page d'histoire, qui paraîtra un jour, l'ai-je intitulé : *le Drame saxon.*

II.

Le général de Radowitz, qui avait présidé à l'instruction militaire de Frédéric-Guillaume Ier, l'électeur régnant (1), me disait en 1849 : « S'il avait vécu du temps des empereurs romains, il se serait appelé Caligula. » Peut-être Caligula n'eût-il pas été satisfait du parallèle, car il n'était pas un despote vulgaire : ses forfaits ne manquaient pas de grandeur, il méprisait les hommes, il aurait voulu qu'ils n'eussent qu'une seule tête pour pouvoir la couper d'un seul coup, tandis que l'électeur de Hesse n'était qu'un tyranneau aux idées étroites, aux instincts pervers, ombrageux, taquin; son plaisir était de contrarier son prochain, de vexer, de molester ses sujets et de les exaspérer à coups d'épingle.

Il était convaincu qu'un souverain ne perdait jamais sa couronne qu'en étant complaisant, débonnaire. Pour lui, l'art de gouverner était simple, négatif; il consistait à toujours refuser. Ses penchans le rendaient apte à ce système; il ne cédait que sous l'empire d'une absolue nécessité, en montrant bien que les concessions lui étaient extorquées et qu'il saurait les reprendre à la première occasion. Il était aussi peu accessible à la flatterie qu'à la critique, et s'il évitait de satisfaire ses sujets, il les dispensait de l'applaudir. Il ne

(1) On lui donnait, par courtoisie, le titre d'électeur; mais, jusqu'à la mort de son père, en 1847, il ne fut constitutionnellement que corégent.

leur demandait qu'une silencieuse soumission. Chaque acte de sa vie était marqué d'avance avec une minutieuse exactitude. En hiver, il allait à la même heure de Cassel à Wilhelmshoe, et en été, avec la même ponctualité, de Wilhelmshoe à Cassel. Ce qui l'obligeait à sortir d'une systématique monotonie, ce qui devait lui imposer une contrainte, l'obliger à parler plus, à faire plus que d'habitude, lui répugnait. Ses ministres se pliaient avec une docilité absolue à ses exigences, et elles devenaient de plus en plus impérieuses à mesure qu'elles rencontraient moins d'obstacles (1). Le sultan Mahmoud se servait d'un bâton lorsque son grand-vizir lui apprenait une chose désagréable; l'électeur se servait de son pied. Un jour, il le leva malencontreusement; son valet de chambre, qu'il devait atteindre, le saisit prestement au passage, si bien que le maître, perdant l'équilibre, roula par terre et se blessa grièvement. Le laquais avait eu la maladresse de lui présenter sur un plateau un journal satirique de Berlin, qui, sans respect pour le principe monarchique, s'était permis de le caricaturer.

L'électeur entendait tout régler lui-même; il se préoccupait des détails les plus infimes, il ordonnait tout, le langage de ses agens diplomatiques, le menu de ses repas, la composition de ses attelages. Il s'intéressait aux commérages de sa capitale et intervenait dans les affaires privées de ses sujets. Cette autorité jalouse, minutieuse, s'exerçait dans le sens le plus étroit, le plus irritant.

Un de ses aides-de-camp sollicitait-il un congé pour se marier, il le lui octroyait gracieusement; mais, à l'heure même où il sortait triomphant de l'église, l'électeur lui faisait remettre un ordre de service qui l'obligeait à partir sur-le-champ et à laisser sa femme en pleurs entrer seule dans la chambre nuptiale. Un ministre étranger donnait-il un dîner diplomatique, le jour même une invitation à la cour lui enlevait tous ses convives. On pourrait écrire un volume sur les ennuis qu'il a causés, sur les fêtes qu'il a troublées. Lorsqu'un envoyé lui présentait ses lettres de rappel, le ministre des affaires étrangères lui annonçait un souvenir, et on poussait la gracieuseté jusqu'à lui laisser le choix entre le grand-cordon et une tabatière; s'il préférait la croix, il était certain de recevoir une tabatière, et *vice versa*. Souvent aussi, après l'avoir affriandé par l'appât d'une récompense, on le congédiait les mains vides.

Les courtisans, qui connaissaient l'esprit contrariant du maître, se gardaient bien de solliciter ce qu'ils convoitaient; ils affectaient de s'en défendre. Leurs stratagèmes variaient avec les circonstances,

(1) Souvent, les jours de conseil, au lieu de les présider, il les laissait pendant des heures se morfondre dans son antichambre, tandis qu'il jouait au billard.

mais la tactique était toujours la même : demander le contraire de ce qu'on voulait.

Un jour, un jeune savant, qui désirait faire une exploration scientifique dans les régions polaires, s'adressa directement à l'électeur. Le congé lui fut sèchement refusé. Il en fit ses plaintes à l'officier de service. — « Vous vous y êtes mal pris, lui répondit l'aide-de-camp; laissez-moi faire, je réponds du succès. » — Le lendemain, il dit à son maître : — « Ce savant, monseigneur, vous devra la vie ; il est poitrinaire au dernier chef, en l'empêchant de s'aventurer dans les neiges et les glaces, vous l'avez préservé d'une mort certaine. » Vingt-quatre heures après, le savant, dont la santé était solide, partait joyeux et vaillant, son congé en poche.

Bien des incidens de ma carrière se sont effacés de ma mémoire, mais le souvenir de ma présentation à la cour de Hesse est resté vivant dans mon esprit. Le matin de ce grand jour, — c'était le 9 novembre 1846, — un fourrier de la cour était venu m'annoncer que j'étais « commandé, » *befohlen,* à la table de son altesse royale pour quatre heures moins un quart précises, en grand uniforme, c'est-à-dire en pantalon de casimir blanc à bande d'or et, ce qui me parut ironique, avec toutes mes décorations! Ce fut un moment solennel lorsque l'électeur, annoncé par un vigoureux coup de canne du grand-maréchal et précédé par ses hauts dignitaires, sortit de ses appartemens pour tenir son cercle. Il portait le petit uniforme de ses gardes du corps, un habit rouge en queue d'hirondelle ; un faux col émergeait d'une énorme cravate carcan ; dans sa main, il tenait un grand tricorne-claque, orné d'un plumet blanc. A son entrée, tous les assistans se redressèrent instantanément, comme mus par une étincelle électrique, attendant au port d'armes, tête baissée, un mot ou un sourire. Après avoir laissé tomber péniblement de sa bouche quelques monosyllabes inarticulées devant les ministres d'Autriche et de Prusse, il s'avança vers moi, hésitant, embarrassé comme un chevalier dans sa cuirasse. Je m'inclinai respectueusement, attendant qu'il voulût bien m'honorer d'une parole. J'attendis longtemps, sous les regards des courtisans. En clignant de l'œil, je le vis rouge, nerveux, se tournant et se retournant dans tous les sens ; il balançait son claque et torturait son faux col. La scène était embarrassante et comique à la fois. Je dus me mordre les lèvres, le rire allait me gagner. Enfin, après un point d'orgue qui me parut interminable, je saisis à travers un bégaiement guttural le mot de Cassel. — Je pris la balle au bond, et, dégageant sa pensée de sa confuse articulation, je répliquai bravement : — « Oui, Monseigneur, Cassel est un séjour charmant. »

La figure de l'électeur se dérida instantanément ; il semblait

dégagé d'un pesant souci. En méconnaissant quelque peu l'étiquette, qui me commandait d'attendre une question nettement formulée pour y répondre, je l'avais soulagé. Dominé par ses ressentimens contre la France, qui avait dépossédé son grand-père, il s'était, dans ses jeunes années, obstinément refusé à apprendre notre langue. Aussi la présentation d'un diplomate français était-elle pour lui une affaire d'état. Les audiences se faisaient attendre, il lui fallait du temps pour s'y préparer, pour faire pénétrer dans sa tête peu ouverte, à coups de dictionnaire, quelques phrases de circonstance, encore ne se les rappelait-il pas toujours dans le moment opportun.

Cicéron et après lui Charles Quint disaient : Qui possède deux langues possède deux âmes; la femme morganatique de l'électeur de Hesse, Mme la comtesse de Schauenbourg, ne possédait qu'une âme, et cette âme, quelque peu négligée, ne s'inspirait ni des poètes ni des moralistes allemands. Mariée à un capitaine complaisant, qui tenait garnison à Bonn, où les jeunes princes de la confédération venaient compléter leurs études, elle fut séduite par l'héritier du trône électoral.

De ces amours naquirent deux filles adultérines. Légitimées arbitrairement, elles épousèrent, en 1851, l'aînée, un comte d'Isenbourg, le rejeton d'une maison médiatisée, et la seconde, le prince Félix de Hohenlohe. Ces unions ne furent pas heureuses. Le comte d'Isenbourg, après avoir roué de coups M. Hasenpflug, le premier ministre de son beau-père, fut interné dans une maison de santé, et le prince de Hohenlohe, après la mort prématurée de sa femme, vint, à la suite de bien des péripéties, échouer à Paris, où, dans les racontars des salons, il a été plus d'une fois confondu avec son cousin l'ambassadeur d'Allemagne.

Le capitaine était obséquieux. On lui fit sentir qu'il gênait et déplaisait. Il se prêta au divorce, mais il fallut payer sa complaisance; il estimait son bien et son honneur plus qu'ils ne valaient. On transigea. Pour la somme de 15,000 thalers, d'usufruitier le prince devint propriétaire. A court d'argent, il s'adressa secrètement au banquier de sa famille. M. Amsel de Rothschild n'avait rien à lui refuser; il devait sa fortune aux millions que le landgrave lui avait confiés, après Iéna, au moment où les armées françaises pénétraient dans ses états. Il ne courait d'ailleurs aucun risque avec un héritier présomptif, dont le père, enrichi par la traite des soldats que pratiquaient ses aïeux, passait pour le souverain le plus opulent d'Allemagne. La maison Rothschild n'a fait que grandir depuis, tandis que la maison de Hesse, qui fut l'origine de sa fortune et de sa puissance, a perdu sa couronne et ses trésors.

C'est à la suite de ce trafic que la femme du capitaine Lehmann

épousa, sous le nom de comtesse de Schauenbourg, qu'elle échangea plus tard contre celui de princesse de Hanau, un descendant du grand protecteur de la réforme.

Le mariage de l'électeur fut un des scandales de l'époque. Il eut, à Berlin surtout, le plus fâcheux retentissement. Les deux cours étaient étroitement apparentées. La mère de l'électeur était une princesse de Prusse, la fille de Frédéric-Guillaume II. Sa vie fut un martyre ; elle eut à subir les outrages d'un mari dépravé et plus tard les procédés tracassiers d'un fils qui, pour la punir de ses hauteurs envers sa femme morganatique, allait jusqu'à lui refuser l'accès de son théâtre. Les relations entre les deux cours s'altérèrent. Aggravées par des questions de partage, elles furent rompues au décès de l'électrice, dont le roi, Frédéric-Guillaume IV, était l'exécuteur testamentaire. La politique en ressentit le contre-coup. Les princes de Prusse évitèrent Cassel, et lorsqu'ils y passaient, ce n'était que pour saluer la sœur de l'électeur.

La princesse Caroline vivait modeste, effacée. Elle se donnait parfois le luxe d'inviter le corps diplomatique à des goûters où l'on servait du lait caillé au pain noir, relevé, il est vrai, par la simplicité et la bonhomie qu'elle mettait à l'offrir. Lorsqu'elle termina sa monotone et inoffensive existence, l'électeur la fit enterrer sans apparat. Elle repose dans le cimetière de Cassel, sous le gazon, comme une déshéritée, sans un marbre rappelant son origine. Son frère ne savait ni respecter les vivans ni honorer les morts. L'influence de l'Autriche à la suite de la brouille entre Berlin et Cassel devint prépondérante. Libre de tout lien de famille, loin de se plaindre des faiblesses des électeurs, elle les favorisait en donnant des titres à leurs maîtresses. Le prince de Metternich combla Mme de Schauenbourg de prévenances, et lorsque, sur son désir, l'archiduc Étienne se rendit à Cassel, elle fut traitée comme jadis le comte de Kaunitz traita Mme de Pompadour, avec des honneurs presque souverains. Sa position, cependant, était fausse. Le corps diplomatique résista longtemps avant de lui faire sa cour ; pour les dames surtout, la question était délicate. Il était difficile de l'ignorer et plus difficile encore de la traiter comme une princesse du sang. Elle échappait à l'étiquette. La comtesse de Béarn, la femme de l'un de nos envoyés, voulut bien à son arrivée lui faire l'honneur d'une visite de courtoisie, mais elle se montra peu disposée à solliciter une audience ; son refus provoqua un grave incident. A une soirée de l'électrice mère, son fils, dont la susceptibilité était excessive, donna cours à son ressentiment. Non-seulement il lorgna fixement Mme de Béarn, mais il la toisa en passant à ses côtés, et demanda à ses entours, de façon à être entendu, qui était cette femme « Was

ist das für eine Weib, » et ce qu'elle était venue faire chez sa mère, n'ayant pas encore été admise à la cour.

Le comte de Béarn, retenu par une indisposition, n'assistait pas à la soirée. Dès qu'il eut connaissance de l'incident, il écrivit de sa bonne encre au baron de Steuber, le ministre des affaires étrangères : — « Je ne puis demander une satisfaction personnelle à l'électeur, disait-il, mais c'est de vous, son ministre responsable, que je la réclame. »

Le ministre n'admettait pas que sa responsabilité pût aller jusqu'à régler en champ clos les brutalités de son maître. Son émotion, légitime d'ailleurs, le rendit éloquent; il parvint à faire comprendre à l'électeur l'urgence d'une réparation. Le lendemain, son altesse royale faisait arrêter sa voiture devant la légation de France pour prendre des nouvelles de Mme la comtesse de Béarn. — Cet acte d'énergie, loin de nuire au diplomate, le mit en faveur, si bien qu'à l'expiration de sa mission, il fut l'objet d'une haute distinction refusée à ses prédécesseurs : il reçut le grand-cordon du Lion d'or.

La diplomatie française sous le gouvernement de Juillet eut plus d'une fois à se défendre contre de fâcheux procédés; elle s'en tira toujours avec esprit. On connaît le mot déplaisant de la princesse de Metternich et la spirituelle réplique du marquis de Saint-Aulaire. Le baron de Bussière ne fut pas moins bien inspiré à une petite cour de Saxe. — « Quel triste métier que celui de roi de France! je ne voudrais l'être à aucun prix, disait le prince saxon, dédaigneusement, au lendemain d'un attentat contre Louis-Philippe. — Je n'en suis pas surpris, répliquait l'envoyé, car pour être le souverain d'un grand et glorieux pays, il faut bien des qualités et surtout un cœur valeureux. »

III.

Les résidences allemandes, avant de descendre au rang de préfecture, étaient animées ou silencieuses, moroses ou joyeuses, suivant l'humeur et le bon plaisir de leurs princes. L'électeur, pendant les hivers de 1846 et de 1847, fut de belle humeur, et lorsqu'il était content, ce qui ne lui arrivait guère, il entendait, comme le pacha du vaudeville, que tout le monde le fût aussi. Ses filles, celles qui étaient nées à Bonn, faisaient leur entrée dans le monde ; avides de plaisirs, elles avaient réussi à l'apprivoiser. L'aînée était petite, rondelette, insignifiante : elle tenait de sa mère ; la seconde avait de la race, elle était svelte, élégante ; elle rappelait d'une façon saisissante une princesse d'Angleterre entrée dans la maison élec-

torale au siècle dernier, et dont le portrait se trouvait dans un des châteaux.

Cassel n'était plus reconnaissable. Ce n'était pas que tout le monde s'amusât, mais les deux cents mortels admissibles à la cour, les *Hoffähig*, par le droit de leurs quartiers ou de leurs charges, étaient en liesse. Le matin, on patinait au bas de la ville, sur les bords de la Fulda, dans la *Aue*, un magnifique parc tracé par Le Nôtre, au temps où les landgraves singeaient le roi-soleil. Dans la journée, on faisait des parties de traîneau dans les forêts attenantes au chateau de Wilhelmshoe, que le roi Jérôme, appelait, hélas! Napoleonshoe; et la nuit, après de plantureux soupers et d'étourdissans cotillons, on rentrait en ville à la lueur des torches, au son des fanfares et des grelots.

La charge du grand-maréchal n'était plus une sinécure; ses fourriers étaient sur les dents. Les portes du palais qui, depuis le royaume de Westphalie, ne s'entre-bâillaient que de loin en loin, pour d'augustes, mais rares visiteurs, s'étaient ouvertes subitement à deux battans. On rattrapait le temps perdu depuis 1815. Ceux qui avaient l'honneur de dîner à la table de son altesse royale étaient convoqués pour quatre heures moins un quart, les invités au bal pour sept heures moins un quart. Ne pas être exact était presque un crime de lèse-majesté; il suffisait d'une minute de retard pour être mal noté, et, en cas de récidive, disgracié. Les élus qui n'avaient pas d'équipage étaient à plaindre; les voitures de louage étaient rares aussi; les jours de bal, les cinq ou six carrosses disponibles se livraient-ils, dès quatre heures, à des courses désordonnées pour ramasser les invités. Les officiers, lorsque les rues étaient couvertes de boue et de neige, arrivaient sur le dos de leurs ordonnances. Les coiffeurs, ou plutôt les *friseurs*, — pour me servir du mot que la germanisation se plaît à revendiquer et imposer à l'Alsace, — étaient aussi rares que les carrosses. Les dames étaient forcées de prendre rang; les mauvais numéros se faisaient coiffer dès l'aube et souvent la veille. Ni le goût ni la richesse ne présidaient aux toilettes; elles étaient primitives, criardes; une robe de Paris était un sujet d'ébahissement. On n'admirait alors que ce qui venait de France. Aux yeux des femmes allemandes, le Français seul était aimable. Les temps, depuis, ont bien changé.

A neuf heures, on annonçait le souper. L'électeur présidait la table des excellences; de petites tables à quatre couverts étaient réservées aux danseurs. L'aristocratie était besogneuse; elle se rattrapait aux festins du souverain. Elle se dédommageait de la vulgaire choucroute au lard avec la choucroute au faisan accommo-

dée aux truffes et au vin de champagne. Tous les desserts passaient dans les poches des convives; c'était l'usage. On était censé emporter un souvenir de la fête pour les absens. En emportant nos dépouilles en 1870, on s'inspirait du même sentiment.

L'électeur s'était peu à peu habitué à moi; il me savait gré de pouvoir m'aborder dans sa langue. Je m'appliquais d'ailleurs à lui faciliter la tâche; lorsqu'il venait à moi, il avait un sujet de conversation tout trouvé; je m'étais arrangé de façon à ce qu'il m'aperçût, soit la veille au théâtre, soit le matin à la promenade.

« Été au théâtre, me disait-il, ou bien, promené à cheval! » — Il ne parlait jamais qu'en bégayant et qu'à la troisième personne, comme le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III.

Ce qui l'offusquait, c'était de me voir, au spectacle, suivre sur le texte, le livre à la main, les pièces classiques du répertoire; il n'aimait pas qu'on cherchât à s'instruire. « Lu au théâtre! » bégayait-il, en faisant la moue.

Un jour, en passant devant ma maison, — j'habitais un rez-de-chaussée dans la rue Royale, — il aperçut une paire de bottines que mon domestique, par négligence, avait oubliées sur les rebords d'une fenêtre. Ce fut un événement qui faillit entraîner ma disgrâce. « Bottines aux fenêtres! » — me dit-il le soir, d'un air mécontent, presque courroucé. On eût dit que sa capitale était déshonorée.

Le théâtre, parcimonieusement administré, ne valait ni celui de Dresde, ni ceux de Munich et de Stuttgart. L'orchestre, cependant, était dirigé par Spohr. Ce célèbre compositeur abusait de sa musique; ses œuvres maîtresses, *Faust* et *Jessonda*, ne quittaient pas l'affiche. Sa taille était monumentale; on eût dit un hippopotame jouant du violon, lorsque sur la scène il exécutait ses concertos. Souvent le spectacle était troublé par les débats de l'électeur et de sa femme, surtout lorsque, dans le feu de la controverse, ils échangeaient des coups d'éperon et d'éventail. L'électeur était sous le joug, mais il ne le supportait pas sans ruades.

IV.

La capitale de la Hesse, bien que réveillée, par le caprice du souverain, d'un long et pesant sommeil, n'en restait pas moins dépourvue d'intérêt. On dînait, on patinait et on dansait, mais l'esprit n'y trouvait pas son compte. — « Ces occupations tumultuaires qu'on appelle divertissement, ces passe-temps dans lesquels on n'a en effet d'autre but que d'y laisser passer le temps, sans le sentir soi-même, » me jetaient dans des vues affligeantes. Cassel était comme une cité perdue au centre de l'Europe, en dehors de tout

mouvement intellectuel et politique. L'herbe poussait dans les rues; on eût dit une nécropole. Les communications étaient lentes, difficiles; il fallait quinze à trente heures pour atteindre des villes importantes, telles que Francfort, Dresde, Hanovre, Cologne, Berlin. Déjà de tous côtés on construisait des chemins de fer, et l'électeur se refusait obstinément à sacrifier à l'entraînement général. Il enviait les murailles de la Chine; il aurait voulu tenir ses sujets à l'abri de tout contact pernicieux. Ennemi du progrès, il se défendait par l'inertie contre l'infiltration des idées nouvelles; il sentait qu'elles seraient funestes à son système. Cassel était du reste très mal famée en Allemagne : sa police était tracassière, les étrangers l'évitaient, ils se sentaient surveillés; les permis de séjour ne s'obtenaient qu'avec peine. Dès que l'électeur apercevait dans son théâtre une figure inconnue, il la dévisageait impertinemment avec sa lunette d'approche, et faisait subir des interrogatoires, dans les couloirs, aux spectateurs qui ne lui revenaient pas. Loin d'attirer les savans et les artistes, il les rebutait par son indifférence et souvent par de mauvais procédés. Les frères Grimm, deux Hessois illustres, — ils n'avaient rien de commun avec le Grimm de la grande Catherine, — sollicitèrent en vain les modestes fonctions de bibliothécaires. C'étaient d'incomparables germanistes d'un renom européen. On leur préféra un plat historiographe de la maison électorale. Le musée, qui contient de magnifiques spécimens de l'école hollandaise, des Rembrandt de premier ordre, restait impénétrable, et quand la cour quittait Wilhelmshoe, on clouait dans des caisses, pour les soustraire à tout regard indiscret, les chefs-d'œuvre qui ornaient les salons. Troubler les joies, contrarier les plaisirs, était la suprême jouissance de l'électeur. Lorsqu'il attendait une visite princière, il procédait à la toilette de ses tableaux : armé d'une énorme brosse, il les badigeonnait d'un épais vernis. Vernir ses peintures était un des passe-temps de cet étrange souverain; il est heureux qu'il n'ait pas eu la manie de les restaurer.

Les affaires étaient nulles; quel intérêt la politique électorale pouvait-elle avoir pour la France? Si elle entretenait une mission à Cassel, ce n'était que par tradition, en souvenir du rôle que la Hesse, un instant liée à ses destinées, avait joué dans son histoire. Le poste, du reste, n'était pas recherché. Il n'avait passé qu'en deux mains depuis la restauration. M. de Cabre l'avait occupé plus de vingt années, oublié du département, et son successeur, le comte de Béarn, y eût acquis sans doute des droits à la retraite, si M. de La Valette plus soucieux du titre de ministre que de la fonction, ne l'avait pas sollicité pour en faire le marche-pied d'une brillante carrière.

J'étais jeune, plein d'ardeur, j'avais le goût et le sens de la politique, et je me voyais réduit à piétiner sur place, à recueillir des commérages de cour, à m'intéresser à des personnalités subalternes, grotesques, à peindre des tempêtes dans un verre d'eau. Il m'en coûtait d'être enfermé dans un milieu sans horizons. Inspiré par l'instinct plus que par l'expérience, je me faisais de la diplomatie, de son rôle, de ses devoirs, une idée plus haute. Mais ce n'étaient que des aspirations, la poursuite de l'idéal. Je l'ai définie depuis, telle que je la comprends, après une longue carrière. Je l'ai comparée à un sacerdoce. Avoir l'œil toujours ouvert, s'appliquer à pénétrer le fond des choses, chercher, suivant l'expression de Leibniz, « le pourquoi du pourquoi, » — « avoir de l'avenir dans l'esprit, » suivant celle de Talleyrand, faire une chaîne d'un million de faits pour en dégager la pensée qui permettra au gouvernement que l'on représente, de mûrir et d'asseoir ses résolutions, n'est-ce pas une des plus nobles tâches?

« Sentinelle avancée, ai-je dit, dans une de mes études, la diplomatie veille à la sécurité des frontières, elle signale les pièges, évente les perfidies, neutralise les coalitions ; c'est elle qui prépare la victoire, conjure la défaite ou atténue les revers. Ses luttes sont laborieuses, ingrates, parfois méconnues. Peu importe à ceux qui aiment et servent leur pays, c'est dans le sentiment du devoir accompli qu'ils trouvent leur récompense. »

J'avais la flamme sacrée, ce que Voltaire appelait le diable au corps. Mais, faute d'alimens, elle se consumait infructueusement. Je m'imaginais qu'à Paris on était avide d'informations, que les dépêches étaient lues, méditées. L'expérience m'apprit qu'il fallait en rabattre : les gouvernemens, tiraillés en tous sens, dominés par des questions de personnes, ne prêtent qu'une attention distraite aux rapports de l'étranger ; ils ne retiennent des correspondances que ce qui répond à leurs idées ou caresse leurs passions. — « Dire la vérité est utile à celui à qui on la dit, mais désavantageux à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr, » est une maxime que les ambitieux se gardent bien d'oublier.

La Hesse n'était qu'un infiniment petit, une quantité négligeable dans les affaires du monde. Je m'efforçais d'élargir mon cadre et de faire de ma lucarne un observatoire. Mes regards se reportaient vers Francfort, le centre de la confédération germanique, et surtout vers Berlin. Les passions que nous avions si inconsidérément soulevées en 1840, à propos du pacha d'Égypte, étaient mal éteintes; elles couvaient sous la cendre, secrètement entretenues. Les mots de grande patrie, d'unité allemande, proscrits depuis le congrès de Laybach, avaient reparu. L'Allemagne contemplative, studieuse

inoffensive, s'effaçait et révélait par maints symptômes des ambitions troublantes, des instincts dominateurs. M. Thiers, comme le disait Henri Heine, l'avait réveillée de son sommeil léthargique par son bruyant tambourinage ; il avait si fort battu la diane que, ne pouvant se rendormir, elle restait sur pied. Personne en Europe ne semblait y prendre garde ni s'en inquiéter. La France était engagée dans les mariages espagnols, en dissension avec l'Angleterre, absorbée et paralysée par ses luttes parlementaires, et l'Autriche, qui la première aurait dû s'en préoccuper, reportait toutes ses pensées, toute son action sur l'Italie. Oublieuse de son ancienne prépondérance germanique, elle ne faisait aucun sérieux effort pour la regagner, si bien qu'en Allemagne on commençait à ne plus la considérer comme une puissance allemande.

La Prusse avait le champ libre ; s'inspirant des préceptes de Frédéric II, elle poursuivait silencieusement, sans ostentation, son travail d'absorption. Le gouvernement français pouvait à la rigueur ne pas s'en alarmer, mais il était impossible à sa diplomatie de ne pas s'en apercevoir. Elle voyait le cabinet de Berlin envelopper de son influence tous les petits états ses voisins, les habituer insensiblement à suivre toutes ses impulsions et à ne vivre que de son souffle. Le Zollverein permettait à la Prusse d'avoir l'œil et la main partout. Pas un mouvement, pas une pensée sur un point de la confédération ne lui échappait, pas un acte sur lequel il n'influât ouvertement ou secrètement. Ses agens couvraient l'Allemagne, ils pénétraient dans les conseils des gouvernemens ; sous prétexte de régler des questions de douane et de commerce, ils influençaient leurs déterminations politiques, forçaient leurs confidences. Si quelque état faisait mine de résister, ses ministres, son souverain même, étaient violemment pris à partie par une presse à gages savamment organisée. Liés par l'union douanière, enchaînés par des arrangemens militaires, par des conventions d'étapes, de postes et de chemins de fer, ils perdaient peu à peu toute indépendance, en attendant que le sol lui-même devînt prussien.

Les manœuvres, les armemens, l'uniforme militaire, les mœurs, la littérature, les arts, les modes même, tout se calquait sur Berlin. Il était évident qu'une Allemagne ainsi inspectée, endoctrinée, tarifée, douanée, codifiée et réglementée, finirait par être absorbée par la Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume ne prenait pas le titre de protecteur de la confédération germanique, mais il s'en constituait de fait tous les droits. S'érigeant en Mécène, il prodiguait ses faveurs à toutes les supériorités allemandes, et ne laissait échapper aucune occasion pour raviver et entretenir les passions contre l'ennemi héréditaire. Si la France n'a pas vu le péril, c'est que

ses hommes d'état, dominés par le mauvais vouloir des chambres, se sont refusés à s'y arrêter. Il ne dépendait que de nos gouvernemens, sous la restauration et sous la monarchie de Juillet, de le conjurer, en faisant entrer dans l'orbite de notre politique, par tout un réseau de conventions postales et commerciales, le midi de l'Allemagne et la Belgique. Mais ils n'eurent pas, comme la Prusse, la vision de l'avenir ; ils éconduisirent Bade, la Bavière, le Wurtemberg et le cabinet de Bruxelles, qui ne demandaient qu'à associer leurs destinées économiques aux nôtres.

Sans sa prévoyance, la Prusse n'eût pas parcouru une course si rapide. La première, elle a compris la force que donne la solidarité des intérêts matériels, et le rôle que les chemins de fer joueraient dans la stratégie militaire. C'est grâce à ces deux grandes conceptions que sa politique et ses états-majors ont pu, à la stupéfaction de l'Europe, précipiter la fusion, longuement et habilement préparée, de tous les élémens germaniques.

V.

Au commencement de 1848, le marquis de La Valette, après une courte réapparition à Cassel, se démit d'un poste qui ne répondait ni à ses goûts ni à l'activité de son tempérament. Il siégeait à la chambre dans les rangs de la majorité, et le ministère avait besoin de l'appui de tous ses amis pour résister aux assauts passionnés de ses adversaires.

« La France s'ennuie, » disait alors M. de Lamartine. On trouvait à l'étranger qu'elle était exigeante. La violence des journaux et les débats irritans des chambres n'étaient pas des indices de lassitude ni de désœuvrement ; ils dénotaient plutôt une situation intérieure profondément troublée. Le mot de M. de Lamartine ne s'expliquait, en réalité, qu'appliqué à l'opposition qui depuis sept ans, en effet, s'ennuyait mortellement dans l'attente du pouvoir. Pour satisfaire ses prétentions, elle ne reculait devant aucun moyen : elle pactisait avec la rue, elle s'attaquait aux institutions, elle découvrait le roi. Aux querelles allaient bientôt succéder de sanglantes explications. On était à la veille d'une révolution.

C'est dans ces temps inquiets, lorsque déjà de menaçans nuages s'amoncelaient à l'horizon, que notre premier secrétaire à Bruxelles, nommé ministre auprès de l'électeur, vint prendre possession de son poste. Le duc de Bassano portait dignement un des grands noms du premier empire. Il avait de son père la belle et noble prestance, l'élévation des sentimens, la fidélité du cœur. Bienveil-

lant, modeste, probe, esclave du devoir, il a partout inspiré le respect. Il n'a fait que le bien dans sa longue et vaillante existence, simplement, sans ostentation, sans garder le souvenir des services rendus. — « Les belles actions cachées, a dit Pascal, sont les plus estimables ; mais le plus beau, c'est de les avoir voulu cacher. » Tous ceux qui ont eu le bonheur de servir sous ses ordres ont été l'objet de sa constante et efficace sollicitude. Notre collaboration, interrompue brusquement par de dramatiques événemens, a été la chance heureuse de ma carrière. Elle m'a valu une amitié précieuse, l'honneur et le charme de ma vie, qui, depuis quarante années, à travers toutes les vicissitudes, ne s'est jamais démentie.

Les nouvelles de Paris devenaient chaque jour plus inquiétantes. L'opposition avait trouvé un thème : l'adjonction des capacités, pour s'en faire une arme contre le ministère, et la révolution s'emparait de la question des banquets pour renverser la monarchie.

L'Europe suivait nos débats avec une fébrile attention ; elle était en proie à de sourdes agitations : les germes de 1789 fermentaient partout, entretenus par la presse et la tribune française ; c'est dans une suprême convulsion qu'ils devaient éclore. Les peuples se sentaient mûrs pour la liberté et l'affranchissement ; ils n'attendaient que notre signal pour se soulever. Les prophéties annonçaient que les temps étaient proches. — « Les neiges, s'écriait, le 5 février, un député dans la chambre badoise, ne seront pas fondues, et vous verrez l'orage éclater dans un pays voisin, s'abattre sur l'Allemagne, et ébranler tous les trônes ! »

Quinze jours après, la république était proclamée en France, et l'Allemagne se jetait à sa suite dans la voie révolutionaire. Dès le lendemain, des assemblées populaires délibéraient en tumulte sur tous les points de la confédération. Tous les élémens de désordre qui grondaient sourdement se déchaînaient ; un avenir inconnu, rempli d'espoir et de menaces, s'ouvrait soudainement aux imaginations.

Le 27 février, le duc de Bassano, sans attendre les communications du gouvernement provisoire, quittait Cassel. Je voulais partir avec lui ; il s'y refusa. — « Vous êtes au début de votre carrière, me disait-il, vous n'avez aucune attache avec les partis, votre devoir est de rester à votre poste, de servir votre pays et d'attendre les ordres du département dont vous relevez. »

C'était le langage de la raison et du patriotisme. Les diplomates, à moins qu'ils ne soient redevables de leur situation à la faveur du souverain ou aux influences de la politique, ne sont pas des hommes de parti ; ils représentent les intérêts permanens du pays, ils tiennent les fils de nos traditions extérieures, et les gou-

vernemens, qui se succèdent si rapidement en France, seraient bien embarrassés s'ils ne trouvaient pas dans les cadres du ministère des affaires étrangères un personnel expérimenté pour les guider et les renseigner. C'est à Barthélemy, un ancien secrétaire d'ambassade de la monarchie, devenu comte sous l'empire et pair sous Louis-Philippe, que la France a dû le traité de Bâle, qui détacha la Prusse de la coalition. Sa correspondance, récemment publiée, montre avec quel talent et quelle patriotique sollicitude il renseignait et conseillait la Convention.

L'électeur, du reste, s'était hâté de demander à M. de Lamartine mon maintien à Cassel, par le baron de Schachten, son envoyé à Paris. Il n'aimait pas les visages nouveaux, il redoutait surtout l'arrivée d'un diplomate improvisé frais sorti des barricades; sa maison brûlait, il se défendait contre ceux qui auraient pu être tentés d'attiser le feu.

VI.

La révolution de février avait éclaté depuis plusieurs jours, et personne ne s'en doutait encore à Cassel. Les télégraphes optiques ne fonctionnaient plus, et, faute de chemins de fer, les lettres n'arrivaient que par la voie lente des diligences de l'administration des postes, dont les princes de Thurn-et-Taxis, depuis leur origine, exploitaient le monopole. L'émotion fut profonde lorsqu'on apprit que, dès les premières nouvelles de Paris, le grand-duché de Bade s'était soulevé, et que l'agitation dans toute l'Allemagne, comme une traînée de poudre, gagnait de proche en proche (1).

(1) Dépêche de Cassel, 1er mars 1848: — « Le contre-coup de la révolution qui vient de s'accomplir en France se répercute déjà violemment en Allemagne. Les manifestations auxquelles j'assiste depuis quelques jours et celles dont l'écho m'arrive de tous côtés témoignent de la faiblesse des gouvernemens. Les Allemands se sentent mûrs pour la liberté; ils veulent la conquérir et la situation est telle que les princes seront forcés de la leur concéder. Déjà le grand-duché de Bade a obtenu sans résistance la liberté de la presse, le jury et la garde nationale; le Wurtemberg demande et obtiendra les mêmes concessions. A Mayence, l'esprit français se réveille avec une intensité que la garnison aura de la peine à contenir. Francfort s'agite, et, à Darmstadt, les députés libéraux ont été jusqu'à demander une représentation générale pour toute l'Allemagne. L'électeur, tout le fait prévoir, aura de mauvais momens à passer. Il ne peut compter sur personne, ni sur la noblesse, ni sur la bourgeoisie, ni même sur l'armée. Dans mes deux dernières dépêches, j'ai longuement exposé la situation du pays; elle est lamentable. Il n'est pas un gouvernement en Allemagne qui ait accumulé tant de fautes; aussi tout le monde prévoit des troubles. Ce qui est arrivé en 1830 ne tardera pas à se reproduire, et, sans doute, avec plus d'intensité. Des manifestations se sont déjà produites à Hanau et à Marbourg; à Cassel des cris de : Vive la république!

Des rassemblemens se formèrent aussitôt sur la place du Château. On n'entendait que des propos séditieux. On murmurait contre le souverain, on proférait des menaces contre les ministres ; il était question d'en faire bonne justice et de les jeter dans la Fulda. Quelques bourgeois téméraires pénétrèrent chez l'électeur. Mal leur en prit. Il les apostropha, blême de colère : — « Il ne sied pas, leur dit-il, en leur montrant la porte, a des avocats et à des brasseurs de s'immiscer dans les affaires de l'état. » — Avec un sourire aimable, il se serait peut-être tiré d'affaire, car les Hessois, comme certaines femmes battues par leurs amans, ne pouvaient s'empêcher de rester fidèles à leurs maîtres. Mais il n'était pas aimable. Son impertinence mit le feu aux poudres ; la mesure était pleine. Les esprits se montèrent ; les notables indignés, se réunirent à l'hôtel de ville ; ils rédigèrent une adresse polie, mais accentuée. Ils sommaient leur prince, en termes résolus, de répondre aux vœux du peuple, hautement manifestés. La cour n'était pas préparée à tant d'audace : elle céda à la panique. La comtesse de Schauenbourg, épouvantée, s'esquiva, nuitamment, avec ses neuf enfans et ses économies. Elle chercha un refuge au château de Wilhelmshoe. L'électeur, seul dans son palais, livré à lui-même, reconnut les imperfections de son système ; la nuit lui porta conseil ; il entra dans la voie sage des transactions. Il reçut le lendemain les notables, la bouche souriante, mais le cœur ulcéré, les mains crispées. Il octroya tout ce qu'on lui demandait, mais non pas en bloc, de bonne grâce (1) ; on dut lui arracher lambeau par lambeau

se sont fait entendre dans la soirée d'hier. On me dit que des pamphlets contre la personne de l'électeur ont été distribués aux soldats, et que des députations s'annoncent de tous côtés pour venir réclamer la liberté de la presse, le changement des ministres et la dissolution de la chambre. L'électeur ne comprend pas la portée des événemens qui s'accomplissent autour de lui. Plus le danger grandira et plus il se cramponnera au système politique qu'il poursuit avec une imperturbable obstination depuis qu'il est au pouvoir. Il vient de donner à deux escadrons de hussards et à un bataillon d'infanterie l'ordre de marcher sur Hanau. Il ferait mieux de ne pas les éloigner de sa capitale. — Les dernières nouvelles de Berlin dénotent une grande agitation. Le roi de Prusse sera contraint de céder au courant populaire comme les souverains du midi de l'Allemagne. Une lettre de Brunswick m'informe que la population s'est portée devant le palais ducal et qu'elle a demandé des réformes ainsi que le renvoi des ministres. — L'envoyé de Prusse vient de me dire qu'il sait de bonne source que son gouvernement ne fera aucune difficulté pour reconnaître la république française. »

(1) Dépêche de Cassel, 7 mars 1848. — « L'électeur déconcerte toutes les prévisions. Son caractère hautain, son entêtement, son dédain pour les manifestations populaires autorisaient à craindre des résolutions violentes. On était convaincu qu'il risquerait sa couronne plutôt que de se prêter à la plus légère concession. — On s'était trompé. Il s'est converti à la modération, contre toute attente. Un courrier de Berlin, arrivé hier, et l'attitude de ses troupes, ont produit ce miracle. L'électeur recule devant le

toutes les concessions énumérées dans l'impertinente adresse : la dissolution de la chambre, le jury, le renvoi des ministres, la liberté de la presse. Il finit par tout concéder, même la tolérance religieuse, qui répugnait à ses sentimens antisémitiques. Il était hébréophobe. La députation sortit du château satisfaite, triomphante. Le peuple se montra moins accommodant ; ses chaînes étaient plus pesantes que celles de la bourgeoisie ; il ne lui suffisait pas d'en alléger le poids, il espérait les secouer et se débarrasser du maître qui les avait rivées. Ne pouvant saccager l'hôtel de ville que protégeait la milice, il se porta à la prison militaire. On venait d'y conduire un officier d'artillerie qui avait engagé ses soldats à ne pas faire usage de leurs armes contre leurs concitoyens. La foule ne se retira qu'après avoir obtenu son élargissement.

L'agitation grandissait, on battait le rappel ; la police avait disparu et les ministres étaient en fuite. J'avais mieux auguré de leur vaillance. Le ministre des finances, un petit vieillard sec, autoritaire, m'avait dit, en brandissant sa canne, à l'arrivée des nouvelles de Paris : — « Je vous réponds que nous ne perdrons pas la tête comme le gouvernement français ; si la révolution nous arrive, nous la prendrons au collet, et, entre quatre hommes et un caporal, nous la conduirons au violon. » — C'était un roseau peint en fer : il fut le premier à courir. La peur est contagieuse ; l'électeur la ressentit à son tour, il suivit l'exemple de ses ministres, il rejoignit sa femme à Wilhelmshoe. Son départ ne fit qu'ajouter au mécontentement. Les bourgeois se demandaient, inquiets, s'ils n'étaient pas joués ; ils s'apercevaient tardivement qu'on ne leur avait donné, en somme, que de l'eau bénite, des promesses verbales qui n'engageaient à rien, avec l'arrière-pensée manifeste de les reprendre à l'occasion. Une nouvelle députation se transporta à Wilhelmshoe pour réclamer une proclamation consacrant solennellement les libertés concédées. Elle notifia à l'électeur que, si satisfaction ne lui était pas donnée, dans un délai de trois heures, le pays tout entier se considérerait délié de ses sermens. L'électeur était mis au pied du mur, sa couronne était en péril, il s'exécuta, heureux de s'en tirer à si bon compte ; car livré à ses propres forces, en face de la révolution qui éclatait partout, à Vienne, à Francfort, à Berlin, il ne pouvait compter ni sur l'appui de la diète ni sur l'assistance de la Prusse.

Le 5 mars au soir, la proclamation était affichée à tous les coins

danger ; cependant le péril n'est pas conjuré. Des concessions accordées avec une mauvaise volonté trop peu dissimulée, après de longues tergiversations ne lui donneront pas la popularité dont il aurait besoin pour traverser indemne la crise qui bouleverse l'Allemagne. »

de rue ; les bourgeois la lisaient avec avidité, d'un air victorieux : elle consacrait leurs conquêtes. L'électorat était brusquement et définitivement entré dans la voie du progrès. La révolution de Juillet lui avait valu une charte, restée, il est vrai, à l'état de parchemin; il devait à la révolution de Février la rupture irrévocable avec un odieux passé.

Mais si la capitale était satisfaite, Hanau, la seconde ville de l'électorat, ne l'était point. Elle voulait plus qu'un pacte constitutionnel, elle rêvait la dépossession du souverain. Hanau était un foyer révolutionnaire, le siège central de la Société des *Turners*. Pour les *Turners*, comme pour beaucoup de membres de notre Ligue des patriotes, la gymnastique n'était qu'un prétexte. Ils poursuivaient, affiliés dans tous les états de la confédération, l'unité allemande sous la forme républicaine. La Hesse était leur point de mire ; son gouvernement était impopulaire : ils comptaient le renverser et le remplacer, à l'exemple de Paris, par un gouvernement provisoire. Ils se flattaient que la république, proclamée à Cassel, ferait tache d'huile, et qu'avant peu, l'Allemagne entière serait débarrassée de ses princes. Leur audace autorisait le plan qu'ils avaient conçu. Ils étaient certains que personne ne s'intéresserait au sort de l'électeur, — il était la bête noire du parti libéral, — et que l'Allemagne entière applaudirait à sa chute. Ils le savaient opiniâtre, têtu ; ils ne doutaient pas de sa résistance. C'est sur son esprit étroit, autoritaire qu'ils spéculaient pour provoquer sa chute. S'ils avaient étudié l'histoire, ils auraient su que les despotes, lorsqu'il y va de leur salut, se prêtent aux plus humiliantes capitulations. La proclamation de l'électeur les avait déroutés. Ils ne s'attendaient pas à tant de condescendance. Les bourgeois de Cassel, à leur avis, s'étaient montrés trop accommodans, trop courtois, avec un tyran qui ne méritait aucun ménagement. Ils auraient dû le violenter, le pousser à bout. Ce qu'ils n'avaient pas osé faire, ils allaient l'entreprendre. Ils comptaient le soumettre aux plus dures exigences pour l'exaspérer et le pousser aux résolutions extrêmes.

C'est dans cet esprit qu'une députation arriva à Cassel le 13 mars, et s'annonça chez l'électeur pour lui présenter, sous la forme non pas d'une requête, mais d'un ultimatum, une adresse grossière, outrageante :

« Votre proclamation, disaient les délégués irrespectueux de la ville de Hanau, ne remplit pas les vœux du peuple. Le peuple se méfie de vous. Vos concessions ne lui offrent aucune sécurité ; aussi éprouve-t-il plus que jamais le besoin de prendre, vis-à-vis de Votre Altesse Royale, une attitude encore plus ferme. Il a nommé un comité qui réclame au nom de tous : des ministres possédant sa

confiance, la dissolution des états, une nouvelle chambre, la liberté illimitée de la presse, une amnistie générale, un parlement allemand, la révocation de toutes les ordonnances qui restreignent la jouissance des droits des contribuables. Si Votre Altesse Royale ne répond pas d'une manière entièrement satisfaisante, le comité populaire considérera son silence comme un refus. N'hésitez pas! et surtout concédez! Des hommes résolus sont venus vous dire que l'agitation est à son comble, que tout est prêt pour un soulèvement, et que déjà on se fait à l'idée de s'affranchir de votre domination. — Si dans un quart d'heure il n'est pas fait droit à nos demandes, nous monterons en voiture, et demain la ville et le duché de Hanau se détacheront de l'électorat. »

L'électeur crut rêver en entendant un pareil langage; il était consterné. Il regrettait le temps où ses ancêtres bâtonnaient les impertinens. Ses premières paroles furent des imprécations de colère, il écumait; mais bientôt, cédant aux pleurs et aux supplications de sa femme et de ses enfans, frappé aussi de l'attitude calme, presque indifférente, de ses officiers et de ses chambellans, fatigués de ses caprices, il annonça, suffoqué, en termes inarticulés, qu'il acceptait trois des points formulés par le comité. Il lui en coûtait de vider le calice jusqu'à la lie. Mais les députés restèrent inflexibles. Leurs instructions étaient formelles, impératives; ils ne pouvaient répondre de la soumission de Hanau qu'en rapportant la soumission du souverain. — A sept heures ils sortaient du palais, et un quart d'heure après, comme ils l'avaient annoncé, ils montaient en voiture, heureux d'avoir si bien réussi. Déjà ils partaient au galop de leurs chevaux, lorsque la foule se jeta sur leur passage en criant : « Arrêtez! arrêtez! l'électeur entend raison; il se soumet à tout. »

L'électeur, en effet, après avoir donné à sa capitale le spectacle de ses colères et de ses défaillances, avait souscrit, brisé, humilié, aux dures conditions d'une ville insurgée.

Cassel illumina. Les députés partirent au milieu de l'allégresse générale, déçus, mortifiés. Ils s'étaient flattés que leur ultimatum serait repoussé et il était accepté! Frédéric-Guillaume Ier n'avait pas justifié le mot de M. de Metternich qui, à ses débuts, pour l'attirer sous sa coupe, le proclamait : « de tous les princes allemands le plus correct et le plus résolu. »

G. Rothan.

ÉPICURE

SON ÉPOQUE, SA RELIGION

D'APRÈS DE RÉCENS TRAVAUX

I. Droysen, *l'Hellénisme*, traduction française, sous la direction de M. Bouché-Leclercq. — II. Guyau, *la Morale d'Épicure*, 3e édition. — III. Mayor, *Traité de la nature des dieux*, de Cicéron, édition avec notes. — IV. Usener, *Epicurea*.

I.

La place de l'épicuréisme dans l'histoire de l'esprit humain est considérable et hors de toute proportion avec le génie de l'auteur même du système. Épicure, — les anciens l'avaient déjà remarqué, — n'est pas original. Sa physique, on le sait, il l'emprunte presque tout entière à Démocrite, et, pour ce qu'il y ajoute, il la gâte plutôt qu'il ne l'améliore. Sa morale, on le sait également, avait été esquissée dans ses traits principaux par les cyrénaïques et les sophistes. Ce qui fait l'intérêt durable de sa philosophie ne lui appartient pas. Qu'est-ce donc qui explique le prestige du nom d'Épicure, et fait qu'une doctrine, déjà constituée avant lui dans ce qu'elle a d'essentiel, est et sera toujours dans l'histoire l'épicuréisme?

Il me paraît qu'on en peut donner plusieurs raisons. La première, et la moins importante, c'est peut-être qu'Épicure crut et sut faire croire à ses disciples qu'aucun philosophe digne de ce nom n'avait

paru avant lui, qu'il avait apporté le premier et à jamais toute la vérité et les seules conditions du salut. Cette raison peut sembler bien faible ; la postérité, dira-t-on, n'a pas l'habitude de prendre ainsi de confiance les gens pour ce qu'ils se donnent ; elle n'accepte pas sans bénéfice d'inventaire les apothéoses organisées par des adeptes enthousiastes ; elle met chacun à sa vraie place. — Oui, presque toujours, mais pas toujours. Il n'est pas entièrement inutile, même devant l'histoire, de se vanter beaucoup, et d'avoir des gens qui vous vantent, surtout si, parmi ces panégyristes, il se trouve un poète de l'âme et du génie de Lucrèce : il en reste toujours quelque chose. Pour exciter de telles admirations, pour avoir une telle idée de soi-même et de son œuvre, ne faut-il pas qu'on soit un bien grand homme?

Cette adoration (le mot doit être pris à la lettre), dont Épicure fut l'objet de la part de ses disciples, est suffisamment connue par Lucrèce ; *deus ille fuit*. Il n'est cependant pas sans intérêt de rappeler les expressions de Plutarque, qui parle des cris tumultueux, des hurlemens, des applaudissemens forcenés, des apothéoses, du culte insensé par lesquels les épicuriens célébraient la vertu du maître. C'était une sorte de délire religieux, comme celui des dévots de Cybèle, de Bacchus ou d'Adonis, et, pour le dire en passant, ce témoignage de Plutarque s'accorde assez mal avec le caractère d'indifférence languissante et d'ataraxie presque bouddhique que l'on attribue généralement à la secte épicurienne. Une anecdote du même Plutarque nous montre Colotès, un jour qu'il entendait Épicure discourir sur la physique, se jetant brusquement aux genoux du maître ; ce fut aux yeux d'Épicure le signe infaillible des aptitudes tout à fait extraordinaires de Colotès : « Comme saisi à mes paroles d'un respect religieux, lui écrit-il, il vous prit subitement un désir surnaturel de vous prosterner devant moi, d'embrasser mes genoux, de vous coller à moi, de me donner tous les signes ordinaires d'adoration et de m'adresser des prières. Aussi, de mon côté, vous ai-je regardé comme un personnage sacré et digne de tous mes hommages. » Voilà qui est piquant : à l'adoration du disciple pour le maître répond l'adoration du maître pour le disciple. C'est l'école de l'adoration mutuelle.

Une autre raison qui peut expliquer aussi, partiellement du moins, la popularité et la gloire d'Épicure, c'est qu'il eut beaucoup d'ennemis. A l'exception de Spinoza, il n'y a peut-être pas de philosophe qui ait été plus injurié. Son absolu mépris pour tous ses prédécesseurs, pour les poètes, les rhéteurs, les savans, provoqua de fâcheuses représailles. On calomnia ses intentions, sa vie privée ; on l'accusa d'hypocrisie, on lui imputa les plus grossières débau-

ches. Or l'acharnement des ennemis grandit souvent un personnage. De telles haines ne s'attaquent pas d'ordinaire aux hommes médiocres. L'excès des injures appelle l'excès des réhabilitations, d'autant qu'aux yeux de l'historien, venger une mémoire flétrie prend aisément la couleur d'une œuvre de justice et de générosité. Aux deux siècles derniers et de nos jours surtout, Épicure a bénéficié de ces dispositions. Joint à cela qu'en le glorifiant, quelques-uns de ses modernes adeptes se trouvaient du même coup faire acte d'hostilité indirecte contre des croyances qu'il n'eût pas toujours été prudent de combattre en face.

Mais si l'on s'en tient à l'antiquité, on n'aura pas à chercher les causes du succès et de la réputation d'Épicure ailleurs que dans les besoins de l'époque où il parut. Comprendre son temps, lui apporter ce qui lui manque et dont l'absence entretient dans les âmes un vague malaise qui devient à mesure plus douloureux, voilà un mérite qui n'est pas vulgaire. Il est d'habitude récompensé par la gloire. Il importe donc à qui veut comprendre l'épicuréisme de se retracer à grands traits non-seulement l'état des esprits, mais aussi la situation politique et sociale de la Grèce vers la fin du IVe siècle. Certains historiens de la philosophie, surtout depuis Hégel, ont une tendance à voir dans la succession des systèmes le rythme nécessaire d'une sorte de dialectique abstraite et idéale, le développement, l'opposition ou la synthèse de concepts purement logiques. Zeller est un peu de cette école, et Lange le lui reproche avec quelque raison. Je crois, en effet, qu'il faut tenir le plus grand compte, quand il s'agit de l'antiquité, des circonstances extérieures, du milieu, comme on dit aujourd'hui. Cela est surtout vrai à partir d'Aristote. C'est alors le problème moral, la question du souverain bien, qui tient la première place dans les préoccupations et les recherches des penseurs. Les conditions de la paix de l'âme, d'un bonheur véritable, solide, indestructible, voilà ce qu'il s'agit de trouver. Métaphysique, logique sont subordonnées à la morale et mises entièrement à son service. Et cette morale même, si l'on prétend la construire comme théorie, c'est pour qu'elle ait une influence plus directe et plus puissante sur la pratique. Nulle tradition religieuse, nul enseignement sacerdotal ne donnaient les règles de la bonne vie; les leçons des philosophes étaient alors ce qu'est pour les âmes chrétiennes la prédication. Aussi, à partir d'Épicure, voyons-nous éclater entre les écoles des rivalités qui rappellent l'âpreté trop fréquente des querelles entre sectes religieuses. On se disputait, non-seulement des esprits, mais des consciences. Les philosophes devinrent de plus en plus de véritables directeurs, au sens où le XVIIe siècle prenait ce mot. Bientôt ils auront un cos-

tume, un extérieur qui les distingue du vulgaire : c'est, pour la plupart d'entre eux, la barbe et les cheveux longs, la besace, le bâton, le manteau. Dépouiller ces attributs philosophiques eût été aussi grave pour un stoïcien, pour un cynique, que pour un religieux chrétien la violation de ses vœux. Épictète mourrait plutôt que de laisser couper sa barbe.

Sans doute, le désir de se singulariser fut pour beaucoup dans tout cela ; mais ce désir même avait parfois sa source dans de nobles motifs. « Je suis étonné, dit le *Cynique* de Lucien à son interlocuteur, que toi, qui conviens qu'un citharistе doit avoir une robe longue, un joueur de flûte un costume, un acteur tragique une robe traînante, tu ne veuilles pas qu'un homme vertueux ait sa robe et son costume. Tu prétends qu'il doit avoir un extérieur semblable à celui de tout le monde, quand tout le monde est vicieux. Ah ! s'il faut aux gens de bien un costume particulier, quel autre leur convient mieux que celui qui contraste le plus avec les mœurs des hommes perdus de débauches et pour lequel ils témoignent le plus d'aversion ? — Tel était, dit-il encore, le goût de tous les anciens, qui valaient mieux que nous. Aucun ne se serait laissé raser, pas plus qu'un lion. Ils pensaient que la délicatesse et la douceur de la peau ne conviennent qu'à des femmes ; ils voulaient paraître ce qu'ils étaient, c'est-à-dire des hommes ; ils regardaient la barbe comme un ornement de la virilité, de même que la crinière est celui des chevaux et des lions, auxquels Dieu l'a donnée pour rehausser leur beauté et leur parure. C'est aussi pour cela que les hommes ont reçu leur barbe (1). »

Pour certaines âmes convaincues, embrasser la vie philosophique c'était donc, comme de nos jours, embrasser la vie religieuse. On connaît le beau portrait que trace Épictète du cynique idéal : c'est un véritable missionnaire. Il doit se dévouer tout entier à l'enseignement du genre humain. Il ne se mariera pas, car les affections domestiques pourraient énerver sa force morale. Il couchera sur la terre ; sa nourriture sera des plus simples ; il s'abstiendra de tous les plaisirs, et pourtant donnera toujours l'exemple d'un contentement inaltérable. Sous peine d'attirer sur soi la colère divine, il est interdit d'entreprendre une telle mission, si l'on ne se sent spécialement appelé et assisté par Jupiter. Le vrai cynique est auprès des hommes l'ambassadeur de Dieu ; à tout propos et hors de propos, il combat leur frivolité, leur lâcheté, leurs vices. Il ar-

(1) Traduction française de M. Talbot. — Il semble même, d'après une anecdote de Diogène Laërce sur Bion de Borysthène, que les disciples des philosophes portaient un costume spécial.

rête le riche sur la place publique, il prêche le peuple dans la rue. Il ne connaît ni respect ni crainte. Il regarde tous les hommes comme ses fils, toutes les femmes comme ses filles. Mauvais traitemens, exil, mort, n'ont, à ses yeux, rien de redoutable ; et, s'il est battu, il aimera qui le bat, car il est à la fois le père et le frère de tous les hommes.

Bien souvent, aux premières épreuves, le cœur manquait. « Semblables, dit Plutarque, à des voyageurs qui s'éloignent d'un pays qu'ils connaissent sans voir encore celui où ils doivent aller, ces nouveaux philosophes,.. livrés à des agitations cruelles, flottent quelque temps dans l'incertitude, reviennent sur leurs pas et renoncent à leur entreprise. » Plutarque nous raconte l'histoire d'un Romain, nommé Sestius, qui avait quitté charges et dignités pour embrasser la philosophie ; mais il fut tellement découragé par les difficultés du début, qu'il pensa se précipiter du haut d'un toit. Il y a quelque chose de touchant dans l'anecdote rapportée sur Diogène. « Pendant que les Athéniens célébraient une fête solennelle et passaient les jours et les nuits dans les festins, il se retira le soir, dans un coin de la place publique, pour y passer la nuit. Il fut assailli d'une foule de réflexions qui combattaient la résolution qu'il venait de prendre et portaient à son âme de vives atteintes. Il se représentait à lui-même que, sans aucune nécessité, il embrassait un genre de vie dur et sauvage, qui l'isolait du reste de la société, et le laissait dénué de toute sorte de biens. Dans le trouble que lui causaient ces pensées, il vit une souris se glisser auprès de lui et ronger les miettes qui tombaient de son pain. A cette vue, reprenant courage et se reprochant sa faiblesse : « Eh! quoi! Diogène, se dit-il à lui-même, cet animal se nourrit et se régale de tes restes: et toi, l'homme supérieur, parce que tu ne prends point part à ces festins dissolus, que tu n'es pas couché sur des lits moelleux et richement parés, tu pleures, tu te lamentes! »

Certaines écoles imposaient aux disciples de longues initiations, parfois des pénitences douloureuses pouvant compromettre la santé et la vie. « Les uns, dit le *Nigrinus* de Lucien, veulent qu'on enchaîne leurs élèves; d'autres qu'on les fouette; d'autres, que ceux qui ont un joli visage se tailladent avec le fer... Il ajouta que plusieurs jeunes gens étaient morts des suites de ces pratiques insensées. » Il fallait retenir par cœur et posséder d'une mémoire imperturbable une sorte de catéchisme. Il fallait pénétrer dans les replis les plus secrets des doctrines avant d'entrevoir le moment d'atteindre au souverain bien, de participer au bonheur parfait et absolu. Dans l'*Hermotime* du même Lucien, le sceptique Lycinus rencontre son ami, un adepte du stoïcisme. Hermotime, un livre

sous le bras, se rend chez son maître de philosophie. Il marche vite, et, tout en marchant, il remue les lèvres, murmure tout bas; sa main agitée se porte çà et là, comme celle d'un homme qui compose un discours ou prépare quelque subtil argument. Lycinus s'étonne qu'Hermotine ait l'air si sombre et si inquiet; il doit être parvenu depuis longtemps à la sagesse, ou tout près d'y parvenir; « car, dit-il, si ma mémoire ne me trompe pas, il y a quelque vingt ans que je ne te vois faire autre chose qu'aller assidûment chez tes maîtres, te courber sur les livres, ou transcrire sans relâche les notes prises aux conférences, tout pâle et tout amaigri par tant de travaux; et je suis persuadé que la nuit même, en dormant, tu rêves encore aux objets de ton étude. » Hermotime avoue que, malgré tout cela, il ne fait encore qu'apercevoir la route qui mène au souverain bien. Lycinus, étonné, lui demande quand il espère posséder pleinement la doctrine qui confère la sagesse. « Sera-ce dans un an? — Ce serait bientôt, répond Hermotime. — Ce sera donc pour la prochaine olympiade? — Ce serait bien peu de temps encore. — Mettons deux olympiades. — Ce n'est pas assez; » et le pauvre Hermotime s'estimera heureux si, au bout de vingt ans, il a pénétré dans la philosophie stoïcienne aussi profondément que son maître. Plus loin, Lycinus fait plaisamment le compte de ce qu'il faut d'années pour bien connaître les principaux systèmes : vingt pour celui de Pythagore, plus les cinq ans de silence; autant pour Platon, autant pour Aristote; le stoïcisme et l'épicuréisme n'en exigent pas moins de quarante chacun. En supposant dix sectes philosophiques, on voit quel âge on aura le jour où l'on sera en mesure de décider quelle est la bonne.

Ce sont là des bouffonneries, je le sais; mais les bouffonneries de Lucien ne sont très probablement que le grossissement démesuré d'une observation exacte. Je sais aussi que je mêle un peu les époques : je n'ai pas rigoureusement le droit de reporter au siècle d'Alexandre ce qui a pu être vrai de ceux de Néron ou d'Hadrien. Toujours est-il que c'est surtout depuis Aristote que nous voyons la philosophie devenir ainsi pour ses adeptes une affaire de salut.

Et le vulgaire, tout en se moquant de la singularité qu'affectaient trop souvent les philosophes, avait quelquefois pour eux des sentimens analogues à ceux qu'inspirent de saints personnages. Il avait regardé d'un œil inquiet, irrité, intolérant, ceux qui étaient avant tout des savans : un Anaxagore, un Aristote, ou ceux qu'il soupçonnait de vouloir toucher aux dieux, comme Socrate; mais les professeurs et les initiateurs de la vie heureuse ou vertueuse, il n'était pas loin de leur vouer un culte. Épicure, il est vrai, n'est dieu que pour ses disciples, et les épicuriens sont même chassés,

au témoignage d'Élien, de la Crète et de la Messénie, ce qui s'explique par leur affectation de ne vivre qu'entre eux et à l'écart. Mais après la mort de Pyrrhon, les Athéniens lui élèvent une statue d'airain. Si l'on en croit Lucien, le stoïcien Démonax, d'ailleurs inconnu, fut un objet de vénération pour tous les Athéniens et pour la Grèce entière. Sur son passage, les magistrats se lèvent, et chacun fait silence. Devenu vieux, il entre, sans être invité, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour souper et passer la nuit, et son apparition est accueillie comme celle d'un dieu. Les boulangères se disputent le bonheur de lui offrir son pain ; les enfans lui apportent des fruits et l'appellent leur père. Quand il meurt, on lui fait des obsèques magnifiques aux frais de l'état ; les Athéniens conservent avec vénération et couronnent de fleurs le siège sur lequel il avait l'habitude de se reposer ; la pierre où il s'est assis passe pour sacrée. Tout le monde suit ses funérailles, et ce sont les confréries des philosophes qui, sans distinction de doctrines, chargent le corps sur leurs épaules et le portent à son tombeau.

Ces détails n'étaient pas inutiles à rappeler ; ils mettent en pleine lumière le caractère à peu près exclusivement moral et pratique de la philosophie après Aristote, par suite la nécessité, pour comprendre la signification de l'épicuréisme, de jeter un coup d'œil sur l'état des âmes et sur le milieu politique et social où il parut.

II.

A l'époque où Épicure commença d'enseigner, la Grèce est abattue sous le joug des successeurs d'Alexandre, endormie dans une langueur mortelle, incapable de persévérans efforts pour reconquérir sa liberté perdue, consolée presque d'une perte que lui faisaient légère son insouciance et sa frivolité. Il semble que, dans ce naufrage de toutes les vertus militaires et civiques, la philosophie épicurienne fut celle qui dût naturellement séduire le plus grand nombre, et le peuple même devait être tenté d'accourir dans ces jardins ouverts à la prédication de l'indifférence et de la volupté. Le succès de l'épicuréisme s'expliquerait donc, comme de lui-même, par la conformité de la doctrine avec l'abaissement des âmes et des caractères. — Une telle explication serait de tout point insuffisante. En général, une doctrine philosophique, morale, religieuse, n'a chance de réussir que si elle apporte quelque chose de nouveau, et si elle présente un contraste plus ou moins violent avec les maximes, les habitudes, les mœurs courantes de l'époque où elle se produit. Si elle répond à un besoin des âmes, et si c'est par

là qu'elle les attire, c'est apparemment que les âmes cherchaient vainement autour d'elles ce que la doctrine est venue leur offrir. Par suite, plus une époque est corrompue, plus il est vraisemblable qu'une philosophie ou une religion austère y seront favorablement accueillies, non peut-être par la foule, mais par une élite. Tel fut le cas pour l'épicuréisme. Il dut sa fortune, non pas à sa complaisance, mais à la rigueur de ses préceptes et de sa discipline.

Voici quelques traits du tableau que nous trace l'historien Droysen de l'état moral de la Grèce vers l'an 307, au moment où Epicure ouvrait son école à Athènes. Je cite textuellement la traduction que nous devons à M. Bouché-Leclercq : « Les masses appauvries, immorales ; une jeunesse assauvagie par le métier de mercenaires, usée par les courtisanes, détraquée par les philosophies à la mode ; une dissolution universelle, une agitation bruyante, une exaltation fiévreuse. »

Pour Athènes en particulier, voici comment s'exprime l'historien : « Ces deux choses, la légèreté la plus coquette et la plus abandonnée, et la culture délicate, aimable et spirituelle qu'on a désignée depuis sous le nom d'atticisme, sont les traits caractéristiques de la vie d'Athènes sous la domination de Démétrius de Phalère. C'est une affaire de bon ton de visiter les écoles des philosophes ; l'homme à la mode est Théophraste, le plus adroit des disciples d'Aristote, sachant rendre populaire la doctrine profonde de son illustre maître, réunissant mille, deux mille élèves autour de lui, plus admiré, plus heureux que ne le fut jamais son maître. Cependant ce Théophraste, et quantité d'autres professeurs de philosophie, étaient éclipsés par Stilpon de Mégare. Quand Stilpon venait à Athènes, les artisans quittaient leurs ateliers pour le voir ; quiconque pouvait accourait pour l'entendre ; les hétaires affluaient à ses leçons pour voir et pour être vues chez lui, pour exercer à son école cet esprit piquant par lequel elles charmaient tout autant que par leurs toilettes séduisantes et l'art de réserver leurs dernières faveurs. Ces courtisanes jouissaient de la société habituelle des artistes de la ville, peintres et sculpteurs, musiciens et poètes ; les deux plus célèbres auteurs comiques du temps, Philémon et Ménandre, louaient publiquement dans leurs comédies les charmes de Glycère et se disputaient publiquement ses faveurs, sauf à l'oublier pour d'autres courtisanes le jour où elle trouvait des amis plus riches qu'eux. De la vie de famille, de la chasteté, de la pudeur, il n'en est plus question à Athènes ; c'est tout au plus si on en parle encore ; toute la vie se passe en phrases et en traits d'esprit, en ostentation, en activité affairée ; Athènes met aux pieds des puis-

sans l'hommage de ses louanges et de son esprit, et accepte en retour leurs dons et leurs libéralités... On ne craignait que l'ennui ou le ridicule, et on avait les deux à satiété. La religion avait disparu, et l'indifférentisme de la libre pensée n'avait fait que développer davantage la superstition, le goût de la magie, des évocations et de l'astrologie; le fond sérieux et moral de la vie, chassé des habitudes, des mœurs et des lois par le raisonnement, était étudié théoriquement dans les écoles des philosophes, et devenait l'objet de discussions et de querelles littéraires... »

Cette paix de dix ans, sous l'autorité sans contrôle de Démétrius de Phalère, avait développé à Athènes une prospérité matérielle inouïe. Le commerce, encouragé par le despote, faisait affluer les richesses; attirés par l'éclat de la civilisation, par les hétaires, la science, les arts, les étrangers venaient de toutes parts dépenser leur argent dans la capitale des plaisirs, du luxe et des lumières. Les artistes ne pouvaient suffire aux commandes, soit des états ou tyrans étrangers, soit de la ville elle-même; en trente jours, dit-on, trois cent soixante statues furent élevées, par décret du peuple, au seul Démétrius.

Remarquons-le, presque tous les traits du tableau que Droysen vient de nous présenter sont en opposition directe avec les dogmes et la discipline morale d'Épicure. Celui-ci proscrit toute agitation, toute exaltation; il prêche la modération dans les plaisirs des sens, et cette modération, il veut qu'elle aille presque jusqu'à l'entière abstinence. Il est l'ennemi de la culture raffinée, de l'art et du beau langage, de la philosophie en tant qu'elle n'est qu'une occupation élevée pour l'esprit. Il recommande la vie à la campagne, loin des faveurs et des caprices de la multitude ou des tyrans. Les grandes richesses, par suite le commerce qui les attire et les amasse, sont incompatibles avec le bonheur, tel que l'entend le sage épicurien. On sait enfin comme la nouvelle doctrine déracine chez ses adeptes la superstition sous toutes ses formes : présages, divination, oracles, surtout ces cultes étrangers et orientaux, qui, dès avant la conquête d'Alexandre, avaient commencé d'envahir la Grèce, remplissant les âmes de trouble, d'épouvante, et des délires les plus honteux.

Ainsi, à qui regarde de près l'état moral des Grecs, principalelement des Athéniens, au moment où s'ouvre l'école d'Épicure, il apparaît que celui-ci se donna et fut accepté comme un réformateur, non comme un complice, de la corruption générale. Sur presque tous les points il attaque, sans compromis ni transactions (au moins quant à la théorie), les mœurs, les opinions, les goûts de son époque, et, s'il fut suivi, c'est, encore une fois, précisément

pour cela. Il y avait des âmes, en petit nombre, qui aspiraient à un idéal de perfection morale, qui souffraient du vide qu'elles sentaient en elles-mêmes, et que rien ne pouvait remplir de ce qui les entourait. De ces âmes, les unes allaient au stoïcisme; les plus douces se firent épicuriennes.

Sur deux points seulement, l'épicuréisme n'est pas en opposition avec le tableau que trace l'historien de la Grèce vers la fin du IVe siècle. Comme ses contemporains, Épicure est peu soucieux de la famille et de la patrie. Mais si l'on excepte Socrate, je cherche vainement quel est le philosophe en Grèce qui ait donné quelque importance, dans la vie du sage, aux affections et aux devoirs domestiques. Quant au patriotisme tel que l'entendaient les Grecs, plusieurs fois déjà la philosophie l'avait dénoncé comme trop étroit. Démocrite voulait qu'on se déclarât citoyen du monde; le stoïcisme, le pyrrhonisme, la nouvelle académie, ne sont pas, dans leur esprit, beaucoup moins cosmopolites que l'épicuréisme.

Il semblait d'ailleurs, surtout depuis la secousse imprimée par l'expédition d'Alexandre au monde grec, depuis les grandes monarchies militaires fondées par ses successeurs, que l'ancienne cité, — avec son indépendance égoïste et jalouse, les orages de sa place publique, les violences de sa démocratie ou de ses oligarques, les luttes incessantes de ses partis, la tyrannie qui toujours la menace et qu'elle ne réussit pas toujours à éviter, — fût une forme de l'existence sociale définitivement condamnée. Dans la cité, le citoyen n'existe que pour l'état, et il n'existe qu'en tant que citoyen; privé de sa patrie, il est mort socialement, il n'a plus ni foyer, ni droits, ni dieux. Pour lui, le citoyen de la cité voisine est un étranger; c'est même un ennemi, si des traités spéciaux ou des associations religieuses ne garantissent pas la paix. Chaque ville, si minuscule que soit son territoire, s'enferme dans un isolement haineux. Vers l'époque de Platon et d'Aristote, l'idée d'une communauté de race entre les Grecs, d'une sorte de fraternité de nature entre tous les membres de la famille hellénique, élargit l'ancien exclusivisme; mais on sent d'autant plus vivement l'antagonisme irréconciliable qui sépare les Grecs des Barbares. Aristote dit encore que ceux-ci sont nés pour être esclaves. Il conseille à Alexandre de traiter les Grecs en capitaine, les Barbares en maître; d'avoir pour ceux-là la sollicitude qu'on doit à des amis et des parens, de procéder avec ceux-ci comme avec des animaux et des plantes. Cet antagonisme, par un nouveau progrès, devait disparaître, et ce fut la plus pure gloire d'Alexandre d'avoir été sur ce point rebelle aux recommandations de son précepteur. « Il ordonna à tous, dit Plutarque, de considérer comme leur patrie le monde, comme leur

acropole le camp, comme leurs parens les gens de bien, et comme étrangers les méchans. »

« Le plan de république dressé par Zénon, et que l'on admire tant, dit le même Plutarque, se résume dans ce point capital : que nous ne devons plus habiter des villes et des bourgades régies chacune par des juridictions spéciales, mais regarder tous les hommes comme autant de compatriotes et de concitoyens ; qu'il ne doit plus y avoir qu'un même genre de vie, un même ordre, comme si l'humanité était un grand troupeau vivant sur un pâturage commun. »

La conséquence de ce cosmopolitisme, c'est que la conception de la vie privée comme distincte de la vie et des obligations du citoyen devenait possible ; c'est que l'individu se sentait pour la première fois des droits, et prenait conscience de son indépendance, de sa valeur, de sa dignité en face de l'état jusqu'alors tout-puissant. Cette revendication de la liberté individuelle, au nom de l'universelle fraternité, devait apparaître aux yeux des partisans de l'ancien ordre de choses comme la ruine du patriotisme local, le seul que la Grèce ait connu. Et elle l'était en effet. « Ne nous méprenons pas sur cette époque, dit Droysen ; ce qui nous semble à nous le fondement de l'ordre social, la liberté et le droit de l'individu, est apparu dans le monde grec comme une corruption des mœurs du bon vieux temps. »

Par là s'explique la sympathie des philosophes de cette période pour la monarchie, telle que la firent peser sur la Grèce Alexandre et quelques-uns de ses successeurs, Antipater, Polysperchon, Cassandre. Seule la monarchie, en maintenant dans un commun abaissement les cités, jalouses et ennemies les unes des autres, pouvait sauvegarder l'individu contre l'omnipotence de l'état local, toujours prêt à le ressaisir. « C'était une idée courante (à la fin du IVe siècle), dit Droysen, que, pour être philosophe, il fallait voir dans la démocratie une idée surannée et dans la royauté le véritable principe du temps. » Théophraste, le partisan le plus décidé de Cassandre, avait (nous l'avons dit tout à l'heure), plus de deux mille disciples qui conformaient sans doute leurs opinions politiques à celles de leur maître. Démocharès, le neveu de Démosthène, le patriote athénien, le chef du parti qui, avec l'aide d'Antigone et de Démétrius Poliorcète, renversa le protectorat macédonien de Démétrius de Phalère, cite, dans Athénée, plusieurs adeptes de l'école platonicienne qui arrivèrent, ou aspirèrent tout au moins à la tyrannie, entre autres un certain Timée, à Cyzique. Épicure, malgré son indifférence politique, a une tendresse évidente pour la monarchie.

Aussi, quand la démocratie athénienne réussit à s'affranchir pour

un instant du joug de Cassandre, l'année qui suivit l'entrée triomphale de Démétrius Poliorcète à Athènes, l'année peut-être où Épicure commença d'enseigner (306), Sophocle, fils d'Anticlide, fit-il rendre le célèbre décret qui interdisait, sous peine de mort, d'ouvrir une école philosophique sans l'autorisation du conseil et du peuple. Théophraste dut quitter Athènes, et sans doute avec lui d'autres philosophes s'exilèrent. Il faut se hâter d'ajouter, pour l'honneur de la démocratie athénienne, que le décret, attaqué l'année suivante comme illégal par le péripatéticien Philon, fut rapporté, et Sophocle condamné à une amende de 5 talens.

Parmi toutes ces âmes si facilement résignées à ne plus être politiquement libres, à ne plus avoir de patrie, ou, ce qui revenait au même, à échanger la patrie restreinte et agitée d'autrefois contre la grande cité mal définie et peu exigeante de l'univers, heureuses d'abandonner aux mercenaires de Cassandre ou d'Antigone le soin d'assurer la tranquillité de l'agora; — parmi toutes ces âmes désenchantées de liberté et de vie politiques, fatiguées des stériles discussions des philosophes, celles, peu nombreuses, que tourmentait le souci de chercher en elles-mêmes la paix et le salut, de se ramasser sur soi, de se faire en quelque sorte toutes petites et toutes simples pour échapper aux tumultes des passions comme aux orages de la fortune, devaient trouver dans la doctrine épicurienne le port silencieux et inviolable où rien ne viendrait plus les troubler. Aristote déjà, malgré le caractère agissant et vraiment civique de sa morale, avait proclamé la royauté d'un homme de génie supérieure à la forme républicaine, et subordonné les vertus politiques aux vertus intellectuelles et contemplatives. Déjà Platon, témoin attristé et partial, peut-être jusqu'à l'injustice, des violences et des caprices de cet animal redoutable auquel il compare la démocratie athénienne, écrivait ces lignes où l'on croit entendre par avance la hautaine mélancolie de Lucrèce : « Celui qui goûte et qui a goûté la douceur et le bonheur qu'on trouve dans la sagesse, voyant clairement la folie du reste des hommes et la perpétuelle extravagance, on peut le dire, de tous ceux qui gouvernent; n'apercevant d'ailleurs autour de lui presque personne qui voulût s'allier avec lui pour aller au secours des choses justes sans risquer de se perdre; se regardant comme tombé au milieu d'une multitude de bêtes féroces dont il ne veut point partager les injustices, et à la rage desquelles il lui serait impossible de s'opposer tout seul; sûr de se rendre inutile à lui-même et aux autres, et de périr avant d'avoir pu rendre quelque service à la patrie et à ses amis; plein de ces réflexions, il se tient en repos, uniquement occupé de ses propres affaires; et comme un voyageur assailli d'un violent orage s'abrite

derrière un petit mur contre la poussière et la pluie que le vent soulève, de même, voyant que tous les hommes sont remplis de dérèglement, il s'estime heureux s'il peut lui-même passer cette vie pur de toute action inique et impie, et en sortir plein de calme et de douceur et avec une belle espérance. »

III.

Platon veut que le sage quitte la vie avec une belle espérance; pour l'âme épicurienne, l'espérance ne va pas sans la crainte, et la crainte est le pire des maux. Mais de toutes les sources de la crainte, il n'en est pas de plus abondante, de plus variée, de plus funeste, que la superstition. Nul bonheur assuré, nulle paix inaltérable, si l'on n'est parvenu à mettre pour toujours la superstition sous ses pieds.

Pour se faire une idée de l'état des esprits faibles et ignorans d'alors en proie à la superstition, il faut se reporter à ce que nous racontent les voyageurs de certaines tribus sauvages courbées sous la terreur du *tabou*. Le *tabou*, c'est l'objet qu'il est défendu de toucher, l'action qu'il est interdit de faire, sous peine de provoquer la colère des puissances surnaturelles. Tout, pour le malheureux sauvage, peut-être *tabou :* le poisson qu'il a pris et dont il va se nourrir, le gibier qu'il poursuit, l'arbre d'où pend le fruit qui calmerait sa soif. Telle partie de la forêt est *tabou;* tel jour, telle heure du jour; et, pour comble d'infortune, on ne sait jamais bien au juste ce qui est *tabou* et ce qui ne l'est pas. — Qu'on relise maintenant, ne fût-ce que dans la traduction de La Bruyère, le portrait du superstitieux par Théophraste, un contemporain d'Épicure : on constatera un état d'esprit identique à celui du sauvage. Le superstitieux, pour conjurer le malheur, ne manque pas d'avoir toujours une feuille de laurier dans la bouche. « S'il voit une belette, il s'arrête tout court, et il ne continue pas de marcher que quelqu'un n'ait passé avant lui dans le même endroit que cet animal a traversé, ou qu'il n'ait jeté lui-même trois petites pierres dans le chemin, comme pour éloigner de lui ce mauvais présage... Si un rat lui a rongé un sac de farine, il court au devin, qui ne manque pas de lui enjoindre d'y faire mettre une pièce; mais bien loin d'être satisfait de sa réponse, effrayé d'une aventure si extraordinaire, il n'ose plus se servir de son sac et s'en défait. Son faible encore est de purifier sans fin la maison qu'il habite, d'éviter de s'asseoir sur un tombeau, comme d'assister à des funérailles, ou d'entrer dans la chambre d'une femme qui est en couches... S'il voit un homme frappé d'épi-

lepsie, saisi d'horreur il crache dans son propre sein, comme pour rejeter le malheur de cette rencontre. »

Des traits analogues abondent dans le traité de Plutarque sur la superstition; quatre siècles de philosophie n'ont pas réussi à diminuer sensiblement le mal. Dans son beau livre sur le poème de Lucrèce, M. Martha a rappelé les passages les plus frappans du traité de Plutarque; il nous en a laissé quelques-uns à glaner :

« Le superstitieux regarde les maladies, la perte des biens, la mort de ses enfans, les mauvais succès, les refus qu'il essuie dans l'administration publique, comme autant de traits de la vengeance divine. Aussi n'ose-t-il ni corriger les événemens, ni détourner son malheur ou y remédier, de peur de se révolter contre les dieux et de s'opposer au châtiment qu'ils lui infligent. Est-il malade, il ferme la porte au médecin. Est il dans le chagrin, il repousse le philosophe qui vient le consoler. « Laisse, dit-il, souffrir un malheureux, un impie, objet fatal de la colère des dieux. »

Le superstitieux est capable de tous les attentats; il est parfois victime de son propre délire. Le héros de la Messénie, Aristodème, entend des chiens hurler comme des loups et voit de l'herbe croître sur un autel domestique; ce sont présages funestes, il se tue. On connaît par Diodore, et par un roman célèbre, l'abominable holocauste de 500 jeunes enfans des meilleures familles de Carthage, jetés vivans dans la fournaise du Moloch d'airain, pour apaiser les dieux et les rendre propices, après les premières victoires d'Agathocle en Afrique. Les parens qui n'avaient pas d'enfans achetaient ceux des pauvres, et la mère était là, ne pouvant ni verser une larme ni pousser un soupir, car elle n'eût pas reçu le prix convenu, et l'enfant n'en eût pas été moins sacrifié. Les sons de la flûte et d'autres instrumens étouffaient les cris des victimes.

Si je rappelle ces horreurs, c'est qu'elles se passèrent en 309, très peu de temps avant l'époque ou Épicure commença d'enseigner. Et si elles se passaient loin d'Athènes, elles n'en avaient pas moins, sans doute, leur retentissement dans la Grèce, que depuis Alexandre surtout, le monde barbare pénétrait de tous côtés, de toutes manières, comme il était pénétré par elle. C'est le temps où les superstitions avilissantes et sanguinaires de l'Orient déshonorent de plus en plus la noblesse native du génie hellénique. De l'Orient étaient venus ces sortilèges, ces charmes magiques, ces bruits d'instrumens, ces purifications impures, ces expiations profanes, ces pénitences illicites et cruelles, ces incisions sanglantes, dont s'indigne Plutarque, et aussi ces mots étrangers, inintelligibles, que le dévot doit prononcer, sous peine de sacrilège, avec la plus minutieuse exactitude, et qui sont une souillure pour la langue, autant

qu'une offense à la majesté divine et à la sainteté de la religion nationale.

Déjà Platon avait protesté, au nom de la pureté morale et de l'*eurythmie* philosophique, contre l'exaltation dégradante du culte de Bacchus; depuis avaient pénétré en Grèce les rites honteux ou lugubres d'Adonis et de la déesse Cotytto. Le flot impur et souvent criminel des superstitions étrangères montait lentement, tantôt en secret, tantôt au grand jour, affolant de terreurs les intelligences débiles, dépouillant peu à peu de leur prestige les divinités lumineuses et généralement bienveillantes de l'antique Olympe, menaçant parfois jusqu'à l'existence même de la société politique. Les esprits les plus fermes se troublent, et craignent, en combattant les pratiques nouvelles, de se rendre coupables d'impiété. On en trouve un curieux témoignage dans le passage célèbre ou Tite-Live raconte les attentats inouïs auxquels se livraient en pleine Rome les affiliés aux bacchanales et l'impitoyable répression qui suivit.

« Rien, dit le consul Postumius, en rendant compte au sénat de ce qu'il vient de découvrir, rien qui soit d'apparence plus trompeuse qu'une fausse religion. Quand la volonté des dieux sert de prétexte aux crimes, une crainte s'empare de l'âme; n'allons-nous pas, en punissant des forfaits humains, porter atteinte à quelque droit divin qui y serait mêlé? *Subit animum timor, ne fraudibus humanis vindicandis divini juris aliquid immixtum violemus.* Et quand, sur la proposition du consul, le sénat proscrit les bacchanales de Rome et de l'Italie, le sénatus-consulte spécifie : « Que si quelqu'un considère ce culte comme traditionnel et nécessaire, et ne croie pas pouvoir y renoncer sans impiété, il devra en informer le préteur urbain, lequel prendra l'avis du sénat. » Ainsi, en l'an 186, au moment de détruire une association qui, sous le manteau de superstitions orientales, s'est souillée de tous les crimes et a mis l'état en péril, le sénat semble distinguer entre le culte même et ses adeptes, tant il a peur, en frappant ceux-ci, de porter la main sur quelque chose de sacré!

On comprend peut-être mieux maintenant pourquoi Épicure dépossède tous les dieux, sans distinction, du gouvernement de l'univers. Entre cette multitude innombrable, comment choisir? Qui sait si les divinités protectrices d'Athènes et de la Grèce sont assez puissantes pour lutter contre l'influence occulte, mal définie, d'autant plus redoutable, de ces divinités étrangères, de tous ces démons jaloux, capricieux, pervers, funestes, qui épient, assiègent les malheureux mortels, et réclament, sous peine d'effroyables vengeances, un culte souvent ignoré, des propitiations bizarres, compliquées, parfois déshonorantes et cruelles? Si encore la Providence,

bonne et secourable, de certains philosophes comme Socrate et Platon, pouvait avoir quelque prise sur les âmes! Mais il semble qu'elle dépassât la moyenne des intelligences même éclairées. Or c'est cette moyenne qu'il s'agissait de conquérir, de rassurer, de pacifier. C'est elle qu'il fallait arracher à la menace, toujours suspendue, de la superstition :

Horribili super adspectu mortalibus instans.

On peut croire que des doctrines comme celles du *Démiurge* de Platon et de la *Pronoïa* des stoïciens n'avaient pas, pour la plupart des esprits, un sens plus élevé que les traditions de la religion populaire. L'imagination matérialisait ces belles conceptions et en faisait des dieux comme les autres. Cicéron nous apprend que les épicuriens traitaient la *Pronoïa* stoïcienne de vieille femme : bien des gens, sans doute, croyaient naïvement qu'elle était quelque chose comme cela. Tous les philosophes avaient d'ailleurs laissé aux divinités mythologiques et leur existence et une puissance assez étendue. Ni Socrate ni Platon n'avaient rejeté la divination; les stoïciens lui firent une grande place dans leur théologie. Dès lors, la vie humaine restait en proie à la terreur, et le parti extrême, pris par Épicure, paraissait le seul qui pût véritablement garantir le salut.

IV.

Il peut sembler étrange, après cette négation radicale d'un gouvernement divin de l'univers, qu'Épicure ait admis formellement l'existence de divinités éternelles et bienheureuses. Il l'admet pour deux raisons : la première, c'est que tous les hommes y ont cru; le témoignage universel du genre humain constitue, pour la logique épicurienne, une *anticipation*, qui est un signe infaillible de vérité. Cicéron affirme qu'Épicure, le premier, a fondé la croyance à l'existence des dieux, sur cette notion imprimée par la nature même dans l'âme de tous les hommes.

La seconde raison est toute *a priori*. Les épicuriens admettent, sans preuve, comme évidente, une loi d'*isonomie*, c'est-à-dire d'égale distribution des êtres, d'équilibre numérique entre les individus des différentes espèces. Lucrèce donne un exemple curieux de l'application de cette loi : « Si tu observes, dit-il, que certaines espèces sont moins nombreuses que d'autres, et que la nature est moins féconde à les produire, sache qu'en d'autres pays, dans

des climats lointains, elle les multiplie et en complète le nombre. Tels, principalement, dans le genre des quadrupèdes, les éléphans; à peine en voyons-nous quelques-uns dans nos contrées, mais l'Inde en nourrit une si grande quantité que leurs milliers innombrables l'entourent d'un mur d'ivoire qu'on ne saurait pénétrer. » Par suite, s'il y a une quantité infinie d'êtres vivans qui naissent et meurent, il est nécessaire, pour faire équilibre, qu'une quantité également infinie subsiste éternellement. Ce sont les dieux.

L'argument tiré du consentement universel, ainsi confirmé par la loi d'isonomie, ne laissait pourtant pas que d'être dangereux. L'opinion commune, c'est en effet que les dieux gouvernent l'univers et tiennent dans leurs mains capricieuses notre bonheur ou notre malheur. L'objet même de l'épicuréisme était de leur retirer un tel pouvoir. En général, les philosophes qui font appel au témoignage du genre humain éprouvent le même embarras qu'Epicure : ce témoignage, s'il atteste des vérités, devrait consacrer aussi beaucoup d'erreurs et de superstitions. C'est à la philosophie à faire le départ des unes et des autres. Et ce départ, on ne le fait sûrement que si l'on réussit à montrer comment l'ignorance primitive a dû mêler inévitablement de fausses croyances aux dogmes dont elle avait l'obscur pressentiment.

La *genèse* des idées religieuses, telle qu'elle est présentée par l'épicuréisme, est des plus remarquables. Dans le passage classique où Lucrèce l'expose en beaux vers, on croit surprendre la trace des théories récentes de Tylor, de Lubbock, de Spencer, sur l'*animisme* des sauvages. Les hommes voyaient, le jour, des fantômes imposans : l'hallucination devait être fréquente, en effet, pour ces cerveaux exténués par les longs jeûnes qu'imposent les difficultés toujours renaissantes de se procurer la nourriture. Ils les voyaient, en dormant, plus grands encore ; les privations, puis, quand la chasse ou la pêche ont été plus heureuses, de gloutonnes orgies de viande crue, voilà de quoi remplir le sommeil de rêves qui prennent un singulier relief. Ils leur attribuaient le sentiment, parce que ces fantômes paraissaient mouvoir leurs membres et parler d'un ton impérieux, proportionné à leur extérieur majestueux et à leurs forces immenses. La distinction entre l'*objectif* et le *subjectif* ne se fait pas facilement à l'origine : le rêve est pris pour une réalité.

Qu'étaient ces images? Pour un épicurien, c'étaient des simulacres, constitués par des atomes très subtils. Pour l'anthropologiste qui est au courant de la théorie animiste, c'étaient des hallucinations qui représentaient à l'imagination troublée du sauvage l'âme ou le *double* de quelque ancêtre ou de quelque chef disparu.

Lucrèce admet d'ailleurs que des simulacres, émanés du corps des vivans, flottent dans l'air longtemps après la mort et la dissolution de l'organisme qui les a produits : la croyance à l'immortalité de l'âme n'a pas pour lui d'autre fondement. Mais les simulacres qui ont donné naissance à la religion ne se confondent nullement avec ces derniers.

Selon les épicuriens, les premiers hommes ne se trompaient pas en affirmant la réalité des êtres qui s'offraient ainsi à leur vue; peut-être ne se trompaient-ils pas non plus en les prenant pour les dieux mêmes, car nous verrons que ce fut là une des thèses de la théologie épicurienne. Leur erreur fut d'abord d'attribuer à ces fantômes et l'ordre constant de l'univers et le retour périodique des saisons, puis de les loger dans le ciel. L'ignorance primitive explique suffisamment cette double superstition. Que des volontés surnaturelles gouvernent le monde, comment en douter, alors que la philosophie n'a pas encore montré qu'on peut rendre compte de toute la nature par le concours fortuit des atomes? Et quant au ciel où roulent le soleil et la lune, où brillent les astres mélancoliques, où se forment ces torches errantes dans les ténèbres, et les nuées, et la neige, les vents, les foudres, la grêle, et ces frémissemens et ces grands murmures menaçans du tonnerre, — comment n'eût-il pas été, pour de pauvres mortels en proie à la terreur de l'inconnu, la demeure et le palais des dieux?

Et voilà la superstition, avec les maux innombrables dont elle n'a cessé d'écraser le genre humain, issue d'une croyance vraie dans son principe! Car, s'ils sont indifférens au bonheur comme aux misères de l'homme, s'ils ne se mêlent de rien, s'ils n'habitent pas les régions du ciel, les dieux existent pourtant et ils existent quelque part! La religion a un objet, et la piété du sage est précisément le contraire de la superstition, qui seule est impie.

Que sont donc les dieux d'Épicure? On ne saurait le dire avec une entière certitude. Deux textes fort obscurs, l'un de Diogène Laërce, l'autre de Cicéron, ont exercé et sollicitent encore la sagacité des érudits. Gassendi proposait une explication qu'on est unanime à repousser aujourd'hui. De nos jours, Schœmann, Volkmann, Hirzel, Woltjer, ont chacun la leur; M. Lachelier, dans quelques pages de la *Revue philologique*, suggère une hypothèse très ingénieuse. M. Guyau soutient, contre Lange, la réalité objective des dieux épicuriens. Enfin, dans les savantes notes de son édition du *De natura deorum* de Cicéron, M. J.-B. Mayor incline à penser qu'Épicure a reconnu deux sortes de divinités, les unes réelles, les autres purement idéales ; il concilie ainsi l'interprétation de Lange et celle de la plupart des commentateurs.

Nous ne pouvons entrer dans les détails d'un débat qui exigerait une discussion approfondie de textes dont l'intelligence n'est pas des plus faciles. Nous nous contenterons d'exposer l'opinion qui nous paraît la plus vraisemblable, et qui est, à peu de chose près, celle même de M. Mayor.

Il y a des dieux, et ils sont réels ; ainsi l'exige le consentement universel du genre humain, qui ne peut se tromper. Ces dieux sont en nombre infini : c'est une conséquence de la loi d'*isonomie*. Ils sont matériels, car rien n'existe que les atomes et le vide. Ils sont donc formés d'atomes extrêmement subtils, et la pensée seule peut les apercevoir. Ils sont éternels et bienheureux : ce sont là les privilèges essentiels de la nature divine. Bienheureux, comment le seraient-ils, s'ils n'avaient la raison pour comprendre leur bonheur et pleinement en jouir? Mais l'expérience ne nous a amais montré la raison qu'unie à un corps humain; la forme humaine est d'ailleurs la plus belle : il y aurait impiété à ne pas l'attribuer aux dieux.

Ces dieux à forme humaine n'ont cependant rien de l'opacité et de la résistance des corps organisés que nous connaissons ; ils ont le contour plutôt que la solidité ; ils ont *comme* un corps, *comme* du sang. Ce qui ne les empêche pas de remplir les fonctions les plus essentielles de la vie ; ils mangent, non pour réparer leurs forces, mais parce que manger est un plaisir ; nourriture et breuvage sont d'une nature non moins subtile que les organismes divins auxquels ils sont appropriés. La différence des sexes existe entre eux ; Cicéron se demande ce qu'il en pourra bien résulter. Sans conversation, l'éternité paraîtrait bien longue : les dieux s'entretiennent en un langage qui ne diffère pas beaucoup du grec. Il est notoire, en effet, que tous les simulacres de divinités qui se sont montrés aux mortels parlaient grec.

Pour loger des corps d'une ténuité et d'une délicatesse si grandes, les mondes, avec leurs flux perpétuels d'atomes toujours voyageant et s'entre-choquant, sont bien agités : les dieux y recevraient des heurts qui briseraient leurs formes délicates, ou troubleraient tout au moins l'immobilité de leur béatitude. Mais il est des espaces vides, entre les mondes, où rien ne les dérangera : « Demeures tranquilles, dit Lucrèce, traduisant magnifiquement Homère, qui ne sont jamais ébranlées par les vents, que n'inondent pas les larges pluies, que respecte la neige condensée par un froid piquant, qu'entoure éternellement un éther sans nuage, où rit toujours une immense lumière épandue. »

Ces divinités, nous les connaissons bien : ce sont celles que les poètes avaient accréditées auprès du vulgaire. Épicure les spiri-

tualise un peu : leurs corps sont diaphanes, et leur séjour est maintenant au-delà du ciel. Mais les dévots de la théologie traditionnelle ne sont pas trop dépaysés ; ils peuvent se rattacher à l'école du philosophe sans abjurer leurs croyances et, pour faire des prosélytes, c'est là un grand point. D'ailleurs, des dieux de cette nature s'accordent parfaitement avec les principes généraux de l'atomisme et les *canons* de la logique épicurienne.

Les âmes ainsi conquises devaient être amenées facilement au dogme fondamental de la religion d'Épicure, savoir que les dieux ne se mêlent pas du gouvernement de l'univers. Il suffisait de leur faire comprendre que la béatitude est incompatible avec tant de soucis. Quel labeur que celui d'une providence comme celle des stoïciens! Mouvoir les cieux et les astres, régler les moindres détails de la vie cosmique, tenir sans cesse en main les rênes de l'infini, être partout à la fois, féconder la terre, amonceler les nuages, faire rouler le tonnerre, lancer cette foudre qui frappe souvent les temples sacrés, épargne le coupable et consume l'innocent! L'imagination ne pouvait se figurer une divinité agissante sans la voir affairée et comme peinant dans la nature. Et la raison ne s'expliquait pas tant d'événemens qui, s'ils sont voulus et produits par les dieux, font, en vérité, peu d'honneur à leur discernement ou à leur justice. Ainsi, la théologie épicurienne pouvait paraître, en un sens, plus élevée et moins anthropomorphique que celle, non-seulement des poètes, mais de la plupart des philosophies rivales. Elle dépouillait les êtres éternels et bienheureux d'attributs en somme incompatibles avec l'idée qu'on se faisait généralement du souverain bonheur. Aristote avait jugé déjà que la pensée souveraine serait souillée si elle pensait le monde ; à plus forte raison ne saurait-elle, sans déroger, le conduire. Les épicuriens laissaient aux dieux la forme humaine, mais les affranchissaient des passions humaines : jalousie, colère, vengeance, faveur.

L'anthropomorphisme subsistait, mais seulement à un point de vue tout extérieur ; et comme il s'agissait de religion plutôt encore que de philosophie, il était nécessaire que l'anthropomorphisme ne fût pas entièrement banni. Le besoin d'idéal, qui est au fond de toute croyance religieuse, aspire sans doute à épurer son objet, mais il ne faut pas que l'imagination n'ait plus où se prendre. Une divinité trop différente de l'homme aurait quelque peine à se faire adorer. Je ne sais si la Substance de Spinoza, l'Idée d'Hégel, l'Inconnaissable de H. Spencer, obtinrent ou obtiendront jamais un véritable culte. Épicure pensa que l'essentiel n'était pas d'effacer tous les contours sensibles de la réalité divine, ce qui eût fait courir à cette réalité le risque de s'évaporer tout entière aux

yeux de fidèles peu familiers avec les conceptions savantes d'une métaphysique supérieure : tout préoccupé de pratique, il se contenta de rendre ses dieux inoffensifs pour les âmes inoffensives. Sans doute ils ne font pas de bien ; mais c'est déjà beaucoup qu'ils ne fassent pas de mal. La théologie traditionnelle était par là fort dépassée. La superstition et ses terreurs étaient coupées dans leurs racines. Au sein d'un monde qui n'est qu'un agencement peu stable d'atomes aveugles, armé de son libre arbitre et des préceptes de la sagesse, l'homme, affranchi de la crainte dont l'écrasait jusque-là la présence de divinités agissantes, ombrageuses et capricieuses, pourra désormais travailler en paix à l'œuvre de son salut; et quand il lèvera les yeux, il apercevra, rassuré et ravi, par-delà le ciel, dans le lointain des espaces vides, ces figures faites de lumière immobile, ces formes impassibles dans leur éternité bienheureuse, où il retrouve, avec le souvenir idéalisé des dieux dont les poètes ont bercé son enfance, le modèle parfait du bonheur sans trouble qu'il s'est efforcé de conquérir.

Ces divinités épicuriennes, on nous le dit expressément, ne peuvent être vues que par la raison. Il semble donc qu'elles n'envoient pas, comme tous les corps, de ces simulacres qui, par les yeux, pénètrent jusqu'à l'esprit. D'ailleurs, elles sont tellement subtiles, que si des images se détachaient d'elles, on ne comprend guère ce qui, à la longue, en pourrait rester. Comment donc, alors, se sont-elles manifestées aux premiers hommes, et que sont, au juste, ces fantômes, dont l'apparition fut, suivant Lucrèce, l'origine des croyances religieuses? C'est là une difficulté qu'aucun commentateur, à notre connaissance, n'a éclaircie. Démocrite, à qui Épicure a tant emprunté, avait dit, au témoignage de Sextus Empiricus, que « certaines images s'approchent des hommes : les unes sont bienfaisantes, les autres malfaisantes... Ces images sont grandes et même très grandes ; elles sont difficiles à détruire, mais non indestructibles ; elles annoncent aux hommes l'avenir par leurs apparitions et les paroles qu'elles prononcent; les premiers hommes imaginèrent, d'après ces fantômes, qu'il y a une divinité ; mais excepté ces images, il n'existe aucun dieu dont la nature soit impérissable. » On ne peut guère douter que ce singulier passage de Démocrite n'ait inspiré celui de Lucrèce. Il en résulterait que l'imagination des hommes primitifs, captivée par des apparitions d'images très réelles en elles-mêmes, et spontanément formées par des rencontres d'atomes, a été conduite à cette opinion qu'il existe des dieux dont ces images seraient émanées. Si l'on considère maintenant que l'essentiel de l'épicuréisme vient de Démocrite ; si l'on relit, à la lumière de ce texte, deux phrases fort controversées,

l'une de Cicéron, l'autre de Diogène Laërce, et un fragment de Philodème, on arrivera à cette conclusion, que deux systèmes de théologie ont probablement coexisté dans l'école d'Épicure. Le premier, plus populaire, est celui qui admet des dieux réels dans les intermondes; le second, plus philosophique, réduit la divinité à un phénomène d'imagination, objectivement déterminé par des courans d'images semblables que forment les plus subtils atomes, ceux de l'éther et du feu.

Pour des matérialistes comme Démocrite et Épicure, tout phénomène mental est nécessairement matériel dans sa nature et dans sa cause. L'âme, composée d'atomes, reçoit une impression mécanique des atomes du dehors : c'est ainsi qu'elle sent, connaît, imagine. Si nous pensons qu'il y a des dieux, cela ne peut être que parce que des combinaisons d'atomes existent objectivement, qui produisent en nous cette pensée. Or la croyance aux dieux, étant universelle, ne saurait être entièrement fausse ; donc il faut dans le monde quelque chose qui l'explique. Ce monde, où tout le réel n'est qu'atomes, fournit donc des images dont le courant continu rend possible la pensée religieuse. Chacune de ces images est trop subtile pour être aperçue, mais leur ressemblance et leur continuité finissent par faire une *impression*, en prenant ce mot dans l'acception matérialiste de son étymologie. Ce qui revient à dire que certains événemens de l'univers suivent une direction constante, et que cette direction révèle à l'homme l'existence d'une nature éternelle et bienheureuse. Débarrassons la théologie épicurienne de l'enveloppe matérialiste qui la dissimule à nos yeux; interprétons en termes psychologiques la théorie épicurienne de l'imagination; nous aurons à peu près ceci : le monde contient en soi de quoi suggérer à notre raison un idéal de l'humanité auquel il convient de tendre, et dont le caractère essentiel, outre l'éternité qui ne saurait devenir notre partage, est la béatitude dans l'impassibilité.

Les dieux d'Épicure sont donc des *idéaux*; voilà, croyons-nous, l'expression la plus élevée de la doctrine, telle qu'à la suite de Démocrite elle a pu être expliquée par le maître à quelques disciples privilégiés. Mais ces *idéaux* de la vie bienheureuse, s'ils n'ont d'autre cause objective que des courans d'images semblables, spontanément formées par les atomes les plus subtils, n'excluent en aucune manière l'existence de ces dieux logés dans les intermondes, et qui, ceux-là, sont bien réels, puisqu'ils mangent et qu'ils parlent. Ces deux classes de divinités, Diogène Laërce et Philodème l'attestent, étaient reconnues également par l'école, les dieux réels plus appropriés sans doute à l'usage des esprits peu philosophiques. L'orthodoxie épicurienne n'est pas intolérante;

pourvu qu'il soit bien entendu que les dieux ne se mêlent de rien, qu'ils sont éternels et bienheureux, il n'importe guère qu'on ait telle ou telle opinion sur leur compte. « Conçois d'abord, écrit Épicure à Ménécée, que Dieu est un être immortel et bienheureux. Garde-toi donc de rien lui attribuer qui ne puisse s'accorder avec son immortalité et sa béatitude. Cela une fois hors d'atteinte, *tu peux donner à ton esprit sur cet être tel essor* qu'il te plaira. » — N'est-ce pas bien remarquable, et un dogmatisme aussi libéral ne devait-il pas recruter nombre d'adhérens? Et, au fond, Épicure n'avait-il pas raison? L'essentiel n'est-il pas de retrancher de la divinité tout ce qui la déshonore : haine, jalousie, colère, caprices; et quant à ses perfections, chacun ne les imagine-t-il pas, qu'il le veuille ou non, selon le degré de culture intellectuelle, esthétique, morale, auquel il est parvenu? En sorte que, pratiquement, un Dieu à forme humaine et qui parle grec, mais ne fait de mal à personne, sera un meilleur idéal pour la conscience religieuse qu'un Dieu pur esprit, mais avide de vengeance et altéré de supplices?

Ainsi, par son indétermination même, la religion épicurienne s'adaptait merveilleusement aux besoins des âmes, lassées de terreurs, mais désireuses de croire encore à quelque chose de divin. Les plus humbles comme les plus philosophes trouvaient de quoi satisfaire à leurs aspirations. Aux unes, les dieux réels de la mythologie, purifiés des mauvaises passions de l'humanité; aux autres, l'idéal aux contours mal définis, et dont on affirme seulement l'éternité, l'impassibilité, le bonheur. D'ailleurs, l'adoration des fidèles devait souvent en fait confondre les limites indécises qui séparaient ces deux genres de divinités. Sur la foi du maître, le vulgaire des adeptes, comme les esprits plus raffinés, les admettaient tous les deux; mais par cette tendance universelle de la pensée religieuse à préciser, pour la rapprocher d'elle-même, l'objet de ses croyances, on doit supposer que les dieux réels des mystérieux intermondes furent bientôt seuls acceptés et reconnus. Lucrèce, en effet, ne paraît pas en admettre d'autres, et ce sont ceux-là dont les corps sacrés envoient leurs simulacres, comme messagers des formes divines, jusque dans les âmes des mortels.

V.

Sur un point d'une extrême gravité, cette curieuse théologie restait en désaccord avec la conscience du genre humain. Celle-ci réclame une justice supérieure qui récompense les bons et punisse les méchans. L'impassibilité des divinités épicuriennes leur inter-

disait un tel rôle. Une religion qui prétendait à l'efficacité pratique ne pouvait manquer de combler, tant bien que mal, une lacune de cette importance. Comment y parvenir sans se mettre en contradiction trop ouverte avec les dogmes généraux du système?

Philodème répond au reproche qu'on adressait à son école de supprimer « les belles espérances que les hommes justes et bons placent dans les dieux. » — « Personne, dit-il, parmi les philosophes qui ont soutenu que les dieux procurent des bienfaits ou causent des dommages aux hommes, n'a entendu ces dommages et ces bienfaits dans le même sens que le vulgaire; beaucoup même ont dit que les dieux ne sauraient nuire en aucune manière. » Telle avait été, en effet, la doctrine de Platon; telle était celle des stoïciens. Mais, poursuit Philodème, « les Épicuriens, comme l'atteste Polyénus dans son premier livre, n'en laissent pas moins subsister pour les bons des bienfaits, pour les méchans des dommages venant des dieux. » Épicure avait fait un traité intitulé : *Des rapports d'amitié* (1) *qu'a la divinité avec certains hommes, et des rapports contraires qu'elle a avec certains autres;* et il y soutenait « qu'il faut affirmer Dieu comme cause de salut pour les hommes. » — « Les dieux étant propices, dit encore Philodème, nous ne devons pas craindre la guerre; les dieux étant propices, nous passerons notre vie dans la pureté. » Enfin le même Philodème, retournant contre les stoïciens l'objection adressée par ceux-ci à l'épicuréisme : « Les stoïciens, écrit-il, nient que les dieux puissent causer du mal aux hommes, et, par là, ils suppriment toute entrave à l'injustice et dégradent l'homme au niveau de la brute (car quel est celui qui sera détourné de l'injustice à laquelle il aspire par la crainte de l'air ou de l'éther?). Nous disons, nous, que des dieux vient le châtiment pour quelques-uns, et pour d'autres les plus grands des biens. »

Ces fragmens calcinés d'ouvrages arrachés aux laves refroidies d'Herculanum jettent un jour assez inattendu sur la religion épicurienne. Ces dieux impassibles, que ni la faveur ni la colère ne sauraient émouvoir, sont donc en quelque manière providence? Ils ont une justice distributive, et voilà la vie humaine, qui se croyait affranchie pour toujours de ces maîtres superbes (*dominis privata superbis*), obligée de compter de nouveau avec eux!

Nous pensons que l'incohérence et la contradiction sont seulement apparentes. D'abord les dieux peuvent parfaitement procurer des biens aux bons et des maux aux méchans sans éprouver pour cela les passions tout humaines de la faveur ou de la colère, dont leur

(1) Nous traduisons ainsi, par à peu près, περὶ τῆς οἰκειότητος ... καὶ τῆς ἀλλοτριότητος.

sereine béatitude serait troublée. Puis, au fond, ces biens et ces maux ne viennent pas proprement de personnes divines qui les auraient voulus.

Un intéressant passage de Lucrèce nous donne, semble-t-il, le mot de l'énigme : « Si tu n'écartes de ton esprit ces croyances (que les dieux produisent les phénomènes du ciel et de la terre), si tu ne regardes ces soins comme... incompatibles avec le calme dont ils jouissent, les divinités saintes des dieux violées par toi se présenteront souvent à ta vue ; non que l'essence suprême des dieux puisse être dérangée de son repos au point que la colère leur inspire d'infliger de cruels châtimens ; mais parce que tu t'*imagineras* (*tute tibi... constitues*) que, tranquilles au sein de la paix, ils roulent de grands flots de ressentimens. Tu n'entreras plus sans frayeur dans les sanctuaires des dieux, et les simulacres qui émanent de leurs corps sacrés, messagers pour les âmes des hommes de la forme divine, tu ne pourras plus les recevoir avec la paix du cœur. Tu peux juger par là quelle sera désormais ta vie. »

Ainsi les châtimens ou récompenses qui viennent des dieux sont, dirions-nous aujourd'hui, des phénomènes d'imagination. Leur origine véritable, c'est la sérénité intérieure du sage ou la terreur du superstitieux et du criminel. Sans doute, la théorie épicurienne de l'imagination exige que des simulacres venus du dehors, émanés peut-être des dieux des intermondes, soient la cause de la représentation mentale ; mais ces simulacres sont, en soi, toujours les mêmes, toujours impassibles, et c'est l'ignorant ou le coupable qui, par ses erreurs et ses craintes, les défigure et les déforme. La faveur des dieux, c'est essentiellement l'opinion droite, partant bienfaisante, qu'une âme épurée conçoit des dieux ; leur vengeance, c'est l'opinion fausse, par suite malfaisante, d'une âme perverse sur ces natures éternelles et bienheureuses qu'aucune passion ne saurait troubler.

Par là s'explique un passage assez obscur d'Épicure que je traduis littéralement : « Les affirmations du vulgaire sur les dieux sont des suppositions mensongères. Il en résulte que les plus grands maux arrivent aux méchans de la part des dieux et les plus grands avantages aux bons. Car ceux-ci, fidèlement attachés à leurs propres vertus, reçoivent et embrassent des dieux semblables (à eux-mêmes ou à ces vertus) et considèrent comme étranger (ou faux) tout ce qui est différent. » La sagesse et la vertu sont donc bien les conditions nécessaires pour avoir des dieux une idée vraie, et trouver dans cette conception les plus grands secours. Une telle doctrine, qui fait de la vérité religieuse la conséquence et la récompense de la perfection morale, est assurément remarquable et valait d'être mise en pleine lumière.

Nous n'avons donc pas besoin de supposer, avec le stoïcien Posidonius, qu'Épicure était athée dans l'âme, et que s'il avait l'air d'admettre des dieux, c'était pour se dérober à l'indignation publique. Rien ne prouve le bien fondé de cette accusation d'hypocrisie. Épicure pouvait parfaitement être sincère, et sa théologie n'était en contradiction ni avec elle-même, ni avec le reste du système. Bien plus, il a pu être le personnage sincèrement pieux que glorifie Lucrèce : « Ne doit-on pas mettre au rang des dieux celui... qui a tant de fois parlé des dieux immortels en termes divins? »

La piété épicurienne proscrit ces prières indiscrètes, outrageantes pour la divinité, par lesquelles l'homme prétend, pour prix de son hommage ou de son offrande, recevoir une faveur particulière et imméritée, telles que la richesse ou la ruine d'un ennemi. « Car, dit finement Philodème, si Dieu exauçait les prières des hommes, l'espèce humaine serait bientôt entièrement détruite, chacun demandant sans se lasser nombre de choses funestes à son prochain. » Mais il est une prière légitime et sainte : c'est celle qu'on adresse aux dieux ; « non parce qu'ils éprouveraient du chagrin si on ne les priait pas, mais parce qu'on s'inspire de la seule pensée de natures supérieures en puissance et en perfection. » La prière devenant un élan désintéressé de l'âme vers le meilleur ! Nous voilà loin de l'athéisme grossier si souvent reproché à Épicure (1).

Un tel culte n'est nullement incompatible avec l'observance loyale des cérémonies et fêtes religieuses consacrées par les lois de la cité. « La divinité, dit Philodème, n'a pas besoin d'hommages; mais il nous est naturel de l'honorer avant tout par la sainteté des opinions que nous nous formerons sur elle, puis aussi par les rites dont chacun a reçu la tradition... » Et encore : « Sacrifions saintement et bien où et quand il convient, et faisons tout le reste conformément aux lois, sans nous laisser troubler dans nos opinions sur ce qu'il y a de meilleur et de plus vénérable. De plus, soyons justes... »

Soit, dira-t-on ; le sage épicurien est *pratiquant*, et il l'est sans hypocrisie formelle, puisque rien, dans ses convictions, ne le lui interdit absolument : il n'en est pas moins vrai qu'il n'entend pas la religion comme le peuple, et que son apparente orthodoxie cache une pensée *de derrière*. En quoi cette participation aux cérémonies traditionnelles peut-elle augmenter la ferveur de sa piété philosophique? — Philodème va nous l'apprendre dans un texte qui, si je l'entends bien, renferme la plus délicate observation de psycholo-

(1) Et encore : « Il (le sage) admire la nature et l'essence des dieux, il essaie de s'en approcher, il est pour ainsi dire avide d'entrer en contact et en communion avec eux, et il appelle les sages amis des dieux et les dieux amis des sages. »

gie religieuse : « Ce qu'il y a de plus important, dit-il (Épicure?), ce qui est pour ainsi dire capital, c'est ceci : tout homme sage doit avoir des opinions pures et saintes à l'égard de la divinité, et croire qu'elle est d'une nature grande et vénérable ; mais c'est dans les fêtes surtout qu'il s'achemine vers cette conviction, parce qu'alors tout ayant en quelque sorte à la bouche le nom de la divinité, il subit plus fortement l'impression que les dieux sont indestructibles. » Ainsi le sage puisera dans le spectacle de la piété populaire comme un redoublement de foi, et s'il pense autrement que la foule, il n'en croira pas moins devoir se mêler à elle, participer à ses pratiques, pour aviver, au contact de la dévotion commune, une ferveur dont chez lui seul nulle superstition ne défigure l'objet.

VI.

Vainqueur de la crainte des dieux, Épicure avait un autre fantome à exorciser ; la crainte de la mort. Ici, nous avons moins insister, car ce point de la doctrine est beaucoup mieux connu.

Dans son livre définitif sur le poème de Lucrèce, M. Martha avait déjà marqué, en quelques traits exacts et frappans, l'attitude mentale des anciens en face de la mort et de la vie future. M. Guyau montre à son tour, dans un des plus intéressans chapitres de son ouvrage, que les opinions des Grecs sur l'immortalité entretenaient de vagues terreurs et laissaient peu de place à l'espérance. Ces opinions, comme celles qui concernaient les dieux, avaient été accréditées principalement par les poètes. Or, dans Homère, la condition des mort est généralement triste : quelques héros, fils de Zeus, sont dans l'Olympe, Hercule, par exemple, dont le *double* seul est descendu dans les ténébreuses régions de l'Hadès. Les sacrilèges sont châtiés de supplices déterminés ; les autres, fantômes dont la mémoire et les forces éteintes sont passagèrement ranimées par le sang noir et chaud des victimes qu'ils boivent avidement, mènent une vie languissante et morne. Ils ont la même apparence qu'ici-bas ; ils portent les blessures qui les ont fait mourir, glissent, murmurent d'une voix grêle : ce n'est plus qu'une ombre de vie.

Sans doute, quelques poètes comme Pindare avaient tracé des peintures assez brillantes de la félicité des bienheureux. Il est permis de croire que les mystères d'Éleusis offraient aux initiés de belles espérances d'immortalité. Platon avait mis dans la bouche de Socrate cette conviction qu'après la mort, l'homme vertueux entre en compagnie d'une divinité pleine de sagesse. Dans l'*Apologie*,

le même Socrate imagine la vie future comme une conversation sans fin avec les sages des temps passés. Mais il ne semble pas que les perspectives d'un bonheur si pâle aient jamais eu beaucoup d'influence sur le vulgaire des âmes. Causer pendant l'éternité ne pouvait guère avoir d'attrait que pour Socrate. Au contraire, les supplices infernaux décrits par les poètes, reproduits par les peintres dans les maisons, sur les murs des temples, frappaient de terreur. Plus d'un esprit fort s'en moquait. « Mais, dit Platon, certaines choses, sur lesquelles il était tranquille auparavant, éveillent dans son âme (quand la vieillesse arrive) des soucis et des alarmes. Ce qu'on raconte des enfers et des châtimens qui y sont préparés à l'injustice, ces récits, autrefois l'objet de ses railleries, portent maintenant le trouble dans son cœur : il craint qu'ils ne soient véritables. Affaibli par l'âge ou plus près de ces lieux formidables, il semble les mieux apercevoir; il est donc plein de défiance et de frayeur; il se demande compte de sa conduite passée; il recherche le mal qu'il a pu faire. Celui qui, examinant sa vie, la trouve pleine d'injustices, se réveille souvent, pendant la nuit, agité de terreurs subites comme les enfans; il tremble et vit dans une affreuse attente. »

Mais qui donc peut se rendre en toute conscience ce témoignage qu'il n'a jamais offensé la justice? N'est-ce pas d'ailleurs une observation de tous les temps que l'espoir de récompenses réservées à la vertu dans l'autre vie n'a jamais enchanté l'imagination des hommes autant que la pensée de l'inconnu et la perspective de tourmens possibles après la mort ne l'ont frappée de crainte. Rappelons-nous cette fresque aux trois quarts effacée du Campo-Santo de Pise, où le génie d'Orcagna a peint les supplices des damnés; figurons-nous ce qui se dégageait de terreur, pour les fidèles du XIVe siècle, de ces effroyables scènes : ceux-ci pendus la tête en bas, rongés par des serpens qui s'enroulent autour d'eux; ceux-là traversés d'une broche et rôtis devant un brasier immense; d'autres sortant à moitié de chaudières où les démons les retournent avec des fourches. Nous comprendrons alors ce que des peintures analogues contenaient d'épouvante pour les âmes faibles de l'époque d'Épicure. La négation formelle de la vie future, — puisque l'immortalité bienheureuse semblait peu certaine et ne promettait en tout cas que des joies languissantes, — fut, pour tous ceux qui l'accueillirent, une délivrance.

Même à des philosophes ennemis de l'épicuréisme, et dont l'élévation morale est incontestable, la pensée d'un anéantissement total après la mort parut souvent consolatrice. On sait que Sénèque, pour apaiser le désespoir d'une mère pleurant un fils unique, lui

explique, en magnifique langage, qu'il n'est pas de vie future. Tout platonicien qu'il est, comme tel attaché au dogme de l'immortalité, Plutarque, dans sa *Consolation à Apollonius*, trouve l'hypothèse d'un retour au néant propre à calmer la douleur d'un père qui survit à son fils.

Mais alors comment rendre compte de cette croyance universelle que la personne humaine persiste après la dissolution de l'organisme? Épicure n'est pas embarrassé; la théorie des simulacres est là, toute prête à fournir une complaisante explication. Les prétendues âmes des morts, que la superstition populaire croyait si souvent voir apparaître, ce sont tout simplement des images, émanées autrefois des corps des vivans, et qui flottent dans l'air bien longtemps après que la mort a tout détruit.

Mais cependant le bonheur que promet et donne la sagesse ne paraîtra-t-il pas imparfait de cela seul qu'il doit finir? Quel est ce souverain bien qui n'a pas pour lui la durée? — Épicure répond à cette objection par une théorie curieuse, dont M. Guyau signale avec pénétration l'importance. La durée, pour Épicure, n'ajoute rien au bonheur; celui-ci est un tout complet qui se suffit à lui-même.

La volupté du sage ne saurait être plus grande dans un temps infini que dans un temps limité et court. M. Guyau rapproche cette doctrine de celle de Feuerbach, qui, lui aussi, nie l'immortalité personnelle, et prétend en étouffer le désir dans l'âme des hommes. « Chaque instant, écrit le philosophe allemand, est une existence pleine et entière, d'une importance infinie, satisfaite en soi, affirmation illimitée de sa propre réalité. » — « De même, disait Épicure, que le sage ne choisit pas la nourriture la plus abondante, mais la plus suave, ainsi il ne recueille pas une vie très longue, mais très suave. »

Cette théorie que le bonheur est intemporel, que l'éternité véritable est, si l'on peut dire, intensive, non extensive (c'est la doctrine de Spinoza, dans la cinquième partie de l'*Éthique*), nous paraît reposer sur une observation psychologique assez profonde. Il est certain que nous ne percevons le temps que par la succession de nos états de conscience. Un sentiment, une pensée où se concentrent toutes les énergies de l'âme, excluent donc toute perception de la durée. La méditation, l'amour divin, l'amour humain lui-même, ont de ces heures qui semblent n'avoir pas coulé, de ces extases qui épuisent l'éternité en un instant. Qu'importe ensuite le déroulement banal des impressions diverses qui nous ramènent à la conscience douloureuse d'une existence dispersée? Là n'est pas notre être véritable; il est dans cette pensée, dans cette émotion,

qui, même affaiblies, presque effacées, continuent de planer, par-delà tous les siècles, dans l'immobile possession de l'absolu.

Le bonheur épicurien, je le sais, n'est pas à ce point extatique; mais une âme qui s'est affranchie des passions et de leurs objets, comme l'âme épicurienne, est aussi, selon une certaine mesure, entrée dans l'éternité. D'ailleurs, à cette sagesse quiétiste, la vie en elle-même ne paraît pas très désirable. La vie, pour l'épicurien, n'a son prix que par la discipline intellectuelle et morale qui nous en détache. Il ne faut pas oublier qu'un courant pessimiste a circulé ininterrompu à travers la poésie et la philosophie grecques; ce courant, M. Bonghi l'a signalé dans une lettre éloquente qui sert de préface à sa remarquable traduction du *Phédon* de Platon. Les vers mélancoliques du poète : « Ce qui est de beaucoup le meilleur pour les mortels, c'est de n'être pas nés,.. et ensuite, après la naissance, de passer au plus tôt les portes de l'Hadès, » se répètent d'écho en écho, jusqu'aux derniers jours du paganisme.

Sur cette double négation du gouvernement des dieux et de la vie future, Épicure élève l'édifice de la vie heureuse. Nous ne serons pas le premier à remarquer que l'attitude mentale du sage épicurien en face du problème religieux et du problème de l'immortalité est encore aujourd'hui celle d'un grand nombre d'esprits. Réduire la divinité à une sorte d'idéal inerte, vaguement aperçu par la pensée au terme de ses démarches, accepter de bonne grâce le néant comme un repos désirable, après les quelques années d'existence consciente que nous a ménagées le concours des causes aveugles opérant sans trêve dans l'infinité du temps et de l'espace, voilà de quoi, semble-t-il, s'épargner bien des troubles et, au prix d'un peu d'espoir évanoui, affranchir la vie humaine des plus douloureuses angoisses qui aient jusqu'ici pesé sur elle. Cette lassitude morale, qui est un des caractères de notre époque, pourrait bien, à ce point de vue, recruter d'assez nombreux adeptes à l'épicuréisme. — Souhaitons qu'il n'y ait là qu'une crise passagère. Une intelligence plus élevée de ce que nous avons à faire ici-bas, le devoir mieux compris et mieux accepté dans toute son étendue, une sympathie plus agissante pour tous ceux qui souffrent, une volonté plus opiniâtre de travailler infatigablement à l'œuvre sacrée du progrès, auraient, pensons-nous, pour effet, de ramener bien des âmes à croire qu'une bonté suprême opère dans la nature, et que ses collaboratrices, les consciences, n'achèvent pas toute leur tâche en cette vie.

L. Carrau.

LE

MARQUIS D'ARGENSON

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les deux volumes que M. le duc de Broglie vient d'ajouter à ses belles études sur Frédéric II et Marie-Thérèse égalent en intérêt les précédens (1). L'habile historien y raconte avec une lumineuse éloquence les divers incidens de la guerre de succession d'Autriche dans les années 1744 et 1745, la mort de la duchesse de Châteauroux et l'avènement de Mme de Pompadour, la captivité de Belle-Isle, le triomphe de Marie-Thérèse couronnant enfin son médiocre mari le duc de Lorraine, les humiliations de la France en Allemagne et ses brillans succès dans la Flandre, les premiers malheurs de Frédéric et ses éclatantes revanches, Friedberg, Sohr, l'invasion de la Saxe, la paix de Dresde. Il y raconte aussi les maladresses et les erreurs du marquis d'Argenson, à qui Louis XV avait eu la triste idée de confier la direction de nos affaires étrangères. Les chapitres que M. de Broglie a consacrés à cet étrange ministre sont aussi piquans qu'instructifs. On se convainc facilement en les lisant qu'un homme de grand mérite fait dans l'histoire un sot personnage, quand il n'est pas à sa place et qu'il n'a pas l'esprit de son métier.

En 1744, la France, dégrisée par ses échecs, se repentait d'avoir voulu ôter le trône impérial à la maison d'Autriche et donner aux Allemands, dans la personne d'un électeur de Bavière, un empereur

(1) *Marie-Thérèse impératrice* (1741-1746), par le duc de Broglie, 2 vol. in-8°. Paris, 1888; Calmann Lévy.

de sa façon. En quatre ans, selon l'expression de M. de Broglie, trois grandes armées engouffrées en Allemagne s'y étaient fondues, et trois généraux français y avaient laissé leur réputation. Cependant on avait eu une bonne chance au milieu des désastres. Après nous avoir abandonnés, Frédéric II, qui allait devenir Frédéric le Grand, avait senti le besoin de *se raccrocher* avec nous. Convaincu que Marie-Thérèse n'avait accepté la paix de Breslau que jusqu'à nouvel ordre, et en se promettant d'en appeler et de lui reprendre la Silésie, il s'était décidé à la prévenir, il avait envahi de nouveau la Bohême.

On se battait, mais en désirant la paix. Comme l'a dit Voltaire, « cette guerre générale était une de ces maladies qui à la longue changent de caractère. On la continuait parce qu'elle était commencée, et sans avoir d'autre objet que de la faire cesser. » Pour obtenir la paix, il fallait se mettre en état de l'imposer, et on ne pouvait traiter avant d'avoir vaincu. Ces victoires ardemment souhaitées, Maurice de Saxe se chargea de les procurer à la France; mais une diplomatie avisée et résolue pouvait seule les mettre à profit. Malheureusement, le ministre chargé de conduire nos campagnes diplomatiques était un de ces hommes qui se repaissent de chimères. Consciencieux et appliqué, il joignait à tous les talens qu'il pouvait avoir celui de manquer toutes les occasions et d'arriver toujours trop tard.

Louis-René de Voyer, marquis d'Argenson, ressemblait fort peu au comte, son frère cadet, secrétaire d'état de la guerre, qui, à force d'industrie et d'intrigue, réussit à se défendre longtemps contre le mauvais vouloir de Mme de Pompadour. On disait « que l'un des deux frères était plein d'esprit et d'ambition, et de plus fort galant, que l'aîné était et fut toujours un balourd. » Après la mort de ce balourd, Voltaire écrivait à Cideville : « J'ai regretté le marquis d'Argenson, notre vieux camarade; il était philosophe, et on l'appelait à Versailles d'Argenson la bête. » Assurément, le marquis d'Argenson était loin d'être une bête; mais cet homme à l'écorce dure, aux manières rudes, n'avait pas l'esprit qui sert, et il avait les talens qui nuisent. Il était né avec l'amour de la singularité et du paradoxe; c'est pour un homme d'état un amour fort dangereux.

Sa philosophie consistait surtout dans un âpre mépris des idées reçues, des traditions, et sa philanthropie fort sincère était bourrue, maussade, hérissée de piquans. Il aimait également l'emphase et les gros mots. Ce cynique bienfaisant, qui avait eu à se plaindre de sa femme, prêchait les unions libres, définissait le mariage : « un droit furieux dont la mode passera. » Pour inspirer aux peuples le goût du vrai bonheur, il aurait voulu créer « des ménageries d'hommes heureux : « Je voudrais bâtir quatre ou cinq villages dont les habitans seraient les plus fortunés paysans que je pourrais

établir; les maisons seraient enjolivées, propres, peintes en dehors, de jolie architecture rustique, les bestiaux gras et bien tenus, leurs familles bien vêtues. Nous aurions des musettes, des chalumeaux, pour former des danses et de jolies images champêtres. Voilà ce que Monseigneur devrait entreprendre à Meudon et M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud. » Pour vouloir créer des ménageries d'hommes heureux, il faut à la fois aimer beaucoup notre espèce et la mépriser encore plus.

Le marquis d'Argenson n'était pas un sentimental comme Jean-Jacques, mais il était beaucoup plus utopique que l'auteur du *Contrat social*, qu'il traite dans ses Mémoires « d'auteur agréable, se piquant de philosophie. » Sainte-Beuve l'a défini un gentilhomme campagnard, nourri de livres. Il était nourri d'abstractions plus encore que de lectures. Il avait été intendant; mais il aurait pu passer toute sa vie dans les affaires sans en prendre l'esprit. Il réduisait tout en maximes, en système; il tenait la politique pour une science abstraite, et il avait cet optimisme des théoriciens qui croient que les choses s'arrangent comme on veut, que les institutions et les sociétés sont des machines, que le point est de trouver un bon mécanicien pour les régler et les faire marcher. Il n'avait pas, comme Frédéric, le sentiment de la complication des affaires humaines; il n'aurait pas dit comme lui que, pour réussir, il faut le concours de beaucoup de volontés et de hasards, qu'une certaine malignité du destin fait avorter les plus belles combinaisons, qu'il suffit d'un pont rompu pour détraquer l'exactitude des plus belles entreprises : « Avouez, mon cher Podewils, que vous êtes obligé de vous écrier comme moi : O profondeurs, ô abîmes, l'esprit humain et tous les politiques de l'univers ne peuvent pas vous pénétrer ni vous éclaircir! » Le marquis d'Argenson ne croyait ni aux profondeurs ni aux abîmes; il pensait que les accidens ne détraquent jamais l'exactitude d'un calcul quand il est bien fait, que pour réussir, il suffit d'avoir de bonnes intentions et un esprit dur, entêté, que les abstractions gouvernent souverainement les choses d'ici-bas, que le philosophe n'a qu'à se montrer et que le monde reconnaît son maître.

Avant de devenir ministre, l'ancien intendant du Hainaut avait écrit ses *Considérations sur le gouvernement de la France*, qui furent imprimées à Amsterdam plusieurs années après sa mort. Rousseau, qui avait lu cet ouvrage en manuscrit, l'a cité plus d'une fois dans son *Contrat*, « pour rendre honneur à la mémoire d'un homme illustre et respectable, qui avait conservé jusque dans le ministère le cœur d'un vrai citoyen. » Dans ce livre étonnant, d'Argenson supprimait d'un trait de plume tous les privilèges, toutes les immunités, toutes les distinctions de classes, et il établissait une sorte de démocratie municipale, des assemblées de paroisses, de districts et de provinces, librement élues et chargées de percevoir et de répartir l'impôt. En

revanche, il excluait de sa Salente toute assemblée nationale, et il conservait au roi la prérogative de faire les lois en son conseil et de les promulguer de sa pleine autorité.

M. de Broglie pense que ce fut chez d'Argenson une précaution, une adresse, qu'il effaçait l'article le plus déplaisant de son programme pour faire passer le reste. Je suis plus disposé à croire qu'il se flattait de bonne foi de concilier la démocratie avec le pouvoir absolu. Il eut toujours du goût pour le bizarre, et le baroque lui semblait la marque de la vérité. Dans une heure de clairvoyance, il avait deviné que la nation demanderait tôt ou tard au souverain de convoquer des états-généraux pour réformer les abus. Il se défiait des états-généraux et de leurs exigences, et il jugeait que des assemblées paroissiales les remplaceraient avec avantage et moins de danger. « Il est bon, disait-il, de consulter les gens sur leur part contributive de l'impôt. Par là le peuple serait bien content ; il croirait entrer dans toutes les affaires de l'état comme et mieux que dans une république. Il s'y intéresserait comme fait une femme à qui l'on fait part de ses affaires de ménage. » Il ajoutait qu'il faut donner tout le pouvoir réel au gouvernant, n'en laisser aucun au gouverné, mais cacher soigneusement le pouvoir absolu. J'ai dit qu'il ressentait pour notre espèce une méprisante tendresse, son système de constitution en fait foi. Il estimait qu'une liberté fictive, imaginaire, suffit à la félicité des peuples, et, après avoir rêvé de créer des ménageries d'hommes heureux, il voulait créer une ménagerie d'hommes libres ; mais il avait bien soin de les tenir en cage.

Quand, par un choix imprévu qui ressemblait à une gageure, le marquis d'Argenson fut nommé secrétaire d'état pour les affaires étrangères, tout le monde s'en étonna, sauf lui. Il ne doutait pas de posséder les qualités nécessaires à son nouveau métier. Depuis longtemps, il avait réduit en système la politique extérieure comme l'autre ; des théoriciens tels que d'Argenson ont des théories sur toute chose, on ne les prend jamais sans vert. Ce philosophe, qui avait toutes les ambitions, avait représenté jadis à son frère devenu ministre avant lui qu'il se trouverait bien de l'avoir pour collègue : « Croyez-moi, je vous serai utile, je pourrai vous aider. Ma petite naïveté, ma petite vérité, dont j'ai même quelque réputation, manquent aujourd'hui à nos affaires. Tout le monde nous attaque parce que toute confiance à la France manque aujourd'hui. » Il resta fidèle à son idée ; à peine fut-il en possession du poste qu'il avait convoité, il se proposa « de rétablir cette réputation de bonne foi et de candeur qui ne devrait jamais abandonner notre nation. » C'est une belle chose que la confiance ; mais les vrais politiques ont toujours pensé que, pour s'imposer à l'estime du monde, un grand pays doit montrer quelque force dans son action et prouver à ses amis qu'il est en mesure de les assister, à ses enne-

mis qu'ils doivent compter avec lui. Ce n'est pas ainsi que l'entendait d'Argenson. Il avait décidé « que la couronne de France était trop grande, trop arrondie, pour préférer encore les acquisitions à la bonne renommée, qu'elle ne devait plus viser qu'à une noble prépondérance, qui lui procurât repos et dignité. » — « Toutes nos maximes politiques, disait-il, devraient se réduire aux plus justes lois de la morale et de la générosité, de relever les faibles, d'abaisser les tyrans, de faire du bien, d'empêcher le mal, de ne faire aux autres que ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes, enfin de régner en Europe par la justice et les bienfaits. »

Il ajoutait qu'il n'y avait pas de mystères d'état, que la parfaite franchise était la meilleure des diplomaties, qu'il fallait renoncer une fois pour toutes aux petites finesses, aux conduites tortueuses, jouer cartes sur table, négocier tout haut. Il prenait bien son temps pour formuler son code de bonhomie diplomatique, de politique désintéressée et candide. A qui avait-il affaire? A une reine de Hongrie qui parlait volontiers de sa conscience, mais qui s'arrangeait pour que ses scrupules fussent toujours d'accord avec ses intérêts, à un roi de Prusse qui avait écrit un jour à son ministre Podewils : « S'il y a à gagner à être honnête homme, nous le serons, et s'il faut duper, soyons donc fourbes. »

Un autre article du programme du marquis d'Argenson était que la France devait unir ses destinées à celles de la politique prussienne. M. de Broglie l'accuse de s'être laissé convaincre qu'avec Frédéric la vertu était montée sur le trône de Prusse. C'est le faire en vérité plus naïf qu'il n'était. Je vois dans ses Mémoires qu'après la mort de Frédéric-Guillaume, à la date du 2 juin 1740, il jugeait avec quelque perspicacité et le feu roi et son successeur : « Ce prince, disait-il en substance, a beaucoup d'esprit, de mérite en tous sens, et beaucoup d'application et de philosophie... Son père lui a laissé des trésors, et il aura des soldats pour combattre, au lieu que le feu roi avec ses grands hommes n'avait pas su donner un coup de collier... Il est vif, agissant... Il fera ce qu'il faudra faire ; voilà le grand point. Sans aimer la guerre par caractère, il peut être amené à la faire par point d'honneur. Ses droits sont d'une nature à avoir besoin de guerre pour soutenir et fortifier sa grandeur naissante, au milieu d'envieux, d'ennemis, de voisins qui l'enclavent et devant un empereur oppresseur. »

Non, d'Argenson ne croyait pas à la vertu de Frédéric, mais il redoutait son génie, et c'était moins par tendresse que par crainte qu'il tenait à son amitié : « Gare qu'un tel prince ne nous donne bien du fil à retordre, si nous nous opposons à ses desseins! » Bien qu'il comptât sur la communauté des intérêts pour le retenir dans l'alliance française, il se défiait de son inconstance, de la mobilité de son humeur. Il se rassurait en se disant « que Frédéric ne persévérerait pas plus dans

la défection que dans ses engagemens. » Après l'invasion de la Silésie, Frédéric passa longtemps pour un homme léger. Le ministre de la tsarine Élisabeth, le comte Bestoujew, en jugeait comme d'Argenson. Il écrivait à Worontzow, le 11 août 1744, que le roi de Prusse était pour la Russie le voisin le plus dangereux, qu'il avait « un caractère inconstant, accapareur, inquiet, léger et versatile (1). » On finit par découvrir que Frédéric était l'homme du monde le plus constant dans ses desseins, mais que, se réglant sur les circonstances, et tous les moyens lui étant bons, il était toujours prêt à en changer; que ce roi versatile avait la vue perçante des oiseaux de proie, et qu'il déroutait tous les calculs par la vitesse de son vol et la rapidité de son génie. « Il est philosophe comme moi, se disait sans doute d'Argenson; nous sommes faits pour nous entendre; il ne peut manquer de goûter ma politique abstraite. » Frédéric n'avait de goût que pour la plus réaliste des politiques, et, en 1744, il n'avait qu'une idée : après avoir pris la Silésie, il entendait la garder, et il pensait que dans ce monde, pour arriver à ses fins, il faut joindre la souplesse à la force, ne jamais agir *en poule mouillée* et savoir *se retourner*.

« — Vous voilà cocher, monseigneur! écrivait Voltaire à d'Argenson, pour le complimenter sur son entrée aux affaires. Menez-nous à la paix tout droit par le chemin de la gloire. » — D'Argenson ne demandait pas mieux; ce grand ami de la félicité publique se déclara, dès les premiers jours, partisan d'une paix prochaine, et Louis XV disait que dorénavant il avait deux d'Argenson dans son conseil, celui de la guerre et celui de la paix. Mais ce n'est pas tout de désirer la paix, il faut souvent se battre pour l'avoir, et le marquis, tout au contraire, estimait que le plus sûr moyen de l'obtenir était de « cesser les injures, de diminuer les craintes, d'adopter le système d'une heureuse et prévoyante défensive, » en renonçant à tout mouvement en avant, soit en Flandre, soit en Allemagne, soit en Italie. C'était précisément le moyen de se brouiller avec Frédéric, qui exigeait qu'on le soutînt par une action énergique et résolue.

En renouant avec la France, il s'était flatté que non-seulement le roi, secouant sa royale nonchalance, s'occuperait en personne de rétablir dans ses armées « cette discipline sans laquelle il est impossible aux Césars de vaincre, » mais que désormais on agirait tout de bon et avec vigueur : *Denn Ich erst sehen muss, ob sie vigoureux agiren werden.* » Il entendait qu'on renonçât aux projets magnifiques qui pèchent par l'exécution, qu'on n'envoyât plus en Allemagne des tâtonneurs, qui ne font que des campagnes languissentes, « qu'on cessât de pousser le temps avec l'épaule, de biaiser et de fluctuer. » Il ne

(1) *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, publié par F. Martens. Tome v, page 337. Saint-Pétersbourg.

se lassait pas de répéter que, pour réussir, il faut employer le vert et le sec et toute industrie humaine, que les entreprises molles et tardives, c'est moutarde après dîner. Il représentait au roi Louis XV, le 12 juillet 1744, que la pire des guerres est la guerre défensive, que celui qui ne songe qu'à se défendre se condamne « à être attentif à trop d'objets et laisse le champ libre à son ennemi, » qu'il vaut toujours mieux agir offensivement, qu'ainsi en ont usé le grand Condé, Turenne, Luxembourg, Catinat, d'immortelle mémoire. Le même jour, il écrivait au maréchal de Noailles : « Si, après le départ du prince Charles, vous ne faites pas d'abord marcher un corps suffisant de vos troupes pour pénétrer en Bavière, nous ne ferons que de l'eau claire, et vous pouvez compter que si vous n'envoyez pas 20,000 à 25,000 hommes dans le pays de Hanovre, toute notre affaire est au diable... Adieu, mon cher maréchal, il est important que nous convenions de tout, sans quoi la charrette serait aussi mal attelée que par le passé. »

A la vérité, après la brillante campagne de Maurice de Saxe, Frédéric ne pourra plus traiter les Français de poules mouillées ; mais il se plaindra que toutes les victoires du roi de France dans la Flandre apportent aussi peu de soulagement au roi de Prusse qu'une diversion au Monomotapa ou une descente des Espagnols dans les Canaries. Jusqu'à la fin, d'Argenson se flattera de lui faire entendre raison, de lui démontrer l'injustice de ses reproches, de lui prouver éloquemment qu'attaquer les Pays-Bas, c'est causer aux défenseurs de la reine de Hongrie des dépenses immenses, et obliger la cour de Vienne de renvoyer dans le Nord une partie des forces qu'elle occupe à la guerre de Bohême ; que si Marie-Thérèse s'y refuse, la désunion se mettra infailliblement parmi les alliés ; que les Anglais et les Hollandais se lasseront, qu'il ne peut rien arriver de plus heureux pour la cause commune ; que Louis XIV en usa de même pour venir à bout de ses ennemis. Ce qui fera dire à Frédéric : « Voilà des suppositions de femme ! Que de misères !.. Ce Louis XIV était un autre homme. Si le roi de Prusse sortait nouvellement des Petites-Maisons, on pourrait lui persuader que la campagne de Flandre lui sera d'un grand secours ; mais ni lui ni le moindre tambour de son armée n'est assez fou pour le croire... Ce mémoire est fait pour des enfans et des novices. Ce sont des chimères vagues, des raisonnemens frivoles, et si c'est là tout ce que l'on peut attendre de la France, je plains beaucoup les princes qui s'allient avec elle (1). »

M. de Broglie compare d'Argenson à un solitaire qui a vécu longtemps dans les ténèbres, et que le grand jour de l'histoire aveugle au

(1) *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, t. IV, p. 164 et 165.

lieu de l'éclairer. Mais cet aveugle effaré se croit plus clairvoyant que personne. Il caresse des projets et des espérances contradictoires, et il se sent de force à tout concilier, à tout arranger. Jadis, il se chargeait de faire vivre en bon accord la démocratie municipale et la monarchie absolue. Aujourd'hui, il attache un prix infini à l'alliance prussienne, il se déclare Prussien de la tête aux pieds parce qu'il est bon Français, et il refuse à Frédéric tout ce que Frédéric demande. On dirait qu'il s'applique à le dégager de sa parole, à mettre à l'aise une conscience que ses scrupules incommodaient peu, et le jour où le roi de Prusse se retirera sous sa tente, le marquis d'Argenson sera le plus étonné des hommes. Mais il se remettra bien vite de cette secousse. Son imperturbable optimisme n'est pas à la merci des accidens; il affirmera de nouveau que tout est pour le mieux, tant il lui semble inadmissible que la politique abstraite et vertueuse ne soit pas la plus belle des politiques et que le marquis d'Argenson puisse se tromper. C'est une grande joie que de se croire infaillible, et le marquis d'Argenson était digne de figurer dans une ménagerie d'hommes heureux; mais la France se serait bien trouvée d'avoir un ministre des affaires étrangères plus accessible au doute et au repentir.

Il était d'autant plus inexcusable que, plus d'une fois, la fortune parut le favoriser en lui offrant des occasions dont il ne sut pas profiter. Que ne disait-il comme Frédéric : « Il faut pousser sa pointe quand la fortune nous rit ! » Il était ministre depuis peu de semaines, quand on apprit la mort de cet électeur de Bavière, dont la France avait eu la funeste pensée de faire un empereur d'Allemagne, et qui lui avait causé tant d'embarras, tant de dépenses. Charles VII n'était plus; on avait dû, par point d'honneur, le soutenir jusqu'au bout, malgré sa déplorable incapacité. Désormais on pouvait se désintéresser, en quelque mesure, des affaires allemandes, et laisser Marie-Thérèse couronner son duc de Lorraine. Le traité qu'on avait conclu avec Frédéric était devenu caduc; à nouveaux temps, nouveaux conseils. Frédéric l'avait si bien compris que, quelques jours à peine après la mort de l'empereur, il entrait en pourparlers avec l'Angleterre pour qu'elle ménageât une réconciliation entre la reine de Hongrie et lui. Il se déclarait prêt à tout, pourvu que la Silésie lui restât, et qu'avec de bonnes sûretés on lui procurât *un bon morceau*.

En même temps, il donnait à Chambrier, son envoyé à Paris, l'ordre de scruter les sentimens secrets du cabinet de Versailles, *die wahren Sentiments des dortigen Hofs zu developpiren*, et de lui faire savoir au plus tôt si le marquis d'Argenson et son roi étaient disposés à profiter de l'événement pour négocier la paix. Chambrier n'eut pas besoin de questionner longuement d'Argenson pour s'assurer que, selon son habitude, ce ministre vivait dans les contradictions comme le poisson dans l'eau, qu'il désirait ardemment la paix, et qu'il allait tout faire

pour la rendre impossible. La France était charmée d'avoir recouvré sa liberté, et le premier usage qu'elle en fit fut de se rengager dans les intrigues d'Allemagne, en se mêlant activement de l'élection d'un empereur. Quel candidat choisira d'Argenson pour faire pièce à la cour de Vienne? Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, l'ennemi intime de Frédéric II, qu'il haïssait tour à tour ou craignait comme le diable, et, pour le décider à laisser poser sa candidature, c'est à Frédéric qu'on s'adresse. Ce qui séduisait d'Argenson, dit M. de Broglie, c'était la preuve de grandeur d'âme que donnerait le roi de Prusse en tendant la main à son ennemi vaincu pour lui offrir une couronne. — « Cela serait beau, généreux et digne d'un grand prince, écrivait-il à Valori. » Effectivement, la scène eût été belle; mais Frédéric ne voulait pas s'abaisser à *gueuser* l'amitié du roi de Pologne, et le roi de Pologne n'avait garde de se brouiller avec Marie-Thérèse en disputant la couronne impériale au duc de Lorraine. Gouverné par ses haines et ses peurs, il avait, quinze jours avant la mort de l'empereur, conclu à Varsovie un traité secret avec l'Autriche.

Les avertissemens ne manquaient pas à d'Argenson; mais les écailles ne lui tombaient pas des yeux. En vain Frédéric représentait-il au gros Valori, l'envoyé français, que le cabinet de Versailles poursuivait une chimère, « se laissait attraper par le jeu et les simagrées » d'Auguste le peureux, de l'*archifourbe* et *emmiellé* comte de Brühl, son ministre, et du jésuite Guarini, son confesseur, que ces gens-là étaient vendus à la reine de Hongrie : « Lisez les relations de nos envoyés en Saxe, et si elles ne vous servent pas d'ellébore, je vous déclare incurable. Adieu, mon bon Valori; faites-vous saigner trois fois par jour, buvez beaucoup d'eau et prenez encore plus de poudre blanche pour vous guérir de la fièvre chaude que vous avez assurément. » Ce n'était pas Valori qui avait la fièvre, c'était le marquis d'Argenson. Il s'obstinait, il s'entêtait. Se targuant de connaître le cœur humain, d'en avoir sondé les mystérieuses profondeurs, il s'était persuadé qu'Auguste jouait la comédie et ne demandait qu'à se laisser faire une douce violence, et comme Auguste répétait sans cesse qu'il n'accepterait la couronne que si elle lui était déférée par le vœu libre et spontané des princes électeurs, d'Argenson ordonna à Conti de déclarer bien haut que la France n'entendait intimider personne, que la présence de son armée en Allemagne avait pour but d'agir sur les esprits *métaphysiquement*, en les ramenant par l'opinion plus que par la crainte.

Encore ne s'en tint-on pas là : Conti évacua l'Allemagne, repassa le Rhin, laissa le champ libre à Marie-Thérèse, qui ne croyait guère à la métaphysique, et qui agit *physiquement* sur les esprits en rassemblant cinquante mille hommes aux portes de Francfort. « Le prince de Conti, disait Frédéric, vient de jouer les Gilles sur les bords du Rhin. » De son côté, le chargé d'affaires français mandait de Berlin à

d'Argenson que désormais tous les amis de la France avaient hâte de la quitter. D'Argenson n'en croyait rien. Il persistait à soutenir que les bons exemples sont contagieux, que la bonne foi et la sincérité ont toujours le dernier mot dans les litiges des peuples et dans les affaires humaines. Il faut un miracle pour qu'un homme nourri d'abstractions se décide à les dégorger.

Une fois encore, la fortune lui offrit obligeamment l'occasion de réparer ses fautes, de procurer à son pays une paix avantageuse. Après la glorieuse victoire de Fontenoy, qui a inspiré à M. de Broglie des pages aussi émouvantes que chaudes de couleur, le cabinet de Versailles était bien placé pour traiter, pour plaider les mains garnies. Il se trouva, par une circonstance des plus heureuses, que, fidèle à ses rancunes comme à sa fierté de femme, Marie-Thérèse, malgré les sollicitations de l'Angleterre, refusa longtemps de s'arranger avec Frédéric en accédant à la convention de Hanovre. Ses défaites l'ayant déterminée à offrir la paix à l'un de ses ennemis dans l'espérance d'accabler l'autre, l'impératrice-reine aimait mieux s'accommoder avec Versailles qu'avec Berlin. Elle offrait de céder à la France Furne, Ypres, Beaumont, peut-être Tournay.

M. de Broglie a raconté tout au long cette négociation, il a eu le mérite d'en révéler le premier les plus curieux incidens, qui étaient restés enfouis dans la poussière des archives. On avait beau démontrer à d'Argenson, pièces en main, que Frédéric négociait secrètement sa paix particulière, qu'il fallait à tout prix le devancer, le gagner de vitesse, il s'obstinait à douter. A tout ce qu'on pouvait lui dire, il répondait « qu'il faut croire le plus tard qu'on peut le mal de la part d'un allié. » C'était pourtant le moment où Frédéric se flattait d'avoir déjà son traité en poche. Certain que la reine Thérèse en passerait par où le roi George voudrait, il remerciait son ministre Podewils de lui avoir commandé en Russie une pelisse de renard : « Nous aurons à l'avenir plus besoin de la peau du renard que de celle du lion. » D'Argenson, qui voulait donner au monde un grand exemple de fidélité, et qui, au surplus, se promettait d'avoir facilement raison de la cour de Vienne, ne négocia que pour la forme avec Marie-Thérèse et repoussa ses avances. Ce roi de Prusse, qui s'affublait à son gré de la peau du lion et de celle du renard, n'avait-il pas raison de dire « que le cabinet de Versailles jugeait de tout par passion et selon que la circulation de son sang était embarrassée ou facile, que les gens avisés démêlent les effets dans les causes, que le ministère français était justement le rebours d'un homme sensé (1)? »

Personne avant M. le duc de Broglie n'avait si bien instruit le procès du marquis d'Argenson, de ses imprudences, de ses maladresses et de

(1) *Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen*, 4e vol., p. 305.

ses fautes. Après avoir lu ce piquant récit, il faut se procurer le plaisir du contraste en étudiant les lettres d'affaires, la correspondance politique de Frédéric pendant ces deux années de 1744 et de 1745. C'est là qu'on apprend quelles règles de conduite, quels doutes, quelles défiances, quelles inquiétudes utiles, quelles curiosités salutaires doivent avoir les hommes qui dirigent les destinées d'un pays; comment ils doivent s'y prendre pour s'épargner les déconvenues, pour réparer leurs échecs, pour amener à composition cette redoutable et mystérieuse puissance que le vainqueur de Friedberg appelait tantôt « sa sacrée majesté le hasard, » tantôt « l'aveugle Providence ou le destin, s'il y en a un. » M. de Broglie se montre fort sévère « pour les historiens salariés par Frédéric ou aveuglés par une sotte admiration pour lui. » Lui-même ne se dérobe pas au charme; il ne peut s'empêcher d'admirer. Il arrivait à Frédéric comme à tout le monde de se laisser exalter par ses succès et de caresser des chimères. Mais il savait se juger et se résister, revenir de ses erreurs, reviser ses comptes, rabattre de ses prétentions, et se contenter du possible. Ce grand homme de guerre ne l'a jamais faite par entraînement; il n'a jamais livré que des batailles nécessaires, et il avait le droit de dire « qu'il ne guerroyait que pour parvenir à la paix, qu'il était trop philosophe pour suivre l'impétuosité de ses passions. » Son lumineux et souverain bon sens lui servait à dompter son naturel violent, à mater son imagination fougueuse; comme il le disait encore, il apprenait à son âme, à coups de bâton, à devenir patiente et tranquille.

C'est dans les cas difficiles que se révèle toute la puissance de son esprit et de sa volonté; il était de ces hommes que le malheur grandit. Il ne connaîtra que dans la guerre de sept ans les suprêmes détresses; mais il a connu dès 1745 les dangers pressans et les disgrâces. C'est alors qu'il s'écrie : « J'ai jeté le bonnet par-dessus les moulins; je me prépare à tous les événemens, et s'il faut périr, ce sera avec gloire et l'épée à la main... J'ai passé le Rubicon, et je veux soutenir ma puissance ou je veux que tout périsse et que jusqu'au nom prussien soit enseveli avec moi... Adieu, divertissez-vous bien là-bas, rassurez les timides, encouragez les bien intentionnés, et soyez persuadé que nous maintiendrons la Silésie, ou que vous ne reverrez que nos os. » Quelques mois plus tard, tout semble perdu. Marie-Thérèse a conclu un traité avec la Saxe pour envahir le Brandebourg et marcher droit sur Berlin. Assailli par deux armées, Frédéric a sujet de craindre que les Russes ne le prennent à dos, et la France l'a abandonné. Il se sauve par un coup d'audace, par l'invasion foudroyante de la Saxe; il force les portes de Dresde, et il annoncera bientôt à Valori que sa paix est faite : « George Dandin, tu l'as voulu. » Pendant que la France se verra condamnée à batailler avec gloire, deux ans encore, pour obtenir le stérile traité d'Aix-la-Chapelle et pour n'avoir ni Beaumont, ni Ypres,

ni Tournay, il emploiera son temps à refaire ses finances et sa Prusse. Il se donnera le plaisir de philosopher sur la sottise des conquérans que travaille la fièvre héroïque, il composera une ode sur la guerre, qui semble avoir été rimée par quelque pauvre citoyen, las de voir ravager sa terre, las de payer le dixième et le dixième du dixième; et Voltaire, qui le connaît bien, lui écrira : « Cette ode est du roi qui a commencé la noise, qui a gagné, les armes à la main, une province et cinq batailles. Sire, votre Majesté fait de beaux vers, mais elle se moque du monde. Toutefois, qui sait si vous ne pensez pas tout cela quand vous écrivez ? Il se peut très bien faire que l'humanité vous parle dans le même cabinet où la politique et la gloire ont signé les ordres pour assembler les armées. On est animé aujourd'hui par les passions des héros, demain on pensera en philosophe. Tout cela s'accorde à merveille, selon que les roues de la machine pensante sont montées. »

Vers le même temps, le marquis d'Argenson n'était plus ministre ; il l'avait été du 28 novembre 1744 au 10 janvier 1747. Chambrier mandait à Frédéric, le 20 février, que le maréchal de Noailles, le comte de Maurepas, le prince de Conti, les frères Pâris, la marquise de Pompadour, tout le monde s'était ligué pour en finir avec ce pauvre marquis, et que jusqu'aux porteurs de chaises l'appelaient d'Argenson la bête. D'Argenson accusait ses ennemis de l'avoir fait passer méchamment auprès du roi pour un incapable : « Je suis dans le néant de tous les emplois publics et de toute considération. » Il ne songeait pas à se rien reprocher; il imputait son malheur à de noires jalousies, et particulièrement à son frère, dont la malveillance l'avait desservi.

M. de Broglie se plaint de n'avoir trouvé ni dans les mémoires ni dans la correspondance de Frédéric un jugement sur d'Argenson. Frédéric s'est cependant expliqué suffisamment à ce sujet, dans la lettre qu'il écrivait à Chambrier le 31 janvier 1747 : « Je suis d'opinion, y disait-il, que la France n'a pas perdu grand'chose au marquis d'Argenson, au moins je ne saurais me l'imaginer autrement, et je l'ai toujours pris pour un homme au-dessous du médiocre et de ces sortes d'esprits faibles que, quand ils prennent des préjugés, il n'y a pas moyen d'en faire revenir. » Le plus inappliqué et le plus nonchalant des rois avait eu le caprice de confier le plus important des ministères à un homme de mérite qui n'avait pas l'esprit des affaires et ne devait jamais l'acquérir. Voltaire disait, en opposant Frédéric à Louis XV, « que celui qui met ses bottes à quatre heures du matin a un grand avantage sur celui qui monte en carrosse à midi. » Si l'homme au carrosse s'avise de le faire conduire par un idéologue, il est sûr de rester en chemin, et, s'il ne verse pas, il doit en rendre grâces au ciel.

G. VALBERT.

REVUE LITTÉRAIRE

L'Immortel, par M. Alphonse Daudet. Paris, 1888, Lemerre.

Si peut-être, en écrivant *l'Immortel*, M. Alphonse Daudet, comme je me le suis laissé dire, avait eu l'intention « d'asséner » à l'Académie française un coup dont « la vieille dame » ne se relevât plus, — ce sont les expressions d'un article du *Figaro*, — il a pu s'apercevoir, depuis que son livre a paru, qu'il avait manqué son affaire, et que la partie n'était pas si facile à gagner. Jamais, en effet, on n'avait tant parlé de l'Académie française que depuis que M. Daudet s'est avisé de la caricaturer; jamais pour la défendre on n'avait trouvé de meilleures raisons; et jamais, quant à moi, je n'avais mieux compris l'utilité de son institution qu'en lisant *l'Immortel*. Ainsi, parfois, nos intentions tournent contre nous-mêmes, et le hasard a de ces ironies. Non-seulement ce n'est pas à la popularité de l'auteur du *Nabab* et de *Sapho*, c'est au bon renom, et, si je puis dire, c'est à la vitalité de l'Académie française que *l'Immortel* aura dû son succès d'un jour; mais encore, et plus tard, comme tant d'autres satires, c'est à l'Académie qu'il devra de survivre, ce n'est pas à l'homme de talent, dont nous avons regret à constater qu'il est sans doute l'un des moins bons romans.

C'est qu'aussi bien, et d'abord, puisqu'il voulait s'expliquer sur l'Académie, M. Daudet, dans son *Immortel*, n'a rien dit ou presque rien de ce qu'il y en avait à dire. Et, il est vrai qu'il ne le pouvait pas, le seul reproche un peu grave que l'on doive adresser à l'Académie étant précisément ce qui ferait son unique excuse aux yeux de M. Daudet et des « plus parisiens de ses amis de lettres. » Mais, c'est bien celui qu'elle mérite, et que, pour ce motif, on nous per-

mettra d'indiquer. Par une condescendance étrange pour l'opinion du boulevard et des petits théâtres, ou par ambition d'une popularité qu'elle ne saurait acquérir qu'en y perdant sa raison d'être, laquelle est de résister aux engouemens du jour, il semble donc que l'Académie française, depuis quelques années, ne veuille plus faire de littérature, quand elle consent d'en faire, qu'au détriment et aux dépens des bonnes lettres. Uniquement attentive à ce que l'on dira d'elle, non pas dans les salons, — car où sont les salons? et puis, quel titre y auraient-ils? — mais dans les bureaux de rédaction, entre la Madeleine et les Variétés, elle ne va plus, comme autrefois, chercher, dans la solitude où il se sont retirés, un Émile Montégut ni un J.-J. Weiss, pour honorer en eux des esprits rares et pour avertir de leur distinction, qu'il ignore, l'auteur de... *l'Abbé Jules*, ou celui des *Trente millions de Gladiator*. Mais, en revanche, elle consulte les « chroniqueurs parisiens, » elle prend les avis des journaux, ceux de la *Société des gens de lettres* ou de la *Société des auteurs dramatiques;* elle se demande avec anxiété ce que penseront de ses choix ou de ses candidats les feuilles prétendues littéraires. Et, comme si elle ne voyait pas qu'en livrant de la sorte aux discussions des demi-lettrés les intérêts dont elle a charge, lesquels sont avant tout ceux de la tradition et de l'histoire, elle les trahit; elle n'appelle plus enfin du nom « d'élections littéraires,» — car elle en fait d'autres aussi, — que celles qui satisfont, qu'approuvent, et que contresignent M. Albert Wolff ou M. Henry Fouquier. Voilà ce que je lui reprocherais, si j'en avais le temps; car il n'y a rien, non pas même la prétention qu'elle affiche quelquefois d'être une compagnie politique, il n'y a rien qui menace, tôt ou tard, de la discréditer davantage. Mais l'on voit assez aisément que M. Daudet ne pouvait pas le dire, lui, chez qui le romancier n'a jamais pu complètement triompher du « chroniqueur, » et à qui les chroniqueurs, ou plutôt les « reporters, » auraient depuis longtemps, et plus tôt qu'à son tour, ouvert les portes de l'Académie, si lui-même, jadis, ne se les était fermées solennellement; — avec peut-être un peu trop de fracas.

Il n'a donc guère fait, dans son *Immortel*, pour toute médisance, que renouveler contre l'Académie de très anciennes épigrammes. Si, par exemple, il ne lui reproche point d'avoir oublié jadis de s'associer Molière, c'est qu'au cours de son récit l'occasion ne s'en est point offerte; mais c'est bien là, comme au directeur lui-même du *Molièriste*, son grand grief ou l'un de ses grands griefs contre elle. Quelques hommes de talent n'en ont point fait partie; et, en revanche, quelques médiocrités, ou, pour être plus poli, quelques « utilités, » s'y sont parfois insinuées, des Ripault-Babin ou des Astier-Réhu, qui n'avaient point seulement écrit *Tartarin sur les Alpes*. A la vérité, il lui reproche

encore « le costume dessiné par David, » l'habit à broderies vertes et le chapeau à la française ; et qu'elle n'est point composée d'éphèbes, mais ordinairement de vieillards, dont il y en a même qui ne sont point beaux. Celui-ci, par exemple, Gazan, a « le crâne inégal, » et le « masque terreux et squameux d'un proboscidien, » celui-là, Laniboire, « a la bouche tordue d'un guignol hémiplégique; » et il est malheureusement certain, comme l'a fait observer M. Jules Lemaître, que « la nature n'a pas donné à tout le monde de noirs cheveux bouclés, un nez d'une fine courbure, de longs yeux, une tête charmante et toujours jeune de roi sarrazin. » Moi, je n'ai jamais vu de jeune roi sarrazin. Que si maintenant à ces traits de caricature, plus dignes de feu André Gill que de M. Daudet, vous ajoutez un dernier reproche, qui est que les écrivains qui songent à l'Académie risqueraient, en y songeant trop, de ne pas écrire *la Terre* ou *la Fille Élisa*, vous aurez la somme des griefs de M. Daudet contre l'Académie. Cette coupole est un éteignoir; et M. Daudet lui-même, s'il l'eût eue sur la tête, n'eût pas osé nous montrer, dans le tombeau des Rosen, la princesse, quoique née Sauvadon, échangeant de « lents et profonds baisers » avec son architecte. Reste à savoir s'il y eût perdu, M. Daudet, s'entend ; — et non pas l'architecte.

Mais où les Laniboire, et les Ripault-Babin, qui sont hommes, triompheront tout à fait, c'est quand ils se diront, et le public avec eux, qu'il faut bien que l'Académie soit quelque chose encore, et un peu plus qu'un « leurre » et qu'un « mirage, » pour qu'un écrivain de la valeur et du talent de M. Daudet laisse paraître ainsi son dépit de s'en être évincé. Oh! je sais bien qu'il n'en conviendra pas; et j'ajoute qu'il sera de bonne foi. M. Daudet ne s'est pas présenté, il ne se présente pas, il ne se présentera jamais. Comme son sculpteur Védrine, il « se moque du succès, du public et des prix d'Académie. » C'est le véritable artiste, à qui suffit sa conscience. Il n'a jamais écrit, comme il le dit encore, « que pour sa joie personnelle, pour le besoin de créer ou de s'exprimer. » Et s'il a peint sous les traits que nous disions ses Laniboire et ses Danjou, ses Desminières et ses Gazan, tant pis pour eux, c'est qu'il les a vus tels, et qu'il les a rendus comme il les voyait, et qu'il les a vus comme ils sont. Mais, après tout cela, le public est si malicieux, que tant de violence n'en passera pas moins pour un étrange effet de tant d'indifférence. Ne leur en voulant en aucune façon, ni de rien, que peut-être de croire qu'une histoire vaut bien un roman, — et l'œuvre même du sévère Henri Martin celle du joyeux Paul de Kock, — on se demandera de quelle manière l'auteur de *l'Immortel* eût donc arrangé nos académiciens, si par hasard il eût eu quelques raisons de leur en vouloir. Et on les cherchera, et on ne les trouvera point, mais on les supposera tout de

même. Et comme il ne conviendra ni à la dignité de M. Daudet, ni à celle de l'Académie, de les supposer personnelles, vous voyez bien la conséquence : il nous faudra conclure que l'Académie n'est pas tellement « passée de mode, » en train de « moisir sous sa coupole; » et aussi que l'heureux auteur du *Nabab* et de *Numa Roumestan* a décidément le bonheur un peu aigre, le désintéressement bien amer, et l'insouciance furieusement querelleuse.

J'ajouterai seulement, pour tâcher d'être juste, que l'Académie française n'est pas seule maltraitée dans ce livre, et que l'université, l'architecture et la diplomatie, la science et « la société, » les grands-ducs de Finlande et l'archéologie préhistorique, — en la personne du baron Huchenard, — les relieurs et les princes, n'y apparaissent guère plus flattés. Jamais M. Daudet n'avait rien encore écrit de plus satirique, de plus violent surtout. Avec les qualités ou quelques-unes au moins des qualités habituelles de M. Daudet, qui ne sont point celles de M. Zola, vous diriez de *Pot-Bouille*, transposé dans un monde qui ne serait pas plus propre, au fond, mais mieux habillé cependant, qui garderait encore certaines apparences, qui n'étalerait pas ses vices en façade. Le sculpteur Védrine, beau, noble, intelligent et bon, achèverait de préciser la ressemblance, faisant ici le rôle du romancier naturaliste qui représentait la vertu dans *Pot-Bouille*. Et je n'en voudrais à M. Daudet ni de cette émulation d'artiste, ni de ce pessimisme, qui pouvait donner à son *Immortel* beaucoup de profondeur. Mais alors, pour le faire valoir, il eût fallu que, comme autrefois dans *Sapho*, par exemple, ou dans *l'Évangéliste*, son intrigue roulât sur quelque autre sujet que ceux qui s'entrecroisent dans son *Immortel*. On ne joue pas avec le pessimisme; et quand on le veut toucher, c'est à d'autres questions qu'il faut que l'on s'attaque, sous peine de n'en donner que la caricature. C'est peut-être aussi avec d'autres moyens et d'autres procédés que ceux de la chronique.

Non pas ici que nous prétendions reprocher à M. Daudet les allusions ou les personnalités dont il paraît que son *Immortel* abonde. A la vérité, si j'avais l'honneur d'être romancier, c'est un moyen dont il me semble que je n'userais guère. Je craindrais trop qu'en ce genre de portraits, au lieu de mon talent, — car j'aurais la faiblesse de ne pas « me moquer » du succès ni du public, — on n'applaudit uniquement le mérite vulgaire de la ressemblance. Les photographes et les caricaturistes y atteignent trop aisément pour qu'un vrai peintre soit curieux de s'en entendre louer. Cependant, ce n'en est pas moins le droit du romancier que de travailler d'après le modèle vivant, et, le modèle vivant, c'est pour lui tous ceux qui s'exposent sur le théâtre du monde. Eh! que resterait-il de *Gil Blas* ou du *Diable boiteux*, que resterait-il des *Caractères* de La Bruyère, si l'on en ôtait tous les Ripault-Babin et les

Astier-Réhu, tous les princes d'Athis et toutes les duchesses Padovani du XVIIe siècle? A peu près ce qu'il resterait des *Satires* de Boileau, si l'on en effaçait les faits particuliers, les interpellations et les noms propres, ceux de Chapelain et de Cotin, tous les deux académiciens, ceux de Linière et de Pradon. Ce qui est seulement à redouter et à éviter, c'est qu'en imitant de trop près le modèle on ne l'imite pas d'assez loin; et voilà sans doute une naïveté grande, mais les peintres savent bien que c'est ce qui fait la première difficulté de leur art. Il m'a paru qu'en général M. Daudet, dans son *Immortel*, ne l'avait pas toujours très heureusement surmontée.

On lui a fait une autre critique; et, dans son « Immortel » en personne, ayant reconnu des traits de plusieurs académiciens, on a déclaré que le personnage ne se « tenait » point, qu'il s'en « allait, » que la tête d'Auger n'était point à sa place sur les épaules de Michel Chasles. Comme si cependant, et de tout temps, ce n'était pas ainsi que les romanciers, que les auteurs dramatiques, que les poètes eux-mêmes ont composé leurs personnages! Et n'a-t-on pas dit encore,— puisque c'est l'histoire de cet illustre géomètre et du faussaire Vrain-Lucas qui fait le fond, dans l'*Immortel*, de celle du relieur Fage et de l'historien Astier-Réhu, — qu'un historien qui sait son métier n'aurait jamais donné dans un panneau si ridicule, qu'il y fallait l'ignorance et la simplicité d'esprit d'un mathématicien? Ce qui est peu flatteur pour les mathématiciens, et ce qui l'est trop pour les historiens. Car l'histoire de l'histoire est remplie de ces mystifications, dont les plus habiles ont été victimes. La Beaumelle, avec ses *Lettres de madame de Maintenon*, a trompé, trompe encore des générations d'historiens; avec leurs fausses *Lettres de Marie-Antoinette*, MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches ont surpris Sainte-Beuve; c'est M. Thiers qui, lorsque l'on éleva les premiers doutes sur l'authenticité des *Lettres de Pascal* de la collection Chasles, intervint pour la défendre, et recula de plusieurs mois la constatation de la fraude. Je ne doute pas qu'il existe encore des fabriques de faux autographes, comme il en existe de faux Rembrandt ou de faux Véronèse; s'il s'en était glissé jusque dans les dépôts d'archives, je n'en serais pas plus étonné qu'il ne convient de l'être; et, en tout cas, c'est précisément l'affaire Vrain-Lucas qui a éveillé l'attention des historiens sur les faux autographes. M. Daudet avait donc le droit de mettre au compte de son historien la mésaventure du géomètre. Et il l'avait également, en lui donnant des traits de Michel Chasles, de lui en donner d'Auger, parce que personne, après tout, n'est une combinaison tellement particulière ni surtout tellement fixe que l'on ne puisse en échanger les élémens entre eux. Combien y a-t-il de nez qui feraient mieux dans un autre visage!

D'autres observations pourraient porter sur le décousu de la com-

position. Ç'a toujours été, comme l'on sait, le défaut de M. Daudet, qu'il a d'ailleurs habilement déguisé, dont il avait réussi, dans *Jack*, dans le *Nabab*, à se faire presque une qualité, dont nous eussions cru qu'il avait triomphé dans *l'Évangéliste* et dans *Sapho*, mais que nous voyons reparaître dans *l'Immortel;* — et qui ne laisse pas d'en rendre la lecture un peu fatigante. Les descriptions surtout y semblent infinies, et, moins nombreuses, on les y trouve plus longues : l'enterrement de Loisillon, par exemple, ou le dîner chez la duchesse Padovani. C'est que les notes de l'observateur, moins adroitement fondues dans le récit, y transparaissent à l'état simple, comme elles ont été prises. « Partout les taches vertes, bleues, rouges des cordons, l'argent mat, et les feux en étoiles des brochettes et des plaques... Quelqu'un se montra, une grosse dame en noir, veuve et fraîche, qui faisait son ménage mortuaire, tranquille, comme à la campagne, dans un cabanon marseillais... Un sacré petit officier, pas commode, la jugulaire au menton, dont cet enterrement devait être la première affaire. » Sur les carnets de M. Daudet, toutes ces esquisses doivent être datées. Presque à coup sûr, dans l'enterrement de Loisillon, il y a des notes que M. Daudet n'avait pas jadis utilisées dans l'enterrement de la petite Delobelle. Mais si M. Daudet a toujours procédé de la sorte, nous en avons fait ici même assez souvent la remarque pour qu'il nous soit permis de nous borner à la rappeler. Et il sera plus intéressant, plus instructif peut-être, de rechercher pour quelle cause plus profonde M. Daudet n'a pas pu mettre, dans son *Immortel*, ce qu'il avait su mettre, dans son *Évangéliste* ou dans *Sapho*, de suite et d'unité.

C'étaient sans doute aussi des « sujets parisiens, » pour parler comme lui, que M. Daudet avait traités naguère, dans *l'Évangéliste* ou dans *Sapho*, mais c'était en même temps quelque chose de plus, qui débordait la chronique, qui passait les fortifications, si je puis ainsi dire, et de vrais drames enfin de la conscience ou de la vie. Mais ici, dans son *Immortel*, puisque ce n'est pas à ses rancunes ou à son dépit, à quoi M. Daudet veut-il que nous nous intéressions? à la candidature académique de M. de Freydet? Qu'est-ce que c'est que M. de Freydet? d'où sort-il? qu'a-t-il fait? et puisque l'Académie n'est rien ou peu de chose, que nous importe à nous, dans le fond des provinces, ou dans un quartier de Paris, très lointain et très silencieux, qu'elle prenne M. de Freydet ou qu'elle lui préfère le baron Huchenard? Et le mariage du prince d'Athis ou la fortune de Paul Astier, quel intérêt y pouvons-nous prendre? Architecte et diplomate, ils nous sont également étrangers, étant tous deux également « forts » peut-être, mais tous les deux surtout également vides et inexistans. Une gredinerie vulgaire, toute seule et par elle-même, n'a rien dont nous soyons

curieux; il faut encore que nous en connaissions les auteurs et qu'on nous montre en nous, au fond de nous, quelque chose de commun avec eux. Qu'avons-nous de commun avec le prince d'Athis ou Paul Astier? et, pour nous les rendre intéressans, M. Daudet, comme un simple Ponson du Terrail, aurait-il compté sur le prestige des millions qu'ils convoitent? Mais Astier-Réhu lui-même, si nous comprenons mieux les mobiles de ses actes, que nous importe qu'il occupe un troisième étage de la rue de Beaune ou l'appartement de son confrère Loisillon? que ses « Charles-Quint » soient faux ou authentiques? et qu'il ait dû son habit vert à son *Essai sur Marc-Aurèle* ou aux intrigues de Mme Astier, fille du « regretté Paulin Réhu » de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres? Pour avoir voulu faire une satire trop directe et des portraits ressemblans, M. Daudet a manqué cette part de satire plus générale des mœurs, et ces moyens d'intérêt profondément humain sans lesquels il n'y a pas de roman, — ni surtout de roman naturaliste.

Par cela seul, en effet, qu'il se donne comme une imitation plus fidèle de la vie et de la vérité, l'art naturaliste est tenu, en imitant de plus près, d'imiter aussi plus profondément. Aux grands poètes et aux grands romanciers, de la famille de George Sand, on ne passe pas seulement l'invraisemblance de leurs inventions, on l'aime; parce que leur objet est de nous ôter à nous-mêmes pour nous transporter avec eux dans un autre monde. Le prosaïsme ou la vulgarité de l'existence les attriste; c'est leur plaisir que d'imaginer la vie selon un rêve qu'ils s'en font; et, quand nous les lisons, nous leur demandons de nous faire partager ce plaisir. Mais l'art naturaliste, s'il ne supplée pas au charme de la fiction qu'il n'est plus, qu'il ne veut plus être, par l'étendue de l'observation ou la profondeur des peintures, il n'est rien. Non-seulement donc il devra ressembler, mais dans la ressemblance individuelle, il devra mettre quelque chose qui la dépasse, et qui en la dépassant la rende plus durable que son modèle. C'est ce que M. Daudet a oublié dans son *Immortel*, et c'est ce qui fait qu'on a bien pu le lire, mais on ne le relira point.

Comment ne l'a-t-il pas senti, que de la façon dont il les a peints, les personnages de *l'Immortel* ne représentaient rien d'autre ni de plus qu'eux-mêmes? Car, ils sont si particuliers, et surtout si simples, qu'ils en cessent d'être vrais, d'être humains; ils sont si « Parisiens » qu'ils en deviennent artificiels; ce ne sont plus que des caricatures dont l'intérêt s'efface avec la disparition de leurs originaux. Astier-Réhu collectionne des autographes, et que fait-il avec cela? Il collectionne des autographes. De même Paul Astier, son architecte de fils, quand il a pris les princesses pour « les asseoir sur ses genoux, » alors il « roule, il enveloppe, il reprend, il étreint, il engloutit » les duchesses;

et il ne s'ennuie pas, comme on dit dans la langue du boulevard, mais c'est nous qui bâillons. De même encore M. de Freydet, le candidat perpétuel, dont les lettres intimes ne sont pleines que de l'Académie, qui « se fait une tête pour les ducs, » à la grande joie de son ami Védrine, mais non pas pour la nôtre, et qui répond aux condoléances qu'on lui fait de la mort de sa sœur par des lamentations sur son fauteuil encore une fois manqué. Mais nous savons bien que les hommes ne sont pas aussi simples que cela, et pour nous y intéresser ou pour les trouver ressemblans, nous les demandons plus complexes. Non-seulement au sens vulgaire du mot, les personnages de M. Daudet ne sont point *sympathiques*, et dans son *Immortel*, il n'y en a pas un dont nous puissions partager les chagrins ou les joies, mais ils ne le sont pas davantage, en ce sens que d'eux tous on peut dire, comme de l'académicien Laniboire, qu'ils ne sont vraiment que des « guignols. » Comme un montreur de marionnettes, M. Daudet en tire les fils ; et ce qu'ils ont parfois de douloureusement comique n'est fait que de l'impassibilité rigide qu'on les voit conserver dans toutes les situations. Il n'y a pas d'événement qui puisse arrêter sur les lèvres du vieux Jean Réhu son éternel « J'ai vu ça ; » il n'y a pas de catastrophe qui empêche le professeur Astier de parler « dans un sévère coup de mâchoire. » Et grâce aux anecdotes, à la pailleterie et au clinquant du style, grâce peut-être surtout à la « nervosité » contagieuse de M. Daudet lui-même, tout cela se remue, s'agite, se trémousse, rit et parle, et a l'air de vivre; mais cela ne vit point.

Oserai-je ajouter que quelques-unes des actions dans lesquelles on nous les montre, et qui sont tout exprès choisies, je le sais bien, pour les rendre odieux et ridicules, passent la mesure de la vérité? Est-ce que le succès de *la Terre* aurait troublé le sommeil de M. Daudet? et quelles sont ces crudités auxquelles en d'autres temps il ne nous avait pas habitués? Ce grand fils, dès la première scène, qui surprend sa mère à sa toilette, et qui la détaille comme il ferait une de ses maîtresses, en admettant que celle-ci le lui permît, et sa mère qui lui répond sur le même ton! Ou bien encore, à Mousseaux, cette duchesse, affolée du besoin d'aimer, qui se dépoitraille devant Paul Astier, pour lui montrer à quel signe se reconnaît la jeunesse des femmes! Ou bien encore, dans une loge du Théâtre-Français, l'entretien rapide et violent du même fils et de la même mère, brutalement terminé par une injure plus vulgaire encore que grossière! Si M. Daudet croit avoir fait « fort » en nous retraçant de semblables tableaux, il se trompe; et il a fait « gros » seulement, ce qui n'est pas du tout la même chose. Mais quel besoin, vraiment, en avait-il? et pour produire les mêmes impressions, aussi vives, et mélangées de moins de répugnance, se peut-il qu'il se soit défié des ressources de son art? Que n'a-t-il donc

mis aussi dans la bouche de la duchesse Padovani, trahie par le prince d'Athis, le vocabulaire de Gervaise, ou de la Mouquette?

A la vérité, de ces scènes comme de quelques autres, M. Daudet pourra dire, il a même déjà fait dire qu'elles lui étaient nécessaires, pour nous montrer la famille moderne « atteinte de la longue fêlure qui court du haut en bas de la société européenne, l'attaque dans ses principes de hiérarchie et d'autorité; » et, en le faisant dire, c'est une preuve qu'il a bien vu lui-même où pouvait être le véritable intérêt de *l'Immortel*. Sans rien changer au fond de son récit, et si seulement il en eût serré le lien un peu trop lâche; au lieu d'éparpiller son intrigue, s'il eût trouvé le moyen de la concentrer entre Astier-Réhu, Mme Astier et leur fils, peut-être, en effet, ces scènes se supporteraient-elles; et je ne crois pas, quant à moi, qu'elles parussent moins excessives, mais on se chargerait d'en plaider l'intérêt et la nécessité. Sans doute, le tableau serait toujours bien noir. Car, en quel temps, depuis qu'il y a des hommes et qu'ils écrivent, ne s'est-on pas plaint que la famille, et, avec la famille, que la hiérarchie, que l'autorité, que la société s'en allaient? Ce qui tendrait à prouver pour le moins que « la fêlure » est constitutionnelle. Je ferais un joli tableau, si je le voulais, de la famille du XVIIe siècle, avec un peu de Bussy-Rabutin, de La Bruyère, de Saint-Simon et de Bourdaloue. Mais enfin c'est un droit qu'on ne saurait disputer à personne, s'il voit quelque part un danger public, de le signaler à l'attention de ses contemporains. Ce que je regrette donc, c'est qu'en exagérant le cynisme de ses personnages, M. Daudet n'ait pas vu qu'il manquait le but, puisqu'il le dépassait. Mais je regrette encore davantage qu'il n'ait pas sacrifié quelques-unes de ses rancunes, et au besoin quelques-unes de ses notes, à l'intérêt social, si je puis ainsi dire, du sujet qu'il semble qu'il se fût d'abord proposé.

A défaut de ce genre d'intérêt, il en était un autre que comportait également la donnée de *l'Immortel*, et que M. Daudet a encore certainement entrevu. C'est ce que les apparences et le décor de la vie mondaine dissimulent trop souvent de *dessous* honteux ou misérables; c'est de combien peu de choses, et qui n'ont quelquefois rien de commun avec elle, se compose une réputation de diplomate ou d'académicien; c'est les vilenies secrètes qui se compensent en s'ajoutant pour former ce que l'on appelle une « surface » honorable. Ni le vice ni la perversité ne portent avec eux leur enseigne; mais cherchez bien; vous trouverez la tare, et ce n'est qu'une affaire de patience et de temps. M. Daudet ne l'ignore pas, et je n'en voudrais pour preuve que l'amertume ou l'ironie de quelques réflexions qui lui échappent. Celle-ci, par exemple, qui contiendrait tout un roman, pour celui qui saurait l'en tirer : « A Paris, dans la société, l'argent ne joue qu'un rôle oc-

culte. On est censé en avoir, vivre au-dessus de ces misères comme dans les comédies distinguées. Manquer à cette convention, ce serait s'éliminer soi-même de la bonne compagnie. » Ou celle-ci encore : « Ah ! quand on a vu ces déblayages, et les balances symboliques fonctionner avec cette dextérité, on garde une forte idée de la justice. C'est à peu près la sensation d'une messe de mort expédiée en bousculade, par un prêtre étranger à un enterrement de pauvre. » Mais ce ne sont là que des « impressions, » sur lesquelles M. Daudet lui-même serait peut-être embarrassé d'appuyer, qu'ayant notées un jour il nous communique en passant, et dont je n'ai garde de dire qu'il ne sache pas l'importance, mais dont peut-être il aurait quelque peine à faire sortir toutes les conséquences. Car, moins académique encore qu'il ne le pense, et pour d'autres raisons, il lui manquerait cette habitude ou cette science de la réflexion, cet art d'approfondir, de creuser, d'étendre ses idées, qui manquent d'ailleurs à tant d'écrivains, et dont le manque a fait l'infériorité de nos *naturalistes*, sur les Anglais et sur les Russes, George Eliot ou Dostoievsky.

C'est ce qui explique bien des choses : leur sécheresse, leur ironie souvent plus dure que spirituelle, leur impuissance à pénétrer au-delà de l'écorce des choses, le manque d'ampleur et de profondeur surtout de leurs « chefs-d'œuvre. » Ils ouvrent les yeux sur le monde; et le monde s'y peint comme dans un miroir, avec ses incohérences et ses contradictions ; mais l'explication leur en échappe, et aussi bien doit-on dire qu'ils ne la cherchent guère. Point de ces idées chez eux, ou de ces sentimens intenses et profonds, qui, par la seule vertu de leur attraction, groupent les choses et les hommes pour en former, et sans presque y prétendre, une conception de la vie. C'est pourquoi, tous tant qu'ils sont, leur pessimisme même a l'air d'un jeu d'artiste, d'un procédé plutôt que d'une conviction, et bien moins d'une façon de sentir ou de comprendre les choses que de les représenter. Faut-il le dire en d'autres termes? Ils ont d'autres qualités, mais ils n'ont pas cette culture générale dont ils aiment mieux se moquer que de se la donner ; ils n'ont pas cette curiosité d'esprit que rien d'humain ne laisse indifférente, qui s'attache à de vieilles pierres, non pas plus, mais autant qu'aux faits quotidiens de la vie contemporaine, qu'à l'enterrement de Loisillon ou qu'à l'élection du baron Huchenard ; ils n'ont pas ce souci d'accroître et d'enrichir leur art de tout ce qui leur semble y être étranger. Mais le tort qu'ils ont pardessus tous les autres, c'est de mépriser ce qu'ils ne possèdent pas ; — et ceci, en nous ramenant naturellement à la satire du monde académique, achève de préciser le sens et de mesurer la portée de l'*Immortel*, plus grande peut-être que ne le croit M. Daudet lui-même, à de certains égards, — et surtout plus significative.

Qu'est-ce qu'il reproche, en effet, à son « Immortel, » le professeur Astier-Réhu? d'être un malhonnête homme? en aucune façon; et la probité de sa vie, jointe à l'énergie de sa volonté, feraient plutôt de ce dur et patient Auvergnat une espèce de héros de vertu. D'être médiocre, alors? et d'être tombé lourdement dans le piège que lui a tendu son faussaire? Sans doute; mais il le trouve surtout ridicule et moquable d'être professeur, d'être académicien, d'être historien. « Oui, parlons-en du professeur, un misérable, dont l'existence s'est passée à détruire, à arracher dans des milliers d'intelligence la mauvaise herbe, c'est-à-dire l'original, le spontané... Ah! le saligaud, nous a-t-il assez râclés, épluchés, sarclés... » Et l'historien! « Voyons, est-ce que cela constitue un titre d'historien, ce délayage de pièces inédites en de lourds in-octavo que personne ne lit... Il n'y a que la légèreté française pour prendre ces compilations au sérieux... Ce que les Allemands et les Anglais nous blaguent! » Par où l'on voit, d'ailleurs, que M. Daudet ne connaît guère d'historiens allemands ni anglais. Car, en voilà qui se moquent de la composition; et d'être lus par les romanciers! Je crains aussi décidément que l'histoire ne consiste pour lui que dans la « chronique, » et l'art de l'écrire qu'à la moderniser, comme ont fait MM. de Goncourt... Mais ce qu'il me semble que l'on voit plus clairement encore, c'est ce qu'il y a par-delà ces grands mots : je veux dire la haine de la tradition, sous le nom de « convention, » et le mépris rageur du passé.

Oui, romanciers, auteurs dramatiques, journalistes et peintres, chroniqueurs et « reporters, » ils sont toute une école pour qui le monde et l'art n'ont commencé qu'avec eux. C'est l'éternelle querelle, qui dure depuis trois ou quatre cents ans, celle des « modernes » et des « anciens. » Écoutez-les plutôt dire. La haine qu'ils ont de l'Académie française, ils l'ont, et ils la témoignent tous les jours, à toute occasion, de tout ce qui se fonde sur le respect de la tradition ou l'amour du passé. Ils l'ont, par exemple, de l'École des Beaux-Arts et de l'École de Rome, où l'on apprend qu'il y eût de grands peintres avant Édouard Manet, et que les chefs-d'œuvre de Bastien Lepage et de la petite Marie Baschkircheff ne sont le dernier mot de l'art, que dans le sens et dans la mesure où le bégaiement du vieillard imite le balbutiement de l'enfant. Ils l'ont également du Conservatoire, de la Comédie-Française, et de ce répertoire classique, dont les chefs-d'œuvre, en maintenant un certain niveau de goût ou de délicatesse, empêchent la foule de courir aux romans de M. Zola, dramatisés par M. Busnach, ou aux vaudevilles tour à tour indécens, prétentieux et lugubres de M. Paul Alexis et des « jeunes » qui l'imitent. « *Ineptissimus vir* Astier-Réhu! » Ils l'ont encore, cette haine, pour le latin que l'on enseigne à nos enfans dans les collèges, parce qu'il en reste toujours quelque chose, et qu'à défaut d'autre profit,

il entretient dans les esprits une vague superstition de ce qui fut, le respect de ceux qu'on appelle les maîtres, la popularité des grands noms qui les gênent et qui les importunent, en nous prenant une part de l'admiration qu'ils voudraient de nous pour leurs *Germinie Lacerteux*, pour leurs *Assommoir*, pour leurs *Immortel*. Et, naturellement, plus encore que de tout le reste, ils ont la haine de l'Académie, parce qu'elle seule en littérature, ne pouvant pas, sans se détruire de ses propres mains, méconnaître entièrement l'esprit de son institution, représente encore aujourd'hui, même parmi nous, ce qu'ils feignent d'appeler la résistance à la « modernité, » mais qui n'est de son vrai nom que le maintien des droits du passé. Car l'humanité, selon le beau mot d'Auguste Comte, que l'on ne saurait lasser de répéter, l'humanité se compose de plus de morts que de vivans, si même on ne peut dire que ce qu'il y a de plus vivant dans le présent c'est le passé, puisque personne au monde ne peut dire ce qui survivra de ce qui semble vivre aujourd'hui. Et la question se pose ainsi, comme jadis, comme toujours, s'il est souhaitable, que, pour satisfaire le maladif amour-propre de quelques romanciers ou de quelques journalistes, on leur livre à discrétion tout ce qui les a précédés dans l'histoire d'un grand peuple, avec tout ce qui continue, dans le temps présent, de l'aimer, de le respecter, et d'en entretenir le culte.

Nous avions donc raison de dire, tout à l'heure, que *l'Immortel* a plus de portée peut être que ne l'imagine M. Daudet, et raison aussi de dire en commençant qu'il devra de vivre, s'il doit vivre, à cette Académie dont il voulait être la satire. Pour soulager sa bile, M. Alphonse Daudet n'a pas mis moins de trois ou quatre ans à écrire, avec tout son talent, l'un de ses moins bons romans. Nul n'en aura ressenti plus de chagrin que nous, qui, depuis *Sapho*, depuis l'*Évangéliste*, espérions toujours qu'à mesure qu'il s'éloignerait de son point de départ, M. Daudet, s'il ne renonçait pas à quelques-unes de ses idées, comprendrait tout au moins qu'il était « littéraire » d'en retenir ou d'en modérer l'expression. Et, sans doute, il est bien difficile, quand on a écrit *l'Immortel*, de revenir sur ce qu'on y a dit, et nous ne pourrions pas décemment le demander. Mais nous nous flatterions encore qu'ayant maintenant « délivré son âme, » M. Daudet revînt prochainement au genre de ses meilleures études, si nous ne redoutions pour lui, qu'ayant bien vu l'inutilité de son effort, il ne le voulût peut-être redoubler. Car, on n'a jamais mieux manqué son but, ni jamais fait, d'une façon plus propre à irriter un homme d'esprit, le contraire de ce qu'on eût voulu faire.

F. Brunetière.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 juillet.

Rien certes n'aura manqué à nos plaisirs en ces quelques jours qui viennent de passer, rien surtout n'aura manqué pour mettre une sorte d'animation plus bruyante que sérieuse dans ce qui peut s'appeler encore notre vie publique.

Duel de M. le président du conseil avec M. le général Boulanger, fête du 14 Juillet, banquet des maires au Champ de Mars, inauguration du monument de M. Gambetta au Carrousel, voyage de M. le président de la république en Savoie et en Dauphiné, derniers débats des chambres avant la séparation, grèves tumultueuses succédant aux agitations parlementaires, tout s'est réuni. Tout se mêle, et ce qu'il y a de plus caractéristique dans ce mouvement confus, assourdissant des choses, c'est qu'on sent que tout est factice, incohérent et vain, qu'il n'y a ni vérité ni simplicité dans tous ces incidens, dans toutes ces démonstrations et ces apothéoses dont on finit par se faire un jeu. On sent que nous assistons à une sorte de mélodrame qui ne représente en rien la vie du pays. Qu'est-ce que le pays encore aujourd'hui dans son ensemble? C'est cette masse nationale qui travaille sans bruit, qui féconde le sol et préfère le labour ou l'atelier aux grèves toujours meurtrières, qui aimerait assez qu'on s'occupât de ses affaires en lui assurant la paix de ses foyers, la protection prévoyante de ses industries. Que voit-il le plus souvent devant lui, ce pays honnête et laborieux? Il voit des scènes de théâtre, des fêtes bruyantes, des exhibitions vaniteuses, des manifestations à l'occasion de tous les anniversaires, des inaugurations de statues sur toutes les places; il voit des partis qui, au lieu de se dévouer aux affaires publiques, passent leur temps à préparer la ruine des institutions, et un gouvernement qui, au lieu de remplir son rôle, laisse tout faire, qui croit représenter le progrès parce qu'il porte au pouvoir l'infatuation radicale. Il entend des déclamations à tout propos, des discours où les ministres lui déclarent que la république est triomphante et a conquis

la France, où M. le préfet de la Seine lui-même lui assure que désormais tout est « ordre et lumière. » M. le préfet de la Seine est certes bien placé au conseil municipal de Paris pour le savoir : le pays, qui n'est pas aussi instruit, trouve que l'ordre le plus simple n'est même pas toujours dans les rues, que la lumière n'est pas pour sûr dans ses affaires, et que voilà bien des paroles, bien des fantasmagories pour une réalité qui n'est ni aussi triomphante ni aussi rassurante qu'on le dit.

Une des choses les plus curieusement significatives du temps, en effet, c'est cette disproportion entre la vie simple, modeste, pratique du pays et cette perpétuelle représentation organisée par l'esprit de parti, entre la réalité et les paroles, les fantasmagories, c'est bien le mot. Par une sorte d'artifice banal, dont on est à la fois complice et dupe, on finit par s'accoutumer à tout dénaturer, à tout exagérer pour le besoin du moment, dans l'intérêt de la cause que l'on croit servir. On arrive à n'avoir plus ni la saine appréciation des choses, ni le sentiment de la vérité et de la proportion dans le jugement des hommes et des événemens. C'est entendu, on ne ménage pas les mots : tout devient sublime, héroïque, légendaire, pourvu que la république y soit intéressée !

Il n'est pas d'exemple plus singulier de ces troubles d'esprit que ce qui s'est passé l'autre jour autour de ce monument de M. Gambetta, élevé en plein Carrousel, faisant face, à travers les Tuileries détruites, à l'Arc-de-Triomphe. Il a été inauguré pour le 14 Juillet, ce monument. Il a été livré par le président de la commission au gouvernement, représenté par M. le président du conseil, qui a promis de faire bonne garde autour de lui. Les discours n'ont pas manqué : on a rivalisé d'éloquence et d'adulations, dont le moindre inconvénient est de paraître par trop démesurées. Ce n'est point assurément qu'il y ait aucun embarras à reconnaître ce qu'il y avait de vigoureux et d'original dans cette nature de tribun. A travers ses fougues, ses inégalités et ses faiblesses, M. Gambetta a eu certes des dons précieux. Pendant la guerre, s'il a eu le malheur de se faire le complice de bien des iniquités, de favoriser bien des confusions désastreuses, il a eu la fortune d'enflammer le pays, de personnifier la défense. Depuis, il a montré souvent dans la politique de l'habileté, de la souplesse, une cordialité vive et entraînante, un esprit libre et ouvert. Il garde surtout l'avantage de paraître dans son passé, dans ce passé qu'on dit légendaire, bien supérieur à tous ceux qui l'ont suivi, qui se sont disputé son héritage; mais enfin que reste-t-il de lui? S'il a beaucoup promis, il n'a rien créé qui lui survive. Il n'a fait que passer au pouvoir, et quelques-uns de ceux-là mêmes qui lui prodiguent aujourd'hui leurs adulations lui ont laissé à peine trois mois de ministère. Et cependant voilà M. Gambetta classé au rang des dieux ! Il n'est question

que de son génie, de ses services, de ce qu'il a fait pour la France, pour l'avenir. Par une de ces transfigurations qu'une amitié fidèle a pu seule se permettre, voilà M. Gambetta placé parmi les immortels fondateurs et défenseurs de la patrie, dans « la lignée glorieuse de Louis XI, d'Henri IV, de Richelieu — et de Danton ! » On veut même bien remarquer qu'il a particulièrement avec Henri IV « des traits de ressemblance sous le rapport de l'esprit à la fois vif et profond. » Il est de la « grande race ; » — il devait nécessairement avoir sa place « au centre de la cité, » comme il l'a déjà « au centre de l'histoire. » Voilà qui est parler ! On ne voit pas qu'il y a au bout du compte quelque ridicule dans ces exagérations, qui ne sont vraiment possibles que dans un temps où le sens de l'histoire et de la politique est si étrangement émoussé, où l'esprit de parti se plaît à jouer avec les événemens comme avec les hommes, où tout finit par des amplifications et des amphigouris.

Lorsqu'il y a quelques jours, au lendemain de cette cérémonie de M. Gambetta et de la séparation des chambres, M. le président de la république est parti pour le Dauphiné, appelé par l'anniversaire de l'assemblée de Vizille en 1788, c'était certes un voyage qui n'avait rien de vulgaire. L'événement était digne d'une commémoration. Cette assemblée spontanément réunie, il y a cent ans, à Vizille, fut en effet le prélude, un prélude émouvant, sérieux et sans mélange anarchique, de la révolution française. Elle était le prologue ; et, si depuis, le drame s'est déroulé à travers d'effroyables crises et de tragiques événemens de toute sorte, s'il y a eu au cours du temps bien des excès, des déviations, des violences, des réactions contraires, des mécomptes qui ne sont peut-être pas encore finis, le mouvement des premiers jours, celui dont on allait célébrer l'anniversaire, ne garde pas moins dans l'histoire sa pureté et son éclat. Ce qu'il y avait de mieux, c'était de lui laisser son caractère, de respecter ces souvenirs, d'honorer ce mouvement de 1788 pour ce qu'il a été, sans le dénaturer et surtout sans chercher à l'exploiter. Malheureusement, il est assez clair que les républicains d'aujourd'hui, ceux qui sont au pouvoir et ceux qui les appuient, ne voient dans ces anniversaires qu'une occasion de refaire l'histoire à leur manière, de tout ramener à leurs idées et à leurs passions, de se servir des plus généreux souvenirs dans un intérêt de parti. Ils ne savent pas mieux interpréter le passé que gouverner le présent. Ce n'est point sans doute que, dans ce brouhaha des fêtes récentes du Dauphiné, il n'y ait eu des paroles bien inspirées, des désaveux de tous les excès, de sérieux appels à l'esprit libéral de la révolution française. M. Casimir Perier, qui recevait M. Carnot à Vizille, a prononcé un discours aussi habile que chaleureux, où il a dit justement, finement, qu'on devait étudier l'histoire, non pour la recommencer, mais pour s'en inspirer, pour éviter les fautes du passé.

M. le président de la république, à son tour, dans les divers discours qu'il a prononcés à Vizille comme à Grenoble, a parlé avec la mesure d'un magistrat supérieur aux passions de parti. Il a fait ce qu'il a pu pour rappeler qu'il y avait une constitution, un chef de l'état destiné par ses fonctions mêmes à être un modérateur; il n'a pas pu empêcher le radicalisme de déborder de toutes parts, de triompher à Grenoble avec M. Floquet, à Romans avec le vieux M. Madier de Montjau, qui s'est répandu en objurgations, en effusions pathétiques, et qui a fini par embrasser tout le monde, confondant dans ses embrassemens désordonnés M. le président Carnot, le ministère radical et « la république à jamais victorieuse! »

Oui, sans doute, au milieu de toutes ces mêlées et de ces manifestations du jour, M. le président de la république représente encore une modération relative, une certaine force instinctive de résistance ou de stabilité. Il est modéré par lui-même, il sent que le pays est modéré. Il met dans ses discours, autant qu'il le peut, de la mesure, de la prudence. Aux chefs du clergé qui vont lui porter leurs hommages officiels, il parle, non peut-être sans quelque embarras, de tolérance; il leur assure qu'il est le chef d'un gouvernement de conciliation; mais c'est là la question. M. Carnot n'est que M. Carnot; et c'est M. le président du conseil qui gouverne, qui prétend représenter au pouvoir la politique radicale, qui la représente, en effet, et par sa jactance, et par ses faiblesses, et par cet esprit d'incohérence anarchique dont il est une des expressions les mieux réussies. M. Carnot peut être ce qu'il voudra; — le ministère est radical, il tient à le paraître et par ses discours et par ses actions, à n'avoir que des alliances radicales, même, si l'on veut, des alliances communistes ou socialistes. Il veut bien être en bonne amitié avec un vieux revenant de la commune, M. Félix Pyat, qui, aux derniers jours de la session, lui a adressé une question dans les termes les plus grossiers, les plus outrageans pour tout le monde, excepté pour M. le président du conseil; il ne peut pas même supporter une simple dissidence de la part d'un vieux sénateur républicain qui a pris la liberté de l'interpeller sur les fraudes électorales d'un maire condamné par la justice, — et pour ce crime il a enlevé à M. Marcou la présidence de la distribution des prix de Carcassonne. Bien entendu, un des articles du programme ministériel est la menace toujours suspendue sur ce qui reste de paix religieuse en France. Que M. le président Carnot parle de tolérance et de conciliation, c'est son affaire : pendant ce temps, M. le ministre de l'instruction publique saisit la première occasion d'aller faire de la politique radicale avec les instituteurs et les institutrices, en leur rappelant qu'ils sont créés pour entrer en guerre avec le curé, que l'école est l'ennemie de l'église! Il n'est pas jusqu'à M. le ministre des travaux publics qui, à l'inauguration d'un chemin de fer sur les Alpes,

n'ait trouvé le moyen de déclamer contre les conceptions théologiques, en invitant chaque Français à être son pape et son empereur!

C'est maintenant, à ce qu'il paraît, le langage des gouvernemens. L'essentiel est d'entretenir les passions radicales contre ce qu'on appelle le cléricalisme! Et ils choisissent bien leur moment, ces ministres, lorsque, à côté d'eux, en face de leurs œuvres éphémères ou médiocres, un homme, un prêtre qui est l'honneur du pays, M. le cardinal Lavigerie, tente une entreprise nouvelle de dévoûment religieux et patriotique. Celui-là ne s'occupe guère des partis, et pendant qu'on lui refuse quelques légers subsides, il ne cesse de travailler à étendre l'influence de la France par ses missions en Algérie et en Tunisie. Il fonde des écoles, à propos desquelles un général français lui rendait récemment encore un juste hommage. Aujourd'hui, il se fait l'apôtre d'une sorte de croisade pour aller détruire l'esclavage au cœur de l'Afrique. Il conspire pour la grandeur de la France, au moment où M. le président du conseil, interrogé sur la séparation de l'église et de l'état, vient de promettre de l'audace; c'est une audace bien employée!

Le malheur de cette politique de déclamation et de désorganisation qui règne aujourd'hui est de ne pas trop savoir ce qu'elle fait et d'être exposée à recueillir les fruits amers de ses faux calculs, de ses confusions anarchiques. Elle n'en est pas à se trouver en face des difficultés et des complications qu'elle se crée à elle-même; elle y est aujourd'hui, et peut-être plus sérieusement que jamais, avec toutes ces grèves qui se succèdent dans les centres industriels, surtout avec cette grève qui vient d'éclater à Paris même parmi les ouvriers terrassiers. C'est une histoire qui n'a rien de nouveau. Les ouvriers demandent une augmentation de salaire et une diminution de travail; ceux qui ont pris l'initiative du mouvement courent les chantiers pour débaucher leurs camarades, et au besoin, pour les forcer à quitter leur tâche. De proche en proche, la grève s'étend sous l'impulsion de hardis meneurs; — elle est aujourd'hui dans toute son intensité! Les ouvriers s'abusent sans nul doute sur leurs intérêts et même sur leurs droits. Ils ouvrent sans profit possible pour eux-mêmes une crise meurtrière pour l'industrie. Soit; mais enfin, cette grève, qui l'a préparée? Elle est tout simplement l'œuvre du conseil municipal de Paris, qui lui a donné son programme, son mot d'ordre, et du gouvernement, qui s'est prêté aux fantaisies de l'Hôtel de Ville. Il a plu au conseil municipal de décréter, il y a quelques années déjà, des séries de prix pour les industries; il lui a plu d'instituer une sorte de socialisme communal en imposant aux concessionnaires des travaux de Paris des conditions de travail et de salaire. Il n'avait pas le droit de faire ce qu'il a fait, le conseil d'état l'a décidé. Le gouvernement, dès l'arrivée de M. Floquet au pouvoir, n'est pas moins entré en composition avec le conseil

municipal en l'autorisant à appliquer ses idées, ses lubies socialistes. M. le préfet de la Seine prétend que c'est une expérience qu'on a voulu tenter; mais a-t-on le droit de faire des expériences de ce genre aux dépens des finances de la ville, de la sécurité publique et des ouvriers eux-mêmes qu'on abuse? La conséquence, dans tous les cas, la voilà!

Aujourd'hui, les ouvriers, qui ne sont pas assez subtils pour comprendre comment les conditions de travail adoptées dans les chantiers municipaux ne seraient pas applicables partout, réclament par la grève, sinon encore par la sédition. Ils ont un titre dans les délibérations du conseil municipal et dans les autorisations du gouvernement; ils ont en plein Paris une Bourse du travail où ils vont pérorer sur la révolution sociale encore plus que sur leurs intérêts; ils ont une organisation toute prête par les chambres syndicales qu'une loi leur a données et qui sont l'instrument le plus puissant aux mains des meneurs. Comment la politique radicale se tirera-t-elle de cette crise qu'elle a préparée? Elle recueille ce qu'elle a semé. M. le préfet de la Seine parle d'expériences: la politique radicale ne vit que de cela en toutes choses, et le résultat de toutes ces expériences, c'est la désorganisation croissante de tout gouvernement, le désordre et le déficit dans les finances, la paix sociale troublée, la ruine du travail, le doute répandu partout dans le pays. La politique radicale peut triompher avec M. Floquet et avec ceux qui le suivent: la France plie sous le poids de ces tristes victoires, menaçantes pour sa fortune dans le monde!

Depuis longtemps, c'est bien certain, la vie de l'Europe ne se compose que de trêves successives laborieusement, péniblement prolonlongées à travers des complications toujours renaissantes, toujours menaçantes. La paix est plus que jamais dans les vues de tous les peuples, on n'en peut douter; elle est aussi, à ce qu'il semble, dans les programmes de tous les gouvernemens, qui prodiguent jusqu'à l'affectation les témoignages de leurs bonnes intentions. Il y a malheureusement des situations où tous les vœux et les efforts même qu'on multiplie ne servent qu'à mieux montrer ce qu'il y a de précaire dans la paix, ce qu'il y a d'artificiel et d'incohérent dans les rapports qui en sont la condition et la garantie. Il est des momens où il suffit d'un incident, d'un voyage impérial pour réveiller toutes les questions qui agitent les esprits et divisent les peuples, pour rouvrir des perspectives indéfinies. On est porté à tout supposer parce qu'on sent que tout est possible, et à la réalité des faits, les nouvellistes, toujours en campagne, se hâtent d'ajouter leurs commentaires ou leurs romans. C'est arrivé plus d'une fois déjà, et on n'en a pas fini avec les incidens, avec l'imprévu, avec les coups de théâtre ou les énigmes dans ce temps de transition universelle, où tout est essayé, où rien ne se fixe et ne dure.

Qu'en sera-t-il réellement, définitivement, pour la paix du monde

et pour les rapports entre grandes puissances, de l'incident le plus retentissant du jour, de ce voyage que l'empereur Guillaume II vient de faire en Russie? Quelle est la signification, quelles seront les conséquences de la visite rendue par le petit-fils de l'empereur Guillaume Ier au tsar et à la famille impériale russe? C'est chose accomplie, en effet. Le jeune souverain allemand est arrivé devant Cronstadt, escorté par toute une escadre, qui l'a porté jusqu'au rivage russe. Il a été pendant près d'une semaine, à Péterhof, l'hôte de l'empereur Alexandre III et de la tsarine. Les réceptions, les banquets et les cérémonies n'ont pas manqué naturellement. L'empereur Guillaume est allé passer une revue à Krasnoé-Sélo, et il a pu faire connaissance avec le régiment de Viborg, dont il est le colonel honoraire. Il a aussi quelque peu visité Saint-Pétersbourg, sans trop s'y arrêter. Il a, en un mot, passé quelques jours dans les fêtes et les galas d'une cour à la fois somptueuse et simple; puis il a quitté Péterhof pour se rendre à Stockholm et de là à Copenhague, de même qu'il doit aller voir bientôt, dit-on, l'empereur d'Autriche, le roi d'Italie. L'empereur Guillaume a tenu visiblement, en entrant dans le règne, à s'accréditer de sa personne auprès des têtes couronnées; mais le soin empressé qu'il a mis à commencer ses visites d'avènement par le tsar indique assez le prix particulier qu'il a tout d'abord attaché à renouer des relations plus intimes avec la Russie. Ce n'est pas seulement une inspiration de courtoisie, c'est aussi, c'est surtout vraisemblablement une pensée politique qui a conduit le jeune souverain à Péterhof, et la question est toujours de savoir quelle est exactement cette pensée, ce qu'il y a dans ce voyage annoncé et entrepris avec quelque ostentation. Que l'empereur Guillaume ait été accueilli avec une parfaite cordialité sur le rivage russe et n'ait trouvé que de la bonne grâce à Péterhof, dans l'intimité de la famille du tsar, on n'en peut douter, c'était facile à prévoir; que M. Herbert de Bismarck, ministre des affaires étrangères de Prusse, qui seul, à défaut du chancelier, a accompagné l'empereur, ait eu des conversations particulières avec M. de Giers, et que ces représentans de deux puissans souverains se soient trouvés d'accord sur bien des points, c'est encore vraisemblable. Il est clair, dans tous les cas, qu'une visite de ce genre, que ces rapprochemens personnels, ces explications, ont pu dissiper des malentendus et n'ont dû avoir, à l'heure qu'il est, rien que de favorable à la cause de la paix. Est-ce à dire que l'entrevue de Péterhof garde d'autres secrets, que la situation générale de l'Europe soit sensiblement modifiée, qu'il y ait eu des engagemens proposés ou souscrits? Tout indique, au contraire, que rien n'est changé, que si l'empereur Guillaume et son ministre des affaires étrangères sont arrivés avec des projets, avec des combinaisons, la Russie a tenu à rester ce qu'elle était, réservée et libre, disposée à vivre en bonne amitié avec l'Allemagne sans se lier,

sans entrer dans des coalitions équivoques, résolue avant tout à ne point se départir de ce rôle d'expectative et d'observation qu'elle a pris depuis quelque temps, qui n'est point sans grandeur. En un mot, l'entrevue de Péterhof a pu laisser de bons souvenirs, elle n'a rien produit et elle ne pouvait rien produire.

On a dit un instant, il est vrai, que l'empereur Guillaume portait avec lui à Péterhof une idée, une grande idée, qu'il devait y avoir un coup de théâtre, une manifestation pour la paix sous la forme d'une proposition de désarmement général ou partiel. C'était évidemment une histoire imaginée à plaisir par ceux qui ont toujours une provision de révélations inattendues pour émoustiller la curiosité européenne. Ce n'est point, si l'on veut, que l'idée ne puisse paraître séduisante et qu'elle ne fût assez naturelle dans un temps où toutes les nations s'épuisent en dépenses militaires, toujours croissantes. Elle n'a malheureusement rien de pratique et de sérieux. Elle n'est qu'une innocente chimère des congrès de la paix, — à moins qu'elle ne soit tout simplement une autre manière de préparer la guerre. Qu'est-ce que peut être un désarmement aujourd'hui? Si tout se borne à des réductions d'effectifs, ce n'est rien, ce n'est qu'une trêve déguisée et continuée en attendant le rappel, toujours possible, des contingens momentanément congédiés. S'il s'agit d'un désarmement plus sérieux et plus efficace, qui ne devient réalisable que si l'on se décide à diminuer les cadres des armées, à laisser s'affaiblir les ressorts de la puissance militaire, à limiter le développement des défenses de frontières, c'est une véritable impossibilité qu'on tenterait. Qui se chargerait de trancher ces questions délicates et se ferait juge des situations, des intérêts des états, de la mesure des forces nécessaires aux divers pays? Une proposition de désarmement portée à Péterhof n'eût été qu'un mot, ou elle n'aurait pu être qu'une démonstration dirigée contre notre pays, une grande tentative pour imposer la paix à la France, comme on l'a dit; mais sur quoi se serait-on fondé? Est-ce que la France menace la paix? Est-ce qu'elle n'a pas obéi à la plus simple nécessité de défense en se refaisant une frontière à la place de celle qu'elle avait perdue? Est-ce qu'elle a pris l'initiative des armemens démesurés dont on se plaint? S'il y a une menace pour la paix, elle est dans la situation faite à l'Europe : que ceux qui ont créé cette situation commencent eux-mêmes par désarmer, par donner le signal d'une politique nouvelle! Dans tous les cas, quelle apparence que le cabinet de Saint-Pétersbourg pût s'associer à une démonstration qui, sous prétexte d'imposer la paix, ne pouvait que conduire fatalement à la guerre? Quel avantage avait la Russie à entrer dans une coalition prétendue pacifique ou défensive, dont l'Allemagne aurait eu seule les profits? Le tsar peut juger avec sévérité nos affaires intérieures et nos ministères : les ministères passent, la France reste, et la Russie n'avait aucun intérêt à

favoriser, ne fût-ce que par une complicité tacite, une démarche qui pouvait atteindre la France dans sa dignité ou la provoquer à une guerre plus que jamais dangereuse pour l'équilibre de l'Europe. On n'a donc pas parlé de désarmement à Péterhof, ou, si on en a parlé, c'est à peu près pour ne rien dire. Les choses sont ce qu'elles étaient. Il y avait hier des armemens, il y en a encore aujourd'hui; il n'y a pas un soldat de plus, pas un soldat de moins. L'avènement et le voyage de l'empereur Guillaume II n'ont rien changé.

D'un autre côté, cette entrevue de Péterhof est-elle destinée à avoir une influence sensible sur l'état diplomatique de l'Europe, à modifier les alliances existantes, les rapports des principales puissances, plus ou moins engagées dans les affaires d'Orient ou d'Occident? A vrai dire, on ne voit pas bien quels pourraient être les résultats précis, décisifs de cette rencontre aux bords du golfe de Finlande. Il est sans doute plus que vraisemblable que les deux empereurs ou leurs ministres ont dû s'entretenir des questions qui divisent les cabinets, des malentendus qui ont pesé dans ces derniers temps sur leurs relations, des troubles des Balkans, des affaires de la Bulgarie. Ces conversations peuvent assurément avoir leur importance; mais la Russie a pris depuis longtemps déjà une position si nette, si tranquillement résolue et si forte qu'elle n'a pu certainement songer à l'abandonner du jour au lendemain. Elle a pour elle un traité sanctionné par l'Europe, des traditions ou des habitudes de prépondérance en Orient, la confiance dans sa force. Elle a prouvé avec éclat qu'elle ne voulait pas mettre légèrement la paix en péril; elle n'a jamais renoncé non plus à ce qu'elle considère comme son droit. Elle attend tout de la marche des choses, du cours des événemens, sans rien brusquer, sans se laisser émouvoir. Elle sait bien, après tout, que rien de définitif ne se fera dans les Balkans, en Bulgarie, sans son aveu; c'est sa grande force dans cette affaire, d'où dépend peut-être encore réellement la paix de l'Europe.— L'Allemagne, pour sa part, l'Allemagne représentée par son tout-puissant conseiller M. de Bismarck, n'a jamais contesté les droits traditionnels de la Russie en Orient. Le chancelier a plus d'une fois reconnu ces droits avec une sorte d'ostentation du vivant du vieil empereur Guillaume : il a même offert au cabinet de Saint-Pétersbourg son appui diplomatique pour maintenir l'intégrité du traité de Berlin en Bulgarie comme partout, et Guillaume II n'est point certainement allé à Péterhof pour parler au tsar un autre langage; mais l'Allemagne est en même temps engagée avec sa ligue de la paix, avec l'Autriche, qui a ses intérêts en Orient, qui poursuit avec une patiente ténacité sa politique d'antagonisme et d'hostilité contre l'influence russe, qui voudrait surtout aujourd'hui, sans s'inquiéter du traité de Berlin, une Bulgarie indépendante des tsars de Pétersbourg. Si M. de Bismarck fait trop de concessions à la Russie pour reconquérir son amitié, il compromet

cette triple alliance qu'il a nouée de ses propres mains, dont il sait, quand il le faut, se servir si habilement; s'il mesure trop ses concessions à Saint-Pétersbourg, s'il se replie vers ses alliés du continent, il perd la chance de retrouver l'intimité qu'il désire avec la Russie, cette intimité à laquelle il attache peut-être plus de prix qu'à toutes ses autres alliances, qui semble pour le moment être son idée fixe. Le chancelier, pour le début du nouveau règne, joue une grosse partie, qui n'est peut-être pas facile à gagner, qui, dans tous les cas, peut réserver encore bien des surprises à l'Europe.

Comment concilier, en effet, des contradictions qui tiennent pour ainsi dire à la nature des choses, à l'inévitable diversité des intérêts et des politiques? C'est là le point vif au moment présent! C'est le problème qui ne paraît pas avoir été résolu à Péterhof. Au fond, ce qui semble jusqu'ici le plus clair, c'est que rien de décisif n'a été fait et que la situation reste à peu près ce qu'elle était avant cette dernière et bruyante entrevue. Il y a eu sans doute un échange de témoignages d'amitié entre deux familles souveraines, entre l'empereur Guillaume II et l'empereur Alexandre III, fils et héritiers de princes unis par la parenté. Il y a eu des explications, des déclarations, ce qu'on pourrait appeler une entente générale, dans l'intérêt un peu abstrait et platonique de la paix. Il y a eu enfin, si l'on veut, une assurance mutuelle de bon vouloir. C'est, à tout prendre, le résultat le plus sensible de l'entrevue qui vient d'occuper l'Europe. En dehors de cela, il n'y a évidemment rien qui ressemble à une alliance, à un système d'action commune dans des circonstances déterminées. Chacun rentre pour ainsi dire dans ses positions. La Russie garde sa liberté, en se réservant de ne s'inspirer que de ses intérêts, de proportionner son action, ses interventions aux événemens. L'Allemagne, à son tour, reste dans sa puissance, sans avoir obtenu visiblement tout ce qu'elle voulait. C'est la situation pour le moment. Que fera maintenant M. de Bismarck? Il n'est point certainement homme à se décourager, il n'est pas moins évident que, sans avoir éprouvé un échec sensible, sa diplomatie n'a pas tout à fait atteint son but, et que le chancelier, en voulant trop paraître un médiateur, un arbitre universel, peut aussi avoir éveillé quelques soupçons, quelque inquiétude chez ses anciens alliés. De sorte que M. de Bismarck peut se sentir aujourd'hui un peu embarrassé entre la Russie, qu'il n'a pas pu conquérir autant qu'il l'aurait désiré, et ses anciens alliés, dont il a besoin de réchauffer le zèle et la confiance. Il réussira sans doute à se tirer de ces difficultés, qu'il s'est créées à lui-même après tout. Il reste à savoir quelle garantie il y a pour la paix de l'Europe, pour la paix de demain, dans ces oscillations d'alliances, dans ces jeux perpétuels d'une diplomatie à la fois si profondément calculée et si dangereusement hasardeuse.

Et comme il faut qu'aux choses les plus graves se mêlent parfois les

choses légères ou bizarres ou romanesques, ces affaires des Balkans, qui jouent un certain rôle dans la diplomatie et dans les démêlés de l'Europe, viennent de se compliquer des aventures personnelles du roi Milan de Serbie. Ce n'est peut-être pas un chapitre de politique bien sérieuse; c'est un chapitre de l'histoire de ces petites cours orientales, où, sous un vernis civilisé, il y a bien des violences et des intrigues. A vrai dire, ce roi Milan est un prince assez fantasque, assez livré à ses caprices, qui joue un peu despotiquement avec ses assemblées et ses ministères. Il a conduit assez médiocrement jusqu'ici les affaires de sa principauté, surtout à l'époque où il est allé se faire battre par le prince Alexandre de Bulgarie et où il n'a pas su défendre la Serbie d'un humiliant échec. Aujourd'hui il poursuit d'autres exploits : il s'occupe de rompre son mariage avec la reine Nathalie, qui lui a donné un enfant, maintenant prince royal de Serbie ; il veut divorcer, et, depuis quelques jours, l'Europe est tenue au courant des luttes intestines de la petite cour de Belgrade, des péripéties de ce roman serbe. Il y a déjà nombre d'années que le roi Milan a fait ce mariage avec une belle et séduisante personne, fille d'un général russe, alliée à des familles princières de ces pays orientaux. La bonne harmonie n'a pas duré; les mésintelligences n'ont pas tardé à venir. D'où sont-elles venues? Il faudrait peut-être entrer dans la chronique secrète de Belgrade. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la reine Nathalie n'a pas cessé de garder sa bonne renommée, qu'elle s'est conduite avec autant de devoûment que d'héroïsme pendant la dernière guerre avec la Bulgarie. La discorde n'a pas moins éclaté dans le ménage. La reine a cru avoir des griefs intimes, nombreux contre le roi, elle s'est sentie offensée dans sa dignité de femme; le roi a accusé la reine de vues ambitieuses, d'emportemens de caractère, peut-être d'intrigues politiques.

Bref, on ne s'entendait plus. La scission a éclaté par une séparation plus ou moins amiable, et la reine, quittant Belgrade, est allée tour à tour à Vienne, à Florence, en Allemagne, avec son fils, le jeune prince royal, dont l'éducation et la direction lui restaient confiées. Puis cela n'a pas suffi : le roi a voulu le divorce, il l'a poursuivi avec une certaine âpreté violente, croyant sans doute dompter la résistance de la reine. Il est allé même jusqu'à invoquer le secours assez brutal de la police allemande pour faire enlever, à Wiesbaden, son fils, le prince royal, disputé par la mère désespérée aux estafiers; mais c'est ici que tout se complique encore. Le roi a réuni un synode pour faire prononcer sommairement son divorce. Le synode s'est récusé prudemment, laissant à d'autres cette besogne équivoque, — et voilà le roi assez embarrassé, obligé de se désister ou de recourir à une procédure assez compliquée s'il veut arriver à avoir son divorce. Ce que le roi Milan n'évitera sûrement pas désormais, c'est le ridicule qu'il s'est exposé à attirer par tout ce bruit sur sa royauté. Sa popularité

n'en souffrira-t-elle pas en Serbie même? Il est certain, dans tous les cas, que l'opinion de l'Europe est toujours peu favorable à ces brutalités à l'égard d'une femme, et le roi Milan ne s'est pas montré assez supérieur dans le gouvernement de son jeune royaume pour pouvoir se permettre sans péril ces fantaisies de prince oriental.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Les marchés allemands ont décrété un mouvement de reprise sur les fonds internationaux à l'occasion de la visite de l'empereur Guillaume II au tsar. Le monde financier ne pouvait dire en termes plus clairs aux hommes d'état et aux souverains qui disposent des destinées de l'Europe qu'il était tout disposé à saluer selon sa méthode le rapprochement germano-russe, pourvu que ce rapprochement signifiât avant tout la paix. La réflexion succédant à l'enthousiasme du premier jour sur les places de Berlin et de Vienne, une partie de la hausse faite depuis le milieu du mois est déjà reperdue. A Berlin, le rouble a baissé de deux ou trois points sur les plus hauts cours, et le 4 pour 100 russe a reculé de près d'une demi unité à 83 15/16. Le Hongrois avait été porté brusquement de 82 1/4 à 83; il a fini par s'y établir, après avoir rétrogradé encore une fois à 82 1/2. L'Extérieure a repris de 72 1/8 à 72 15/16, et le Portugais de 63 à 63 1/4. L'Italien s'est élevé d'abord de 96.65 à 97, pour retomber ensuite à 96.80

Les rentes françaises ont suivi les fonds internationaux dans leur mouvement de progression, mais avec une modération qui n'a pas rendu nécessaire un retour en arrière. Tout d'abord le 3 pour 100 accusait plutôt quelques symptômes de faiblesse sur l'annonce que la commission du budget était en majorité favorable à l'émission prochaine d'un grand emprunt de liquidation, et que le ministre des finances n'en avait point repoussé le principe, tout en déclarant qu'à son avis, le moment actuel pour une telle émission n'eût pas été propice. Au surplus, l'examen de la question avait été purement théorique, puisque la chambre allait entrer en vacances. Il ne saurait donc être sérieusement question d'une grande opération financière avant le mois de novembre prochain au plus tôt. Encore faut-il con-

sidérer que le gouvernement et la chambre auront à se mettre d'accord sur la création préalable de nouvelles ressources correspondantes aux charges éventuelles, avant de lancer un appel à l'épargne publique.

Si la préoccupation de l'emprunt, même à longue échéance, tendait à enrayer toute velléité d'une campagne nouvelle de hausse sur le 3 pour 100, l'intervention assez opportune d'un acheteur d'une réelle importance sur le marché a eu pour résultat de provoquer, momentanément au moins, une tendance contraire. La société civile constituée pour administrer le fonds de garantie de 120 millions de francs, pour le paiement des lots et le remboursement des obligations récemment créées de Panama, a commencé ses achats de rente et les a poursuivis de jour en jour pendant cette quinzaine. Comme les fonds internationaux étaient en même temps en vive reprise, le 3 pour 100 a pu assez aisément atteindre le cour de 83.90, tandis que l'amortissable s'élevait à 86.40 et le 4 1/2 à 107. En fait, le 3 pour 100 a gagné 0 fr. 45 depuis le milieu du mois, et les deux autres fonds 0 fr. 40 et 0 fr. 22. Les capitaux de placement, d'abord réfractaires à ces hauts cours, ont fini par les accepter ; à terme et au comptant, les cours se sont à peu près nivelés.

L'argent tend à se resserrer un peu, et une augmentation du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre est probable à bref délai. Les émissions se succèdent sans relâche à Londres et, chaque semaine, ce réservoir immense de capitaux doit faire face à des versemens sur une douzaine d'emprunts plus ou moins considérables. La république argentine est surtout insatiable. Gouvernement fédéral, banques (nationale ou provinciale) de Buenos-Ayres, chemins de fer, gouvernemens des provinces, viennent tour à tour, parfois simultanément, solliciter les capitaux européens, à Londres, Berlin ou Paris. Une des dernières émissions est celle de la province de Mendoza, lancée à Paris par la Société générale et le Crédit industriel ; il s'agit de 25 millions de francs en obligations 6 pour 100 émises à 470 francs, remboursables à 500 fr. en trente-trois ans. Le revenu est rémunérateur, et la république argentine, qui est en plein essor de prospérité et de développement, a un bon renom financier. Cette émission, comme les précédentes, a donc été prestement enlevée. Il faut souhaiter, toutefois, que les Argentins ne se grisent pas de tant de succès répétés, et comprennent qu'à trop emprunter, ils risqueraient d'user leur crédit.

Certaines valeurs ont eu, cette quinzaine, un marché animé et gardent finalement une avance sensible ; la Banque de Paris s'est élevée de 747 à 770 et reste à 762, le Gaz gagne 37 francs à 1,370, le Suez est en hausse de 60 francs, à 2,190. Les Omnibus ont été portés de 1,090 à 1,116, les Docks de Marseille de 410 à 435, la Banque pari-

sienne de 375 à 395, le Crédit mobilier de 330 à 338.75, les Voitures de 760 à 790, les Chemins autrichiens de 475 à 506.25.

D'autres valeurs, comme le Crédit foncier, la Banque de France, le Crédit lyonnais, la Société générale, les Chemins français, le Nord de l'Espagne et le Saragosse et la plupart des titres d'entreprises industrielles, ont donné lieu à peu d'affaires et n'ont subi que d'insignifiantes variations de cours.

Le Crédit foncier émet au commencement d'août 150,000 bons à lots de 100 francs, dont le produit est destiné pour partie à venir en aide aux populations de l'Algérie éprouvées par l'invasion des sauterelles. Sur les 15 millions que doit donner l'opération, cinq seront affectés à cette destination; les dix autres serviront à constituer le fonds de garantie pour le paiement des lots et le remboursement des bons à 200 francs en soixante-quinze ans. C'est une opération entièrement semblable à celle qui avait eu lieu, à la fin de 1887, pour la liquidation de plusieurs loteries antérieurement autorisées par l'état.

L'action de Panama s'est tenue à 291. Les anciennes obligations se sont légèrement raffermies. Les nouvelles ne sont qu'à 1 ou 2 francs de leur prix d'émission. Le fonds de garantie, définitivement constitué, a, comme nous l'avons dit plus haut, commencé ses achats de rentes. Les titres seront déposés au Crédit foncier, ce qui annonce tout au moins la suspension des hostilités entre l'entourage de ce dernier établissement et l'entreprise de Panama.

La Dette générale turque a fléchi de 15.20 à 14.67, et la Banque ottomane de 526 à 524. On annonce cependant la réussite de l'émission faite en Suisse de 40,000 obligations de la Société financière franco-suisse, gagées par 50,000 obligations ottomanes privilégiées acquises de la Banque ottomane. Ces obligations privilégiées sont d'ailleurs en hausse de 418 à 421, ainsi que les obligations des Douanes, de 316 à 318, et les actions de la Régie des Tabacs de 500 à 506.

Le Télégraphe de Paris à New-York s'est élevé de 92 à 110 sur le bruit que des négociations étaient engagées entre les diverses compagnies de câbles sous-marins pour mettre fin à la guerre des tarifs.

Les actions de Rio-Tinto ont monté de 40 francs à 503, et celles de la Société des Métaux de 100 francs, de 707 à 807. Elles ont même valu un moment 820 francs. Le signal de cette reprise est venu de Londres, où des rachats ont été effectués précipitamment par une spéculation qui se tenait depuis longtemps à la baisse sur les valeurs de cuivre. Le découvert a pris peur sur le bruit que le groupe français de la Société des Métaux avait conclu une entente avec les grands industriels anglais, hostiles jusqu'ici aux intérêts français engagés dans la hausse des cuivres.

Le directeur-gérant : C. Buloz.